

Raffiné au Canada. Respecté dans le monde entier.

RAPPORT ANNUEL DE RSI - 2025

ROGERS

Lantic

Lantic
ÉRABLE MAPLE



Table des matières

INTRODUCTION	1
Introduction au rapport de 2025	1
Lettre du président du conseil d'administration	2
Lettre du président et chef de la direction	3
À PROPOS DES PILIERS ROGERS SUGAR	4
À propos de nous	4
Nos opérations	5
Faits saillants du rendement en 2025	6
Dynamique du marché	7
Piliers de Rogers Sugar	8
Projet LEAP	9
RAPPORT ESG 2025	10
Introduction au rapport ESG de 2025	10
Gérance environnementale	22
Pratiques commerciales éthiques et durables	46
Gens, gouvernance et incidence sur la communauté	58
Avenir : Objectifs et engagements ESG	68
Annexe	70
EXAMEN FINANCIER	75
Rapport de gestion	75
Responsabilité à l'égard des états financiers	121
Rapport de l'auditeur indépendant	122
Renseignements sur la société	187

Nos clients comptent sur Rogers Sugar pour la qualité et la saveur qui rendent les aliments délicieux, à la maison et partout au Canada.

En tant que plus grand producteur de sucre au Canada et premier embouteilleur mondial de sirop d'érable, nos produits sont dignes de confiance auprès des consommateurs et des fabricants qui façonnent l'industrie alimentaire d'aujourd'hui. En 2025, nous avons relevé le défi des tendances changeantes de la demande dans notre secteur, en nous appuyant sur la solidité de notre personnel et de nos activités.

Grâce à nos installations situées au cœur de l'écosystème de fabrication alimentaire canadien, nous avons soutenu les producteurs et les détaillants en leur fournissant du sucre et des produits de l'érable là et où ils en avaient besoin. Notre rendement repose sur une expertise locale, des pratiques responsables et un engagement envers les partenariats communautaires, ce qui nous vaut la confiance de nos clients à chaque livraison. Nos racines canadiennes et notre réputation nous mettent en bonne position pour créer de la valeur pour toutes les parties prenantes. Dans tous les marchés que nous desservons, Rogers Sugar est synonyme d'ingrédients raffinés au Canada et reconnus dans le monde entier.



Lettre du président du conseil d'administration

Chères et chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2025.

La dernière année a été marquée par une volatilité inhabituelle du contexte commercial. L'incertitude entourant les droits de douane et les conditions commerciales générales a contribué à l'évolution rapide des conditions du marché. Dans ce contexte, le conseil d'administration a travaillé en étroite collaboration avec la direction afin de veiller à ce que Rogers Sugar reste agile et résiliente, tout en maintenant un cap clair sur nos objectifs stratégiques. Notre rôle de gardien des intérêts à long terme de l'entreprise n'a jamais été aussi important.

Malgré ces défis externes, l'entreprise a affiché une rentabilité record cette année, les deux secteurs d'activité ayant obtenu des résultats financiers supérieurs à nos attentes. Notre solide rendement financier nous a permis de poursuivre nos investissements dans l'entreprise, tout en versant plus de 46 millions de dollars en dividendes à nos actionnaires. Le conseil reconnaît que ces résultats sont le fruit d'une exécution rigoureuse et d'une culture d'amélioration continue à l'échelle de l'organisation. Ce fut une réelle fierté de voir la manière dont nos équipes ont su composer avec la complexité et le changement, en mettant toujours l'accent sur une croissance cohérente et durable.

« Le conseil d'administration a travaillé en étroite collaboration avec la direction afin de veiller à ce que Rogers Sugar reste agile et résiliente, tout en maintenant un cap clair sur nos objectifs stratégiques. »

DALLAS ROSS

Président du conseil d'administration

Un axe prioritaire cette année a été notre initiative d'expansion de la capacité, connue sous le nom de LEAP, qui représente un investissement stratégique majeur dans l'avenir de l'entreprise. Le conseil d'administration a veillé à ce que les décisions cadrent avec notre vision à long terme d'une croissance mesurée. Nous sommes convaincus que cet investissement d'importance cruciale permettra à l'entreprise de mieux servir sa clientèle, de façon plus efficace et plus rentable, au cours des prochaines années.

Cette année, notre entreprise a franchi une étape importante en matière de transparence et de responsabilité en publiant, pour la première fois, un rapport intégré qui présente nos résultats financiers et nos progrès en matière de priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). La santé et la sécurité des membres de notre personnel demeurent l'un des piliers centraux de notre stratégie ESG, et notre engagement envers la santé et le bien-être de notre personnel à tous les échelons de l'organisation ne se dément pas. Nous gardons constamment à l'esprit que nos gens sont au cœur de tout ce que nous faisons.

Pour l'avenir, le conseil d'administration demeure fermement engagé à exercer une surveillance rigoureuse et à assurer une communication transparente. Nous croyons que notre approche disciplinée soutient l'objectif de Rogers Sugar de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires, en permettant à l'entreprise de traverser les périodes d'incertitude et de saisir les nouvelles occasions qui se présentent.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier notre président et chef de la direction, Mike Walton, ainsi que toute l'équipe de direction pour leur dévouement et leur leadership. Je tiens également à exprimer ma gratitude à notre personnel, à nos clients et à nos actionnaires pour leur soutien et leur confiance continus. Ensemble, nous renforçons considérablement les capacités, l'efficacité et la solidité financière de l'entreprise.

Salutations cordiales,



Dallas Ross
Président du conseil d'administration



Lettre du président et chef de la direction

Chères et chers actionnaires,

C'est pour moi un privilège de m'adresser à vous en cette fin d'année qui a mis à rude épreuve notre résilience, démontré notre force collective et établi une nouvelle norme quant à ce que nous pouvons accomplir ensemble. L'exercice 2025 a été marqué par une volatilité externe, mais aussi par des réalisations record et des progrès significatifs vers nos objectifs à long terme.

L'environnement commercial mondial cette année a été façonné par l'incertitude entourant les droits de douane et les politiques commerciales, ce qui a contribué à des conditions du marché changeantes et à une pression continue sur les chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte, la capacité de notre entreprise à s'adapter et à agir a été plus importante que jamais. Je suis fier d'annoncer qu'en plus d'avoir surmonté ces défis, nous avons affiché une rentabilité record, ce qui renforce davantage notre assise financière et nous permet d'investir pour l'avenir.

Au cours de l'exercice 2025, notre BAIJA ajusté a atteint 150 millions de dollars pour la première fois de notre histoire, grâce à la forte contribution de nos deux secteurs d'activité. Notre bénéfice net ajusté par action pour l'année s'est élevé à 0,57 \$, ce qui a permis d'appuyer notre stratégie d'investissement et de verser à nos actionnaires un dividende annuel stable de 0,36 \$ par action.

Notre solide rendement témoigne de la résilience de notre modèle d'affaires et du dévouement de notre personnel. Notre équipe est restée concentrée sur le service à la clientèle, l'excellence opérationnelle et l'exécution rigoureuse de notre stratégie. Cet engagement nous a permis de réagir rapidement aux dynamiques changeantes du marché et de maintenir notre réputation de partenaire fiable pour nos clients et nos parties prenantes.

L'une des étapes les plus importantes cette année a été nos progrès sur le projet d'expansion de la capacité LEAP. Les travaux de construction étant maintenant bien avancés à notre raffinerie de Montréal, nous sommes en bonne voie d'ajouter environ 100 000 tonnes métriques de capacité de production dans l'est du Canada, tout en bonifiant nos capacités logistiques et opérationnelles. Cet investissement dépasse le cadre des actifs matériels : il s'agit de consolider notre position de fournisseur de choix pour les fabricants de produits alimentaires en Amérique du Nord et de nous assurer que nous sommes prêts à répondre à leurs besoins en constante évolution pour les années à venir.

Cette année marque aussi une évolution importante dans notre mode de présentation de l'information, puisque nous publions notre premier rapport annuel intégré, qui combine nos résultats financiers et un compte rendu exhaustif de nos progrès en matière de priorités ESG. De cette façon, nous offrons une vue d'ensemble plus complète de notre entreprise et répondons aux attentes des parties prenantes.

En 2025, nous avons fait progresser notre démarche ESG en revoyant en profondeur notre analyse de matérialité et en consultant un large éventail de parties prenantes afin de garantir que nos priorités reflètent les enjeux les plus critiques pour notre entreprise,

notre personnel, nos partenaires et nos communautés. Nous avons ainsi pu nous concentrer davantage sur des thèmes clés, comme les répercussions des changements climatiques, l'efficacité des ressources, l'approvisionnement durable et les pratiques commerciales éthiques, tout en maintenant notre engagement fondamental à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de notre personnel.

Ces avancées en matière de priorités ESG vont au-delà du simple respect des exigences réglementaires ou des attentes des parties prenantes : elles soutiennent notre objectif de bâtir une entreprise plus forte et plus résiliente, prête à prospérer dans un monde qui change rapidement. Notre engagement en faveur de pratiques commerciales responsables est inébranlable, et nous continuerons à investir dans les systèmes, les processus et les partenariats nécessaires pour propulser nos progrès dans les années à venir.

Au cœur de notre succès se trouve notre personnel. Son dévouement, sa créativité et son sens commun de l'objectif à atteindre nous ont permis d'accomplir beaucoup de choses au cours d'une année difficile. Je suis fier de la culture que nous avons mise en place, une culture qui valorise l'intégrité, la collaboration et l'amélioration continue. Nous restons profondément attachés au perfectionnement de chaque employé et à la promotion d'un environnement où chacun est encouragé à contribuer et à réussir.

Pour l'avenir, nous sommes conscients que la volatilité continuera de faire partie du contexte commercial. Cependant, nous sommes convaincus que notre stratégie, nos investissements et notre engagement en faveur d'une croissance responsable nous placent en bonne position pour l'avenir. Nous continuerons à saisir les occasions d'accroître nos capacités, de renforcer nos partenariats et d'offrir une valeur durable à toutes nos parties prenantes.

Pour conclure, je tiens à remercier notre conseil d'administration pour ses conseils et sa supervision, notre équipe de direction pour son leadership et notre personnel pour leurs efforts exceptionnels cette année. Je remercie également nos clients, partenaires et actionnaires pour leur confiance et leur soutien continu. Nous avons hâte de tirer parti, tous ensemble, des réalisations de cette année et de faire progresser notre vision d'un avenir plus solide et plus durable.

Salutations cordiales,



Michael Walton
Président et chef
de la direction



À propos de nous



VISION

Être une entreprise avec laquelle il est agréable de s'associer, de travailler et d'investir, en offrant un large éventail de solutions d'édulcorants naturels de premier choix.



STRATÉGIE

Nous visons à générer une croissance constante, durable et rentable au bénéfice de toutes les parties prenantes.

ROGERS SUGAR INC.

La société de
portefeuille
de Lantic Inc.

TSX: RSI



Lantic produit du sucre et d'autres édulcorants entièrement naturels sous les marques Rogers et Lantic.

Lantic est propriétaire de Lantic Érable, qui fabrique des produits d'érable entièrement naturels.

Nos opérations



ROGERS

1. Siège social et raffinerie de sucre de canne **Vancouver (C.-B.)**
2. Usine de betteraves **Taber (Alb.)**
3. Centre de distribution **Toronto (Ont.)**
4. Bureau de direction et raffinerie de sucre de canne **Montréal (Qc)**

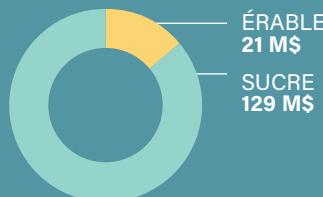
LANTIC ÉRABLE

5. Usine d'embouteillage, et service des ventes et centre de distribution de l'Est **Granby (Qc)**
6. Usine d'embouteillage, entrepôt et centre d'expédition **Saint-Honoré-de-Shenley (Qc)**
7. Usine d'embouteillage, entrepôt et centre d'expédition **Dégelis (Qc)**
8. Usine d'embouteillage, entrepôt et centre d'expédition **Websterville (VT)**

Faits saillants du rendement en 2025

150 M\$

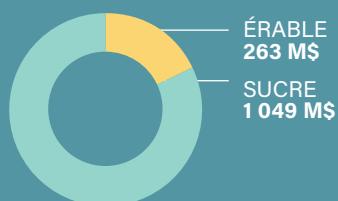
en BAIIA ajusté consolidé



+6%

1,3 G\$

en produits consolidés



+7%

104 M\$

Flux de
trésorerie
disponible

Dividende par action

0,36\$

Volume de sucre

781 000

tonnes
métriques

Volume de sirop d'érable

53

millions
de livres

Dynamique du marché

SUCRE

Tout au long de l'année 2025, notre secteur Sucre a maintenu un solide rendement, en plus d'atteindre une rentabilité record. Nous avons continué à servir nos clients de manière fiable, en tirant parti de nos solides positions sur les principaux marchés canadiens et de notre réputation de longue date en matière de fiabilité du service et de qualité des produits. Nos équipes sont restées concentrées sur le soutien à nos partenaires du secteur de l'alimentation et des boissons, en garantissant un approvisionnement constant et des solutions réactives lorsque les clients faisaient face à l'évolution des demandes du marché. Comme toujours, nous sommes engagés à fournir à nos clients la qualité et la rapidité de service qu'ils attendent, renforçant ainsi notre rôle de fournisseur de confiance dans n'importe quel environnement.

PRODUITS DE L'ÉRABLE

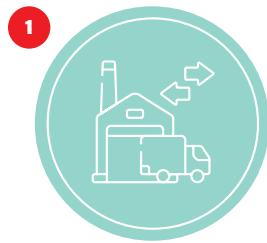
Notre secteur Produits de l'éable a continué de conquérir de nouveaux marchés en 2025, renforçant notre statut de principal fournisseur mondial de produits d'éable. Cette année a été marquée par d'excellents rendements des récoltes et des volumes d'expédition importants, ce qui témoigne de la solidité de notre réseau de producteurs et de l'attrait durable des produits d'éable canadiens. Tout au long de l'année, notre engagement à l'égard de la qualité et de la satisfaction de nos clients à l'échelle mondiale n'a jamais faibli. En travaillant de concert avec des milliers d'acériculteurs, nous continuons à apporter le goût authentique de l'éable sur les tables du monde entier.



Piliers de Rogers Sugar

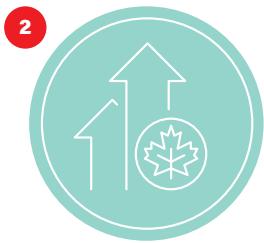
Les piliers de Rogers Sugar sont plus qu'un ensemble d'objectifs. Ils représentent une approche agile de notre mode de fonctionnement, mettant le service à la clientèle au cœur de chaque décision. En 2025, cette approche a été mise à l'épreuve alors que nous avons dû faire face à des conditions de marché difficiles et à une demande fluctuante pour l'ensemble de notre portefeuille de produits. En restant agiles et réactifs, nous avons pu saisir les

nouvelles occasions qui se présentaient sur les marchés principaux et spécialisés, optimisant ainsi nos résultats d'exploitation. Les piliers de Rogers Sugar ont permis à nos équipes de travailler en collaboration, de s'adapter rapidement et d'offrir une valeur ajoutée constante à nos clients, ainsi qu'une croissance rentable stable à nos actionnaires. Nous sommes convaincus que ces piliers continueront à nous garder sur la bonne voie.



MODERNISER, OPTIMISER ET FAIRE CROÎTRE LE SECTEUR DU SUCRE

En 2025, les travaux de construction dans le cadre du projet LEAP ont progressé. Nous avons également positionné notre entreprise pour relever les défis liés aux conditions commerciales tout en saisissant les occasions de répondre aux besoins en constante évolution de nos clients dans diverses régions et catégories de produits.



OPTIMISER LA RENTABILITÉ DU SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Nous avons tiré parti d'une abondante récolte de sirop d'érable pour maintenir nos stocks et adopter une approche réfléchie en matière de réduction des coûts. Nous avons également lancé notre nouvelle marque, Lantic Érable.



MAINTENIR UN SOLIDE PROFIL FINANCIER

Nous avons fait progresser nos programmes de financement qui nous permettront de mener à bien la prochaine phase de construction du projet LEAP tout en préservant la solidité de notre bilan.



POURSUIVRE NOS PROGRAMMES ESG

Dès 2025, nous intégrons notre information sur les facteurs ESG dans notre rapport financier annuel afin de donner aux parties prenantes une vue d'ensemble complète de notre impact et de nos priorités.



En 2025, notre projet LEAP est entré dans le cœur de sa phase de construction, marquant une année charnière dans notre plus grande expansion de capacité depuis plus de deux décennies.

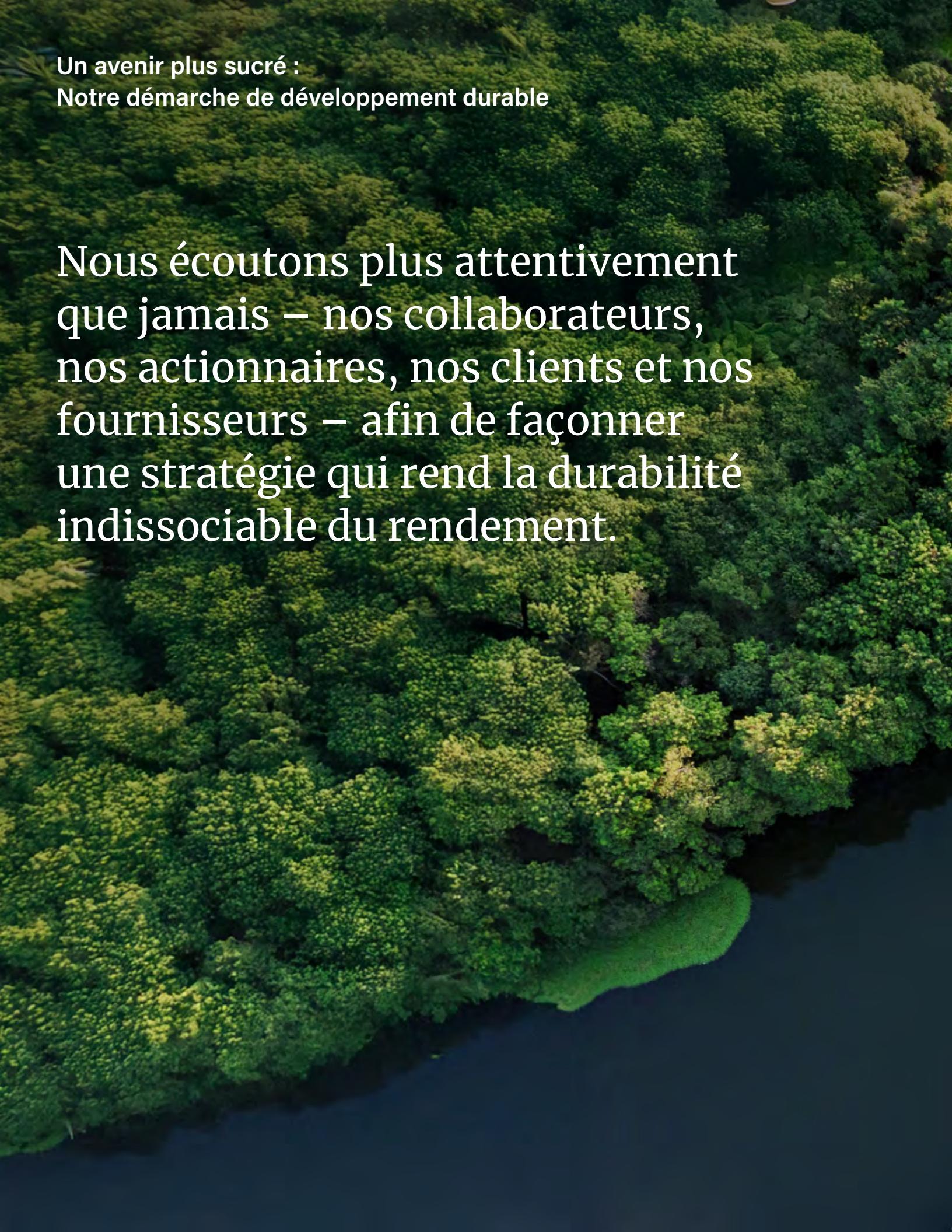
Ce qui distingue cette phase, ce n'est pas seulement l'ampleur et la complexité des travaux de construction; c'est aussi notre capacité à faire avancer le projet en perturbant le moins possible les activités courantes. Au moment où nous augmentons nos capacités de production et de distribution dans l'est du Canada, notre engagement reste clair : assurer la sécurité de notre personnel, maintenir un flux ininterrompu de produits vers nos clients et gérer les coûts avec rigueur.

Les activités de construction se sont accélérées et des étapes importantes ont été franchies. Le projet LEAP est plus qu'une simple expansion de capacité : il s'agit d'une modernisation stratégique et globale de nos installations de Montréal, conçue pour améliorer

l'environnement de travail du personnel, moderniser les flux de travail et optimiser l'efficacité des processus.

Tout au long de cette période de transformation, nous avons donné la priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel et de nos sous-traitants, en maintenant des protocoles rigoureux et une culture de vigilance. Nos équipes opérationnelles travaillent en étroite collaboration avec les chefs de projet afin de garantir que les livraisons aux clients se déroulent comme prévu, même pendant les travaux de construction majeurs. Le projet LEAP consolide notre leadership sur le marché nord-américain du sucre et nous place, nous et nos clients, en bonne position en vue de la croissance à long terme.





Un avenir plus sucré :
Notre démarche de développement durable

Nous écoutons plus attentivement que jamais – nos collaborateurs, nos actionnaires, nos clients et nos fournisseurs – afin de façonner une stratégie qui rend la durabilité indissociable du rendement.



Les piliers de notre stratégie de durabilité



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La responsabilité environnementale commence par l'évaluation de l'impact de nos activités et la recherche de façons de réduire notre empreinte grâce à la lutte contre les changements climatiques, la conservation des ressources et la réduction des déchets.

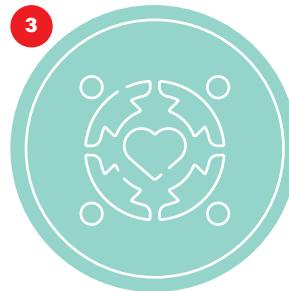
- Lutte contre les changements climatiques
- Conservation de l'eau
- Gestion des déchets



PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES ET DURABLES

Les pratiques commerciales éthiques et durables consistent à appliquer des pratiques exemplaires en matière de responsabilité sociale et environnementale dans toute notre chaîne de valeur.

- Diligence raisonnable et transparence avec les fournisseurs
- Approvisionnement responsable
- Promotion du développement durable et de pratiques durables tout au long de notre chaîne de valeur



GENS, GOUVERNANCE ET IMPACT COMMUNAUTAIRE

L'aspect lié aux gens, à la gouvernance et à l'impact communautaire reflète notre engagement à l'égard d'une approche centrée sur les personnes, soutenant nos employés, nos parties prenantes et les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

- Santé, sécurité et bien-être des employés
- Pratiques commerciales éthiques
- Engagement communautaire et impact social



Faits saillants des facteurs ESG pour 2025

INDICATEUR	2025	2024	2023
ÉNERGIE¹⁾			
Consommation totale d'énergie (GJ)	3 874 630	4 096 511	3 990 319
Intensité de la consommation totale d'énergie (GJ/t.m. de produits)	4,60	4,85	4,62
Intensité électrique (kWh/t.m. de produits)	89,40	93,14	90,93
ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES			
Émissions directes de GES – Champ d'application 1 (t d'éq. CO ₂)	223 510	235 191	230 715
Émissions indirectes de GES – Champ d'application 2 (t d'éq. CO ₂)	2 802	3 769	3 044
Émissions totales de GES – Champs d'application 1 et 2 (t d'éq. CO ₂)	226 312	238 959	233 759
Intensité des émissions de GES – Champs d'application 1 et 2 (t d'éq. CO ₂ /t.m. de produits)	0,27	0,28	0,27
EAU			
Intensité totale de l'extraction d'eau – potable et non potable (m ³ /t.m. de produits) ²⁾	22,17	33,07	33,27
Intensité du prélèvement d'eau potable (m ³ /t.m. de produits)	3,22	3,19	3,21
APPROVISIONNEMENT			
Part de l'approvisionnement en sucre provenant de sources durables	61 %	59 %	19 %
PRODUCTION			
Production totale (t.m. sèche)	842 758	844 874	863 345
Total d'électricité consommé (kWh)	75 384 839	78 690 849	78 376 619

1) Les données de 2023 ont été retraitées selon une méthode de calcul revue qui a été adoptée en 2024. Depuis 2024, la production totale comporte les flux d'extrants (p. ex., la mélasse, le sirop refondu, le sirop doré de Rogers) qui ont une incidence sur les émissions et qui sont nécessaires pour calculer avec précision l'intensité d'énergie. Les données financières auditées servent dorénavant de sources et remplacent les chiffres des ventes auparavant utilisés.

2) La diminution des prélèvements d'eau en 2025 est principalement attribuable à des réductions temporaires à la raffinerie de Vancouver liées à la gestion des pompes à diffuseur. Les niveaux futurs de prélèvement devraient se situer dans les moyennes normales.

Aperçu du rapport sur les facteurs ESG 2025

« Nous écoutons plus attentivement que jamais – nos collaborateurs, nos actionnaires, nos clients et nos fournisseurs – afin de façonner une stratégie qui rend la durabilité indissociable du rendement. »

Ce rapport sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) porte sur les opérations et activités de l'ensemble de l'entreprise pour l'exercice 2025 clos le 27 septembre 2025. L'information qui s'y trouve conserve la structure établie dans le rapport de 2024, qui proposait une approche plus axée sur l'action en matière de durabilité, reflétant les trois piliers fondamentaux de la stratégie de durabilité de Rogers : Responsabilité environnementale, Pratiques commerciales éthiques et durables et Gens, gouvernance et impact sur la communauté.

En 2025, pour la première fois, nous publions un rapport intégré sur notre entreprise, combinant l'information à sur les facteurs ESG et la situation financière. Nous croyons qu'un tel rapport permet aux utilisateurs de mieux évaluer le rendement de l'entreprise sur toutes les mesures importantes et d'appuyer la prise de décisions d'investissement éclairées.

Ce rapport s'appuie sur les améliorations apportées à l'information déclarée, introduites dans le rapport de 2024, notamment des indicateurs de performance affinés et élargis (p. ex., en matière de déclaration des émissions) et un accent mis sur l'impact. Le rapport a été préparé en conformité avec le projet de loi C-59, qui exige une vérification plus stricte des affirmations en matière de durabilité. La présentation est alignée sur le GHG Protocol et sur les normes canadiennes d'information sur la durabilité 1 et 2 du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité.

Les données présentées dans ce rapport se fondent sur nos exercices financiers et sont communiquées à la fois pour nos secteurs du sucre et du sirop d'érable, à moins d'indication contraire. En outre, elles sont présentées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et comprennent des indicateurs de performance sélectionnés issus de la norme des produits agricoles du Sustainability Accounting Standards Board (SASB).

Sauf là où cela a été indiqué, les données présentées n'ont pas fait l'objet d'un audit par un tiers indépendant, et certains indicateurs ont été compilés manuellement. À notre connaissance, l'information est exacte. Cependant, les données présentées comprennent des objectifs ambitieux, des approximations et des hypothèses qui peuvent différer des résultats réels et qui sont fournis à titre informatif seulement. Nous déclinons toute responsabilité quant à toute erreur ou omission.

Nos données sur les gaz à effet de serre (GES) et autres facteurs ESG proviennent de divers systèmes internes de rapport qui sont généralement différents de ceux applicables à l'information financière présentée dans nos états financiers et qui sont notamment assujettis à une documentation interne moins sophistiquée ainsi qu'à des exigences de préparation et de révision moins rigoureuses, y compris en ce qui concerne l'environnement général de contrôle interne. À l'avenir, nous pourrions modifier nos méthodes de calcul des émissions de gaz à effet de serre sans préavis. De tels changements ou améliorations de nos systèmes de collecte de données et de nos méthodologies de mesure pourraient entraîner le retraitement de données précédemment communiquées.

Les données financières sont exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

L'engagement de Rogers en matière de durabilité

Notre entreprise fait partie intégrante du tissu social du Canada depuis plus de 135 ans et rend la vie plus sucrée grâce à ses offres des secteurs du sucre et du sirop d'érable. Notre histoire nous a appris à penser comme des gardiens des ressources sous notre responsabilité afin de protéger lesdites ressources pour des générations à venir.

En posant un regard sur les 135 prochaines années, nous sommes conscients de notre responsabilité à nous adapter et à innover dans notre quête de résultats positifs pour tous nos groupes de parties prenantes. En 2023, nous avons lancé « Sucre+ », notre nouveau programme de durabilité. Par ce programme, nous intégrons la même culture d'amélioration continue à nos efforts de durabilité afin d'assurer la durabilité du goût sucré dans les années à venir.

NOTRE VISION

« Être une entreprise avec laquelle il est agréable de s'associer, de travailler et d'investir, en offrant un large éventail de solutions d'édulcorants naturels de premier choix. »

NOS VALEURS



SÉCURITÉ

Nous agissons avec la ferme intention de nous garder tous, visiteurs compris, en toute sécurité.



EMPLOYÉS

Nous travaillons en équipe de façon efficace et nous livrons ce que nous avons promis.



CLIENTS

Nous bâtonnons des relations solides avec nos clients et, collectivement, leur livrons ce à quoi nous nous sommes engagés.



COMMUNAUTÉ

Nous nous engageons à soutenir les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.



EXCELLENCE

Nous recherchons constamment de meilleures façons de faire.



INTÉGRITÉ

Nous agissons résolument avec intégrité et enthousiasme.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous faisons tous les efforts pour réduire notre empreinte environnementale et ajouter à notre profitabilité.

GOUVERNANCE DES FACTEURS ESG ET INITIATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

SURVEILLANCE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour être une bonne entreprise socialement responsable, il faut d'abord avoir une bonne gouvernance. Chez Rogers, notre engagement en la matière part de l'échelon le plus élevé. Notre conseil d'administration croit fermement dans l'adoption d'une culture essentielle de la durabilité par toute l'organisation. Le conseil est guidé par un mandat officiel qui définit son rôle de gestion, tel qu'énoncé dans le Mandat du conseil d'administration et dans les règlements administratifs de l'entreprise.

Les membres du conseil doivent s'assurer que l'entreprise est dotée de la bonne stratégie et des bonnes ressources qui leur permettront de demeurer résilients au fil du temps. Pour ce faire, ils doivent établir de solides protocoles de gouvernance, superviser la gestion de la stratégie, fixer des paramètres de risque et s'assurer de la mise en place d'un plan de perfectionnement des talents harmonisé avec les objectifs en matière de durabilité de l'entreprise.

Dans le cadre de son approche proactive de la gouvernance et de la surveillance des risques, le conseil réexamine et évalue régulièrement les risques importants auxquels l'entreprise est confrontée. Grâce à ce cadre de gouvernance, nous disposons de

systèmes robustes pour repérer, gérer et surveiller les principaux risques dans nos secteurs d'activité, ce qui contribue à atténuer ou réduire les conséquences potentielles.

De plus, ce mandat oriente la surveillance exercée par le conseil sur le programme ESG de Rogers, façonnant la stratégie, suivant les progrès et veillant à l'alignement avec les objectifs de l'entreprise, les intérêts des parties prenantes ainsi qu'avec les opportunités et les risques émergents. Le Comité ESG du conseil fournit des directives claires à l'équipe de direction de l'entreprise lors de réunions régulières.

Le Comité ESG, un comité permanent composé entièrement d'administrateurs indépendants, a les responsabilités suivantes :

- Surveiller et évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités.
- Élaborer, recommander, mettre en œuvre et évaluer les principes de gouvernance.
- Conseiller le conseil sur la gestion de la stratégie, des initiatives, des risques, des opportunités et des rapports liés aux enjeux ESG de grande importance.

Le conseil approuve la stratégie de durabilité de l'entreprise et veille à ce que les objectifs de durabilité soient pleinement intégrés à la stratégie d'affaires globale.

HAUTE DIRECTION

Notre président et chef de la direction assure la supervision opérationnelle, garantissant que le programme ESG soit géré selon les meilleures pratiques et les attentes du conseil. Le vice-président, Ventes et marketing, relevant directement du président et chef de la direction, veille à la mise en œuvre du programme ESG à l'échelle de l'entreprise.

GESTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

Le directeur de la durabilité gère notre programme interne exhaustif de durabilité et relève du vice-président, Ventes et marketing. Il coordonne les activités avec le Comité opérationnel ESG et les chefs des unités fonctionnelles pour veiller à ce que la stratégie ESG soit mise en œuvre en conformité avec les attentes du conseil et de la haute direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Superviser tous les aspects ESG, y compris notre stratégie et nos objectifs en la matière, les principaux projets internes et externes et tout risque lié à ces questions.

Indiquer l'orientation choisie aux chefs des unités fonctionnelles lors des réunions régulières du Comité ESG du conseil d'administration.

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Assurer la supervision opérationnelle en collaboration avec l'ensemble de l'équipe de direction.

Présenter les indicateurs de performance liés aux facteurs ESG.

VICE-PRÉSIDENT, VENTES ET MARKETING

Sous la responsabilité du président et chef de la direction, superviser le programme ESG global et guider directement l'équipe opérationnelle de l'ESG et du développement durable dans l'exécution de la stratégie ESG.

Présenter les indicateurs de performance liés aux facteurs ESG.

ÉQUIPE ESG ET DE LA DURABILITÉ

Gérer quotidiennement les programmes ESG et de durabilité, y compris la stratégie, les politiques, les objectifs et les projets, de la conception à l'exécution.

Présenter les indicateurs de performance liés aux facteurs ESG.

COMITÉ OPÉRATIONNEL ESG

Consulter les chefs des unités fonctionnelles interservices.

Présenter les indicateurs de performance liés aux facteurs ESG.

Les objectifs liés aux facteurs ESG s'appuient sur la stratégie de durabilité approuvée par le conseil. Chaque unité fonctionnelle a des buts spécifiques, élaborés en collaboration par le service Durabilité et les équipes concernées.

INTÉGRATION STRATÉGIQUE AU SEIN DES PILIERS DE L'ISSB

Rogers Sugar Inc. a intégré les enjeux ESG importants au sein des quatre piliers fondamentaux du [cadre de l'International Sustainability Standards Board \(ISSB\)](#) : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques et Mesures et objectifs. Cette approche structurée garantit une surveillance au niveau du conseil, intègre la durabilité dans la planification stratégique et opérationnelle, renforce la discipline en gestion des risques, et favorise la responsabilité grâce à des indicateurs de performance normalisés alignés sur la norme IFRS S2.

PILIER DE L'ISSB	INTÉGRATION CHEZ ROGERS SUGAR (EXERCICES 2025-2026)
Gouvernance	Surveillance des risques importants par le Comité ESG du conseil; mise en œuvre dirigée par l'équipe Durabilité en coordination avec les principaux groupes de parties prenantes.
Stratégie	Les enjeux importants sont intégrés à la stratégie d'entreprise, à la planification du capital et aux objectifs opérationnels au niveau des installations, conformément au cadre de la gestion énergétique et des ressources Sucre+.
Gestion des risques	Intégration de la gestion des risques dans le cadre ESG de Rogers, reliant les priorités de durabilité à la prise de décision opérationnelle et stratégique (exercice 2026).
Indicateurs et objectifs	Indicateurs clés de performance (ICP) normalisés selon la norme IFRS S2 : intensité énergétique et carbone, prélevements d'eau par tonne, pourcentage de fournisseurs vérifiés, incidents de cybersécurité et indicateurs de conformité.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

Les ODD¹⁾ des Nations Unies servent de cadre directeur aux efforts de durabilité en assurant la contribution de nos stratégies aux priorités globales en la matière. Rogers intègre les principes des ODD à sa responsabilité environnementale, à ses pratiques commerciales éthiques et durables et à ses initiatives pour les gens, la gouvernance et l'impact sur la communauté.

Nous présentons dans ce rapport les piliers de notre stratégie ESG et expliquons comment chaque pilier permet l'atteinte des différents ODD. Notre approche privilégie les ODD qui nous permettent d'apporter les contributions les plus utiles.

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

ODD 6 : Eau propre et assainissement

Notre contribution comprend la mise en œuvre de mesures de conservation de l'eau, l'amélioration de la gestion des eaux usées et la réduction de l'intensité de l'utilisation de l'eau.

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Notre contribution comprend l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'investissement dans des sources d'énergie plus propres et la réduction des émissions de GES.

ODD 12 : Consommation et production responsables

Notre contribution comprend la promotion d'un approvisionnement durable, la réduction des déchets, les pratiques d'économie circulaire et l'efficacité dans l'usage des ressources.

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Notre contribution comprend la mise en œuvre d'initiatives de réduction du carbone, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le renforcement de la résilience climatique.

ODD 14 : Vie aquatique

Notre contribution comprend la protection des écosystèmes marins et d'eau douce par la réduction des prélevements d'eau, l'amélioration du traitement des eaux usées et la prévention de la pollution.

ODD 15 : Vie terrestre

Notre contribution comprend la promotion de pratiques agricoles durables et de stratégies de gestion des déchets visant à minimiser les perturbations environnementales.

PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES ET DURABLES

ODD 2 : Faim « zéro »

Notre contribution comprend la promotion de l'agriculture durable et des systèmes alimentaires résilients par le biais de la certification de durabilité, et l'approvisionnement en sucre de betterave et de canne certifié, produit selon des pratiques qui protègent la santé des sols, conservent l'eau et soutiennent la biodiversité, renforçant ainsi la productivité agricole à long terme et la sécurité alimentaire.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Notre contribution comprend le recours à des pratiques de travail équitables, le soutien de conditions de travail sécuritaires et la promotion d'une croissance économique durable à long terme tout au long de notre chaîne de valeur.

1) Le contenu de la présente publication n'a pas été approuvé par les Nations Unies et ne reflète pas son opinion ni celles de ses représentants ou États membres.

ODD 10 : Inégalités réduites

Notre contribution comprend la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion tout en veillant au respect de pratiques commerciales éthiques dans l'approvisionnement et les partenariats avec les fournisseurs.

ODD 12 : Consommation et production responsables

Notre contribution comprend la promotion d'un approvisionnement durable tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

ODD 15 : Vie terrestre

Notre contribution comprend la promotion de pratiques agricoles durables visant à protéger la biodiversité, la santé des sols et l'intégrité des écosystèmes.

GENS, GOUVERNANCE ET INCIDENCE SUR LA COMMUNAUTÉ

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

Notre contribution comprend la priorité accordée à la sécurité du personnel ainsi que l'offre de programmes de bien-être en milieu de travail et d'initiatives en santé.

ODD 5 : Égalité entre les sexes

Notre contribution comprend la promotion de l'équité entre les sexes, des pratiques d'embauche inclusives et des opportunités de leadership pour les groupes sous-représentés.

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Notre contribution comprend la promotion de pratiques de travail équitables, le soutien à des conditions de travail sécuritaires et la promotion d'une croissance économique durable à long terme tout au long de notre chaîne de valeur.

ODD 11 : Villes et communautés durables

Notre contribution comprend la création d'environnements sécuritaires et inclusifs pour notre personnel et dans notre chaîne de valeur, ainsi que l'investissement de temps et de ressources pour soutenir des organismes communautaires qui partagent nos valeurs et notre vision d'un avenir durable.

ODD 12 : Consommation et production responsables

Notre contribution comprend la promotion d'un approvisionnement durable, la réduction des déchets, les pratiques d'économie circulaire et l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Notre contribution comprend la promotion de l'action climatique dans toute la chaîne d'approvisionnement pour assurer la résilience dans un contexte de changements climatiques.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Notre contribution comprend le renforcement de la gouvernance, la conduite éthique des affaires et la conformité réglementaire au sein de notre entreprise.

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Notre contribution comprend l'établissement de partenariats avec des leaders du secteur afin de soutenir les dialogues mondiaux sur la durabilité et d'investir dans des initiatives communautaires portées par des groupes locaux.

ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE RELATIVE DES FACTEURS ESG EN 2025 - UN TOURNANT STRATÉGIQUE

En 2020, Rogers Sugar a réalisé sa première évaluation de l'importance relative des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, établissant ainsi les bases de son cadre de durabilité et d'un cycle de révision quinquennal. En 2025, Rogers Sugar Inc. (RSI) a collaboré avec un cabinet-conseil canadien indépendant de premier plan en déclaration de durabilité et investissement responsable pour produire une évaluation à jour de l'importance relative. Ce travail a été réalisé conformément au cadre de l'ISSB, plus précisément aux normes IFRS S1 : Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 : Informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

L'évaluation de 2025 s'appuie sur celle de 2020 de l'entreprise et reflète un engagement élargi des parties prenantes, une meilleure granularité des données et une meilleure prise en compte des aspects financiers. L'objectif consistait à cerner les **risques et les opportunités liés à la durabilité** les plus susceptibles d'avoir une incidence sur la **valeur d'entreprise** de RSI à court, moyen et long terme.

VUE D'ENSEMBLE DES PROCESSUS

L'analyse a suivi une démarche structurée et fondée sur des données probantes, comprenant :

- **Des entrevues avec les membres du conseil et de la direction** afin de déterminer les risques importants susceptibles d'avoir une incidence financière.
- **Des sondages auprès du personnel** pour comprendre les priorités internes et la culture organisationnelle.
- **Des consultations auprès des clients et des fournisseurs** afin de recueillir leurs attentes en matière de conformité, de transparence et d'approvisionnement responsable.
- **Une analyse comparative documentaire** portant sur l'information publiée par les pairs et sur les attentes des investisseurs.

Chaque thème a été évalué en fonction de sa **probabilité** et de l'**ampleur** de son incidence financière, conformément à la définition de l'importance relative financière établie par l'ISSB dans les normes IFRS S1 et IFRS S2.

COMPARAISON AVEC L'ÉVALUATION DE 2020

La vision de l'importance relative de l'entreprise a évolué, passant de l'incidence perçue à la protection de la valeur d'entreprise. Les risques liés au climat, à l'énergie et à l'eau sont passés du rang de priorités environnementales à celui de catégories de risques financiers selon la norme IFRS S2, tandis que l'approvisionnement éthique et l'intégrité de la gouvernance sont apparus comme des dépendances de la chaîne de valeur influençant la fidélisation de la clientèle et l'accès aux marchés.

L'approche de 2025 offre un cadre d'évaluation plus stratégique, financièrement intégré et pertinent pour le marché en ce qui concerne les enjeux ESG importants, soutenant la confiance des parties prenantes, la valeur d'entreprise et l'efficacité organisationnelle à long terme.

RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS DES PARTIES PRENANTES

Nous avons recueilli les résultats et comparé les principales priorités des différents groupes de parties prenantes, en notant certaines zones de convergence et de divergence selon les perspectives financières, opérationnelles et commerciales.

Les résultats mettent en évidence plusieurs constatations importantes :

- Les enjeux liés au climat et à l'énergie sont universellement pertinents pour l'ensemble des groupes de parties prenantes. La gestion de l'énergie, les émissions de GES et les risques liés au climat sont considérés comme des priorités financières et opérationnelles importantes.

- La santé et la sécurité demeurent une attente fondamentale chez tous les groupes de parties prenantes, soulignant l'importance du bien-être du personnel, de la culture organisationnelle et de la sécurité des activités comme facteurs de rendement à long terme.
- La responsabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement suscite des préoccupations au sein de plusieurs groupes de parties prenantes.
- L'intérêt pour l'utilisation durable des ressources illustre l'intersection entre la gestion environnementale et la résilience des entreprises.
- La gouvernance, la conformité et l'intégrité des données soutiennent l'ensemble des domaines de préoccupation.

COMPARAISON AVEC L'ÉVALUATION DE 2020

	ÉVALUATION DE 2020	ÉVALUATION DE 2025
CADRE	Matrice qualitative interne « incidence par rapport à la réputation »	Modèle de l'importance relative conforme aux exigences de l'ISSB et ancré dans le rendement financier (centré sur la valeur d'entreprise)
CHAMP D'APPLICATION	Personnel et direction internes	Approche multipartite : conseil d'administration, personnel, fournisseurs, clients et analyse comparative avec les investisseurs
PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	Émissions de GES, déchets d'emballage	Gestion de l'énergie, risques liés à l'eau, transition climatique
PRINCIPAUX ENJEUX SOCIAUX	Diversité, programmes communautaires	Sécurité et bien-être des travailleurs, approvisionnement éthique
AXE DE GOUVERNANCE	Éthique des affaires	Cybersécurité, intégrité de la gouvernance, état de préparation en matière de conformité
RÉSULTAT	Priorisation qualitative	Exposition financière quantifiée et pertinence pour la rentabilité



PRINCIPALES CONCLUSIONS CONSOLIDÉES (PERSPECTIVE DE L'ISSB SUR L'IMPORTANCE RELATIVE)

Dans l'ensemble des groupes de parties prenantes, sept enjeux fondés sur les normes IFRS S1 et IFRS S2 se sont constamment démarqués comme ayant le plus grand potentiel d'incidence sur le rendement financier et la valeur d'entreprise de Rogers Sugar. Le tableau ci-dessous présente ces enjeux, ainsi que les domaines où des incidences financières et opérationnelles sont possibles.

CONCLUSION

La mise à jour de l'évaluation sur l'importance relative de 2025 confirme que la **résilience climatique, l'efficacité énergétique, la gestion responsable de l'eau et les chaînes d'approvisionnement éthiques** constituent les principaux facteurs financiers de création de valeur à long terme pour Rogers Sugar Inc. En s'alignant sur les **normes de**

l'ISSB, l'entreprise est passée d'un positionnement ESG qualitatif à un cadre de durabilité **quantifié et pertinent pour les investisseurs**, renforçant ainsi sa transparence, sa gouvernance et sa compétitivité.

Cette évolution traduit une transition plus large, passant de l'incidence perçue à la protection de la valeur d'entreprise, les risques liés au climat, à l'énergie et à l'eau étant désormais reconnus comme des expositions financières centrales selon la norme IFRS S2. L'approvisionnement éthique et l'intégrité de la gouvernance se sont également imposés comme des dépendances critiques au sein de la chaîne de valeur, influençant directement la fidélisation de la clientèle et l'accès aux marchés. Ensemble, ces progrès placent l'entreprise en position de gérer de façon proactive les risques émergents, de saisir les opportunités et de démontrer son leadership en matière de pratiques commerciales durables.

PRINCIPALES CONCLUSIONS CONSOLIDÉES

ENJEU FINANCIÈREMENT IMPORTANT (SELON LA PERSPECTIVE DE L'ISSB)	RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES POUR ROGERS SUGAR
Gestion de l'énergie et émissions de GES	Exposition directe à la volatilité des prix de l'énergie et à la taxation du carbone Possibilités de réduction des coûts et de financement grâce à des initiatives d'efficacité énergétique
Transition climatique et risque physique	Changements réglementaires et climatiques influençant le coût du capital, la résilience des actifs et l'approvisionnement en matières premières (sucre de canne brut, betteraves à sucre et sirop d'érable)
Gestion responsable de l'eau	Risque lié à la continuité des activités Besoins possibles en capitaux pour des projets de traitement et d'efficacité
Approvisionnement éthique et durable	Admissibilité des contrats clients et conformité légale en vertu du projet de loi S-211, des lois sur l'esclavage moderne et des programmes d'audit des fournisseurs tels que Bonsucro et d'autres principales plateformes mondiales d'évaluation de la durabilité
Déchets et économie circulaire (y compris la REP des emballages)	Hausse des frais de responsabilité élargie des producteurs exigés par les provinces et surveillance accrue des clients ayant une incidence sur la maîtrise des coûts et la conformité
Cybersécurité et intégrité de la gouvernance	L'intégrité des données et la fiabilité des systèmes sont liées au risque financier et d'assurances
Santé et sécurité des employés	Une valeur fondamentale chez Rogers Sugar; essentielle pour assurer un personnel en sécurité et mobilisé, pour maintenir la conformité réglementaire et pour réduire les risques de responsabilité

« 2025 marque un moment décisif pour Rogers Sugar. Cette évaluation a transformé la durabilité, qui relevait auparavant d'un simple exercice de divulgation, en véritable boussole pour la prise de décisions stratégiques. Désormais, chaque initiative, investissement et discussion contribue à bâtir une organisation résiliente, responsable et tournée vers l'avenir. »

REZA KOWSARI
Directeur de la durabilité



NO
PARKING

NO
SMOKING

198



Gérance environnementale

Protéger ce qui nous fait vivre : la terre, l'eau, l'air, l'énergie et les ressources

Grâce à des systèmes de surveillance et de divulgation rigoureux, nous assurons la transparence et la reddition de comptes dans la poursuite de nos objectifs ambitieux en matière de durabilité.

La préservation des ressources demeure au cœur de nos efforts : nous nous efforçons constamment à réduire les déchets, à améliorer l'efficacité énergétique et à favoriser une gestion responsable de l'eau dans toutes nos installations.

Dans le cadre de l'expansion continue de notre entreprise, nous restons déterminés à minimiser notre empreinte environnementale et à établir de nouvelles normes en matière de transformation alimentaire responsable.



« Chez Rogers, la responsabilité environnementale est au cœur même de nos activités. Nous sommes engagés à intégrer la durabilité dans tous les aspects de nos activités, afin que des pratiques responsables orientent notre croissance et notre capacité d'innovation. »



Protéger notre empreinte environnementale

« La responsabilité environnementale chez Rogers va bien au-delà de la conformité : il s'agit d'une démarche disciplinée et fondée sur les données, axée sur l'amélioration continue dans chacune de nos installations. »

Rogers Sugar demeure résolue à exercer ses activités de façon responsable dans chacune des collectivités où elle est implantée. La protection de l'environnement occupe une place centrale dans notre stratégie d'affaires à long terme. Elle guide nos décisions opérationnelles, nos initiatives d'amélioration des processus et nos efforts de conformité dans l'ensemble de nos installations. Ces initiatives sont étroitement alignées sur plusieurs ODD des Nations Unies, notamment :



ODD 12 (Consommation et production responsables) : Nous surveillons notre consommation de ressources et exploitons nos installations conformément à la réglementation et aux meilleures pratiques en matière de conservation des ressources, afin d'intégrer la consommation responsable à nos activités quotidiennes.

ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) : Compte tenu des particularités environnementales propres à chacune de nos installations, nous appliquons un plan personnalisé de gestion et d'atténuation des risques environnementaux visant à minimiser notre empreinte écologique globale.

LES PILIERS DE NOTRE APPROCHE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Notre approche repose sur trois piliers :

1. Prévention – Cerner et atténuer les risques avant qu'ils ne surviennent.
2. Suivi – Mesurer, consigner et vérifier le rendement au moyen de données et d'audits.
3. Amélioration continue – Tirer parti des résultats pour optimiser les processus et améliorer le rendement environnemental.

Chaque raffinerie et installation de transformation applique un système de gestion environnementale structuré, qui définit clairement les responsabilités, les exigences en matière de formation et les procédures d'intervention. Ces systèmes visent à assurer la conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux tout en intégrant la durabilité dans les activités quotidiennes.

Dans le cadre de l'initiative Sucre+, nous avons intégré la prévention des déversements, la gestion de la qualité de l'eau et de l'air, ainsi que la protection de la biodiversité aux pratiques opérationnelles courantes. Cette approche axée sur la conformité, la transparence et la gestion des risques consolide notre réputation bien établie de fabricant responsable et de partenaire communautaire engagé.

PRÉVENTION DES IMPACTS DANS L'ENSEMBLE DE NOS INSTALLATIONS

Nos installations se trouvent dans des milieux très variés (des zones côtières de Vancouver aux paysages agricoles du sud de l'Alberta), chacun présentant un ensemble distinct de défis environnementaux. Bien que notre stratégie environnementale s'applique à l'échelle de l'entreprise, sa mise en œuvre est adaptée aux conditions locales et aux exigences réglementaires propres à chaque région.

RAFFINERIE DE VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Située le long de Burrard Inlet, l'une des zones marines les plus sensibles du Canada sur le plan biologique, la raffinerie de Vancouver exerce ses activités sous des contrôles environnementaux rigoureux. Un plan spécifique de prévention et d'intervention en cas de déversement environnemental encadre toutes les activités liées au sucre et aux produits chimiques, mettant l'accent sur la prévention des déversements, la maîtrise immédiate et la consignation détaillée des événements. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section La durabilité en action à la page 17.

Une grille complète des risques environnementaux, élaborée en 2019 et mise à jour chaque année, classe les points de déversement potentiels selon leur gravité et leur fréquence. Les zones reliées à Burrard Inlet font l'objet du plus haut niveau de surveillance et de priorité d'ingénierie. Une formation régulière, offerte par des tiers, sur la gestion des déversements permet aux membres du personnel d'intervenir efficacement et d'être prêts en cas d'incident. Depuis 2020, les investissements – notamment l'installation de pompes de secours doubles, d'échantilleurs automatisés et de dispositifs de confinement améliorés – ont contribué à préserver l'environnement avoisinant. La raffinerie réalise également deux fois par an des relevés biophysiques marins pour s'assurer que la biodiversité autour du point de rejet demeure stable.

RAFFINERIE DE MONTRÉAL (QUÉBEC)

La raffinerie de Montréal exerce ses activités sous des permis stricts de rejet des eaux usées et de qualité de l'air. Les récentes améliorations ont permis de renforcer le recyclage de l'eau de procédé et de mieux contrôler la température des effluents. Des projets visant à accroître l'efficacité énergétique, notamment l'optimisation de la cristallisation et de la récupération de chaleur, ont permis de réduire davantage l'intensité environnementale et de consolider les marges de conformité aux règlements environnementaux.

INSTALLATION DE TRANSFORMATION DE BETTERAVES DE TABER (ALBERTA)

Taber demeure la pierre angulaire du système agricole en boucle fermée de Rogers. Son installation de traitement des eaux usées comprend des bassins anaérobies et aérobies qui produisent du biogaz utilisé comme combustible renouvelable, réduisant ainsi la dépendance au gaz naturel. Environ 75 % du poids de la betterave à sucre est constitué d'eau, ce qui fait que l'installation rejette plus d'eau traitée qu'elle n'en préleve. Un contrôle rigoureux, combiné à un système de traitement des eaux usées de pointe, assure que les effluents rejetés dans les milieux hydriques respectent les lois et règlements en vigueur. De plus amples renseignements sur ces initiatives figurent dans la section Saine gestion des ressources : Eau et eaux usées.

Le système de gestion des déchets de l'usine détourne plus de 90 % des sous-produits par leur réutilisation : la pulpe de betterave est transformée en aliments pour animaux et la chaux issue de la purification est réemployée en agriculture. Des précisions sur la valorisation des déchets figurent dans la section Réduction des sous-produits organiques et des déchets alimentaires.

INSTALLATIONS DE LANTIC ÉRABLE (QUÉBEC ET VERMONT)

Nos installations Lantic Érable conservent leur certification biologique accordée par Ecocert Canada, qui exige une responsabilité environnementale et forestière rigoureuse. Chaque installation applique les principes des Normes canadiennes sur la culture biologique, assurant une collecte durable de la sève, la conservation de la biodiversité et l'absence de contaminants chimiques.

SURVEILLANCE, CONFORMITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE

Dans l'ensemble de ses activités, Rogers maintient un cadre intégré de surveillance et de production de rapports comprenant :

- Une surveillance continue des effluents et de la température aux points de rejet réglementés.
- Un échantillonnage régulier et des analyses de laboratoire visant la demande biochimique en oxygène (DBO), le total des solides en suspension (TSS), le pH et la concentration en saccharose.

- Des audits et inspections annuels réalisés par les organismes environnementaux et les équipes internes.

- Des programmes d'entretien préventif pour s'assurer de la fiabilité des capteurs, des pompes et des systèmes de commande.

Lorsqu'un écart par rapport aux limites établies est observé, des mesures correctives sont consignées et communiquées aux services concernés. Ce processus structuré de rétroaction renforce notre culture de responsabilité et d'apprentissage continu. Nous maintenons un dialogue ouvert avec les organismes de réglementation et les parties prenantes locales, notamment par notre participation à des initiatives telles que le comité de la qualité de l'eau de Burrard Inlet.





La durabilité en action

PROTECTION DE BURRARD INLET ET DE L'ÉCOSYSTÈME ENVIRONNANT

Depuis plus d'un siècle, la raffinerie de Vancouver se dresse au bord de Burrard Inlet, l'un des plans d'eau côtiers les plus dynamiques et les plus sensibles sur le plan écologique de la Colombie-Britannique. Exploiter de manière responsable dans cet environnement exige bien plus que la conformité réglementaire : cela requiert une vigilance constante, une précision technique et une véritable culture de responsabilité.

Nos pratiques de gestion environnementale à Vancouver reposent sur un profond sens de la responsabilité et sur un cadre structuré qui anticipe, prévient et gère les risques environnementaux potentiels. Grâce à la combinaison d'infrastructures robustes, de systèmes de surveillance modernes et d'un entretien préventif rigoureux, nous veillons à ce que notre raffinerie fonctionne en harmonie avec son environnement.

APPROCHE « ZÉRO DOMMAGE » ET AMÉLIORATION CONTINUE

Depuis 2022, la raffinerie de Vancouver n'a enregistré aucun déversement ayant eu des conséquences significatives sur l'écosystème environnant. Ce résultat s'appuie sur nos études et relevés biophysiques réalisés deux fois par an, qui confirment que la qualité de l'eau et la vie marine locale demeurent intactes. Cette réussite découle d'améliorations techniques, d'une surveillance accrue et d'une formation proactive du personnel d'exploitation. L'un des éléments clés de ce succès est notre grille des risques environnementaux, un outil évolutif intégré au système de gestion environnementale de la raffinerie. Chaque pompe, réservoir, conduite et condenseur se voit attribuer une cote de risque fondée sur la gravité et la fréquence potentielles d'un rejet, les systèmes reliés à l'environnement marin étant classés parmi les priorités les plus élevées.

Ce registre des risques oriente la planification des investissements et de l'entretien, s'assurant ainsi que le matériel essentiel, notamment les sondes de niveau, les condenseurs, les pompes de puisard et les analyseurs d'eau salée, respecte les normes de fiabilité les plus élevées.

SYSTÈME COMPLET DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le plan de prévention et d'intervention en cas de déversement environnemental de Rogers à la raffinerie de Vancouver constitue la pierre angulaire de notre état de préparation opérationnelle. Il couvre l'ensemble des voies de rejet possibles – poussière de sucre, saccharose liquide, eaux usées et émissions atmosphériques – et attribue des responsabilités claires en matière de prévention, de détection et de mesures correctives.

En vertu de ce plan, tous les membres du personnel, des opérateurs de quart aux cadres supérieurs, reçoivent une formation visant à reconnaître les risques environnementaux, à appliquer les procédures d'urgence et à tenir une documentation rigoureuse.

Le système comprend :

- Des protocoles de déclaration immédiate à la direction interne, à la Ville de Vancouver et au ministère de l'Environnement et des Parcs de la Colombie-Britannique.

- Des documents structurés par le biais de la procédure d'enquête sur les déversements et des formulaires de vérification finale.

- Une analyse des causes fondamentales assortie de mesures correctives favorisant l'amélioration continue.

Cet état de préparation signifie que, dans le cas rare d'une anomalie, nos équipes peuvent intervenir en quelques minutes : arrêter les procédés, isoler la source, protéger les drains pluviaux et recueillir des échantillons pour analyse en laboratoire. Les données recueillies sont consignées à des fins de vérification interne et de supervision réglementaire.

SYSTÈMES AVANCÉS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

Rogers a investi massivement dans des systèmes avancés de surveillance environnementale. Des stations d'échantillonnage en continu mesurent désormais à chaque heure la qualité des rejets d'eau salée, en complément d'échantillonnages ponctuels quotidiens et de vérifications effectuées les fins de semaine pour assurer la cohérence des données. L'entretien préventif de tout le matériel de contrôle environnemental est planifié et fait l'objet d'un suivi afin d'assurer la conformité avec les recommandations des fabricants et les normes internes.

Notre programme d'entretien préventif comprend :

- **Le calibrage régulier** des sondes de température et de niveau pour éviter les défaillances du système.
- **Des ensembles de pompes redondants** pour garantir un débit continu.
- **Des inspections des zones de confinement** et des évaporateurs afin d'en assurer l'intégrité.

Ces mesures protègent non seulement Burrard Inlet, mais s'assurent aussi que nos données environnementales demeurent exactes et défendables lors des soumissions réglementaires.

PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Au-delà de la gestion responsable de l'eau, la raffinerie de Vancouver exploite plusieurs systèmes de contrôle de la pollution atmosphérique conçus pour capter et traiter les particules en suspension et les émissions de procédé. Les unités de captage de poussières et les dispositifs de confinement et de filtration des émissions sont régulièrement inspectés, nettoyés et entretenus afin de prévenir tout rejet de poussière de sucre ou de sous-produits de combustion dans l'air. L'entretien préventif assure l'efficacité des ventilateurs, conduits et filtres, assurant un débit d'air optimal et un contrôle efficace des émissions. Toutes les données relatives aux émissions et au rendement des systèmes de contrôle de la pollution sont transmises chaque année aux organismes de réglementation concernés, dans un souci de transparence et de conformité.



GESTION MARINE FONDÉE SUR LA SCIENCE

Deux fois par an, la raffinerie réalise des relevés biophysiques à ses points de rejet, en partenariat avec des spécialistes marins indépendants, afin d'évaluer la santé des habitats benthiques (fonds marins) et la diversité des espèces. Les plus récents relevés confirment que la vie marine à proximité de nos points de rejet, notamment les macroalgues, étoiles de mer, sébastes et crabes, demeure stable et représentative des conditions naturelles de la rade intérieure de Vancouver. Des études de toxicité menées conjointement avec Environnement Canada ont également démontré que le saccharose, même à des concentrations bien supérieures à celles permises en exploitation normale, ne présente aucune toxicité aiguë ou chronique pour la faune marine. Ces éléments probants appuient notre conclusion selon laquelle nos pratiques de gestion des rejets sont à la fois efficaces et respectueuses de l'environnement.

COLLABORATION ET TRANSPARENCE

Notre équipe participe activement au comité de la qualité de l'eau de Burrard Inlet, un forum multipartite qui réunit les organismes de réglementation, les autorités portuaires, les entreprises et les groupes environnementaux. Dans le cadre de cette collaboration, nous échangeons des données et des connaissances techniques et contribuons à la gestion collective de la santé à long terme de la baie. Notre transparence en divulgation, nos inspections régulières et notre communication ouverte avec les organismes environnementaux témoignent de notre engagement soutenu envers l'amélioration continue et la responsabilité.

Grâce à l'ensemble de ces efforts, la raffinerie de Vancouver s'impose comme un exemple de gestion environnementale rigoureuse, alliant excellence opérationnelle, conformité réglementaire et profond respect pour l'écosystème côtier qui l'entoure.

PRINCIPALES MESURES ENVIRONNEMENTALES – RAFFINERIE DE VANCOUVER

DOMAINES D'INTERVENTION	MESURE OU INITIATIVE DE PROTECTION	RÉSULTAT
Prévention et intervention en cas de déversement	Plan exhaustif, hiérarchie d'intervention immédiate, formulaires détaillés	Conformité réglementaire et traçabilité des rapports
Surveillance et échantillonnage	Échantillonnage automatisé horaire, vérifications ponctuelles quotidiennes et analyses en laboratoire	Données en temps réel et détection précoce des anomalies
Entretien préventif	Entretien préventif des systèmes critiques, pompes redondantes, sondes calibrées	Risque réduit de défaillance et de rejet non planifié
Contrôle des émissions atmosphériques	Unités de confinement et de filtration des émissions, inspection continue des filtres	Prévention du rejet de particules et de poussière de sucre dans l'air
Protection du milieu marin	Relevés biophysiques semestriels et essais de toxicité réalisés avec Environnement Canada	Rejets non toxiques confirmés et biodiversité stable
Formation et culture	Formation obligatoire sur la gestion des déversements pour tous les opérateurs et superviseurs	Sensibilisation environnementale et état de préparation maintenus

Lutte contre les changements climatiques : Décarbonation, efficacité énergétique et conservation des ressources

« Chaque kilowatt économisé et chaque tonne évitée nous rapprochent d'un avenir résilient. »

Au moment où les changements climatiques posent des défis croissants à la production alimentaire mondiale, il est essentiel que les entreprises de notre secteur adoptent une approche pleinement intégrée de l'action climatique et gèrent de manière proactive les risques qui y sont associés. Nous nous engageons à promouvoir une production et une consommation durables en optimisant l'utilisation des ressources, en réduisant les déchets et en intégrant les principes de l'économie circulaire.

Nos initiatives visent à améliorer l'efficacité des procédés, à maximiser l'utilisation des matières et à exploiter les données pour favoriser l'amélioration continue au sein de nos activités et de notre chaîne de valeur élargie. Ces efforts s'alignent étroitement sur plusieurs ODD des Nations Unies, notamment :



ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) : Nous sommes déterminés à améliorer l'efficacité énergétique dans toutes nos activités tout en intégrant des sources d'énergie plus propres.

ODD 12 (Consommation et production responsables) : Nous mettons l'accent sur l'optimisation des ressources, la réduction des déchets et la mise en œuvre des principes d'économie circulaire pour l'ensemble de notre chaîne de valeur.

ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) : Nous atténuons activement les risques liés au climat au moyen d'évaluations des risques climatiques, de l'engagement des fournisseurs et de stratégies opérationnelles d'adaptation pour assurer notre résilience dans un contexte qui évolue rapidement.

INITIATIVES CLIMATIQUES FONDÉES SUR LES DONNÉES

Chez Rogers, nous reconnaissons que pour relever les défis des changements climatiques à long terme, nous devons appliquer dès maintenant des mesures de lutte contre les changements climatiques significatives et vérifiables. Nous sommes déterminés à réduire nos émissions de carbone, à améliorer l'efficacité énergétique et à passer à des sources d'énergie durables.

Grâce à un processus décisionnel basé sur des données probantes, à des partenariats stratégiques et à des investissements continus dans l'efficacité énergétique, nous visons à assurer que nos mesures de lutte contre les changements climatiques contribuent considérablement aux efforts de décarbonation mondiaux tout en maintenant notre résilience opérationnelle.

DE LA CONNAISSANCE À L'ACTION

Le changement climatique exige une réponse mondiale, et Rogers s'engage à jouer son rôle en faisant progresser des solutions significatives. Dans l'ensemble de nos activités, nous travaillons activement à réduire les émissions de carbone, à améliorer l'efficacité énergétique et à transitionner vers des sources d'énergie durables. En tant que membre du Partenariat en économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), nous contribuons aux progrès de la gestion de l'énergie dans l'ensemble du secteur.

En 2025, nous avons continué à renforcer la qualité et la précision de nos données environnementales dans le cadre de notre stratégie climatique continue. Nous avons lancé une évaluation énergétique exhaustive de toutes nos installations afin d'établir une base de référence pour la consommation d'énergie et les émissions, orientant ainsi nos efforts de réduction à long terme et déterminant les occasions d'amélioration ayant la plus grande incidence.

Dans l'ensemble de ses activités, Rogers maintient un cadre intégré de surveillance et de production de rapports comprenant :

- Alignement avec les normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID 1 et NCID 2) afin de répondre aux exigences et normes nationales et internationales de divulgation sur les GES.
- Mise en œuvre de protocoles rigoureux de collecte et de vérification des données, incluant des examens internes mensuels pour assurer la précision et la préparation aux audits.
- Mise en œuvre d'un logiciel avancé de suivi pour rationaliser la collecte des données et la production des rapports d'émissions.
- Utilisation d'outils de mesure calibrés et gestion normalisée des dossiers pour une meilleure qualité des données.
- Vérification par un tiers indépendant de 99 % de nos données sur les émissions des champs d'application 1 et 2, établissant une nouvelle référence en matière de transparence.

Nous poursuivons l'amélioration de nos fonctions de surveillance et de contrôle à l'échelle du système afin de garantir la conformité aux normes provinciales applicables en matière d'émissions. Ces initiatives reflètent notre engagement global envers l'intégrité des données, la responsabilité et l'alignement réglementaire dans la déclaration environnementale.

Grâce à ces processus et outils améliorés, Rogers est bien positionnée pour répondre aux attentes réglementaires en évolution, respecter les meilleures pratiques en gestion des données climatiques et réaliser des progrès mesurables dans ses efforts d'action climatique.

ÉVALUATION DES RISQUES CLIMATIQUES

En s'appuyant sur notre évaluation des risques climatiques de 2024, nous continuons d'utiliser une approche alignée sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) et de l'ISSB pour évaluer comment les changements climatiques pourraient affecter nos activités, notre chaîne d'approvisionnement, notre logistique et nos marchés. Cette évaluation actualisée des risques intègre de nouveaux indicateurs climatiques, les conditions hydriques en Alberta qui seront détaillées dans la section sur la classification des risques liés à l'eau, des évolutions dans les régions de production de sucre de canne et de sirop d'érable, ainsi que les cadres réglementaires et de divulgation en mutation au Canada, aux États-Unis et dans l'Union européenne.

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES DE 2025

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES (t D'ÉQ. CO ₂) ^{1),2),3)}	2025	2024	2023
CHAMP D'APPLICATION 1			
Combustion de carburants à des sources stationnaires	192 261	195 447	189 033
Combustion de carburants à des sources mobiles	563	522	667
Pertes de gaz réfrigérants ⁴⁾	205	83	23
Émissions des procédés industriels	3 745	2 844	3 056
Émissions fugitives ⁵⁾	533	457	409
Gestion des déchets sur le site	12 459	13 815	14 182
Gestion des eaux usées sur le site	13 278	21 843	23 347
CHAMP D'APPLICATION 2⁶⁾			
Consommation d'électricité importée	2 802	3 769	3 044
CHAMP D'APPLICATION 3⁷⁾			
Émissions de l'énergie en amont	107	186	158
Biens achetés	351 447	384 463	404 907
Transport en amont	252 865	269 696	309 551
Gestion des déchets solides	2 265	1 748	1 768
Approvisionnement en eau de la ville	412	402	413
Traitement des eaux usées de la ville	425	401	417
HORS DES CHAMPS D'APPLICATION			
CO ₂ d'origine biomasse ⁸⁾	14 283	12 496	8 351

1) www.ghgprotocol.org

2) Les données peuvent ne pas concorder puisqu'elles sont arrondies.

3) La catégorisation des émissions en 2024 a changé par rapport aux années précédentes. Les sources d'émissions ont été reclassées conformément aux catégories du protocole de GES. En conséquence, les données des années précédentes pour la gestion des déchets et des eaux usées sur le site ont été retraitées. Les émissions totales demeurent inchangées.

4) L'augmentation des émissions de réfrigérants en 2025 est principalement attribuable au retrait des unités de refroidissement plus anciennes et à l'installation de nouveau matériel, ce qui a nécessité l'élimination contrôlée et le remplacement des réfrigérants.

5) L'augmentation des émissions fugitives en 2025 est principalement due à une consommation accrue de CO₂ acheté lors des interruptions temporaires du procédé de carbonatation.

6) Les données du champ d'application 2 sont basées sur la localisation et sur le marché et sont calculées comme étant équivalentes.

7) Nos émissions du champ d'application 3 peuvent changer à mesure que nous intégrons de nouvelles sources d'émissions et améliorons la qualité des données. Bien que nous déclarions ces émissions, elles ne sont pas actuellement utilisées dans les calculs d'intensité en raison des efforts continus visant à en améliorer la précision.

8) Les émissions de CO₂ d'origine biomasse incluent le CO₂ biogénique, comme la décomposition de matière organique, ainsi que le CO₂ généré par la combustion de biomasse, telle que la combustion de la pulpe.

MESURES DE RÉFÉRENCE DE 2024

Voici les mesures de référence pour certains de nos facteurs climatiques les plus importants en 2024.

RISQUE CLIMATIQUE	MESURE DE 2024
Empreinte du risque lié à l'eau	En 2024, environ 96 % du total des prélevements d'eau ont eu lieu dans des bassins à faible risque; Taber est la seule installation située dans un bassin à risque faible-moyen ¹⁾
Empreinte des GES	Champ d'application 1 : 235 191 t d'éq. CO ₂ Champ d'application 2 : 3 769 t d'éq. CO ₂ Champ d'application 1 + champ d'application 2 : 238 959 t d'éq. CO ₂ ¹⁾
Programmes pour fournisseurs	Des programmes de vérification continue et d'amélioration continue fondés sur Bonsucro (sucre de canne), FSA (sucre de betterave de l'Alberta) et les Normes canadiennes sur la culture biologique (sirop d'érable) soutiennent la résilience agronomique et la traçabilité ¹⁾

1) www.ghgprotocol.org

APERÇU EXÉCUTIF : NOUVEAUTÉS EN 2025

Grâce à notre initiative de renforcement de l'évaluation des risques en 2025, nous avons apporté les mises à jour suivantes à notre cadre global de gestion des risques, y compris un éventail plus large de catégories de risques et de données.

RISQUE	MISE À JOUR EN 2025
Perspectives ENSO	Probabilité accrue d'un épisode La Niña entre septembre et novembre 2025, susceptible de modifier les régimes de précipitations et de températures jusqu'en 2026, tandis que les tendances de réchauffement à long terme se maintiennent ¹⁾ .
Irrigation en Alberta	En 2025, le St. Mary River Irrigation District a fixé les quotas d'irrigation à 12 po/acre, ce qui atténue à court terme le risque d'approvisionnement en betteraves, même si l'exposition structurelle à la sécheresse demeure ^{2),3)} .
Signal sur l'approvisionnement en sucre de canne	La prévision de production de sucre du Brésil pour 2025-2026 a été revue à la baisse à la suite de la sécheresse et des feux de forêt de 2024; le Mexique affiche une légère reprise après une campagne 2024-2025 faible ^{4),5)} .
Érable	La récolte de sirop d'érable du Québec en 2025 a atteint 225 millions de livres, légèrement en dessous du record de 2024, bien que les risques liés à la variabilité à long terme persistent avec les hivers plus chauds. ⁶⁾
Logistique	Les activités du canal de Panama se sont stabilisées en 2025 avec le rétablissement complet du tirant d'eau de 50 pieds, ce qui a permis de soulager les congestions de 2024, mais le risque de sécheresse à long terme demeure ⁷⁾ .
Divulgation et notations	La règle climatique de la SEC américaine reste suspendue; les lois californiennes SB-253 (divulgation des GES) et SB-261 (rapport sur les risques climatiques) restent en vigueur. L'Union européenne a adopté des « corrections rapides » aux ESRS et promulgué son règlement sur la notation ESG ⁸⁾ .

1) Organisation météorologique mondiale (2025). La Niña pourrait réapparaître, mais avec des températures supérieures à la moyenne (probabilités ENSO pour septembre-décembre 2025).

2) St. Mary River Irrigation District (2 avril 2025). Allocation 2025 : 12 pouces par acre

3) SMRID (30 mai 2025). Mise à jour de l'approvisionnement en eau : l'allocation devrait rester à 12 pouces.

4) Conab /couverture sectorielle (26 août 2025). La production de sucre du Brésil pour 2025-2026 a été révisée à la baisse.

5) USDA ERS (18 juin 2025). Perspectives sur le sucre et les édulcorants : Reprise de la production au Mexique pour 2025-2026 comparée à 2024-2025.

6) Producteurs et productrices acéricoles du Québec / presse spécialisée (16-17 juin 2025). Récolte de 2025 ≈ 225 millions de livres.

7) Autorité du canal de Panama / presse commerciale (juillet 2025). Le canal a rétabli son tirant d'eau et sa capacité complète.

8) Commission européenne (11 juillet 2025). « Corrections rapides » aux ESRS adoptés (CSRD)

RISQUES PHYSIQUES EN 2025

En tant que producteur de produits édulcorants naturels, Rogers dépend fortement des intrants agricoles pour ses segments Sucre et Produits de l'érable. Voici les façons dont nous avons déterminé que les changements climatiques pourraient poser des risques importants pour nos volumes de production en 2025, ainsi que les mesures d'atténuation :

RISQUE	EXPOSITION/MISE À JOUR	PRINCIPALES MESURES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION
Rareté de l'eau et sécheresse (sucre de betterave en Alberta)	Allocation stable à 12 pouces; pression prolongée de la sécheresse dans le scénario La Niña	Examen annuel du WRI Aqueduct, réutilisation de l'eau, engagement des producteurs (ASBG/FSA) ¹⁾
Variabilité météorologique (sucre de canne)	Prévision brésilienne revue à la baisse pour 2025-2026, Approvisionnement multi-origine reprise au Mexique	
Sensibilité de la saison des sucres (Québec, nord-est des États-Unis)	Production solide (~225 millions de livres) mais les tendances au réchauffement limitent les fenêtres de gel-dégel ²⁾	Réserves stratégiques, diversification des fournisseurs, gestion durable des forêts
Points d'engorgement logistiques	Les contraintes du canal ont été atténuées avec le rétablissement du tirant d'eau complet Le risque structurel de sécheresse demeure	Itinéraires de contournement Réservation prospective Stock tampon ³⁾

1) Organisation météorologique mondiale (2025). La Niña pourrait réapparaître, mais avec des températures supérieures à la moyenne (probabilités ENSO pour septembre-décembre 2025).

2) Producteurs et productrices acéricoles du Québec / presse spécialisée (16-17 juin 2025). Récolte de 2025 ≈ 225 millions de livres.

3) Port Technology (2025), « Panama Canal restores full draft amid global trade shifts ».

RISQUES LIÉS À LA TRANSITION 2025

Au-delà des impacts physiques, l'évolution des réglementations, les attentes du marché et les facteurs économiques présentent des défis supplémentaires. Nous avons relevé les questions suivantes comme étant importantes pour 2025, ainsi que les mesures de contrôle et d'atténuation. Plus de détails sur les enjeux de divulgation peuvent être consultés dans la section Aperçu exécutif : Nouveautés en 2025.

QUESTION	CONTEXTE / MISE À JOUR 2025	MESURES DE CONTRÔLE ET RÉPONSES
Divulgation et assurance renforcées	NCID 1 et 2 finalisés avec mesures transitoires (Canada) ¹⁾ Règle SEC en suspens (États-Unis) ²⁾ CA SB-253/261 en vigueur ³⁾ ESRS de l'Union européenne amendées ^{4),5)}	Maintien de l'ossature NCID/ISSB Cartographie modulaire vers SB-253/261 et CSRD Maintien de l'assurance sur la divulgation des GES pour plus de 90 % des émissions ^{6),7)}
Tarification du carbone et énergie	Les régimes OBPS et les pressions fiscales sur le carbone touchent les installations de Montréal, de Vancouver et de Taber NCID 1 et 2 finalisés avec mesures transitoires (Canada)	Poursuivre les projets SEM/ISO 50001 Évaluer l'optimisation des procédés et du chauffage à faible émission de carbone ¹⁾

1) Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) (décembre 2024). NCID 1 et NCID 2 finalisés avec mesures transitoires

2) Reuters (2025) « US SEC votes to stop defending climate disclosure rules »

3) Greenberg/Traurig (2025) « California Climate Disclosure Laws : Federal Court Denies Request to Block SB 253 and 261; Plaintiffs Appeal »

4) Commission européenne (11 juillet 2025). « Corrections rapides » aux ESRS adoptés (CSRD)

5) EUR-Lex (Règlement (UE) 2024/3005). Règlement sur les notations ESG – transparence et intégrité des activités de notation.

6) Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) (décembre 2024). NCID 1 et NCID 2 finalisés avec mesures transitoires

7) Cadres internes basés sur ISO 14001, définition des seuils de zéro déchet avec un taux de détournement supérieur à 85 %.

REGISTRE QUALITATIF DES RISQUES MIS À JOUR POUR 2025

Le tableau ci-dessous résume nos questions de risques matériels mises à jour pour 2025 par catégorie et probabilité d'occurrence, ainsi que les mesures d'atténuation pour l'avenir.

RISQUE	PROBABILITÉ (12 À 36 MOIS)	INCIDENCE	MISE À JOUR DE 2025	PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION
Allocations d'eau en Alberta (sucré de betterave)	Moyenne	Moyenne	Allocation stable à 12 pouces en 2025 – surveillance du manteau neigeux et des précipitations en 2026 (La Niña)	Examen annuel du WRI Aqueduct; réduction/recyclage des prélèvements; engagement ASBG/FSA; déclencheurs du plan de lutte contre la sécheresse
Météo pour le sucre de canne en LATAM	Modéré à élevé	Modéré à élevé	Risque au Brésil révisé à la baisse pour 2025-2026, Mexique en phase de reprise	Approvisionnement multi-origine; Bonsucro; fenêtres d'achat opportunistes
Variabilité de la saison des sucres	Moyenne	Moyenne	Production solide en 2025, Le risque de réchauffement à long terme persiste	Diversification Couverture des réserves Gestion forestières
Avancées en divulgation et assurance	Moyenne	Moyenne	NCID 1 et 2 finalisés; pause CSA; règle SEC en suspens; avancement au Canada; règlement de l'UE sur les corrections rapides	Ossature NCID; sorties modulaires vers CA/UE; préparation à l'assurance

ALLER DE L'AVANT

Notre processus accru d'évaluation des risques nous a permis d'avoir une vue plus large et intégrée des risques et des opportunités liés au climat dans le cadre de nos opérations et de notre chaîne de valeur. Cette perspective renforcée permet à Rogers de rester proactif dans la gestion des nouveaux défis et des attentes en évolution des parties prenantes, tout en affinant les domaines d'intervention qui guident notre stratégie de durabilité et nos pratiques commerciales responsables.

À court terme, nos efforts porteront sur le renforcement de l'alignement de la divulgation, l'avancement de la gestion de l'eau et de la résilience des fournisseurs, ainsi que l'amélioration de la qualité et de la transparence des données dans toutes les unités fonctionnelles. Nous examinons également de plus près comment les facteurs liés au climat peuvent influencer le commerce, la logistique et les décisions d'approvisionnement afin d'assurer la continuité à long terme des activités.

Notre exposition au risque climatique reste concentrée, mais gérable, si elle est abordée de manière proactive. Les principaux points d'attention comprennent les allocations d'eau en Alberta, la variabilité climatique des régions productrices de sucre de canne et les conditions changeantes de la production de sirop d'érable. En maintenant une approche basée sur les données et transparente, et en continuant d'intégrer les considérations climatiques dans notre planification, nous visons à renforcer la fiabilité de l'approvisionnement, à réduire les coûts et les émissions dans le temps, et à fournir des rapports clairs à nos parties prenantes.

Nous reconnaissons que certaines influences externes, comme que les politiques commerciales, les quotas et les contraintes du canal de Panama, peuvent amplifier les conséquences des changements climatiques sur notre chaîne de valeur. Bien que ces facteurs ne soient pas détaillés dans ce rapport, ils sont pris en compte dans notre cadre de gestion des risques et continueront d'éclairer nos évaluations annuelles et nos revues de performance.

PROGRESSION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE L'INTÉGRATION DE L'ÉNERGIE PROPRE

L'efficacité énergétique demeure au cœur de notre stratégie d'action climatique, nous aidant à atteindre les doubles objectifs de réduction des émissions et d'amélioration du rendement opérationnel. En tant que membre actif du Partenariat en économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), nous collaborons avec nos pairs du secteur pour échanger des connaissances, adopter les meilleures pratiques et accélérer les progrès vers un avenir à faible émission de carbone.

GESTION STRATÉGIQUE DE L'ÉNERGIE - DES PROJETS PONCTUELS À L'AMÉLIORATION CONTINUE

En 2025, Rogers Sugar a fait des progrès significatifs dans l'avancement de son programme de gestion stratégique de l'énergie (GSE), un cadre à l'échelle de l'entreprise aligné sur les normes ISO 50001. Contrairement aux initiatives traditionnelles ponctuelles, le programme GSE intègre la gestion de l'énergie dans nos activités quotidiennes et notre planification à long terme. Ancré dans le cycle Planifier-Faire-Vérifier-Agir, cette approche favorise l'amélioration continue, produit des résultats mesurables et crée une valeur durable. S'appuyant sur les bases établies en 2024, le programme GSE est un pilier de notre parcours de durabilité ayant les objectifs suivants :

▪ Réduire les coûts et renforcer la concurrence

- Réduire le gaspillage d'énergie dans nos raffineries de sucre, usine de betteraves et installations de produits d'érable.
- Stabiliser les factures d'énergie et se prémunir contre la tarification future du carbone.
- Améliorer les marges en réduisant l'un de nos plus grands coûts contrôlables.

▪ Optimiser les opérations et réduire les risques

- Prolonger la durée de vie du matériel essentiel, y compris les chaudières, pièges à vapeur et centrales électriques.
- Réduire les temps d'arrêt imprévus et les coûts élevés de maintenance.
- Améliorer la fiabilité de la production pour garantir un approvisionnement constant des clients.

▪ Renforcer la confiance et la réputation

- Démontrer des mesures en faveur de la durabilité en accord avec les attentes des clients.
- Renforcer la divulgation des facteurs ESG avec des données énergétiques et d'émissions vérifiables.
- Positionner Rogers Sugar comme un fabricant alimentaire responsable et prêt pour l'avenir.

Le cadre du système de gestion de l'énergie progresse à travers quatre étapes – initiation, construction, amélioration et maintien – chacune mettant l'accent sur l'engagement du personnel, la mesure du rendement et la gestion cohérente des processus.

AVANCEMENTS CLÉS EN 2025

Guidés par des études internes et un engagement actif de nos équipes énergie, nous avons fait progresser plusieurs initiatives à fort impact dans trois domaines principaux :

Mobiliser le personnel

- En collaboration avec plusieurs services et l'équipe de direction, nous avons établi un cadre solide pour le système de gestion de l'énergie, qui a été approuvé pour mise en œuvre.
- Formation d'équipes dédiées à l'énergie aux installations de Vancouver, de Montréal et de Taber, ainsi qu'au niveau corporatif, soutenues par des tableaux de bord en temps réel et des réunions mensuelles.
- Élaboration de registres d'opportunités – catalogues vivants de projets d'efficacité – classés selon leur rentabilité, les économies d'énergie et les co-bénéfices opérationnels.

- Lancement d'une formation complète pour les membres des équipes du service de l'énergie, complétée par des ateliers sur les principaux thèmes d'efficacité énergétique.

Faire le suivi du rendement

- Établissement de bases de référence et de profils de consommation d'énergie affinés grâce à des bilans énergétiques complets et à la cartographie des flux.
- Réalisation d'audits complets des purgeurs de vapeur pour les installations de Vancouver, de Montréal et de Taber.
- Analyse des lacunes en matière d'instrumentation, installation de nouveaux dispositifs de mesure et intégration des données de consommation dans des tableaux de bord centralisés.
- Avancement de l'état de préparation à la norme ISO 50001, tant au niveau des installations qu'au niveau de l'entreprise, en progression vers l'accomplissement des 25 tâches de Ressources naturelles Canada avec l'appui d'experts externes.
- Élaboration de modèles énergétiques pour nos raffineries de Vancouver et de Montréal afin de prévoir avec précision la consommation énergétique future et d'évaluer le rendement des projets.

Suivre un processus

- Optimisation des réseaux de vapeur par l'amélioration des systèmes de retour des condensats et la réduction des pertes thermiques.
 - Mise à jour des séquences et des normes des procédés afin d'améliorer le rendement énergétique et de réduire la consommation de matières, d'eau et d'énergie.
 - Expansion des systèmes de commande numériques et des analyses avancées pour une optimisation énergétique en temps réel.
 - Remplacement des anciens moteurs, pompes et systèmes d'éclairage par de l'équipement à haute efficacité énergétique.

CADRE DE GESTION DE L'ÉNERGIE

	AMORCER	BÂTIR	RENFORCER	MAINTENIR
MOBILISER LE PERSONNEL	Former des équipes énergétiques (Vancouver, Montréal, Taber, Érable, siège social)	Trouver des occasions, S'inscrire à des ateliers de remue-méninges	Former les équipes énergétiques et les opérateurs (ateliers)	Réunions d'équipe continues/ Partage entre installations, initiatives dirigées par le personnel
FAIRE LE SUIVI DU RENDEMENT	Recueillir les données de référence et réaliser des audits (selon le niveau d'ASHRAE, cartographie des flux)	Effectuer l'analyse des lacunes en matière de comptage, installer de nouveaux compteurs et amorcer l'intégration au Système de gestion de l'information énergétique (SGIE)	Mettre à jour les ICP et les tableaux de bord / réaliser des gains rapides	ICP en temps réel du SGIE, tableaux de bord de la hiérarchie décisionnelle, rapports annuels vérifiés
SUIVRE UN PROCESSUS	Obtenir le parrainage de la direction et l'inscription à la norme ISO 50001	Mettre en œuvre la stratégie énergétique de l'entreprise selon le cadre ISO 50001	Prioriser les projets/ Mettre à profit les mesures incitatives	Maintenir la préparation à la norme ISO 50001, mettre à jour le registre des possibilités, élaborer le plan et la feuille de route énergétiques



La durabilité en action

ÉQUIPE EM-POWER DE VANCOUVER

Dans le cadre de notre engagement envers la durabilité et l'efficacité opérationnelle, nous avons mis en place une stratégie de gestion de l'énergie rigoureuse afin de cerner des possibilités d'amélioration continue de l'efficacité énergétique et de gestion des émissions de carbone. L'équipe EM-Power de Lantic est composée de personnes créatives et engagées qui ont relevé le défi de la gestion de l'énergie à notre raffinerie de sucre de Vancouver. En 2025, l'équipe a cerné et mis en œuvre plusieurs projets d'envergure, dont la réparation de fuites de vide, l'automatisation des vannes à vapeur, le nettoyage des évaporateurs et l'ajout de nouveaux adsorbants pour les filtres à charbon. Ces initiatives ont permis des économies annuelles d'environ 100 000 \$, de même qu'une économie d'eau d'environ 5 000 m³ par an, telle que vérifiée par BC Hydro et FortisBC.

L'équipe EM-Power de la raffinerie de Vancouver est un exemple de la rigueur technique et de la mobilisation du personnel qui génèrent des résultats concrets :

- Leadership interfonctionnel – L'équipe EM-Power a mobilisé des membres à tous les échelons, y compris des représentants de la haute direction, des champions de l'énergie, des responsables des données et des opérateurs, qui ont collaboré au moyen de réunions récurrentes et de tableaux de bord.
- Mobilisation des opérateurs – Des séances de formation ont présenté les neuf types de gaspillage d'énergie, intégrant la sensibilisation à l'efficacité dans les activités quotidiennes.
- Élan du changement – L'équipe a créé un registre des occasions pour réaliser à la fois des correctifs à faible coût et des projets d'investissement à long terme, assurant ainsi des résultats durables.

APERÇU DES RETOMBÉES (2025)

INDICATEUR	RÉSULTAT
Électricité économisée	142 586 kWh (1,1 %)
Gaz naturel économisé	9 210 GJ (1,4 %)
Projets mis en œuvre	13 mesures d'efficacité énergétique
Économies d'eau	~5 000 m ³ /an

EN PRÉVISION DE 2026, NOS PLANS INCLUENT :

- Une révision complète de nos purgeurs de vapeur.
- Un audit exhaustif des fuites d'air comprimé, d'eau et de vapeur.
- La poursuite de la préparation à la norme ISO 50001 dans l'ensemble des installations.



Augmentation du nettoyage des évaporateurs



Nouvel adsorbant efficace pour filtre à charbon



Saine gestion des ressources : Eau et eaux usées

« Eau, déchets et circularité : boucler la boucle. »

L'eau est fondamentale pour la vie et pour nos activités. La gestion responsable de l'eau est au cœur de notre stratégie de durabilité, puisqu'elle soutient la viabilité à long terme de nos activités et la protection des écosystèmes naturels. Nos initiatives de gestion de l'eau veillent à ce que nos efforts contribuent aux priorités mondiales en matière d'utilisation durable de l'eau et de santé des écosystèmes, en cohérence avec les principaux ODD des Nations Unies.



ODD 6 (Eau propre et assainissement) : Nous suivons et optimisons notre consommation d'eau, réduisons les prélèvements lorsque c'est possible et investissons dans des initiatives de recyclage de l'eau et de traitement des eaux usées.

ODD 12 (Consommation et production responsables) : Nous avons mis en œuvre des stratégies de recyclage et de réutilisation de l'eau, réduit l'évacuation des eaux usées et augmenté l'efficacité du traitement des eaux usées.

En surveillant continuellement notre empreinte en eau, en collaborant avec les parties prenantes et en investissant dans des pratiques durables de l'eau, nous sommes déterminés à limiter notre incidence environnementale tout en assurant la sécurité hydrique à long terme.

ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS À L'EAU

L'eau est un élément clé des processus de fabrication, de nettoyage et d'assainissement de nos installations. Rogers utilise à la fois de l'eau potable et de l'eau non potable dans la production de notre sucre et de notre sirop d'érable. Nous sommes déterminés à assurer une gestion responsable de cette ressource vitale commune.

Nous comprenons que l'accès continu à l'eau requis n'est pas garant. Cela dépend des conditions hydrologiques des bassins versants où nous exerçons nos activités, qui sont de plus en plus influencées par les effets du changement climatique. La fréquence et la gravité croissantes des événements météorologiques extrêmes (p. ex., sécheresses, inondations et fluctuations de température) peuvent affecter la disponibilité et la qualité continues de l'eau utilisable.

Notre approche de la durabilité basée sur les données commence par une collecte précise et régulière des données. Nous suivons, surveillons et rendons compte des volumes d'eau que nous extrayons de toutes les sources, et nous cherchons continuellement des occasions d'améliorer l'efficacité de notre utilisation de l'eau.

Chaque année, nous réalisons une analyse formelle des risques liés à l'eau à l'aide de l'Aqueduct Water Risk Atlas fourni par le World Resources Institute (WRI). Cette évaluation analyse les risques physiques, réglementaires et de réputation liés à l'eau dans toutes nos installations, ce qui nous permet de gérer de manière proactive les défis liés à l'eau et d'assurer des opérations durables.

Selon notre évaluation de 2025, près de 99 % des prélèvements totaux d'eau ont eu lieu dans des zones classées à faible risque

hydrique, 1 % dans des zones à risque faible à moyen, et une quantité négligeable (proche de 0 %) dans des zones à risque moyen à élevé. Ces résultats démontrent notre engagement continu à exercer nos activités dans des régions présentant peu de préoccupations liées à la rareté de l'eau. Nous considérons ce profil de risque comme un avantage stratégique pour notre entreprise.

Sur nos huit principales installations, **six** sont situées dans des **zones à faible risque**, **une** (usine de transformation de betteraves de Taber) dans une zone à **risque faible à moyen** et **une** (centre de distribution de Toronto) dans une **zone à risque moyen à élevé**.

TABER - USINE DE TRANSFORMATION DE BETTERAVES (ALBERTA)

L'usine de transformation de betteraves de Taber est la seule installation de Rogers située dans une zone à risque hydrique faible à moyen, dans le bassin versant Saskatchewan-Nelson (sous-bassin inférieur de l'Oldman). En 2025, la région a connu des précipitations et un enneigement inférieurs à la moyenne et a été classée au stade 3 sur 5 du cadre de gestion des pénuries d'eau de l'Alberta, reflétant des conditions de sécheresse persistantes dans le sud de l'Alberta.

Étant donné que l'usine et les producteurs locaux de betteraves dépendent d'une disponibilité stable de l'eau pour la transformation et l'irrigation, Rogers surveille activement les indicateurs hydrologiques et collabore avec les intervenants locaux et provinciaux pour atténuer les risques.

En 2025, les prélèvements d'eau potable à Taber ont diminué d'environ 7 % (15 000 m³) et les prélèvements d'eau douce ont diminué d'environ 13 % (116 000 m³) par rapport à 2024, tout en maintenant des activités efficaces. Environ 75 % du poids d'une betterave à sucre est constitué d'eau naturelle, ce qui signifie que l'usine rejette plus d'effluents qu'elle n'en prélève, une grande partie de l'eau provenant des betteraves elles-mêmes.

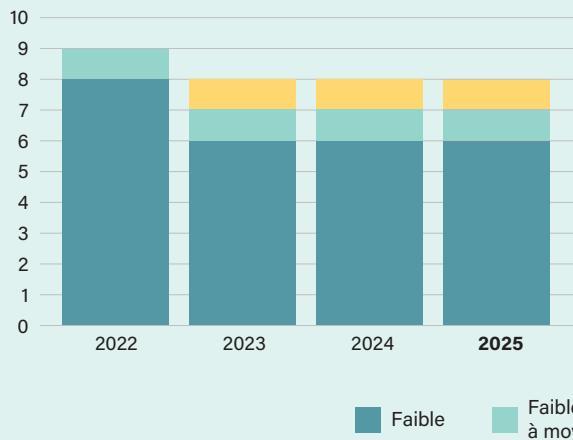
Ce phénomène souligne la faible consommation nette d'eau à Taber ainsi que notre concentration continue sur la réutilisation, la qualité des effluents et la gestion des bassins versants.

INSTALLATIONS DU BASSIN DU FLEUVE SAINT-LAURENT (QUÉBEC ET ONTARIO)

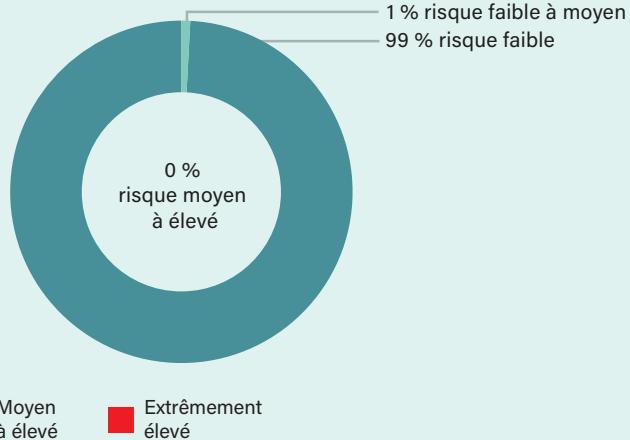
Six de nos installations, dont celles à Saint-Honoré-de-Shenley, à Granby, à Montréal et à Toronto, exercent leurs activités dans le bassin du fleuve Saint-Laurent, où le risque global lié à l'eau demeure faible à moyen-élevé, selon les conditions des sous-bassins.

- Saint-Honoré-de-Shenley et Granby prélèvent des volumes relativement faibles d'eau (2 200 m³ et 14 300 m³ respectivement) et exercent leurs activités dans des zones à faible risque avec un approvisionnement stable.
- La raffinerie de sucre de canne de Montréal, notre installation consommant le plus d'eau dans l'Est, a prélevé environ 9,3 millions de m³ d'eau en 2025, principalement pour la transformation et le refroidissement. Malgré son envergure, le site demeure dans une zone à faible risque global lié à l'eau, soutenu par une infrastructure municipale d'approvisionnement robuste et un contrôle rigoureux des effluents.
- Le centre de vente et de distribution de Toronto se situe dans le sous-bassin Humber-Don, où un risque hydrique moyen à élevé (2-3) est lié aux pressions des eaux pluviales urbaines et aux contraintes réglementaires. Le volume réel de prélèvement à ce site est minimal (981 m³).

NOMBRE D'INSTALLATIONS SELON CHAQUE TYPE DE RISQUE



PART DU NOMBRE TOTAL DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU SELON CHAQUE TYPE DE RISQUE



TYPE DE RISQUES LIÉS À L'EAU PAR INSTALLATION (2025)

INSTALLATION	GRAND BASSIN	PETIT BASSIN	RISQUE PHYSIQUE (QUANTITÉ)	RISQUE PHYSIQUE (QUALITÉ)	RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET RÉPUTATIONNELS	TOTAL DES RISQUES LIÉS À L'EAU	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU ANNUELS (M ³)
Taber – Usine de betteraves	Saskatchewan	Lower Oldman	Élevé (3 à 4)	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	Faible à modéré (1 à 2)	200 808
Saint-Honoré-de-Shenley – Usine d'embouteillage	Saint-Laurent	Chaudière	Faible (0 à 1)	Faible à modéré (1 à 2)	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	2 208
Granby – Usine d'embouteillage	Saint-Laurent	Yamaska	Faible à modéré (1 à 2)	Faible à modéré (1 à 2)	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	14 288
Websterville – Usine d'embouteillage	Saint-Laurent	Winooski	Faible (0 à 1)	Faible à modéré (1 à 2)	Faible à modéré (1 à 2)	Faible (0 à 1)	554
Montréal – Raffinerie de sucre de canne	Saint-Laurent	Île de Montréal	Faible (0 à 1)	Faible à modéré (1 à 2)	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	9 331 133
Toronto – Ventes et distribution	Saint-Laurent	Humber / Don	Élevé (3 à 4)	Faible à modéré (1 à 2)	Faible (0 à 1)	Modéré à élevé (2 à 3)	981
Dégelis – Usine d'embouteillage	Saint-Jean	Haut Saint-Jean / Saint-François	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	8 561
Vancouver – Raffinerie de sucre de canne	Côte du Pacifique et de l'Arctique	Détroit de Georgia / Squamish	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	Faible (0 à 1)	8 367 664

Ensemble, nos installations du fleuve Saint-Laurent maintiennent une forte conformité de la qualité de l'eau, soutenue par les réseaux municipaux d'approvisionnement en eau et des programmes de surveillance sur site.

DÉGÉLIS - USINE D'EMBOUTEILLAGE (QUÉBEC)

Située dans le sous-bassin du Haut Saint-Jean / Saint-François, Dégelis exerce ses activités dans une zone à faible risque dotée de ressources en eau abondantes. L'installation utilise des volumes d'eau modestes (8 561 m³ en 2025) principalement pour les opérations de conditionnement et d'assainissement, avec une incidence environnementale négligeable.

VANCOUVER - RAFFINERIE DE SUCRE DE CANNE (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

La raffinerie de sucre de canne de Vancouver, située dans le sous-bassin du détroit de Géorgie-Squamish, sous le bassin de la côte pacifique et arctique, reste dans une zone à faible risque avec un approvisionnement municipal en eau constant. Le site a prélevé environ 8,37 millions de m³ d'eau en 2025, avec des volumes de rejet d'effluents traités presque équivalents, reflétant une utilisation efficace de l'eau et des conditions hydrologiques stables.

La raffinerie continue de collaborer avec Metro Vancouver pour améliorer la surveillance, optimiser la réutilisation des procédés et maintenir la conformité aux normes régionales de qualité de l'eau.

Rogers Sugar demeure engagée envers une gestion responsable de l'eau dans toutes ses installations, en intégrant l'atténuation des risques, la surveillance continue et l'optimisation des processus dans ses activités. Son objectif est d'assurer une sécurité hydrique à long terme, de minimiser l'incidence environnementale et de maintenir une production efficace et résiliente dans l'ensemble de son réseau.

CONSOMMATION ET CONSERVATION DE L'EAU

Nos installations puissent à des sources d'eau potable et d'eau non potable. En 2025, les prélèvements totaux d'eau ont été d'environ 18,7 millions de m³, reflétant une diminution importante par rapport à 2024. Cette baisse est principalement attribuable à la contribution de notre installation de Vancouver liée à la gestion des pompes de diffuseur. Cette tendance est temporaire et devrait revenir à sa moyenne annuelle historique. La tendance à la baisse observée en 2024 s'est poursuivie en 2025, reflétant nos efforts continus pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'ensemble des opérations.

L'intensité des prélèvements d'eau en 2025 était de 22,17 m³ par tonne métrique de produit, en baisse par rapport à 33,07 m³ par tonne métrique en 2024. Cependant, l'intensité des prélèvements d'eau potable a légèrement augmenté, passant de 3,19 m³ par tonne métrique de produit à 3,22, un niveau bien dans la fourchette des fluctuations annuelles normales.

GESTION DES EAUX USÉES ET DU REJET D'EFFLUENTS

Chez Rogers, nous sommes déterminés à retourner l'eau dans l'environnement de façon responsable en gérant rigoureusement à la fois la qualité et la quantité de notre effluent. C'est particulièrement essentiel lorsque l'eau traitée est rejetée dans les écosystèmes naturels ou dans les égouts municipaux.

Nous appliquons un système de contrôle multicouche qui comprend ce qui suit :

- Surveillance continue des paramètres de qualité des effluents comme le pH, la température, la demande chimique en oxygène (DCO), la demande biochimique en oxygène (DBO) et les concentrations d'éléments nutritifs.

- Enregistrement continu des caractéristiques physiques des effluents.
- Tests en laboratoire accompagnés d'analyses régulières menées par des laboratoires certifiés tiers.

Notre approche intégrée de la gestion de l'eau permet la détection précoce des problèmes, soutient la conformité réglementaire et favorise l'amélioration continue des processus.

Dans les installations où l'eau traitée est rejetée dans les réseaux d'égouts industriels ou domestiques, nous collaborons étroitement avec les municipalités locales afin de s'assurer que nos effluents dépassent constamment les normes de qualité et de volume. Cette coordination proactive contribue à protéger les infrastructures communautaires et les systèmes régionaux d'eau tout en favorisant des relations solides avec nos partenaires municipaux.

Nous collaborons également avec les autorités de réglementation à l'échelle régionale et fédérale afin d'assurer une harmonisation avec la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et d'autres normes environnementales strictes. Notre programme de gestion de l'eau comprend des rapports réguliers, des audits par des tiers et des inspections gouvernementales afin de maintenir la transparence et la responsabilité.

Dans l'ensemble de nos activités, nous continuons à investir dans la modernisation des systèmes, l'amélioration de la surveillance et la formation du personnel afin de réduire au minimum les répercussions sur l'environnement et d'optimiser la gestion des eaux usées.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES À NOTRE INSTALLATION DE TABER

L'usine de transformation de betteraves de Taber est dotée d'un système de traitement des eaux usées sur place, conçu pour traiter et récupérer efficacement l'eau de procédé tout en respectant des normes environnementales rigoureuses.

Le processus de traitement comporte plusieurs étapes afin de garantir une eau propre et de haute qualité avant son rejet. Les effluents passent d'abord par un réacteur anaérobio, où les matières organiques sont décomposées et du biogaz est produit. Ils sont ensuite acheminés vers un bassin aérobio pour une purification supplémentaire et un contrôle du niveau d'azote. Enfin, un clarificateur élimine les solides restants, produisant une eau claire qui répond à toutes les normes de rejet.

Le biogaz capturé issu de la digestion anaérobio alimente une chaudière à vapeur à double combustible, réduisant ainsi la dépendance au gaz naturel et contribuant aux objectifs de réduction des émissions. L'eau traitée est rejetée dans la rivière Oldman et fait l'objet d'une surveillance continue afin de s'assurer de sa conformité aux réglementations fédérales et provinciales.

Le système de Taber illustre l'engagement de Rogers en faveur de l'utilisation circulaire de l'eau, de la réduction des émissions et d'une responsabilité environnementale rigoureuse.

GESTION RESPONSABLE DE L'EAU DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Notre engagement en faveur d'une gestion responsable de l'eau s'étend à l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. En nous approvisionnant auprès de partenaires certifiés et en collaborant étroitement avec ceux-ci, nous contribuons à faire en sorte que les risques liés à l'eau comme la surutilisation, la pollution et la pénurie locale soient gérés de façon proactive et vérifiés de façon indépendante.

Nous travaillons avec des programmes de certification de premier plan, chacun apportant une approche distincte de la gestion responsable de l'eau :

• Bonsucro (norme de développement durable de la canne à sucre) :

- encourage une utilisation efficace de l'eau dans les champs et les usines;
- exige une surveillance continue des prélèvements et des rejets;
- protège les ressources locales;
- encourage les meilleures pratiques agricoles.

• Plateforme Farm Sustainability Assessment (SAI) :

- fait la promotion de l'utilisation durable de l'eau en agriculture;
- protège les sources d'eau et les écosystèmes;
- encourage une irrigation et une gestion efficace des éléments nutritifs.

• Normes canadiennes sur la culture biologique :

- exigent une eau propre et non contaminée pour la culture et la transformation;
- interdisent l'utilisation d'eau polluée par des produits chimiques;
- soutiennent une gestion efficace des eaux usées et la protection des écosystèmes.

En privilégiant les sources certifiées, on renforce la production et la consommation durables dans toute notre chaîne de valeur, ce qui améliore la résilience agricole et soutient nos engagements environnementaux plus larges.

EAU (M ³)	2025	2024	2023
Total des prélèvements d'eau	18 682 570	27 940 655	28 725 519
Prélèvements d'eau / t.m. de produit	22,17	33,07	34,49
Prélèvements d'eau potable	2 715 232	2 695 046	2 768 539
Eau potable / t.m. de produit	3,22	3,19	3,32
Eau de rejet / Effluents rejetés vers les égouts	1 562 875	1 495 204	1 532 464
Consommation d'eau potable	1 152 356	1 199 842	1 236 075
Consommation d'eau potable / t.m. de produit	1,37	1,42	1,43



Déchets, ressources et économie circulaire

« Assumer nos responsabilités, de la production à la phase post-consommation : gérer les ressources, les déchets et les emballages dans un système circulaire. »

Chez Rogers, les principes de gestion des déchets et de l'économie circulaire sont essentiels à notre stratégie de durabilité. Ces principes nous assurent de limiter les déchets, d'optimiser la gestion efficace des ressources et de contribuer à un système alimentaire plus durable. Notre approche s'aligne sur l'ODD 12 des Nations Unies : Consommation et production responsables.



Nous intégrons des pratiques circulaires dans nos activités afin de réduire au minimum la consommation, de diminuer la production de déchets et d'augmenter la récupération des ressources.

CONSERVATION DES RESSOURCES

Chez Rogers, la conservation des ressources est une priorité essentielle. Nous travaillons à limiter la consommation de matières premières, à améliorer l'efficacité des processus et à réduire les déchets à chaque étape de la production. Par les améliorations opérationnelles, les avancées technologiques et la planification stratégique, nous nous efforçons d'optimiser l'utilisation des ressources tout en maintenant la qualité des produits et l'efficacité de la production. Notre approche est centrée sur la maximisation de l'efficacité, la réduction des déchets et la détermination des possibilités d'amélioration continue.

PROGRESSION DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES AXÉES SUR LES DONNÉES

Un élément clé de notre stratégie de conservation des ressources est l'utilisation de l'analyse des données avancée et la surveillance des processus pour déterminer les possibilités d'amélioration et exploiter les possibilités de gains d'efficacité. En 2025, nous avons :

- élargi et amélioré les systèmes de surveillance afin de mieux comprendre les modèles d'utilisation des matériaux et de réduire davantage les déchets;
- renforcé les processus d'audit opérationnel afin de trouver de nouvelles occasions d'efficacité et d'accélérer la mise en œuvre de mesures correctives;
- perfectionné nos indicateurs de suivi du rendement afin de mieux mesurer les progrès, de faciliter la prise de décision et de soutenir l'amélioration continue de l'efficacité des ressources.

OPTIMISATION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES DANS TOUTES NOS OPÉRATIONS

Pour améliorer la gestion efficace des ressources, nous visons :

- La maximisation de l'efficacité des processus :
 - le peaufinage de l'optimisation des processus pour réduire la perte de matières et augmenter le volume de production;

- l'amélioration des techniques d'extraction et de raffinage pour accroître le rendement des matières premières;
- l'utilisation des systèmes d'automatisation et de surveillance avancée pour détecter et éliminer les inefficacités;
- L'augmentation de l'utilisation des matières :
 - la réduction de la dépendance à l'égard des intrants excédentaires comme les produits chimiques et autres agents technologiques;
 - la mise en œuvre des modifications aux processus pour s'assurer que les matières sont utilisées efficacement et qu'elles produisent peu de déchets;
 - l'exploration de solutions innovatrices pour augmenter l'efficacité des processus de raffinage et de production;
- Les améliorations opérationnelles pour réduire le gaspillage des ressources :
 - la modernisation du matériel et la mise en place de programmes d'entretien pour optimiser le rendement et prolonger la durée de vie des produits;
 - la rationalisation des processus pour éliminer les étapes superflues et augmenter l'efficacité globale;
 - les principes de production sans gaspillage pour limiter la surconsommation des ressources.

ENGAGEMENT À ASSURER L'AMÉLIORATION CONTINUE

Notre stratégie de conservation des ressources est un processus continu qui s'adapte aux technologies émergentes, à l'évolution des exigences réglementaires et aux pratiques de pointe du secteur. À partir de 2025, nous nous engageons à :

- continuer d'investir dans des solutions innovantes et l'amélioration des processus afin d'accroître encore l'efficacité des ressources;
- favoriser la collaboration interfonctionnelle afin de concevoir, de partager et de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de conservation des ressources dans toutes les activités;
- développer nos capacités d'analyse des données afin de soutenir une prise de décision plus éclairée et une planification durable à long terme.

En intégrant la conservation des ressources dans tous les aspects de nos activités, nous positionnons notre entreprise de manière à ce qu'elle reste résiliente, efficace et durable à long terme.

GESTION DES DÉCHETS D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION EFFICACE DES RESSOURCES

Nous restons déterminés à réduire les déchets et à optimiser l'efficacité des ressources grâce à des stratégies globales de gestion circulaire des déchets.

Notre approche continue de s'éloigner du modèle traditionnel consistant à « prendre, fabriquer, jeter » pour privilégier la valorisation des déchets, la réutilisation des matériaux et l'efficacité des processus, répondant ainsi à nos objectifs de réduction et de réacheminement des déchets.

Comportant l'impact environnemental des déchets, Rogers mise sur les données pour augmenter son rendement et sa contribution. Contrairement à de nombreux secteurs de l'industrie de la transformation alimentaire, notre processus de raffinage du sucre permet de récupérer près de la totalité des déchets d'aliments solides et de les réintégrer à la production.



La durabilité en action

STIMULER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À LA RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR DES CHAUDIÈRES À MONTRÉAL

APERÇU

À notre raffinerie de Montréal, l'économiseur de la chaudière à vapeur n° 4 a atteint la fin de sa durée de vie utile après 25 ans de service. L'économiseur, un composant clé de la récupération de chaleur qui capte la chaleur résiduelle des gaz de combustion pour préchauffer l'eau d'alimentation de la chaudière, était fortement corrodé et avait été mis hors service, ce qui a entraîné une perte d'énergie thermique importante et une consommation de gaz naturel plus élevée.

Consciente de l'incidence sur les plans environnemental et opérationnel, Lantic a entrepris le remplacement complet de l'économiseur pendant l'arrêt annuel des activités en 2024. La remise en état a permis de restaurer la capacité de récupération de chaleur de l'unité et de moderniser des composants clés, notamment les coudes en U, les collecteurs et l'isolation.

RÉPERCUSSIONS ET AVANTAGES

INDICATEUR	INCIDENCE
Économies annuelles en gaz naturel	Environ 955 000 m ³
Réduction des éq. CO ₂	Environ 1 800 tonnes par année (en fonction de 1,89 kg d'éq. CO ₂ par m ³ de gaz naturel)

Depuis la mise en service de l'économiseur en janvier 2025, les données opérationnelles de janvier à juin ont confirmé des améliorations substantielles en matière d'efficacité de la récupération de chaleur et de stabilité du système de vapeur. Les températures de l'eau d'alimentation ont augmenté de manière constante, ce qui a permis de réduire la demande en combustible et d'améliorer le rendement de la chaudière. De manière indirecte, le système de condensation stabilisé a également réduit la variabilité dans le fonctionnement de l'unité Condex, contribuant ainsi davantage aux objectifs de conservation de l'énergie et de l'eau.

Déploiement

Le projet a été réalisé dans des délais serrés afin de coïncider avec l'arrêt annuel des activités. Trois entrepreneurs spécialisés ont été invités à soumissionner, et toutes les exigences en matière de sécurité et de qualité, y compris les essais de soudure aux rayons X, ont été appliquées afin de garantir la fiabilité et la conformité. Malgré des conditions de travail difficiles en raison des vacances, le projet a été livré dans les délais et dans les limites du budget.

Responsabilité environnementale

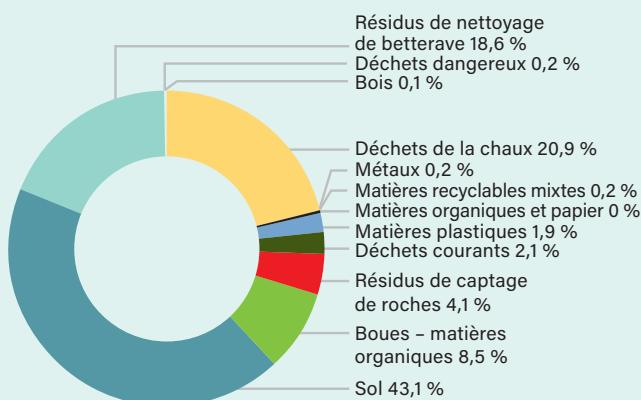
Cette initiative soutient l'engagement de Lantic en faveur de la conservation et de l'efficacité des ressources dans le cadre du programme stratégique de gestion de l'énergie Sucre+. En récupérant la chaleur résiduelle et en réduisant la demande en combustibles fossiles, le site de Montréal renforce à la fois sa résilience opérationnelle et sa contribution aux objectifs de réduction des GES.



Nous adoptons une approche proactive et fondée sur les données pour réduire et réacheminer les déchets. Les quatre sites de notre segment Sucre – Montréal, Vancouver, Taber et Toronto – ont été inclus dans notre programme de surveillance des données sur les déchets en 2025. En collaborant étroitement avec des prestataires de services de gestion des déchets et en encourageant l'amélioration des processus internes, nous avons atteint un taux de réacheminement des déchets de 95 % dans toutes nos installations en 2025, répondant ainsi aux normes zéro déchet définies par la certification TRUE Zero Waste et la Zero Waste International Alliance

(ZWIA), ainsi que par la norme ISO 14001¹⁾. Les déchets réacheminés ont été valorisés par l'épandage, l'alimentation animale, le recyclage et la digestion anaérobie. Conformément à notre orientation vers l'économie circulaire, les sous-produits organiques, notamment la pulpe de betterave, ont été réutilisés dans l'alimentation animale, soutenant ainsi les chaînes de valeur agricoles. Le carbonate de calcium précipité (CCP), un sous-produit du processus de raffinerie, a été récupéré pour être valorisé dans des applications agricoles et industrielles.

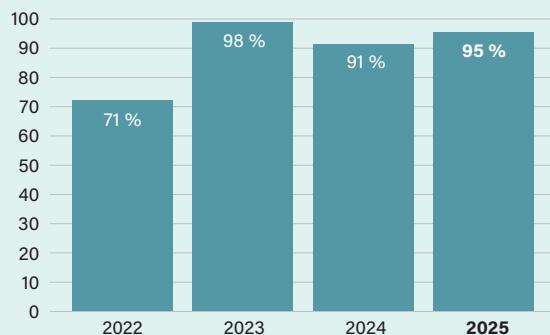
COMPOSITION DES DÉCHETS PAR POIDS (%)



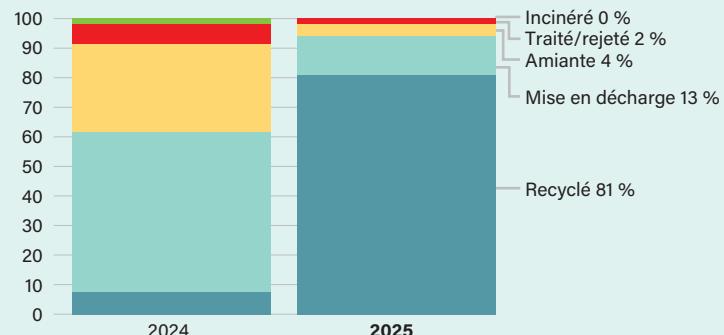
COMPOSITION DES DÉCHETS (T.M.)

CATÉGORIE	2025	2024
Déchets dangereux	61	239
Déchets de la chaux	33 625	24 489
Métaux	424	234
Matières recyclables mixtes	216	226
Matières organiques et papier	40	47
Plastique	18	2 218
Déchets courants	1 663	2 467
Résidus de capture de roches	6 401	4 829
Boues – matières organiques	10 926	9 941
Sol	79 227	50 396
Résidus du nettoyage des betteraves	20 814	21 702
Bois	88	144
Total	153 503	116 933

TAUX DE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS (%)



DÉCHETS DANGEREUX (%) PAR POIDS



1) Les cadres internes fondés sur la norme ISO 14001 définissent des seuils de zéro déchet avec des taux de réacheminement supérieurs à 85 %.

Bien qu'une diminution des matériaux non réacheminés ait été enregistrée en 2025, notre taux de réacheminement global reste élevé. Nous continuons à explorer et à mettre en œuvre les possibilités d'amélioration du tri, de la récupération et du réacheminement des déchets dans toutes nos activités.

TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

En 2025, une part importante des déchets dangereux a été recyclée, comme le montre le tableau ci-dessus. Une baisse significative des déchets d'amiante a été observée, principalement en raison de la diminution du nombre de projets de réduction au cours de l'année. Tous les déchets dangereux ont été gérés conformément aux réglementations fédérales et provinciales par l'intermédiaire de la mise en décharge sécuritaire, de l'incinération réglementée ou de méthodes de traitement spécialisées.

GESTION DES DÉCHETS CIRCULAIRES À L'USINE DE TABER

L'usine de transformation de betteraves de Taber demeure un exemple de premier plan en matière de gestion circulaire des déchets mise en pratique. L'installation :

- recycle tous ses flux de déchets de betterave pour nourrir les animaux et alimenter le digesteur;
- récupère la chaux recyclée et la réutilise dans l'agriculture et d'autres secteurs.

EMBALLAGE DURABLE ET RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Conscients de l'empreinte environnementale des emballages, nous prenons des mesures pour :

- éliminer les plastiques à usage unique;
- accroître l'utilisation de matériaux recyclables et recyclés;
- collaborer avec nos fournisseurs pour concevoir et mettre en œuvre des solutions d'emballage durables.

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre des programmes de responsabilité élargie des producteurs et sont renforcées par des partenariats industriels continus.

RÉDUCTION DES SOUS-PRODUITS ORGANIQUES ET DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le raffinage du sucre produit une gamme de sous-produits organiques et de flux résiduels que nous gérons avec soin afin de garantir qu'aucune valeur ne soit perdue. Grâce à une combinaison de techniques de récupération avancées et de technologies de traitement des déchets, nous transformons les résidus de canne à sucre et de betterave en produits de valeur.

RÉCUPÉRATION DU SUCRE ET RÉDUCTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Nous avons mis en place des processus, des politiques et des équipements de pointe avancés pour récupérer et réutiliser le sucre à chaque étape de la production. Cela comprend les produits suivants :

- **Mélasses** : Sous-produit riche en nutriments issu du processus d'extraction du sucre, la mélasse est commercialisée auprès des industries de fermentation, où elle sert de matière première précieuse pour la production d'éthanol, de levure et d'autres bioproduits. La mélasse est également largement utilisée comme ingrédient dans l'alimentation animale en raison de sa haute teneur énergétique et de son appétibilité, contribuant ainsi à la nutrition du bétail.
- **Eau sucrée** : Cette eau de procédé riche en sucre est systématiquement recueillie pendant la production et recyclée

dans le processus de fabrication. En réutilisant l'eau sucrée, nous minimisons la consommation d'eau, réduisons les déchets et maximisons l'efficacité globale du processus.

• **Poussière de sucre dans l'air** : Générée lors de la manipulation et du traitement, la poussière de sucre dans l'air est captée de manière efficace à l'aide de systèmes de collecte de poussière à la fine pointe de la technologie. En plus de garantir un environnement de travail plus sûr et plus propre, ce processus empêche aussi les émissions de particules et permet la récupération des particules de sucre qui peuvent être réintégrées dans la production.

• **Condensats et eaux de lavage** : Ces eaux de procédé, générées par la condensation de la vapeur et le nettoyage du matériel, sont soigneusement collectées et traitées. Dans la mesure du possible, elles sont récupérées par filtration et recyclées au sein de l'installation pour être utilisées dans des applications non potables, comme le lavage ou le refroidissement du matériel, ce qui réduit encore notre demande en eau douce et minimise les rejets d'effluents.

Ces efforts garantissent la récupération de tout le sucre économiquement viable, favorisant à la fois la sécurité alimentaire et l'efficacité des ressources tout en réduisant notre empreinte environnementale.

SOUS-PRODUITS ORGANIQUES ISSUS DE LA TRANSFORMATION DE LA BETTERAVE À SUCRE

Dans notre usine de Taber, la seule raffinerie de sucre de betterave au Canada, la transformation génère des sous-produits organiques supplémentaires qui sont redirigés vers d'autres marchés :

• **Pulpe et granulés de betterave** : La pulpe de betterave fraîche, un sous-produit très nutritif de l'extraction du sucre, présente des défis logistiques en raison de sa teneur élevée en humidité et de sa densité, ce qui la rend difficile à transporter et imprévisible à l'entreposage. Pour remédier à cette situation, nous séchons la pulpe et la transformons en granulés de pulpe de betterave, créant ainsi un produit stable et entreposable qui est commercialisé comme aliment pour bétail de qualité supérieure.

• **Résidus de betteraves** : Pendant le processus de découpe, les parties supérieures et inférieures des betteraves, appelées résidus de betteraves, sont séparées et recueillies. Au lieu d'être jetées, ces matières organiques sont acheminées vers des biodigesteurs, où elles servent de matière première renouvelable pour la production de biogaz, contribuant ainsi aux systèmes énergétiques circulaires et soutenant notre engagement en faveur d'une gestion durable des ressources.

PROGRAMME DE DURABILITÉ DE LA CHAUX - CARBONATE DE CALCIUM PRÉCIPITÉ (CCP)

Le raffinage du sucre nécessite de la chaux, ce qui entraîne la production d'un sous-produit appelé CCP ou boue de chaux. Ce matériau, qui était auparavant entreposé à long terme dans des bassins, fait désormais partie de notre programme de durabilité de la chaux, une initiative lancée pour transformer ce qui était autrefois considéré comme un déchet en une ressource précieuse.

Dans le cadre du programme de durabilité de la chaux, nous avons relevé les utilisations bénéfiques suivantes pour le carbonate de calcium précipité :

- **Agriculture** : Le CCP est utilisé pour la correction du pH du sol, le mélange d'engrais et l'amélioration de la structure du sol.
- **Élevage bovin** : Le CCP contribue à réduire les odeurs et l'humidité dans les enclos.

- **Secteur énergétique** : Le CCP aide à absorber les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) dans les centrales électriques; des essais ont présentement lieu en collaboration avec SaskPower.
- **Assainissement et traitement des déchets** : Le CCP est utilisé pour neutraliser les déchets contenant du soufre, recouvrir les sites d'enfouissement et traiter les sols contaminés.
- **Utilisation industrielle** : En raison de sa faible teneur en sodium et en potassium, le CCP convient à des applications telles que la production de ciment et d'autres matériaux de construction.

Adoption par le marché et réacheminement

Des milliers de tonnes de CCP ont déjà été valorisées avec succès au lieu de les entreposer à long terme, ce qui démontre des progrès significatifs en matière d'efficacité des ressources. Notre objectif est de parvenir à une revalorisation à 100 % du CCP, en veillant à ce qu'aucun sous-produit de la chaux ne soit gaspillé et que tous les matériaux soient réutilisés d'une manière qui ajoute de la valeur et soutient les objectifs de durabilité.

Pour poursuivre sur cette lancée, nous participons activement à des essais de séchage et à des études d'application visant à élargir les marchés potentiels du CCP. Nos partenariats avec des parties prenantes des secteurs de l'agriculture, de la remise en état des sols et de l'industrie accélèrent le développement de nouvelles applications durables, positionnant le CCP comme une ressource précieuse dans de nombreux secteurs.

Ensemble, ces initiatives démontrent comment nos activités vont au-delà de la production de sucre pour créer de multiples sources de valeur, contribuer aux pratiques d'économie circulaire et réduire le volume global de déchets.

AMÉLIORATIONS RELATIVES À L'EMBALLAGE DURABLE ET RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE RECYCLAGE

Rogers s'engage à améliorer continuellement la durabilité de ses pratiques d'emballage. Nous nous efforçons de livrer nos édulcorants dans des emballages qui préservent la qualité des produits, fournissent de l'information essentielle et réduisent l'incidence environnementale. Au Canada, la responsabilité des producteurs en matière de gestion et de réduction des déchets d'emballage est régie par des programmes de responsabilité élargie des producteurs.

La première étape pour réduire l'incidence de nos emballages consiste à comprendre leur utilisation et la composition des matériaux. Le sucre et le sirop d'érable sont consommés tels quels ou comme ingrédients dans d'autres produits alimentaires manufacturés. La majorité de notre production est fournie à des entreprises de transformation alimentaire industrielle dans des formats de taille industrielle à des fins de transformation.

En 2025, notre secteur Sucre a distribué environ 59 % de son approvisionnement sous forme de sucre en vrac, solide ou liquide. Une autre partie de 15 % était constituée de produits en vrac autres que le sucre. Ces deux catégories sont livrées sans emballage. Un pourcentage supplémentaire de 15 % a été transporté dans des emballages de grande taille adaptés aux clients industriels. Les 10 % restants constituent l'approvisionnement emballé dans des formats destinés à la vente au détail et aux services alimentaires, et 98 % de cet approvisionnement portait la marque Rogers en 2025. Cette tendance est restée constante au cours des dernières années.

Pour notre secteur des produits de l'érable, l'emballage reste essentiel pour préserver la qualité conformément au système de classement du sirop d'érable. En 2025, les formats destinés à la vente au détail et à la restauration représentaient environ 87 %

des livraisons de sirop d'érable, comparativement à 90 % en 2024. Les emballages de plus grande taille destinés aux clients industriels représentaient 13 % en 2025, contre 9 % en 2024.

Sur l'ensemble des approvisionnements destinés à la vente au détail et à la restauration, 5 % étaient des produits de marque Rogers en 2025, tandis que 95 % de l'approvisionnement total de notre secteur des produits de l'érable a été livré à des clients industriels et à des marques privées au cours des deux années.

Les emballages de marques privées sont spécifiés et appartiennent au client. Rogers continue de collaborer avec ces clients afin de proposer des options d'emballage plus durables, tout en améliorant le profil de durabilité de ses propres emballages de marque.

Nous restons particulièrement vigilants quant à l'utilisation de plastiques dans nos emballages de produits de marque pour la vente au détail. En 2025, ces emballages étaient principalement composés de verre, de papier et d'autres matériaux à base de fibres, comme le montre le tableau suivant. Environ 91 % de nos emballages de produits de marque pour la vente au détail étaient exempts de plastique, contre 92 % en 2024.

En 2025, Rogers Sugar a reçu un **certificat de durabilité de CHEP, une société Brambles**, reconnaissant notre contribution à l'économie circulaire grâce au système de palettes partagées et réutilisées employé dans l'ensemble de notre réseau de distribution. En utilisant les palettes regroupées de CHEP au lieu de palettes à usage unique entre **octobre 2024 et septembre 2025**, nous avons contribué à préserver les ressources naturelles et à réduire les déchets, ce qui nous a permis d'éviter environ 1 224 t d'éq. CO₂ d'émissions de GES, d'économiser 637 000 m³ de bois (soit l'équivalent de 329 arbres préservés) et de réduire 123 tonnes de déchets. Cette réalisation démontre comment la logistique collaborative et les choix d'emballage responsables soutiennent nos objectifs plus larges en matière de réduction des émissions de carbone, d'efficacité des ressources et de circularité au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

En collaboration avec nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires gouvernementaux, nous nous engageons à améliorer en permanence nos emballages durables, en supprimant les composants problématiques, en améliorant la recyclabilité et en incorporant des matériaux recyclés lorsque cela est possible. Alors que les attentes des producteurs alimentaires continuent d'évoluer, Rogers s'efforcera de manière proactive de respecter ou de dépasser ces normes.

REEMPLACEMENT DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE DANS L'EMBALLAGE DU SIROP D'ÉRABLE

Notre secteur du sirop d'érable poursuit activement un plan de durabilité axé sur la réduction des matériaux d'emballage, l'élimination des éléments non recyclables et la maximisation de l'utilisation de contenu recyclé pour les emballages.

En 2023, Rogers a lancé une évaluation complète de ses emballages de vente au détail de produits à base d'érable, ce qui a conduit au lancement d'un programme ciblé visant à éliminer les plastiques à usage unique.

En 2025, cette initiative a permis de fabriquer des emballages pour le sirop d'érable à partir de matériaux entièrement recyclables, à l'exception du bouchon de la bouteille, dont le poids reste négligeable (0,3 gramme). Tous les éléments à risque élevé qui ont été relevés dans le cadre du Pacte canadien sur les plastiques ont été éliminés ou sont en voie de l'être, ce qui souligne notre engagement à assurer un emballage responsable et à faire progresser l'économie circulaire.

FORMAT DU VOLUME DE SUCRE - % DU TOTAL	2025	2024	2023	2022
Industriel, liquide et exportation	74 %	75 %	77 %	76 %
Produits autres que le sucre en vrac	15 %	15 %	13 %	14 %
Produits destinés aux consommateurs	10 %	11 %	11 %	11 %

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE DE NOS PRODUITS DE MARQUE POUR LA VENTE AU DÉTAIL (T.M.)	2025	2024	2023	2022
Verre	349	293	349	357
Papier et autres fibres	210	224	210	212
Métal	56	38	56	64
Plastique	35	52	35	50
Aluminium	0	0	0	S. O.
Total	650	607	650	683

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE DE NOS PRODUITS DE MARQUE POUR LA VENTE AU DÉTAIL - % DU TOTAL	2025	2024	2023	2022
Verre	54 %	48 %	54 %	52 %
Papier et autres fibres	32 %	37 %	32 %	31 %
Métal	9 %	6 %	9 %	9 %
Plastique	5 %	9 %	5 %	7 %
Aluminium	0 %	0 %	0 %	0 %

Nous poursuivons activement notre stratégie visant à réduire au minimum l'utilisation d'emballages en plastique.







Pratiques commerciales éthiques et durables

Chez Rogers, nous reconnaissons que notre rôle en tant qu'entreprise de transformation alimentaire va au-delà de la simple livraison de produits de qualité à nos clients.

Nous nous engageons à mener nos activités dans le respect des normes les plus élevées en matière d'éthique, d'intégrité et de durabilité. Notre approche est fondée sur un profond respect des personnes, des communautés et de l'environnement, et s'inscrit dans tous les aspects de nos activités.

Voici quelques exemples de nos efforts continus pour intégrer des pratiques éthiques et durables dans notre modèle d'entreprise. Nous croyons qu'une conduite responsable est fondamentale pour assurer notre succès à long terme et maintenir la confiance de nos parties prenantes. De l'élaboration de politiques solides et de normes éthiques en matière de travail à la promotion de pratiques agricoles durables et à la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, nous nous efforçons d'apporter une contribution positive tout au long de notre chaîne de valeur.

« L'intégrité n'est pas facultative;
c'est le fondement même de notre
activité, chaque jour et partout. »



Approvisionnement responsable et durable

« Une chaîne d'approvisionnement responsable va au-delà de la simple conformité : elle reflète notre engagement envers les agriculteurs, les travailleurs et la planète. »

Chez Rogers, l'approvisionnement responsable est au cœur de notre stratégie d'achat et de notre engagement plus large en faveur d'opérations éthiques et du bien-être à l'échelle mondiale. Nous assumons la responsabilité de notre incidence en encourageant des pratiques agricoles responsables et en défendant les droits de la personne tout au long de notre chaîne d'approvisionnement mondiale, qui touche des communautés partout dans le monde. Notre approche est guidée par les principes d'utilisation responsable des terres, d'agriculture régénératrice et de conformité aux normes internationales de durabilité.

En 2025, nous avons considérablement amélioré nos processus de diligence raisonnable en matière de chaîne d'approvisionnement afin de nous aligner sur nos valeurs d'entreprise et sur les exigences du projet de loi canadien S-211 (*Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*). Nous continuerons à investir dans la traçabilité, la vérification et l'approvisionnement éthique, conformément à notre stratégie d'entreprise et à Sucre+, notre programme de durabilité plus large. En augmentant la proportion de sucre certifié durable, en renforçant les partenariats avec les fournisseurs et en privilégiant des conditions de travail équitables, nous faisons en sorte que nos chaînes d'approvisionnement soient résilientes, transparentes et responsables.

L'approvisionnement responsable nous permet de limiter les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, d'assurer l'intégrité des produits et de contribuer à un système alimentaire plus durable qui favorise les fermiers, protège l'environnement et répond aux attentes de nos clients et de nos parties prenantes. En renforçant la traçabilité, l'approvisionnement éthique et les pratiques agricoles durables, nous nous alignons sur plusieurs ODD des Nations Unies.



ODD 2 (Faim « zéro ») : Nous promouvons l'agriculture durable et les systèmes alimentaires résilients en proposant du sucre de betterave et de canne certifié dans notre gamme de produits et en soutenant des pratiques responsables dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Ces produits certifiés contribuent à protéger la santé des sols, à préserver les ressources en eau et à soutenir la biodiversité.

ODD 8 (Travail décent et croissance économique) : Nous fixons des attentes claires pour les fournisseurs concernant les droits du travail, le salaire et les conditions de travail, ce qui favorise des pratiques d'emploi responsables, grâce à notre politique d'approvisionnement éthique et durable.

ODD 10 (Inégalités réduites) : Nous travaillons activement à l'élimination des risques liés au travail forcé et au travail des enfants au sein de nos chaînes d'approvisionnement agricole.

ODD 12 (Consommation et production responsables) : Nous accordons la priorité à un approvisionnement durable certifié pour limiter l'incidence environnementale dans toute notre chaîne de valeur.

ODD 15 (Vie terrestre) : Nous investissons dans un approvisionnement durable, vérifié et certifié pour nous assurer de la résilience à long terme de la chaîne d'approvisionnement tout en favorisant des changements sociaux et environnementaux positifs dans les communautés où nous exerçons nos activités.

POLITIQUES D'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Un approvisionnement fiable et résilient en cannes à sucre et en betteraves à sucre est essentiel à notre succès à long terme. Rogers s'engage à maximiser son approvisionnement en sucre brut auprès de producteurs qui suivent des pratiques agricoles durables vérifiées ou certifiées. Cet engagement est motivé par notre conviction que la priorité accordée à la durabilité renforce nos activités, protège l'environnement et soutient la résilience des communautés dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Rogers a adopté une politique d'approvisionnement éthique et durable, ainsi que le Code de conduite des fournisseurs qui y est rattaché. Ces documents définissent ce que nous attendons des fournisseurs en matière de conduite durable et mettent l'accent sur les secteurs de la gouvernance, les conditions de travail, les droits de la personne et les méthodes agricoles durables. Vous trouverez plus de détails sur la conformité aux attentes relatives aux droits de la personne au sein de notre chaîne d'approvisionnement dans la section Gens, gouvernance et incidence sur la communauté du présent rapport.

Révisés et mis à jour chaque année, ces documents présentent les attentes à saisir en matière de meilleures pratiques dans toute notre chaîne d'approvisionnement. Tous les fournisseurs de l'entreprise doivent signer et envoyer le Code de conduite des fournisseurs pour attester qu'ils acceptent les conditions. Nous sommes ravis que nos liens solides avec les fournisseurs se soient traduits par un taux d'exécution élevé de nos fournisseurs directs de matières premières et de matériaux d'emballage.

Les politiques de Rogers Sugar inc. concernant les pratiques agricoles durables, le travail forcé et le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement sont gérées selon les politiques opérationnelles de Lantic Sugar inc. En voici des exemples :

- Politique en matière de droits de la personne – communiquée à l'interne à nos employés
 - Énoncé de la politique de durabilité – communiqué à l'externe sur notre site Web
 - Politique d'approvisionnement éthique et durable – communiquée à l'externe sur notre site Web
 - Code de conduite en matière d'approvisionnement éthique et durable – communiqué à l'externe à nos fournisseurs
- Le Code de conduite en matière d'approvisionnement éthique et durable de l'entreprise couvre les aspects suivants :
- Lutte contre la corruption
 - Conflits d'intérêts
 - Cadeaux
 - Confidentialité
 - Les droits de la personne comme ils sont présentés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies
 - Réglementation sur la santé et la sécurité

- Liberté d'association
- Heures de travail et salaires
- Travail des enfants et jeunes travailleurs
- Absence de discrimination, d'abus et de harcèlement
- Absence de travail forcé, de l'esclavage et de la traite des êtres humains
- Durabilité environnementale
- Droits territoriaux des communautés

IDENTIFICATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

APPROVISIONNEMENT ÉTHIQUE

Nous avons mis en place un processus complet d'évaluation et de gestion des risques à plusieurs niveaux afin de garantir une visibilité et une traçabilité totales tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Notre méthodologie a combiné des données sur la prévalence mondiale (Global Slavery Index), une analyse comparative au niveau des fournisseurs à l'aide de plateformes de notation de la durabilité de premier ordre et des certifications tierces (Bonsucro, FSA, PPAQ).

Ce processus a confirmé que, si la plupart des fournisseurs opèrent dans des territoires à faible risque, le sucre de canne provenant du Brésil, de l'Argentine et du Guatemala, ainsi que certains emballages provenant de Chine, présentent des risques élevés. Grâce à une gestion proactive des risques, nous avons augmenté la part de sucre de canne certifié Bonsucro à 46 %, maintenu la certification à 100 % du sucre de betterave et assuré la traçabilité à 100 % de l'approvisionnement en sirop d'érable. Dans l'ensemble, 61 % de tout le sucre fourni provenait de sources durables en 2025.

INTENSIFICATION DE NOS EFFORTS POUR DÉTERMINER LES RISQUES DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

L'évaluation et la gestion efficaces des risques constituent le fondement d'un approvisionnement éthique. En 2025, nous avons intensifié nos efforts dans ce domaine en menant une évaluation exhaustive et approfondie des risques et un processus de diligence raisonnable afin de renforcer la visibilité et la traçabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

En 2025, Rogers a mis en place un cadre structuré d'évaluation des risques qui intègre plusieurs niveaux de diligence raisonnable. Les résultats de chaque évaluation sont présentés plus en détail ci-dessous :

- **Évaluation des risques systémiques à l'échelle nationale à l'aide de l'indice mondial de l'esclavage (GSI) :** Le GSI, produit par Walk Free, est une ressource complète qui mesure la prévalence de l'esclavage moderne et les risques systémiques en matière de droits de la personne dans différents pays. Grâce à cet indice, Rogers est en mesure de déterminer et de hiérarchiser les régions d'approvisionnement à haut risque.
- **Évaluation spécifique des fournisseurs à l'aide de notations de tiers :** Rogers fait appel à un fournisseur mondial de premier plan en matière de notation de la durabilité des entreprises, qui évalue les fournisseurs en fonction de leurs performances environnementales, sociales et éthiques afin d'aider à sélectionner et à surveiller des partenaires responsables.
- **Assurance de certification par Bonsucro (sucre de canne), FSA (sucre de betterave) et les PPAQ (sirop d'érable) :** Bonsucro, la Farm Sustainability Assessment (FSA) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) certifient les chaînes d'approvisionnement selon des normes rigoureuses de durabilité et d'éthique propres à leurs produits respectifs, fournissant ainsi une vérification fiable par un tiers de l'approvisionnement responsable.
- **Application interne par le biais de notre propre politique d'approvisionnement éthique, du code de conduite des fournisseurs, d'audits et d'outils de traçabilité :** Les politiques et outils internes de Rogers définissent des attentes claires en matière de conduite des fournisseurs, garantissent la conformité et permettent la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin d'assurer le respect continu des normes éthiques.

Cette approche reflète les meilleures pratiques internationales et garantit que les risques sont déterminés, hiérarchisés, atténués et surveillés tout au long de notre chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale.



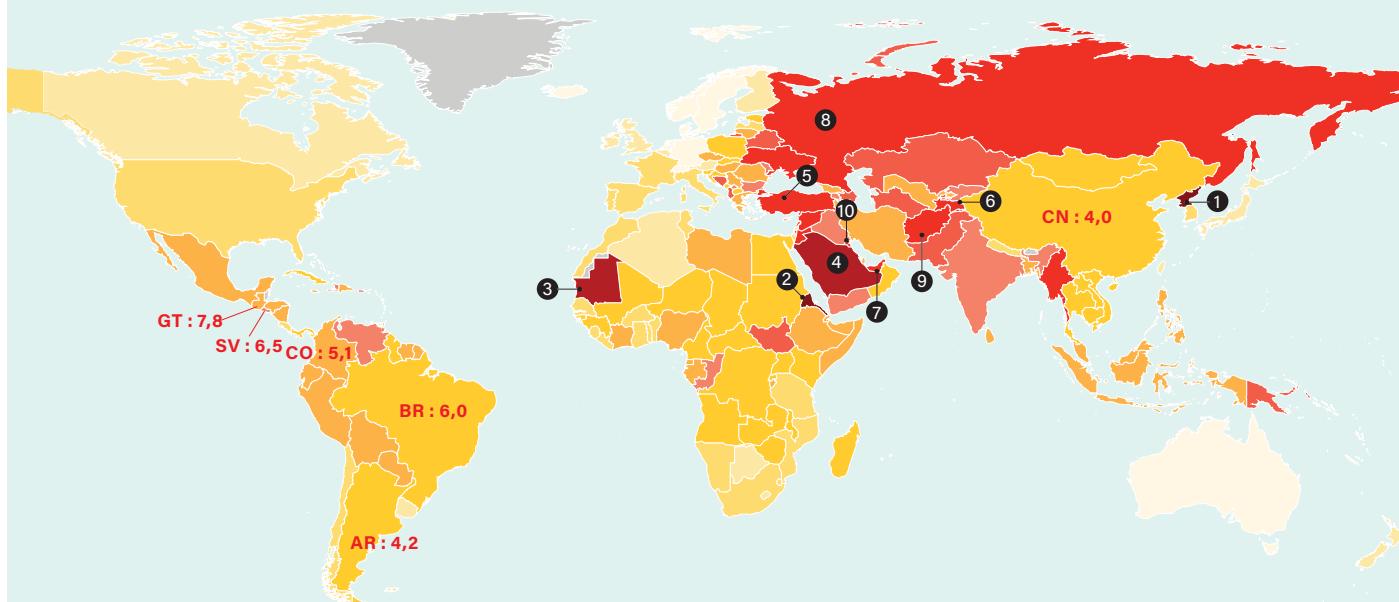
Évaluation des risques par pays – Indice mondial de l'esclavage (GSI)

L'indice mondial de l'esclavage (Walk Free) mesure la prévalence de l'esclavage moderne à l'échelle nationale, exprimée en nombre de personnes en situation d'esclavage moderne pour mille habitants. Il intègre des enquêtes représentatives à l'échelle nationale auprès des ménages, des données de l'OIT/ONU¹⁾ et une modélisation des risques afin d'évaluer les vulnérabilités systémiques comme la gouvernance, les inégalités, les migrations et les conflits.

NOTRE ANALYSE DES RÉGIONS D'APPROVISIONNEMENT A PERMIS DE CONSTATER QUE LES PAYS SUIVANTS PRÉSENTAIENT UN RISQUE ÉLEVÉ :

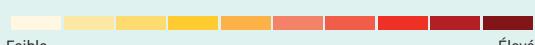
PAYS	PRÉVALENCE DE L'INDICE GSI (POUR 1 000 HABITANTS)	CATÉGORIE DES PRINCIPAUX APPROVISIONNEMENTS	CATÉGORISATION DES RISQUES
Argentine	Environ 4,2	Sucre de canne brut	Modéré à élevé
Brésil	Environ 6,0	Sucre de canne brut	Élevé
Colombie	Environ 5,1	Sucre de canne brut	Modéré à élevé
El Salvador	Environ 6,5	Sucre de canne brut	Élevé
Guatémala	Environ 7,8	Sucre de canne brut	Élevé
Chine	Environ 4,0	Matériaux d'emballage	Modéré

Bien que la majorité de nos approvisionnements proviennent du Canada (GSI = 1,8) et des États-Unis (GSI = 3,3) et que nous ayons procédé à un examen complet de tous les risques pertinents, les pays susmentionnés ont été considérés comme prioritaires en vue d'un processus de diligence raisonnable renforcé à l'avenir.



PRÉVALENCE ESTIMÉE DE L'ESCLAVAGE MODERNE PAR PAYS

(en notant la prévalence estimée pour 1 000 habitants dans les dix pays présentant la prévalence la plus élevée)



RANG	PAYS	PRÉVALENCE
1	Corée du Nord	104,6
2	Érythrée	90,3
3	Mauritanie	32,0
4	Arabie saoudite	21,3
5	Türkiye	15,6
6	Tadjikistan	14,0
7	Émirats arabes unis	13,4
8	Russie	13,0
9	Afghanistan	13,0
10	Koweït	13,0

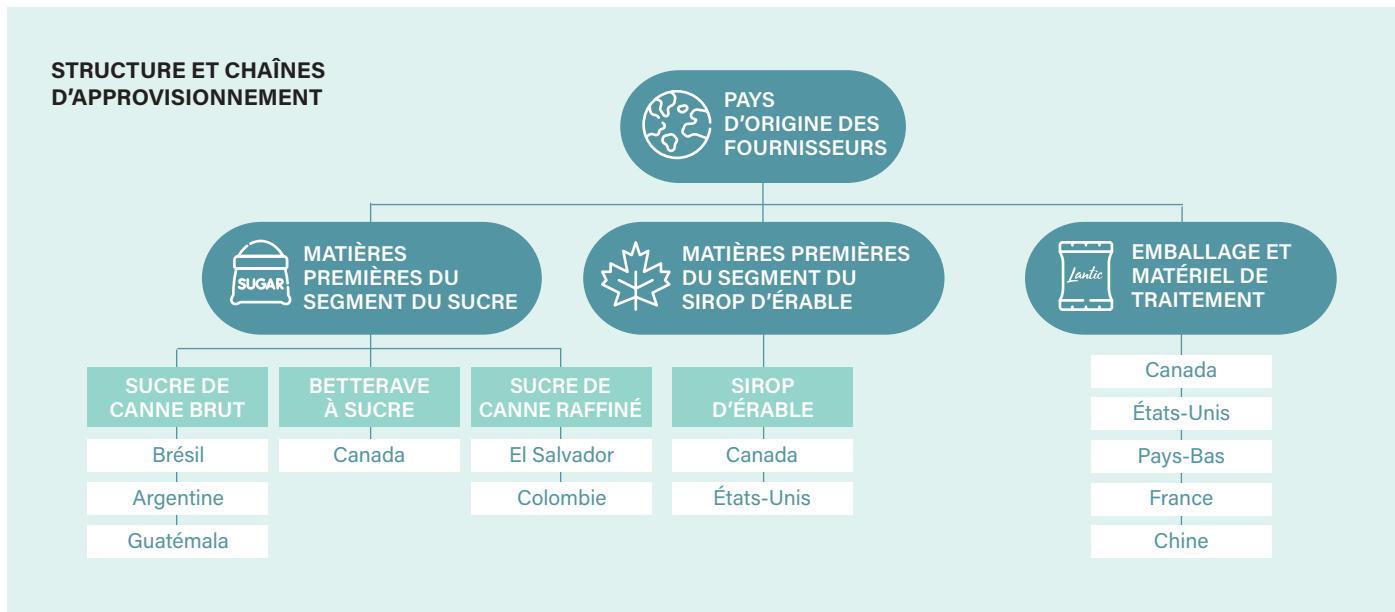
1) Organisation internationale du Travail/Nations Unies

Évaluation du risque fournisseur

Le risque fournisseur est évalué à l'aide d'une plateforme de notation de la durabilité mondialement reconnue qui évalue les fournisseurs selon quatre critères :

- Droits des travailleurs et droits de la personne
- Environnement
- Éthique
- Approvisionnement durable

Chaque fournisseur est évalué en fonction de ses politiques, ses actions et ses résultats, avec des ajustements en fonction du contexte géographique, du secteur et de la taille de l'entreprise. La méthodologie est conforme aux conventions de l'OIT, au Pacte mondial des Nations unies, aux lignes directrices de l'OCDE et aux normes ISO, ce qui en fait l'un des outils les plus fiables et les plus largement adoptés pour la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement.



EN 2025, NOTRE CONSEILLER TIERS A ÉVALUÉ PLUS DE 2 400 DE NOS FOURNISSEURS DANS TOUTES LES CATÉGORIES

Le sirop d'érable est produit par un vaste réseau d'exploitations agricoles, une part importante de l'approvisionnement provenant de nombreux petits producteurs. En revanche, le sucre de canne est issu de grandes sucreries qui regroupent les intrants de plusieurs producteurs. Par conséquent, les fournisseurs de sirop d'érable représentent une part disproportionnée de notre base de fournisseurs globale.

Pourcentage de fournisseurs par catégorie :

PRODUIT FOURNI	POURCENTAGE DE FOURNISSEURS
Sirop d'érable	61 %
Sucre de canne	2 %
Sucre de betterave	2 %
Emballage	2 %
Autre	33 %

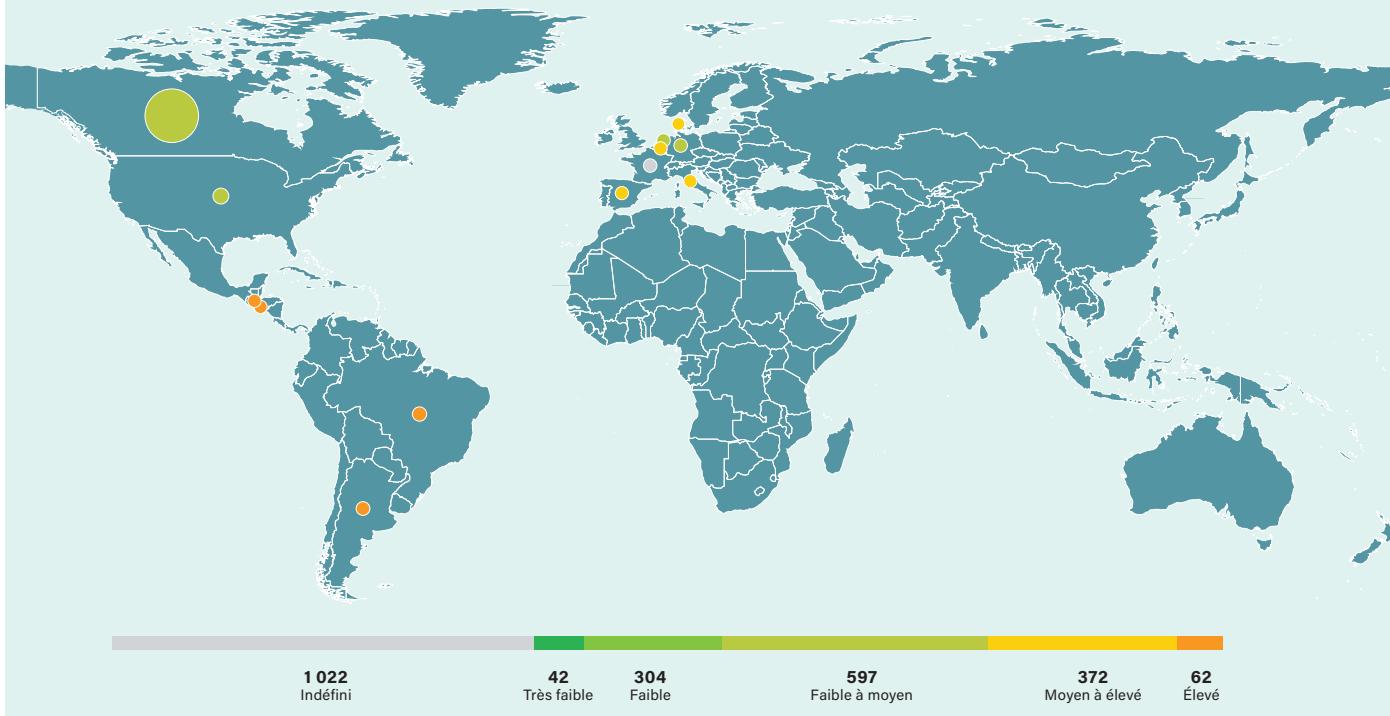
Répartition géographique :

PAYS D'ORIGINE	POURCENTAGE DE FOURNISSEURS
Canada	94 %
États-Unis	3 %
Brésil	2 %
Autres pays, notamment l'Argentine, le Guatémala, El Salvador, la Colombie, la Belgique, l'Allemagne et la Chine.	1 %

Profil de risque des fournisseurs évalués :

PROFILS DE RISQUE	POURCENTAGE DE FOURNISSEURS
Élevé	1 %
Modéré à élevé	25 %
Modéré à faible	45 %
Faible	25 %
Très faible	4 %

Les fournisseurs évalués comme présentant un risque élevé étaient exclusivement des exploitants de canne à sucre au **Brésil**, en **Argentine** et au **Guatémala**, tandis que les fournisseurs de betteraves à sucre, de sirop d'érable et d'emballages ont été évalués comme présentant un risque moyen à élevé. Ces résultats ont validé les conclusions de l'évaluation du GSI et ont permis de mettre en évidence les risques les plus importants pour chaque fournisseur, en particulier les fournisseurs de sucre de canne provenant de pays à risque moyen à élevé et élevé.



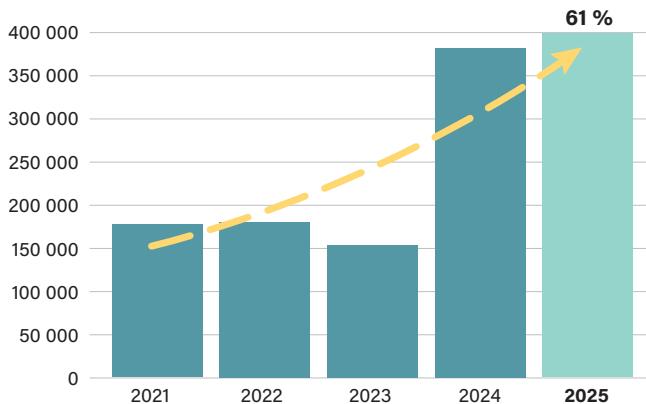
SUCRE DE CANNE-BONSUCRO : RENFORCER LES PROTECTIONS SOCIALES

Bonsucro est la principale norme mondiale en matière de durabilité pour la canne à sucre. Son cadre de certification comprend :

- l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé;
- des salaires équitables, des conditions de travail sûres et l'égalité des sexes;
- le respect des droits territoriaux et le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC);
- des mécanismes de règlement des griefs des travailleurs et la négociation collective;
- la gérance environnementale et la gestion de la biodiversité;
- la traçabilité de la chaîne de contrôle, de la ferme au produit final.

En 2025, Rogers s'est approvisionné en sucre de canne certifié Bonsucro à hauteur de 46,1 %, contre 7,4 % en 2023. Nos progrès en matière d'approvisionnement en sucre durable de 2021 à 2025 sont détaillés ci-dessous :

SUCRE PROVENANT DE SOURCES DURABLES (T.M.)



MESURES DE MÉDIATION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

À la suite des évaluations des risques menées en lien avec l'indice GSI et par d'autres fournisseurs tiers de premier plan, Rogers Sugar a mis en œuvre des stratégies d'atténuation ciblées, alignées sur un cycle de gestion des risques : identification, évaluation, hiérarchisation, atténuation, surveillance et remédiation.

Le sucre de canne reste la matière première la plus risquée de notre chaîne d'approvisionnement, principalement en raison de sa concentration dans des régions présentant des risques systémiques élevés. Les données de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'UNICEF indiquent que le taux de travail des enfants dans certains pays où sont établis nos fournisseurs est d'environ 6 % en moyenne, le secteur agricole étant particulièrement touché par ce problème. Ces chiffres soulignent la nécessité d'une vigilance accrue et d'une gestion proactive des risques dans l'approvisionnement en sucre de canne provenant de ces régions.

Pour faire face à ces risques, Rogers a adopté une politique consistant à privilégier les fournisseurs certifiés selon des cadres de durabilité reconnus à l'échelle internationale comme Bonsucro. Ces programmes de certification imposent des exigences strictes qui dépassent la simple conformité, en interdisant explicitement le travail forcé et le travail des enfants, en imposant des conditions de travail sûres et saines, en garantissant des salaires équitables, en faisant la promotion de l'égalité des sexes et en protégeant les droits

territoriaux. En favorisant les fournisseurs certifiés, nous renforçons notre capacité à atténuer les risques sociaux et éthiques à la source.

Pour les fournisseurs qui ne sont pas certifiés, nous appliquons des mesures de diligence raisonnable renforcées et une surveillance supplémentaire afin de garantir le respect des pratiques responsables. Ces mesures comprennent notamment des évaluations complètes des fournisseurs afin d'évaluer les facteurs de risque, l'élaboration de plans de mesures correctives lorsque des lacunes sont cernées, et une surveillance continue afin de garantir une amélioration constante et le respect de nos normes d'approvisionnement éthique.

En plus de nous concentrer sur les intrants agricoles, nous effectuons une surveillance rigoureuse de nos fournisseurs d'emballages, dont la majorité est établie au Canada. Ces fournisseurs font l'objet d'un contrôle régulier quant à leur conformité environnementale et sont tenus de respecter rigoureusement notre code de conduite des fournisseurs. Nous nous assurons ainsi que tous les partenaires de notre chaîne d'approvisionnement, quel que soit leur emplacement ou leur secteur, respectent systématiquement nos attentes en matière de pratiques de travail responsables et de conduite commerciale éthique.

Grâce à ces interventions ciblées et à plusieurs niveaux, Rogers démontre son engagement à respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité sociale et d'approvisionnement éthique dans tous les aspects de notre chaîne d'approvisionnement mondiale.

SURVEILLANCE ET AMÉLIORATION CONTINUE

Notre approche de la gestion des risques dépasse largement l'identification initiale et englobe un cycle de surveillance, de réévaluation et d'amélioration continue. Chaque année, nous procédons à une réévaluation complète des risques liés à notre chaîne d'approvisionnement à l'aide des données les plus récentes de l'indice GSI, afin de nous assurer que notre compréhension des risques systémiques reste à jour et exploitable. Pour les fournisseurs qui présentent un risque plus élevé, nous mettons en œuvre un processus de diligence raisonnable renforcé, qui est officialisé par la signature des lignes directrices sur l'approvisionnement responsable de Rogers Sugar afin de garantir une responsabilité claire et des progrès vers la remédiation.

Nous nous engageons également à augmenter la proportion de notre approvisionnement en sucre de canne certifié selon des normes de durabilité reconnues. L'information et les conclusions de nos évaluations des risques sont systématiquement intégrées dans les décisions d'approvisionnement, ce qui nous permet de prioriser un approvisionnement responsable et de traiter de manière proactive les problèmes potentiels avant qu'ils ne s'aggravent. Enfin, nous maintenons un engagement ferme en faveur de la transparence grâce à la présentation régulière de rapports destinés au public, à la fois pour remplir nos obligations en vertu du projet de loi canadien S-211 et pour renforcer la confiance des parties prenantes dans nos pratiques d'approvisionnement éthique.

En 2025, nous avons solidifié notre approche en mettant en œuvre un programme complet de gestion des risques liés à l'approvisionnement éthique. En intégrant l'analyse systémique de l'indice mondial de l'esclavage, les évaluations propres aux fournisseurs et les initiatives de certification élargies, nous avons établi un cadre de diligence raisonnable solide et conforme aux meilleures pratiques. Cela nous a permis de déterminer, de hiérarchiser et d'atténuer les risques élevés tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Avec 61 % de notre sucre désormais issu de sources durables et des protocoles de surveillance rigoureux mis en place, Rogers Sugar est bien positionnée pour réduire au minimum les risques éthiques et garantir une chaîne d'approvisionnement résiliente, transparente et responsable.

Agriculture durable

« Prendre soin de la terre, des gens et avancer ensemble. »

L'agriculture durable est la pierre angulaire de notre stratégie d'approvisionnement à long terme. Nous nous sommes engagés à faire en sorte que tous nos intrants agricoles, y compris le sucre de betterave, le sucre de canne et le sirop d'érable, soient produits et approvisionnés de manière à préserver les écosystèmes naturels et les droits de la personne et à contribuer positivement à la résilience et à la prospérité des communautés agricoles.

Notre approche de l'agriculture durable est résolument globale et tournée vers l'avenir. Nous privilégions les pratiques agricoles qui protègent la santé des sols, préserrent l'eau et favorisent la biodiversité, conscients que la gestion responsable de l'environnement est essentielle pour l'avenir de notre entreprise et de la planète. Parallèlement, nous collaborons étroitement avec nos fournisseurs et partenaires afin de garantir des conditions de travail équitables, de soutenir les moyens de subsistance locaux et de favoriser une croissance économique inclusive au sein des communautés où nous exerçons nos activités.

Nos efforts atteignent plusieurs ODD des Nations Unies, ce qui renforce notre engagement à long terme envers la responsabilité environnementale grâce à des pratiques agricoles durables.



ODD 6 (Eau propre et assainissement) : Nous cherchons sans cesse à augmenter l'efficience de l'eau, à réduire les prélevements et à améliorer les systèmes de traitement des eaux usées pour protéger les ressources en eau douce.

ODD 12 (Consommation et production responsables) : Nous nous efforçons de réduire au minimum l'incidence environnementale tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

ODD 14 (Vie aquatique) : Nous travaillons activement pour protéger les écosystèmes marins et d'eau douce en réduisant les prélevements d'eau, en améliorant le traitement des eaux usées et en prévenant la pollution.

ODD 15 (Vie terrestre) : Nous encourageons les pratiques agricoles durables, notamment l'agriculture régénérative, la conservation du sol et la prévention de la déforestation par l'application de normes d'approvisionnement certifiées.

CULTURE DURABLE DU SUCRE DE BETTERAVE

Pour nos activités liées au sucre de betterave à Taber, en Alberta, nous nous approvisionnons en exclusivité auprès de l'Alberta Sugar Beet Growers, un partenaire de longue date qui se consacre à une agriculture responsable et durable. Depuis 2020, la totalité de notre approvisionnement en sucre de betterave provenant de cette région a obtenu la certification de niveau Argent dans le cadre de la plateforme Sustainable Agriculture Initiative (SAI) de la Farm Sustainability Assessment (FSA).

La plateforme SAI est une organisation mondialement reconnue qui rassemble les parties prenantes de la chaîne de valeur alimentaire et agricole afin de promouvoir des pratiques agricoles durables. La

FSA fournit un cadre complet pour mesurer et améliorer la durabilité des exploitations agricoles, en comparant les producteurs aux meilleures pratiques internationales.

Cette certification garantit que tous les producteurs participants respectent des normes rigoureuses en matière d'agriculture responsable, notamment celle-ci :

- Gestion proactive de la santé des sols et mise en œuvre de stratégies de rotation des cultures afin de maintenir la productivité à long terme.
- Irrigation efficace et gestion responsable de l'eau afin de préserver les ressources et de réduire l'incidence environnementale.
- Utilisation responsable et judicieuse des engrains et des pesticides afin de protéger à la fois les cultures et les écosystèmes environnants.
- Conservation active de la biodiversité, notamment par des mesures visant à soutenir les pollinisateurs et à préserver les habitats naturels.

En collaborant étroitement avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta, nous encourageons une culture qui mise sur l'amélioration continue, en aidant les producteurs à enrichir leurs pratiques environnementales et sociales d'année en année. Ainsi, notre approvisionnement en sucre de betterave répond à des normes de durabilité bien établies et affiche des progrès importants vers un approvisionnement agricole responsable et résilient.

AUGMENTATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN SUCRE DE CANNE DE SOURCES DURABLES

Nous avons réalisé des progrès considérables dans l'élargissement de la certification Bonsucro à l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement en sucre de canne, reflétant ainsi notre engagement envers les normes de durabilité les plus avancées du secteur. Bonsucro est reconnue comme la norme mondiale de référence en matière de production durable de canne à sucre. Elle offre une certification indépendante qui englobe non seulement des pratiques de travail rigoureuses et la protection des terres et des droits de la personne, mais aussi des mesures de protection environnementale exhaustives, notamment des exigences en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de gestion responsable de l'eau et de conservation de la biodiversité. La certification Bonsucro garantit également une traçabilité totale de la chaîne de contrôle, ce qui nous permet, ainsi qu'à nos parties prenantes, de vérifier l'origine durable et le traitement éthique de notre sucre de canne à chaque étape.

Notre programme d'approvisionnement responsable repose sur l'intégration d'une gestion éthique des risques et de certifications agricoles durables reconnues à l'échelle internationale. Par cette approche, nous établissons une chaîne d'approvisionnement responsable et résiliente, capable de s'adapter à l'évolution des attentes environnementales et sociales.

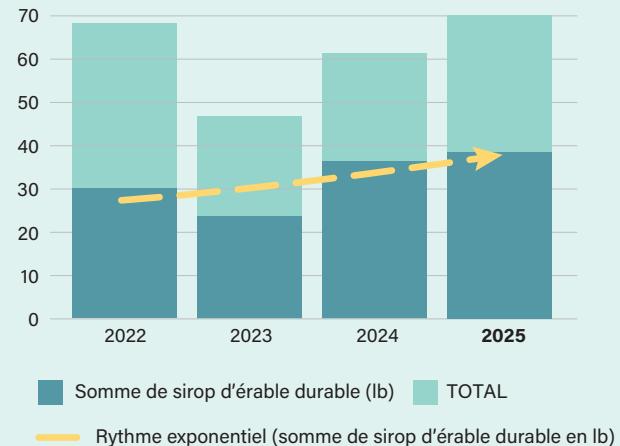
En 2025, nous avons franchi des étapes importantes. En augmentant notre pourcentage d'approvisionnement en sucre de canne certifié Bonsucro à 46 % et en maintenant une certification à 100 % pour notre approvisionnement en sucre de betterave, nous avons fait croître notre pourcentage de sucre durable total à 61 %. De plus, nous avons encore renforcé la traçabilité de notre sirop d'érable biologique.

En intégrant ces normes rigoureuses et ces pratiques transparentes dans l'ensemble de nos activités, nous continuons à progresser vers notre objectif qui consiste à fournir des produits durables et issus de sources éthiques, tout en renforçant la confiance et la valeur à long terme pour nos clients et nos communautés.

APPROVISIONNEMENT EN SUCRE PROVENANT DE SOURCES DURABLES

SUCRE ISSU DE SOURCE DURABLE	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Sucre de betterave (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sucre de canne (%)	46,1	42,0	7,4	8,5	8,6	9,0
Total (%)	61,5	58,9	19,3	22,6	22,8	17,5

STIMULER LA CROISSANCE GRÂCE À DU SIROP D'ÉRABLE PROVENANT DE SOURCES DURABLES



CERTIFICATION BIOLOGIQUE ET APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE CHEZ LANTIC ÉRABLE

Chez Rogers Sugar (division du sirop d'érable), nous considérons la certification biologique non seulement comme une marque, mais aussi comme une promesse d'intégrité, de traçabilité et de gestion responsable. La marque Lantic Érable repose sur un approvisionnement sans OGM et une part toujours croissante de production certifiée biologique. Chaque année, une proportion plus importante de notre approvisionnement en sirop d'érable provient de producteurs qui répondent aux normes **rigoureuses du Régime Bio-Canada** et des cadres internationaux équivalents.

CERTIFIÉ SELON LES NORMES LES PLUS ÉLEVÉES

Nos activités liées au sirop d'érable sont certifiées par **Ecocert Canada**, l'un des organismes de certification biologique les plus reconnus et accrédités par les gouvernements dans le monde entier. La certification couvre toutes les étapes du processus, de la collecte de la sève à la mise en bouteille, et fait l'objet d'audits annuels qui examinent les points suivants :

- **Traçabilité** : du baril au produit final emballé.
- **Bilan massique** : vérification de la cohérence des volumes achetés, transformés, inventoriés et vendus.
- **Séparation et entreposage** : garantie que les lots biologiques et non biologiques restent séparés.
- **Étapes de transformation** : vérification de la conformité aux exigences de la production biologique.
- **Documentation et expédition** : confirmation de l'exactitude des registres et de la transparence de l'étiquetage.



Cette certification garantit que nos produits sont conformes à la norme **CAN/CGSB-32.310-2020** (Normes canadiennes sur la culture biologique), ainsi qu'aux réglementations équivalentes aux **États-Unis (USDA NOP, 7 CFR Part 205)**, en **Europe (Règlement UE 2018/848)** et au **Japon (Organic JAS)**. Grâce à des accords d'équivalence internationaux, les consommateurs du monde entier peuvent être assurés qu'un produit Lantic Érable portant une étiquette biologique répond aux mêmes normes de qualité élevées, quel que soit le marché.

GESTION RESPONSABLE DE LA FORÊT

La production de sirop d'érable biologique va au-delà de l'élimination des produits chimiques synthétiques ou des pesticides. Les producteurs certifiés biologiques doivent :

- Préserver la **biodiversité forestière** et la santé des sols.
- Utiliser **des techniques d'entaillement éthiques** qui préservent la vitalité à long terme des arbres.
- Protéger la **qualité de l'eau** et réduire au minimum l'incidence environnementale.
- Mettre en œuvre des **méthodes naturelles de lutte contre les parasites** et éviter les intrants synthétiques.

En plus de préserver la santé des forêts d'érables, ces pratiques permettent de maintenir l'équilibre écologique dont dépendent les générations futures.

STIMULER LA CROISSANCE DU SIROP D'ÉRABLE BIOLOGIQUE

En 2025, nous avons également amélioré notre cartographie des données sur l'approvisionnement en érable afin de garantir une visibilité et une traçabilité totales chez nos fournisseurs d'érable biologique et conventionnel. Notre part de sirop d'érable biologique continue de croître, renforçant ainsi la durabilité et la résilience de cette gamme de produits.

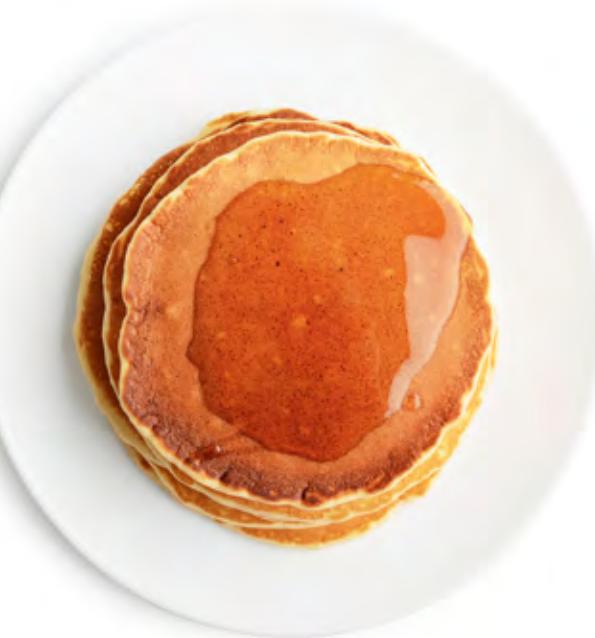
En substance, la division Érable de Rogers Sugar établit un seuil de référence en matière d'approvisionnement responsable en commercialisant un sirop d'érable certifié, traçable, écologiquement responsable et reconnu au Canada et dans le monde entier.

Approvisionnement durable : L'horizon qui se dessine

En 2025, Rogers Sugar a démontré que l'approvisionnement responsable et durable n'est pas seulement une aspiration, mais une pratique structurée et mesurable. En intégrant l'analyse des risques systémiques à l'aide de l'indice GSI, en évaluant nos fournisseurs à l'aide d'une plateforme tierce de notation de la durabilité de premier plan et en tirant parti de programmes de certification tels que Bonsucro, SAI FSA et Ecocert, nous avons pu déterminer les risques critiques, renforcer la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement et améliorer de manière significative le rendement durable de l'ensemble de nos activités. Cette approche globale nous a permis de traiter les risques pertinents en fonction des profils de nos principaux groupes de fournisseurs.

En prévision de l'avenir, Rogers Sugar s'engage à augmenter encore la proportion de sucre de canne certifié Bonsucro dans notre chaîne d'approvisionnement et à maintenir la certification SAI FSA à 100 % pour nos activités liées au sucre de betterave. Nous renforcerons notre engagement auprès des fournisseurs, en particulier dans les régions à haut risque, et mettrons en œuvre des mesures correctives ciblées si nécessaire. Le maintien d'une traçabilité solide reste une priorité, en particulier dans les secteurs et les régions considérés comme étant à risque élevé.

Grâce à une surveillance continue, à la mise en œuvre de plans de mesures correctives et à des rapports transparents, nous construisons une chaîne d'approvisionnement éthique, durable et résiliente, qui répond aux attentes des parties prenantes d'aujourd'hui tout en préservant les ressources et les communautés de demain.



DE L'ARBRE À LA TABLE - COMMENT UN BARIL BIOLOGIQUE DEVIENT UNE BOUTEILLE DE SIROP D'ÉRABLE CERTIFIÉE LANTIC



PROTECTION DE LA FORÊT

Peuplements d'érables certifiés exploités selon des méthodes éthiques, sans intrants synthétiques.



SÉPARATION

Sève biologique stockée et transformée séparément afin d'éviter toute contamination croisée.



TRANSFORMATION

Sirop bouilli et conditionné dans des conditions certifiées et contrôlées.



TRAÇABILITÉ

Chaque baril est suivi à l'aide d'un numéro de lot unique; le bilan massique est vérifié.



CERTIFICATION

Les audits annuels d'Ecocert confirment la conformité aux normes RBC, USDA, UE et JAS.



ÉTIQUETAGE

Les étiquettes bilingues sont approuvées; les bouteilles portent les logos biologiques appropriés.



CONFiance DES CONSOMMATEURS

Chaque bouteille garantit un produit vérifié, durable et authentique.





Gens, gouvernance et incidence sur la communauté

Chez Rogers, nous croyons que la santé des personnes et la solidité des communautés constituent le fondement d'un avenir durable.

Nous nous engageons à promouvoir la santé et la sécurité, le développement des talents, l'engagement du personnel et les droits de la personne dans l'ensemble de nos activités et au-delà.

Nous accordons la priorité à la sécurité et à l'inclusion dans les milieux de travail, en veillant à ce que chaque employé se sente respecté et soutenu, et nous étendons ces normes à nos fournisseurs. Grâce à la formation et au perfectionnement continus, nous donnons aux membres du personnel les moyens de se développer et d'innover. Nous favorisons une culture où leur voix est entendue et valorisée, ce qui stimule la participation et l'amélioration continue.

Notre engagement à l'égard des droits de la personne est ancré dans nos politiques et nos pratiques, garantissant un traitement équitable et l'égalité des chances pour tous. Nous amplifions encore davantage notre incidence positive en soutenant des initiatives communautaires qui favorisent la diversité, l'équité et l'inclusion.

Ensemble, ces efforts reflètent l'approche holistique de Rogers envers le personnel, la gouvernance et l'incidence sur la communauté, qui vise à bâtir un avenir plus durable et plus équitable pour tous.





« Les gens, l'éthique et les communautés sont au cœur de notre démarche et de nos motivations. »

Une culture axée sur les gens d'abord : Employés et diversité

« La prospérité individuelle favorise la prospérité de l'entreprise. »

Chez Rogers, nous savons que les membres de notre personnel sont la pierre angulaire de notre réussite et le moteur de notre croissance et de notre innovation continues. Nous avons pris l'engagement de mettre en place une culture d'entreprise qui privilégie la sécurité, l'inclusion et les occasions de perfectionnement professionnel. Par la mise en place d'un environnement favorable, nous donnons à notre personnel les moyens de réaliser son plein potentiel et de rester engagé dans son travail.

Notre approche comprend des programmes globaux de santé et de sécurité, une formation continue, ainsi que des initiatives qui célèbrent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance. Ces efforts contribuent non seulement à améliorer la satisfaction et le bien-être du personnel, mais aussi à rendre l'organisation plus résiliente et plus efficace. Nos initiatives sont alignées sur plusieurs ODD des Nations Unies, comme il est indiqué ci-dessous :



ODD 3 (Bonne santé et bien-être) : Nous privilégions la santé, la sécurité et le bien-être des membres du personnel par des programmes de mieux-être complets, des politiques sur la santé et la sécurité au travail et de soutien en santé mentale.

ODD 5 (Égalité entre les sexes) : Nous encourageons la représentation des genres dans les postes de direction, mettons en œuvre des politiques visant à prévenir la discrimination et le harcèlement et garantissons une rémunération équitable.

ODD 8 (Travail décent et croissance économique) : Nous offrons un environnement de travail sécurisé, équitable et favorable où les membres du personnel peuvent s'épanouir et progresser dans leur carrière tout en collaborant avec notre chaîne d'approvisionnement afin de promouvoir les droits de la personne et des normes de travail équitables à l'échelle mondiale.

Ces initiatives permettent de valoriser les membres de notre personnel, de leur donner les moyens d'agir et de les préparer à contribuer à la santé et à la réussite à long terme de notre entreprise et des communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent.

Le tableau suivant résume les indicateurs de performance clés pour 2025, ainsi que les données comparatives des deux années précédentes. Ces indicateurs reflètent nos initiatives continues dans le mieux-être du personnel, la sécurité, la diversité, l'engagement et le soutien aux communautés.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

NOTRE OBJECTIF EST D'ÉLIMINER LES INCIDENTS; LA SÉCURITÉ EST AU CŒUR DE NOTRE CULTURE

La sécurité est une valeur fondamentale chez Rogers, et l'augmentation de notre fréquence des incidents à déclarer (RIF) et de notre taux de gravité des incidents avec arrêt de travail (TIAT gravité) cette année montre que nos performances n'ont pas répondu à nos attentes. Nous traitons cette question avec le plus grand sérieux.

La protection du bien-être de nos employés et de nos sous-traitants reste notre priorité absolue, et nous prenons des mesures énergiques pour renforcer notre culture de sécurité et rétablir notre trajectoire d'amélioration à long terme. Ainsi, nous avons amélioré les processus d'intégration, élargi les formations ciblées en matière de sécurité, accru la visibilité des dirigeants sur le terrain et renforcé les procédures essentielles de sécurité au travail dans toutes nos installations.

Bien que nous suivions les performances à l'aide d'indicateurs tels que le RIF et le TIAT gravité, notre engagement va bien au-delà de la conformité : nous nous concentrerons sur la prévention, l'apprentissage continu et la création d'un lieu de travail où chacun peut retourner à la maison en toute sécurité chaque jour.

Afin de maintenir les normes les plus élevées, Rogers compare ses performances en matière de sécurité aux directives de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis. Cet engagement à l'égard des meilleures pratiques et de l'évaluation continue est au cœur de notre culture d'amélioration continue et de notre attention constante à la sécurité de chaque membre de l'équipe Rogers.

PRÉSERVER LE BIEN-ÊTRE DE NOTRE PERSONNEL

Chez Rogers, nous croyons que le soutien au bien-être de nos employés est essentiel à la réussite de notre entreprise et à notre impact positif sur les communautés. Lorsque nos employés se sentent valorisés et pris en charge, ils sont plus engagés, motivés et efficaces pour obtenir des résultats significatifs pour notre entreprise et nos parties prenantes.

Leur bien-être est au cœur de nos valeurs. Nous reconnaissons que la santé physique, mentale et financière est essentielle à la satisfaction professionnelle, à la productivité et à l'engagement à long terme. C'est pourquoi nous favorisons une culture de bienveillance, en adoptant une approche globale de la vie saine et en offrant à chaque membre de l'équipe la possibilité d'améliorer sa qualité de vie.

Nous offrons des postes enrichissants et l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement afin d'aider nos employés à atteindre leurs objectifs professionnels. Notre programme de remboursement des frais de scolarité et nos possibilités de formation externe favorisent le développement continu, permettant à nos collaborateurs de réaliser leur potentiel et d'offrir une contribution pleine et entière.

INITIATIVES FAVORISANT LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

INDICATEUR	RÉSULTATS DE 2025	RÉSULTATS DE 2024	RÉSULTATS DE 2023
EMPLOYÉS			
Nombre de femmes	203	205	212
Nombre d'hommes	783	764	771
Nombre de femmes occupant des postes de direction	27	25	21
Pourcentage de femmes occupant des postes de direction	33 %	32 %	28 %
Nombre d'employés à temps plein	986	969	983
Nombre d'employés syndiqués	594	589	600
Pourcentage d'employés syndiqués	60 %	61 %	61 %
Taux de roulement volontaire (à l'exception des départs à la retraite)	5,6 %	5,9 %	6,2 %
SANTÉ ET SÉCURITÉ			
Fréquence des incidents à déclarer (RIF/TRIR)	5,2	3,7	4,0
Taux d'incidents avec arrêt de travail (TIAT)	1,9	1,8	2,6
Taux de gravité des incidents avec arrêt de travail (TIAT gravité)	72,2	41,2	40,6
Nombre d'accidents mortels	0	0	0
COMMUNAUTÉ			
Dons de bienfaisance	458 500 \$	338 000 \$	350 000 \$
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE			
Pourcentage d'installations conformes à la Global Food Safety Initiative (GFSI)	100 %	100 %	100 %



Notre programme de bien-être des employés est essentiel pour constituer une main-d'œuvre dynamique et résiliente. Il offre des mesures de soutien les aidant à relever les défis actuels, notamment les programmes suivants :

- **Programme d'aide aux employés et à leur famille** : Soutien confidentiel aux employés et à leur famille, qui aborde les besoins en matière de santé physique et mentale, les défis personnels et les problèmes liés au lieu de travail.
- **Programme de conditionnement physique** : Ressources et mesures incitatives pour les activités liées au conditionnement physique, qui font la promotion d'un mode de vie sain et reconnaissant les avantages d'une main-d'œuvre en bonne santé.
- **Modalités de travail flexibles** : Des horaires flexibles et une politique de télétravail hybride, lorsque cela est possible, aident les employés à concilier leur vie professionnelle et leur vie privée.

En 2024, nous avons renforcé notre engagement en faveur du bien-être des employés en introduisant des mesures de soutien psychologique et de gestion de la santé mentale, et en élargissant l'accès aux services de santé mentale et de bien-être.

Nous communiquons ces programmes à l'ensemble de l'entreprise, afin de sensibiliser les employés aux ressources qui les aident à maintenir un mode de vie actif et équilibré. En favorisant un environnement ouvert et solidaire et en utilisant les canaux numériques, nous donnons à nos employés les moyens de privilégier leur bien-être et d'accéder en toute confiance à des services de soutien.

Grâce à ces efforts, Rogers a établi une culture de travail positive, productive et bienveillante, dans laquelle les employés sont encouragés à s'épanouir et où notre succès commun repose sur le bien-être et le respect de chaque personne.

FORMER UNE MAIN-D'ŒUVRE HAUTEMENT PERFORMANTE

SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE NOS EMPLOYÉS

La force de Rogers réside dans le dévouement et l'expertise de son personnel. Nous sommes fiers de l'engagement dont font preuve nos employés pour promouvoir nos valeurs communes et notre vision d'une croissance durable. Attirer, retenir et développer des personnes talentueuses issues de divers horizons est essentiel à notre réussite. Nous nous efforçons de garantir que nos employés soient motivés, soutenus et rémunérés de manière équitable.

L'un des principaux indicateurs que nous utilisons pour mesurer notre efficacité en matière d'attraction et de fidélisation des talents est le taux de roulement volontaire (à l'exception des départs à la retraite). En 2025, la tendance à la baisse de cet indicateur s'est poursuivie, celui-ci passant de 5,9 % à 5,6 % en 2024, alors qu'il se situait à 6,2 % en 2023, ce qui traduit nos efforts fructueux continus pour créer un environnement de travail positif et gratifiant.

PERFECTIONNEMENT DES TALENTS

Il est essentiel d'investir des ressources dans la formation et le perfectionnement pour constituer une main-d'œuvre résiliente et hautement performante. En 2025, notre équipe a consacré 10 600 heures à la formation à tous les échelons de l'entreprise, renforçant ainsi nos ressources humaines et créant des occasions pour retenir et promouvoir les talents à l'interne. Cet engagement en faveur de la croissance s'est traduit par une augmentation du nombre de promotions internes parmi les employés horaires et salariés l'année dernière.

Afin de soutenir davantage l'avancement professionnel de nos employés, Rogers propose un programme de bourses d'études continues, qui permet à chaque employé d'acquérir des qualifications et des compétences supplémentaires qui améliorent sa carrière et profitent à l'ensemble de l'organisation.

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

L'engagement des employés est essentiel pour atteindre les objectifs de rétention, de motivation et d'efficacité organisationnelle. Rogers recherche en permanence des moyens d'améliorer l'engagement dans l'ensemble de ses installations.

Les progrès réalisés dans ce domaine constituent un facteur clé pour évaluer la réussite de nos chefs d'équipe. Conformément à notre approche axée sur les données pour mesurer le rendement, nous menons chaque année une enquête sur l'engagement des employés afin de recueillir des renseignements précieux sur les conditions de travail et les points à améliorer. Nous sommes attentifs aux commentaires des employés et les utilisons pour mettre en œuvre des changements qui favorisent une main-d'œuvre plus positive et plus engagée.

RÉMUNÉRATION

Une structure de rémunération équitable et concurrentielle est essentielle pour attirer, retenir et motiver les meilleurs talents. Le comité des ressources humaines et de la rémunération examine et recommande régulièrement la rémunération des cadres, qui comprend un salaire de base et des régimes d'intérêt fondés sur le rendement. Cette approche garantit que notre rémunération reste conforme aux normes du secteur et soutient notre objectif de constituer une équipe solide et engagée.

DROITS DE LA PERSONNE

PROMOUVOIR LES DROITS DE LA PERSONNE

Rogers est fermement engagée à respecter et à promouvoir les droits de la personne dans tous les aspects de ses activités. Cet engagement s'étend à nos employés, à nos installations et à tous nos partenaires commerciaux. Nous défendons ces valeurs non seulement dans notre conduite, mais aussi dans la manière dont nous traitons les autres. Rogers adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et a établi des politiques décrivant nos attentes en matière de comportement responsable et éthique de la part de nos employés et de nos partenaires commerciaux.

NOTRE APPROCHE À L'ÉGARD DES DROITS DE LA PERSONNE

Notre approche repose sur les valeurs de responsabilité sociale, de liberté d'association et d'interdiction absolue du travail des enfants et du travail forcé. Nous nous efforçons de respecter les normes internationales du travail tout en favorisant un environnement de travail équitable et éthique.

• Responsabilité sociale

- Rogers s'engage activement auprès des communautés locales, en écoutant et en intégrant leurs points de vue dans ses décisions commerciales.
- Nous nous efforçons de limiter les incidences négatives et favorisons les pratiques commerciales éthiques.

• Liberté d'association

- Les employés sont libres d'adhérer à un syndicat, de former un syndicat ou de choisir de ne pas adhérer à un syndicat sans crainte de représailles.
- Nous nous engageons dans des négociations constructives et de bonne foi avec les représentants syndicaux.



La durabilité en action

INVESTIR DANS L'APPRENTISSAGE ET L'AVENIR - PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES ET DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION 2025 DE LANTIC

Chez Rogers Sugar, nous sommes convaincus qu'investir dans les ressources humaines est l'un des moyens les plus efficaces d'assurer notre avenir. Notre programme annuel de bourses d'études Lantic et notre politique de remboursement des frais de scolarité reflètent cet engagement en soutenant nos employés et leurs familles dans la poursuite de leurs études supérieures et leur apprentissage continu.

Chaque année, 25 bourses d'études d'une valeur de 1 500 \$ chacune sont attribuées aux enfants des employés de Lantic et de Lantic Érable qui entament ou poursuivent des études postsecondaires. Ces bourses contribuent à alléger le fardeau financier lié aux études et à célébrer la réussite scolaire au sein de la communauté Lantic.

Parallèlement, le programme de remboursement des frais de scolarité de Lantic soutient les employés qui souhaitent développer leurs compétences professionnelles en suivant des cours reconnus en lien avec leurs objectifs de carrière. Les employés admissibles peuvent bénéficier d'un remboursement pouvant atteindre 50 % – jusqu'à concurrence de 3 000 \$ – pour les programmes approuvés visant à améliorer leurs compétences professionnelles, à contribuer à l'excellence opérationnelle et à poursuivre leur développement en matière de leadership au sein de l'organisation. De cette manière, nous favorisons une culture d'apprentissage continu et de développement professionnel.

Ces initiatives favorisent l'autonomisation de la prochaine génération tout en encourageant les employés actuels à développer leur expertise, conformément au pilier plus large de Lantic en matière de développement durable, à savoir le personnel, la gouvernance et l'incidence sur la communauté.

MESSAGE DES RESSOURCES HUMAINES

« C'est avec fierté que nous reconnaissons l'excellence académique et l'ambition des enfants de nos employés, et de soutenir le perfectionnement professionnel des membres de notre équipe. L'éducation est le fondement de l'innovation, de l'inclusion et de la durabilité à long terme chez Lantic. »

— Jean-François Khalil, vice-président, Ressources humaines

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU PERFECTIONNEMENT DE NOTRE PERSONNEL

En favorisant l'accès à l'éducation pour ses employés et leurs familles, Lantic renforce ses fondements sociaux et réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion, de l'égalité des chances et de la croissance. Cette initiative démontre que la durabilité va au-delà de la gérance environnementale : elle consiste également à donner aux gens les moyens d'apprendre, de s'épanouir et de prospérer.

▪ Interdiction du travail des enfants et du travail forcé

- Les pratiques en matière d'emploi sont conformes à toutes les lois nationales applicables.
- Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers toute forme de travail forcé.
- Nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux sont tenus de respecter les mêmes normes éthiques.

▪ Imputabilité et conformité

- Les employés sont encouragés à signaler leurs préoccupations relatives aux droits de la personne de façon confidentielle sans crainte de représailles.
- Rogers s'engage à enquêter sur toutes les infractions signalées et à prendre les mesures correctives nécessaires.

L'approche de Rogers en matière de droits de la personne reflète notre engagement pour des pratiques de travail éthiques, la transparence et la participation significative des parties prenantes. En intégrant ces principes à notre culture d'entreprise, nous souhaitons favoriser un environnement responsable et durable.

REINFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DES PRATIQUES DE TRAVAIL DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Notre engagement en faveur des droits de la personne dépasse nos activités directes. Nous reconnaissons notre obligation de prendre des mesures proactives pour protéger les droits de la personne dans toute notre chaîne d'approvisionnement. Notre politique d'approvisionnement éthique et durable ainsi que notre code de conduite des fournisseurs sont distribués chaque année à tous les fournisseurs pour qu'ils les examinent et les approuvent. Vous trouverez plus de détails sur nos initiatives en faveur d'une chaîne d'approvisionnement durable dans la section « Approvisionnement responsable et durable » ci-dessus.

En 2023, le gouvernement canadien a adopté le projet de loi S-211, intitulé *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, afin de sensibiliser davantage le public au travail forcé et au travail des enfants et de promouvoir une conduite responsable des entreprises.

En juin 2025, Rogers a publié son rapport annuel obligatoire en vertu du projet de loi S-211, détaillant les mesures que nous avons prises pour déterminer, évaluer et prévenir les expositions potentielles au travail forcé ou au travail des enfants ou remédier à celles-ci.

Gouvernance solide et éthique commerciale

« L'intégrité dans le leadership favorise la stabilité des résultats. »

Chez Rogers, la gouvernance solide et l'éthique commerciale sont la base de notre stratégie de durabilité à long terme. Par une gouvernance transparente, un comportement commercial éthique et une gestion proactive des risques, nous nous assurons que nos activités s'alignent sur les meilleures pratiques mondiales et adhèrent aux normes les plus strictes en matière d'intégrité. Notre approche est directement alignée avec l'ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces.



Nous agissons avec intégrité, protégeons les intérêts des parties prenantes et favorisons la création de valeur durable à long terme.

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE COMMERCIALE

SURVEILLANCE DE LA DURABILITÉ ET DES PRATIQUES COMMERCIALES RESPONSABLES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rogers s'est engagée à adopter une gouvernance d'entreprise saine et une surveillance efficace. La responsabilité de la gouvernance de l'entreprise incombe au conseil d'administration. Les administrateurs sont élus chaque année lors d'une assemblée des actionnaires afin de superviser et de conseiller la direction dans la mise en œuvre de la stratégie à long terme dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes.

Le conseil d'administration fonctionne selon un mandat officiel qui définit ses responsabilités en matière de gouvernance, notamment la supervision de la stratégie, l'exercice des fonctions du conseil, le suivi du rendement financier, la définition des paramètres de risque, la supervision des politiques et des procédures, la communication et la présentation de l'information, et la garantie de la conformité avec la loi et les politiques de l'entreprise.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner, d'approuver et de superviser la stratégie à long terme de l'entreprise, en tenant compte des risques et des occasions liés à ses activités et à ses investissements. Cela inclut la prise en compte des questions ESG clés, comme la gestion des ressources, l'approvisionnement éthique, la sécurité alimentaire et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement.

Le conseil d'administration se réunit tous les trimestres pour examiner les résultats et discuter des questions stratégiques et opérationnelles. Il s'acquitte de ses responsabilités à la fois directement et par l'intermédiaire de plusieurs comités, chacun composé de membres du conseil d'administration et soutenu par l'équipe de direction. Ces comités sont les suivants :

- Comité d'audit
- Comité des ressources humaines et de la rémunération
- Comité des initiatives stratégiques
- Comité environnemental, social et de gouvernance

Le conseil d'administration est également chargé d'examiner et d'évaluer les risques importants pour l'entreprise, notamment ceux liés au changement climatique, à la sécurité alimentaire, à la conformité réglementaire et à la chaîne d'approvisionnement. Le cadre de gouvernance est conçu pour garantir la mise en place de systèmes permettant de déterminer, de gérer et de surveiller les principaux risques dans tous les segments d'activité, dans le but d'atténuer ou de réduire les répercussions négatives potentielles.

Les membres du conseil d'administration reçoivent une formation et des mises à jour continues sur les questions émergentes de gouvernance et de durabilité pertinentes pour le secteur de la transformation alimentaire. Le conseil d'administration veille également à ce qu'il existe des lignes de responsabilité claires et des rapports réguliers sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs de durabilité.

Les informations et les publications relatives aux pratiques et aux contrôles de l'entreprise en matière de gouvernance peuvent être consultées dans la section Gouvernance d'entreprise du site Web de Rogers Sugar.

RESPECT DES NORMES ÉTHIQUES DANS L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION

Rogers a établi des normes claires en matière de conduite éthique pour toutes ses activités commerciales. Nous attendons de tous nos employés qu'ils agissent avec intégrité et professionnalisme en toutes circonstances. Ces attentes sont formalisées dans le Code de conduite professionnelle de Rogers, qui guide la prise de décision et le comportement au sein de l'organisation.

Le Code de conduite professionnelle est révisé chaque année par le conseil d'administration. Afin de promouvoir la transparence, le Code est disponible sur notre site Web d'entreprise, dans la section Gouvernance d'entreprise.

Le Code reflète notre engagement envers des pratiques commerciales responsables. Il souligne notre position selon laquelle la manière dont nous exerçons nos activités est aussi importante que ce que nous accomplissons. Le Code couvre de nombreuses questions : sécurité au travail, comportement respectueux, lutte contre la corruption, équité et engagement auprès des parties prenantes externes. Il définit également nos attentes en matière de conformité aux lois et réglementations, y compris celles liées à la sécurité alimentaire et à l'approvisionnement responsable.

Les employés attestent avoir compris le Code et des politiques connexes et s'engagent à les respecter. Ce processus renforce la responsabilité et favorise une culture de comportement éthique. Des formations et des communications régulières permettent aux employés de se tenir informés des mises à jour du Code et des normes de l'industrie.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BÂTIR L'ÉQUITÉ GRÂCE À UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

Chez Rogers, notre engagement à favoriser la diversité et le talent au sein de notre personnel commence au sommet. Nous croyons que la diversité de notre conseil d'administration est une force qui stimule l'innovation, améliore la gouvernance et favorise la prise de décisions efficaces. Conformément à cet engagement, Rogers a mis en œuvre une politique sur la diversité qui guide notre approche en matière de composition du conseil d'administration et de l'équipe de direction.

Cette politique, dont la dernière mise à jour remonte à décembre 2023, décrit notre approche visant à maintenir et à promouvoir la diversité au sein de notre direction, et garantit que cette approche fait partie intégrante du processus de sélection de candidats qualifiés pour le conseil d'administration et la direction générale. En accordant la priorité à la diversité aux plus hauts niveaux, Rogers cherche à montrer l'exemple au sein de l'entreprise, renforçant ainsi notre conviction qu'un leadership inclusif conduit à de meilleurs résultats pour nos parties prenantes et la communauté dans son ensemble.

CYBERSÉCURITÉ ET MESURES DE SÉCURITÉ DES DONNÉES

RENFORCEMENT DE NOS EFFORTS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Rogers s'appuie sur une technologie de pointe pour soutenir ses activités, son administration et le suivi du mouvement des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement. À titre de producteur alimentaire, nous reconnaissons que la sécurité de nos données est essentielle, non seulement pour protéger nos processus de production exclusifs, mais aussi pour protéger les renseignements sensibles concernant nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires. Nous comprenons qu'une violation de la sécurité des données pourrait avoir des conséquences importantes pour nos parties prenantes, notamment des perturbations potentielles en matière de sécurité alimentaire, de conformité réglementaire et de confiance des clients.

Afin de faire face à ces risques, Rogers s'engage à instaurer une culture de vigilance en matière de cybersécurité. Notre approche à plusieurs niveaux reflète notre engagement envers l'amélioration continue et les

meilleures pratiques du secteur. Une partie de notre budget en TI est affectée à la gestion des risques liés à la cybersécurité, afin de garantir la résilience de nos systèmes face à l'évolution des menaces.

Nous surveillons en permanence le paysage de la cybersécurité et investissons dans la mise à niveau de nos systèmes et processus. Les membres de notre personnel suivent régulièrement des formations et participent à des exercices de simulation afin de les sensibiliser et de renforcer les meilleures pratiques en matière de sécurité des données. En 2025, tous les membres salariés de l'équipe ont participé à des séances de formation sur la cybersécurité, soulignant ainsi notre engagement en faveur de l'apprentissage continu et d'une culture de sécurité forte. Les simulations mensuelles d'hameçonnage nous permettent d'évaluer l'efficacité de notre formation et de cerner les domaines à améliorer.

Nos protocoles d'intervention en cas d'incident sont régulièrement revus et mis à jour afin d'optimiser notre état de préparation et d'atténuer les risques. Le comité d'audit reçoit des mises à jour trimestrielles sur la gestion des risques en cybersécurité, ce qui garantit une surveillance continue au plus haut niveau de l'organisation.

Chez Rogers, nous croyons que l'éducation, la sensibilisation et la formation sont essentielles à une gestion efficace des risques. En donnant à chaque employé les moyens de reconnaître les menaces et d'y répondre, nous contribuons à protéger nos données, à protéger nos parties prenantes et à maintenir la confiance qui est fondamentale pour notre entreprise et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

INDICATEUR	RÉSULTATS DE 2025	RÉSULTATS DE 2024	RÉSULTATS DE 2023
INFORMATIONS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA GOUVERNANCE			
Pourcentage d'administrateurs indépendants, Rogers Sugar inc. (RSI), Société mère	100 %	100 %	100 %
Pourcentage d'administrateurs indépendants, Lantic inc., Société d'exploitation	57 %	57 %	57 %
Président du conseil d'administration et chef de la direction distincts	Oui	Oui	Oui
Président du conseil d'administration indépendant	Oui	Oui	Oui
Processus annuel d'évaluation du conseil d'administration	Oui	Oui	Oui
Nombre de réunions du conseil d'administration	4	12	7
Présence moyenne aux réunions	100 %	99,8 %	100 %
RENOUVELLEMENT ET DIVERSITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Élection annuelle des administrateurs	Oui	Oui	Oui
Âge moyen des administrateurs	65	64	63
Âge obligatoire de la retraite	Oui	Oui	Oui
Durée moyenne du mandat des administrateurs (années)	10	11	10
Pourcentage de femmes au conseil d'administration ¹⁾	33 %	33 %	33 %
Politique de diversité	Oui	Oui	Oui
DROITS DES ACTIONNAIRES			
Vote consultatif sur le salaire	Oui	Oui	Oui

¹⁾ Durant la période de transition entre la nomination d'un nouvel administrateur en septembre 2025 et le départ à la retraite d'un administrateur en février 2026, le Conseil est temporairement composé de cinq hommes et deux femmes.

Engagement communautaire et impact social

« Des racines locales, un impact durable. »

Chez Rogers, l'engagement communautaire et l'impact social font partie de la stratégie de durabilité. Nous privilégions la sécurité alimentaire, le marketing responsable et l'investissement communautaire et nous assurons que nos activités contribuent positivement à la société. Nos initiatives s'alignent sur plusieurs ODD des Nations Unies, notamment :



ODD 11 (Villes et communautés durables) : Nous soutenons les organismes locaux, les programmes de sécurité alimentaire et les initiatives caritatives par le biais de programmes de bénévolat pour nos employés et de dons d'entreprise afin de renforcer les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

ODD 12 (Consommation et production responsables) : Nous produisons et commercialisons nos produits de manière éthique et transparente, en respectant les normes de sécurité alimentaire et de qualité les plus strictes du secteur.

ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) : Nous contribuons à l'élaboration de solutions faibles en carbone dans le secteur des édulcorants en organisant des événements du secteur, en participant à l'innovation durable et en échangeant des meilleures.

ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) : Nous nous associons avec des dirigeants du secteur, en favorisant un dialogue sur la durabilité mondiale et en investissant dans des initiatives issues des communautés afin de progresser concrètement vers un avenir plus inclusif et plus durable.

Rogers s'engage à promouvoir un changement social positif grâce à une gouvernance transparente, à des pratiques commerciales fondées sur des principes et à des investissements significatifs dans la communauté. En responsabilisant nos employés, en favorisant des partenariats solides au sein du secteur et en soutenant les initiatives locales, nous nous efforçons de développer une entreprise qui fait la promotion de la responsabilité, de la résilience et de l'équité dans toute la société.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

NOTRE ENGAGEMENT COMMUN ENVERS LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Rogers s'est engagée à fournir des édulcorants qui non seulement séduisent les consommateurs, mais répondent également aux normes les plus élevées en matière de sécurité et de qualité. Nos clients ont confiance dans le fait que les aliments fabriqués à partir des ingrédients Rogers sont sûrs, fiables et d'une qualité constante, une confiance que nous nous efforçons de maintenir chaque jour.

Garantir la sécurité et la qualité des produits est une responsabilité partagée par tous les employés de Rogers. La supervision est assurée par des équipes dédiées à l'assurance qualité, tant sur le plan local qu'à l'échelle de l'entreprise, ainsi que par les directeurs de nos installations. Nous avons mis en place une approche solide et à plusieurs niveaux en matière de sécurité alimentaire, qui comprend des processus rigoureux, des audits internes continus et des protocoles d'intervention complets.

Notre système intégré de gestion de la sécurité alimentaire et de la qualité est mis en œuvre dans toutes nos installations. Nous établissons et maintenons des normes internes strictes qui dépassent souvent les exigences réglementaires, garantissant ainsi que nos produits sont fabriqués de manière sécuritaire et responsable. Les tests réguliers et les audits internes, menés par notre service d'assurance qualité, sont complétés par des audits fréquents réalisés par des tiers dans le cadre de notre engagement envers la GFSI.

Toutes les installations de Rogers détiennent des certifications reconnues par la GFSI, notamment la certification FSSC 22000 pour nos activités sucrières et la norme mondiale BRCGS pour la sécurité alimentaire. Notre conformité est vérifiée par des audits externes annuels. En 2025, toutes les installations ont passé avec succès leurs audits GFSI réalisés par des tiers, conservant ainsi leur certification complète.

Au-delà de nos contrôles internes, nous surveillons activement les sources de données externes afin de cerner les risques émergents, notamment les rappels de produits, les incidents graves et les commentaires des consommateurs. Nos protocoles d'intervention sont conçus pour garantir une enquête rapide, une communication transparente et une remédiation efficace en cas de problème. Nous sommes fiers d'annoncer qu'en 2025, Rogers n'a procédé à aucun rappel de produit.

En alignant nos pratiques sur les meilleures normes industrielles et en recherchant continuellement l'excellence, Rogers reste un partenaire de confiance pour ses clients et un gestionnaire responsable de la sécurité et de la qualité des aliments.

PROGRÈS EN MATIÈRE DE SALUBRITÉ DES ALIMENTS	2025	2024	2023
Pourcentage d'installations conformes à la GFSI	100 %	100 %	100 %
Nombre de rappels	0	0	0
Volume des produits rappelés (kg)	0	0	0

MARKETING RESPONSABLE ET ENGAGEMENT DES CONSOMMATEURS

INSTAURER LA CONFIANCE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS PAR UN ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU MARKETING RESPONSABLE

Les édulcorants que nous produisons sont vendus aux consommateurs ainsi qu'aux transformateurs alimentaires. À ce titre, nous avons la responsabilité de fournir de l'information claire et transparente sur nos produits, afin de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés.

En 2023, Rogers a adopté une politique de marketing responsable pour officialiser son engagement à assurer l'intégrité de ses communications. Cette politique intègre les lignes directrices qui régissent la façon dont nous utilisons les outils marketing à notre disposition et dont nous rédigeons des messages à envoyer aux consommateurs. Les employés qui créent, approuvent et distribuent des messages aux consommateurs ont la responsabilité de s'assurer que nos documents de marketing respectent toutes les réglementations et tous les codes industriels applicables.

La transparence est au cœur de notre politique de marketing responsable, ce qui implique de veiller à l'intégrité de toute allégation relative à la santé, à la nutrition ou aux impacts environnementaux. Les campagnes marketing dans tous les canaux, notamment les médias sociaux, seront signalées comme telles, et tout sera mis en œuvre pour présenter nos produits de la manière la plus rigoureuse et la plus sincère possible.

Notre Politique de marketing responsable s'étend également aux développements en matière de nouveaux produits et d'emballages. Nous nous efforçons de garantir que toutes les allégations concernant l'incidence environnementale des produits et des emballages sont transparentes et exactes afin de fournir aux consommateurs l'information appropriée pour faire des choix en toute confiance.

GAGNER LA CONFIANCE GRÂCE À UN ÉTIQUETAGE TRANSPARENT

Le sirop d'érable certifié biologique de Rogers Sugar affiche les logos de certification nationaux et internationaux appropriés, comme le logo Biologique Canada, le sceau USDA Organic, la certification Eurofeuille ou la certification japonaise JAS, en fonction du marché de destination. Ces certifications garantissent de manière visible aux consommateurs la conformité de nos produits aux normes biologiques mondialement reconnues.



Rogers Sugar respecte rigoureusement les règles d'Ecocert et du Régime biologique canadien (RBC), garantissant ainsi l'exactitude des informations, un étiquetage bilingue pour le Canada et une transparence totale sur les ingrédients. Cet étiquetage clair et honnête permet aux clients de vérifier rapidement l'authenticité et la conformité aux normes du RBC de chaque bouteille.

En accordant la priorité à la transparence, nous permettons aux consommateurs de faire des choix éclairés et renforçons leur confiance dans la marque Rogers Sugar.

INVESTISSEMENT DANS DES COMMUNAUTÉS PLUS FORTES

NOTRE CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DE NOS COMMUNAUTÉS

Chez Rogers, nous croyons que la contribution au bien-être de nos communautés est essentielle à un avenir plus durable. En 2023, nous avons remanié notre politique relative aux dons de bienfaisance pour faire en sorte que notre soutien s'aligne sur notre Code de conduite des affaires et sur les valeurs essentielles de notre entreprise. Cette politique établit des critères de sélection clairs et des mesures de gouvernance, ce qui rend notre processus décisionnel transparent.

Notre politique relative aux dons de bienfaisance encadre nos contributions par un processus clair et éthique, axé sur le soutien au bien-être communautaire dans des domaines comme la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, les arts, la culture et les sports. Nous tenons également compte de l'engagement des organismes à l'égard de pratiques responsables et offrons à notre personnel la possibilité de participer par le biais de dons jumelés et d'activités bénévoles.

Nos dons d'entreprise sont entièrement destinés à des organismes de bienfaisance enregistrés, à des organismes à but non lucratif, à des établissements d'enseignement, à des organismes autochtones, à des hôpitaux et à des institutions sociales qui respectent notre politique relative aux dons de bienfaisance. Les contributions ne peuvent être faites aux particuliers, aux organisations politiques ou religieuses, aux groupes militaires ou aux entités qui sont impliqués dans le jeu, l'armement, le tabac ou les substances illégales, ou à des organisations qui ne sont pas alignées à nos principes commerciaux.

Rogers priorise le soutien à des organismes qui sont investis dans la sécurité alimentaire, la santé et la recherche médicale, l'éducation, les arts, la culture, les sports et les services sociaux et l'aide sociale. Nous sommes particulièrement fiers de soutenir les organismes au sein des communautés où nos collaborateurs vivent et travaillent.

Depuis 2024, nous cernons des occasions pour étendre notre incidence sur la communauté au-delà des dons en espèces grâce à des dons en nature. En 2025, ces dons ont atteint 42 000 \$, portant la valeur totale de notre soutien à 500 500 \$.

Rogers est fière du bénévolat actif des membres de son personnel et de la contribution de ceux-ci (en temps et en argent) à des causes qui leur tiennent à cœur. Pour encourager cet engagement, nous égalisons les dons qu'ils ont faits dans le cadre de certaines campagnes. Par ces efforts, nous veillons à ce que toutes les sommes amassées servent directement des initiatives qui suscitent des changements positifs durables dans les communautés où nous exerçons nos activités.

ANNÉE	DONS DE BIENFAISANCE
2025	458 500 \$
2024	338 000 \$
2023	350 000 \$

Avenir : Objectifs et engagements ESG

Ce rapport a présenté nos principales priorités en matière de durabilité, les progrès que nous avons accomplis dans le renforcement de la gouvernance, de la présentation de l'information et de la gestion des risques, ainsi que les mesures prises pour relever les défis les plus importants auxquels notre entreprise est confrontée.

En prévision pour l'avenir, nous nous concentrerons sur l'approfondissement de notre compréhension des domaines d'impact les plus éloquents de l'entreprise et sur l'amélioration de notre capacité à gérer et à atténuer les risques associés. Ces efforts seront soutenus par des systèmes plus robustes de collecte de données, de vérification et de suivi du rendement qui garantissent que nos décisions sont fondées sur de l'information fiable et transparente.

Notre engagement envers l'amélioration continue en matière de développement durable est ancré à tous les niveaux de notre entreprise. Le conseil d'administration et ses comités supervisent notre stratégie de durabilité, tandis que la haute direction et les responsables des unités fonctionnelles sont chargés d'intégrer les pratiques durables dans les activités quotidiennes, la planification des investissements et les décisions stratégiques à long terme. Ensemble, nous nous engageons dans des initiatives qui renforcent la résilience de notre entreprise, soutiennent notre personnel, améliorent le bien-être de la communauté et protègent l'environnement.

LE DOUX CHEMIN QUI S'ANNONCE : EN ROUTE VERS UN AVENIR DURABLE

Nous sommes fiers des progrès accomplis depuis le lancement de Sucre+, notre cadre de gestion de l'énergie et de développement durable, et nous restons déterminés à poursuivre sur cette lancée. À mesure que nous progressons, nous continuerons à cerner de nouvelles occasions pour améliorer notre rendement, répondre aux attentes en constante évolution des parties prenantes et communiquer nos progrès avec plus de clarté et de cohérence.

Nous nous engageons également à renforcer la confiance des parties prenantes grâce à une meilleure communication et une plus grande transparence en matière d'ESG. Nos pratiques en matière de présentation de l'information continueront d'évoluer conformément aux normes et aux cadres de référence tels que l'ISSB, le GTIFCC et les NCID, reflétant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques climatiques, de gouvernance ESG et de mesure de la performance.

NOS PRIORITÉS EN COURS INCLUENT CELLES-CI :

- **Mise en œuvre de notre système de gestion de l'énergie dans le cadre du programme Sucre+ afin de favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de carbone et l'amélioration continue.**
- **Promotion de l'intégrité et de la gouvernance des données** afin de garantir des données précises, vérifiables et utiles à la prise de décision en matière de développement durable.
- **Renforcement des systèmes internes pour le suivi des performances, la surveillance et la communication de l'information** dans toutes les unités fonctionnelles.
- **Promotion des partenariats** qui encouragent l'innovation, la collaboration et la création de valeur partagée.
- **Maintien de l'alignement** avec l'évolution des réglementations et des normes volontaires tout en respectant nos valeurs de transparence et de croissance responsable.

En envisageant l'avenir, nous reconnaissons à la fois les occasions et les responsabilités qui nous attendent. Grâce à la collaboration, à la responsabilité et à l'innovation, nous continuerons à façonner un avenir plus résilient, plus inclusif et plus durable pour notre entreprise, nos parties prenantes et la planète.





Annexe

SOMMAIRE DES DONNÉES SUR LE RENDEMENT ET INDEX DES NCID ET DE LA SASB

SUJET	MESURE COMPTABLE	UNITÉ DE MESURE	CODE DE LA SASB	NCID DE BASE ZONE DE CONTENU
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions globales brutes de champ d'application 1	Tonnes métriques d'éq. CO ₂	FB-AG-110a.1	Indicateurs et objectifs
	Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme permettant de gérer les émissions de GES et les objectifs de réduction des émissions	S. O.	FB-AG-110a.2	Stratégie
	Intensité des émissions de GES pour les produits agricoles	Tonnes métriques d'éq. CO ₂ par unité	FB-AG-110a.3	Indicateurs et objectifs
Gestion de l'énergie	Total d'énergie consommée	Gigajoules (GJ)	FB-AG-130a.1	Indicateurs et objectifs
	Pourcentage d'énergie des sources renouvelables	Pourcentage (%)	FB-AG-130a.2	Indicateurs et objectifs
Gestion de l'eau	1) Total d'eau prélevée et 2) Total d'eau consommée, pourcentage de chaque total dans les régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	Milliers de mètres cubes (m ³)	FB-AG-140a.1	Indicateurs et objectifs
	Intensité des prélevements d'eau	Mètres cubes par unité de production	FB-AG-140a.2	Indicateurs et objectifs
Utilisation des sols et impacts écologiques	1) Quantité de produits agricoles provenant de zones à la valeur de conservation élevée (HCV) ou de zones de stockage important de carbone (HCS)	Tonnes métriques (t.m.)	FB-AG-140b.1	Gestion des risques
	Pourcentage de produits agricoles provenant de zones indiquant un risque de déforestation	Pourcentage (%)	FB-AG-140b.2	Gestion des risques
	Discussion des pratiques de gestion environnementale	S. O.	FB-AG-140b.3	Gouvernance
Qualité et sécurité des produits	Nombre de rappels émis et quantité totale de produits alimentaires rappelés	Nombre, en tonnes métriques (t.m.)	FB-AG-250a.1	Gestion des risques
	Taux de conformité des audits GFSI	Pourcentage (%)	FB-AG-250a.2	Indicateurs et objectifs
	1) Taux de non-conformité avec la GFSI et 2) mesures correctives	Pourcentage (%)	FB-AG-250a.3	Gestion des risques
Santé et sécurité du personnel	1) Taux de fréquence des incidents à déclarer (TRIR) et 2) Taux de mortalité	Taux	FB-AG-320a.1	Indicateurs et objectifs
	1) Pourcentage de l'effectif qui travaille dans des environnements à risque élevé et 2) de non-conformités aux normes de santé et sécurité	Pourcentage (%)	FB-AG-320a.2	Gestion des risques
Pratiques de travail et droits des travailleurs	Pourcentage de produits agricoles provenant de zones indiquant des conditions de travail justes	Pourcentage (%)	FB-AG-430a.1	Gestion des risques
	Nombre de violations du droit de travail ou d'incidents de non-conformité	Nombre	FB-AG-430a.2	Gestion des risques
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Pourcentage de fournisseurs certifiés par des normes de durabilité reconnues	Pourcentage (%)	FB-AG-430b.1	Gestion des risques
	Superficie totale du territoire en vertu de pratiques agricoles durables	Hectares (ha)	FB-AG-430b.2	Indicateurs et objectifs
Adaptation aux changements climatiques	1) Exposition aux risques physiques en raison des changements climatiques et 2) stratégies d'adaptation	S. O.	FB-AG-440a.1	Stratégie
	Description des risques associés à la poursuite des activités en raison des changements climatiques	S. O.	FB-AG-440a.2	Gestion des risques

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DE CARBONE

	CATÉGORIE	SOURCE D'ÉMISSION	MÉCANISME D'ÉMISSION	TOTAL DES ÉMISSIONS EN 2025 (t D'ÉQ. CO ₂)	TOTAL DES ÉMISSIONS EN 2024 (t D'ÉQ. CO ₂)
Champ d'application 1	1. Combustion à des sources stationnaires	1.1 Chaudières	Combustion de carburant (gaz naturel, mazout, propane)	169 681	172 378
		1.2 Four à chaux	Combustion de gaz naturel	4 766	4 784
		1.3 Séchoir à pulpe	Combustion de gaz naturel	14 216	15 849
		1.4 Dispositifs de chauffage	Combustion de gaz naturel	3 222	2 067
		1.5 Combustion organique de la chaux	Combustion de matières organiques de la chaux	260	260
		1.6 Combustion accessoire de la pulpe	Combustion de la pulpe séchée	101	80
		1.7 Groupe électrogène diesel	Combustion du diesel	15	30
	Sous-total - Combustion à des sources stationnaires			192 261	195 448
	2. Émissions des procédés industriels	2.1 Combustion de la chaux-four à chaux (CO ₂)	Calcination de la chaux	3 745	2 844
	Sous-total - Émissions industrielles			3 745	2 844
	5. Émissions fugitives	5.1 Fuite de gaz naturel	Fuite de CH ₄ de la ligne de distribution aux chaudières, chaux	467	457
		9.1 Réfrigérant	Perte de gaz réfrigérant de CVC	205	83
		9.2 CO ₂ acheté	Fuite de CO ₂ par carbonatation	533	182
	Sous-total - Émissions industrielles			1 205	722
	6. Transport sur le site	6.1 Équipement mobile	Moteur à combustion interne (gaz, diesel, propane)	563	522
	Sous-total - Combustion mobile			563	522
	7. Émissions des déchets	7.1 Décomposition anaérobiose des boues (CH ₄)	Décomposition des boues	3 196	1 903
		7.2. Chalumeau de biogaz	Torchage du biogaz	260	9
		7.3 Résidu de bassin à chaux (CH ₄)	Décomposition des matières organiques du bassin à chaux	9 003	11 902
		7.4 Émissions liées au compostage (CH ₄)	Décomposition des matières compostables	0	0
	Sous-total - Gestion des déchets sur le site			12 459	13 814
	8. Émissions des eaux usées	8.1 Étangs de traitement des eaux usées (CH ₄)	Décomposition anaérobiose	12 988	21 594
		8.2 Réacteur anaérobiose - biogaz perdu (CH ₄)	Biogaz perdu du réacteur	289	249
	Sous-total - Gestion des eaux usées sur le site			13 277	21 843
	Émissions totales du champ d'application 1			223 510	235 193
Champ d'application 2	Électricité	Réseau de distribution d'électricité	Électricité importée	2 802	3 769
	Émissions totales du champ d'application 2			2 802	3 769

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DE CARBONE (SUITE)

	CATÉGORIE	SOURCE D'ÉMISSION	MÉCANISME D'ÉMISSION	TOTAL DES ÉMISSIONS EN 2025 (t D'ÉQ. CO ₂)	TOTAL DES ÉMISSIONS EN 2024 (t D'ÉQ. CO ₂)
Hors des champs d'application	Émissions de CO ₂ dues à la non-combustion de la biomasse	10.2.d. CO ₂ produit par les déchets boueux	Digestion aérobie des matières organiques	313	187
		10.2.c. CO ₂ produit par le bassin à chaux	Digestion aérobie des matières organiques	1 552	1 119
		10.2.e. CO ₂ produit par les étangs de traitement des eaux usées	Digestion aérobie des matières organiques	1 376	2 116
		10.2.f. CO ₂ dans le biogaz perdu	Digestion aérobie des matières organiques	8	6
		10.2.a. Portion aérobie de l'usine de traitement des eaux usées	Digestion aérobie des matières organiques	272	325
	Émissions de CO ₂ dues à la combustion de la biomasse	1.6 Combustion accessoire de la pulpe (CO ₂)	Combustion de la biomasse	7 289	5 822
		10.1.b. Chalumeau de biogaz (CO ₂)	Combustion du biogaz	3 745	2 922
Émissions totales hors du champ d'application 2				14 556	12 496

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET D'ÉLECTRICITÉ

TYPE D'ÉNERGIE	QUANTITÉ (GJ) EN 2025	QUANTITÉ (GJ) EN 2024
Gaz naturel	3 593 745	3 832 935
Biogaz	78 087	56 679
Mazout	19 241	15 634
Propane	2 494	2 712
Diesel	7 324	7 183
Essence	626	628
Électricité (importée)	173 114	180 739
Électricité (produite)	98 130	102 548
Total d'énergie consommée (GJ)	3 874 630	4 096 511
Total d'électricité consommé (kWh)	75 345 566	78 690 849

DONNÉES DE L'INDICE SASB

SUJET	MESURE COMPTABLE	UNITÉ DE MESURE	CODE	RÉPONSE/ENDROIT
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions globales brutes de champ d'application 1	Tonnes métriques (t) d'éq. CO ₂	FB-AG-110a.1	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Lutte contre les changements climatiques
	Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme permettant de gérer les émissions du champ d'application 1 et les objectifs de réduction des émissions et analyse du rendement par rapport à ces objectifs	S. O.	FB-AG-110a.2	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Lutte contre les changements climatiques
	Consommation de carburant du parc automobile, pourcentage en énergie renouvelable	Gigajoules (GJ), pourcentage (%)	FB-AG-110a.3	7 950, 0 %
Gestion de l'énergie	1) Énergie opérationnelle consommée, 2) Pourcentage en électricité du réseau, 3) Pourcentage en énergie renouvelable	Gigajoules (GJ), pourcentage (%)	FB-AG-130a.1	Rapport ESG de Rogers, mai 2024 – Indicateurs clés de l'environnement, 3 866 680, 4,5 %, 2,0 %
Gestion de l'eau	1) Total d'eau prélevée, 2) Total d'eau consommée, pourcentage de chaque total dans les régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	Milliers de mètres cubes (m ³), pourcentage (%)	FB-AG-140a.1	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Saine gestion des ressources – Eau et eaux usées
	Description des risques liés à la gestion de l'eau et des stratégies et pratiques visant à atténuer ces risques	S. O.	FB-AG-140a.2	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Saine gestion des ressources – Eau et eaux usées
	Nombre d'incidents de non-conformité associés aux permis, aux normes et aux réglementations de quantité ou de qualité de l'eau	Nombre	FB-AG-140a.3	Non disponible actuellement
Sécurité alimentaire	1) Taux de non-conformité et 2) taux de mesures correctives associées à l'audit de la Global Food Safety Initiative (GFSI, ou Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire) pour les a) non-conformités majeures et les b) non-conformités mineures	Taux	FB-AG-250a.1	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Sécurité alimentaire
	Pourcentage de produits agricoles provenant de fournisseurs certifiés dans le cadre d'un programme de certification de sécurité alimentaire reconnu par la Global Food Safety Initiative (GFSI, ou Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire)	Pourcentage (%) par coût	FB-AG-250a.2	Non disponible actuellement
	1) Nombre de rappels émis et 2) quantité totale de produits alimentaires rappelés	Nombre, tonnes métriques (t.m.)	FB-AG-250a.3	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Sécurité alimentaire
Santé et sécurité du personnel	1) Taux de fréquence des incidents à déclarer (TRIR) et 2) Taux de mortalité et 3) Taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR) pour a) les employés directs et b) les employés saisonniers et migrants	Taux	FB-AG-320a.1	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Santé, sécurité et bien-être du personnel, Taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR) – Données non disponibles actuellement
Incidence environnementale et sociale de la chaîne d'approvisionnement des composants	Le pourcentage de produits agricoles obtenus certifiés par une norme environnementale ou sociale d'un organisme tiers, et les pourcentages par norme	Pourcentage (%) par coût	FB-AG-430a.1	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Approvisionnement responsable et durable
	1) Taux de non-conformité et 2) taux de mesures correctives associées de l'audit de responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs pour les a) non-conformités majeures et les b) non-conformités mineures	Taux	FB-AG-430a.2	Non disponible actuellement
	Discussion sur la stratégie de gestion des risques environnementaux et sociaux découlant de la culture contractuelle et de l'obtention de marchandises	S. O.	FB-AG-430a.3	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Approvisionnement responsable et durable
Gestion des OMG	Discussion sur les stratégies de gestion de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM)	S. O.	FB-AG-430b.1	Non disponible actuellement
Approvisionnement en composants	Détermination des cultures principales et description des risques et des possibilités entraînés par les changements climatiques	S. O.	FB-AG-440a.1	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – À propos de Rogers; Lutte contre les changements climatiques
	Pourcentage de produits agricoles provenant de régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	Pourcentage (%) par coût	FB-AG-440a.2	Rapport ESG de Rogers, décembre 2025 – Saine gestion des ressources – Eau et eaux usées

MESURE D'ACTIVITÉ	CATÉGORIE	UNITÉ DE MESURE	CODE	RÉPONSE/ENDROIT
Production par culture principale	Quantitatif	Tonnes métriques (t.m.)	FB-AG-000.A	Rapport combiné de 2025 – À propos de Rogers
Nombre d'installations de traitement	Quantitatif	Nombre	FB-AG-000.B	Rapport combiné de 2025 – À propos de Rogers

GLOSSAIRE ET RÉFÉRENCES CLÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

ACVM	Autorités canadiennes en valeurs mobilières
ASBG	Alberta Sugar Beet Growers
BAIIA ajusté	Voir la section « Mesures non conformes aux IFRS » du rapport annuel de l'exercice 2025 pour avoir la définition et le rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.
BAIIA	Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et dépréciation
BRCGS	British Retail Consortium Standard
CO₂	Dioxyde de carbone
CPLCC	Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
CCP	Carbonate de calcium précipité
DEI	Diversité, équité et inclusion
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
ENSO	El Niño – Oscillation australe
ESG	Environnemental, social et de gouvernance
ESRS	Normes européennes d'information en matière de durabilité
FSA	Farm Sustainability Assessment
FSSC 22000	Certification de système de sécurité alimentaire (22000)
GES	Gaz à effet de serre
GFSI	Global Food Safety Initiative
GJ	Gigajoule
IFRS	Normes internationales d'information financière
ISO	Organisation internationale de normalisation
JAS	JAS Organic Certification (Japon)
kWh	Kilowatt heure
m³	Mètre cube
NCID	Normes canadiennes d'information sur la durabilité
non-OGM	Organisme non génétiquement modifié
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PEEIC	Partenariat en économie d'énergie dans l'industrie canadienne
PJS	Projet de loi du Sénat
RBC	Régime Bio-Canada
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIF	Fréquence des incidents à déclarer
SAI	Sustainable Agriculture Initiative
SASB	Sustainability Accounting Standards Board
SMRID	St. Mary River Irrigation District
t.m.	Tonne métrique
TIAT	Taux d'incident avec arrêt de travail
TRIR	Taux d'incidents enregistrables
t éq. CO₂	Tonne métrique d'équivalent en dioxyde de carbone
U.S. SEC	United States Securities and Exchange Commission
WRI	World Resources Institute
ZEIA	Zero Waste International Alliance

ROGERS

Lantic

Lantic
ÉRABLE  MAPLE

Rapport de Gestion

États Financiers Consolidés

Pour les exercices clos
Le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024

Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » ou « notre ») daté du 26 novembre 2025 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), Lantic Érable (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « Lantic Érable » ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, le rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de Rogers au www.LanticRogers.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedarplus.ca. L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation de betteraves à sucre à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont généralement commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien et comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Lantic Érable exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits vendus par Lantic Érable, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts principalement par des distributeurs dans environ 50 pays.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre, qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits connexes, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

Secteur du sucre

INSTALLATIONS

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

NOS PRODUITS

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc raffiné de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés connexes classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché intérieur représente environ 90 % du volume total de notre société.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente environ 56 % de toutes les expéditions. Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Pour l'exercice 2025, ce secteur représente environ 12 % de toutes les expéditions.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide. Certains clients de ce secteur peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. D'autres facteurs, comme l'étiquetage des

ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Les ventes du secteur des produits liquides représentent environ 20 % de toutes les expéditions de l'exercice 2025.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce principalement à divers contingents attribués au moyen d'accords commerciaux. Cette usine est donc la seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de sucre raffiné de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne.

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave, de sirop secondaire et de mélasse. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de sirop secondaire et de mélasse est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons conclu une nouvelle entente de cinq ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de betteraves de Taber. La première année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2025.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »). Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'atténuer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

Au cours de l'exercice 2025, le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE a fluctué entre 15,25 cents US et 23,24 cents US la livre, pour s'établir à 15,87 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix inférieur de 6,92 cents US à la valeur de clôture en date du 28 septembre 2024. La fourchette de prix au cours de l'exercice considéré était inférieure à celle observée au cours de l'exercice 2024, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 17,57 cents US la livre et 27,95 cents US la livre. Le cours moyen du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE pour l'exercice 2025, qui s'est chiffré à 18,62 cents US, a été plus bas que

celui de l'exercice 2024, qui s'est chiffré à 21,75 cents US. La réduction du cours moyen du sucre brut n° 11 au cours de l'exercice 2025 reflète l'importante offre mondiale de sucre brut attendue par le marché.

Secteur des produits de l'érable

INSTALLATIONS

Lantic Érable exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville.

NOS PRODUITS

Lantic Érable produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de Lantic Érable est vendu au détail principalement sous des marques maison et sous diverses marques de distributeur.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en grands contenants, en barils ou en bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

On trouve les plus grandes concentrations d'érables dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, et dans les États américains du Vermont, du Maine et du New Hampshire. Le Canada demeure le premier producteur acéricole au monde, avec plus de 80 % de la production mondiale. La province de Québec représente à elle seule 70 % de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac dans la province de Québec. Les PPAQ représentent environ 13 500 producteurs et 8 400 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épiceries par les producteurs.

Les PPAQ gèrent une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Chaque année, les

PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance imprévue de la demande.

Les PPAQ sont responsables de gérer les politiques de contingentement de la production et de la mise en marché pour le volume de production annuel attribué à chaque entreprise acéricole de la province de Québec. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

Lantic Érable entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à Lantic Érable.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable (la « convention de mise en marché »), les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

SUCRE

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut no 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Des contrats à terme normalisés sur le sucre peuvent être négociés à l'avance sur une période de trois ans pour quatre échéances précises par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs pour ces échéances sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le New York Board of Trade. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant.

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, l'échéance par rapport à laquelle le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction de l'échéance par rapport à laquelle le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut no 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport aux échéances précises, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre par rapport à l'échéance, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs pour notre installation de raffinage de sucre de Taber dans le cadre d'un contrat d'achat négocié. Le contrat actuel a été signé le 9 mai 2025 et est valide pour une durée de cinq ans. En vertu de ce contrat, le prix d'achat des betteraves à sucre est calculé selon une formule fondée sur prix du sucre brut no 11.

GAZ NATUREL

La Société est dotée d'une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,5 millions et 4,0 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous couvrons d'avance la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme selon les conditions en vigueur sur le marché.

Nos couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

TAUX DE CHANGE

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains. Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons toutes nos expositions au dollar américain quotidiennement et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros, en dollars australiens ou en livres sterling. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard de ces devises, nous concluons des contrats de change. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

FAITS SAILLANTS

- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les nouveaux tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ consolidé du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 19,8 millions de dollars et à 72,5 millions de dollars, respectivement, comparativement à 18,8 millions de dollars et à 66,7 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidé du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 39,5 millions de dollars et à 150,4 millions de dollars, respectivement, comparativement à 38,3 millions de dollars et à 141,6 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations positives découlent essentiellement de l'apport plus important de nos deux secteurs d'activité.
- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 35,1 millions de dollars au quatrième trimestre, ce qui représente une hausse de 0,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement de la marge brute ajustée par tonne métrique, en partie contrebalancé par la baisse des volumes vendus.
- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 129,1 millions de dollars pour l'exercice 2025, ce qui représente une hausse de 5,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement de la marge brute ajustée.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre se sont établis à 781 500 tonnes métriques pour l'exercice 2025, ce qui représente une augmentation de 28 100 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2024, au cours duquel les volumes de ventes ont été inférieurs en raison de l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver au cours des deux premiers trimestres de l'exercice.
- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,4 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 0,3 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation des volumes vendus.
- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 21,3 millions de dollars pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 3,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement des volumes de ventes supplémentaires.
- Les volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2025 ont augmenté de 14 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des ventes aux clients existants et aux nouveaux clients.
- Au cours de l'exercice 2025, un montant de 95,2 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 74,6 millions de dollars a été affectée à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).
- La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre du projet LEAP progresse comme prévu. Au cours du second semestre de l'exercice 2025, nous avons avancé dans la phase de construction du projet, notamment avec l'installation de l'équipement de raffinage du sucre nouvellement reçu et de l'infrastructure logistique. Nous nous attendons toujours à ce que le coût total du projet se situe entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, avec une mise en service prévue au premier semestre de l'année civile 2027.
- Les flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ de la période de douze mois close le 27 septembre 2025 se sont élevés à 104,0 millions de dollars, en hausse de 30,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidé, ainsi que du calendrier favorable des paiements d'impôts sur le résultat et de la baisse des dépenses en immobilisations affectées aux activités d'exploitation, à l'exclusion de celles liées au projet LEAP.
- Au quatrième trimestre de l'exercice 2025, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars. Pour l'exercice 2025, nous avons versé 0,36 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 46,1 millions de dollars.
- Le 26 novembre 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 14 janvier 2026.
- Le 26 novembre 2025, le conseil d'administration a approuvé le dépôt d'un prospectus préalable de base simplifié en lien avec les initiatives financières prévues au cours des deux prochains exercices.

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

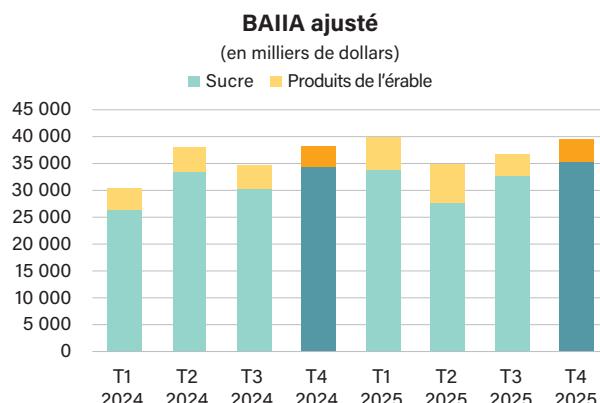
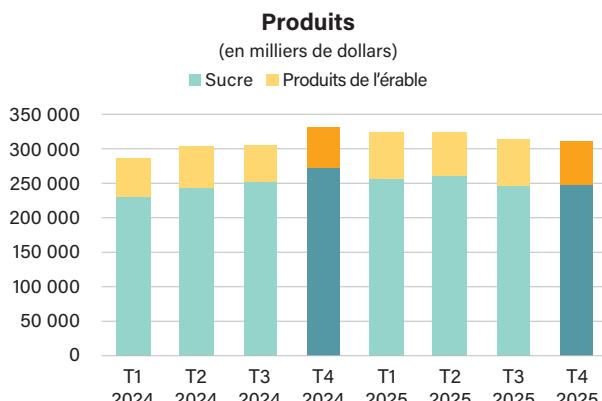
(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2025	T4 2024	CUM 2025	CUM 2024
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	195 952	204 540	781 454	753 333
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 926	11 927	53 398	46 947
Produits totaux ⁽¹⁾	322 671	333 029	1 312 629	1 231 763
Marge brute	44 033	49 732	192 238	175 872
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	(7 893)	(338)	(10 437)	(15 551)
Marge brute ajustée ⁽³⁾	51 926	50 070	202 675	191 423
Résultat des activités d'exploitation	23 781	30 080	109 801	97 209
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽³⁾	31 674	30 418	120 238	112 760
BAIIA ⁽³⁾	31 577	37 971	139 914	126 052
BAIIA ajusté ⁽³⁾	39 470	38 309	150 351	141 603
Bénéfice net	13 674	18 562	64 455	53 729
de base par action	0,11	0,14	0,50	0,45
dilué par action	0,10	0,13	0,49	0,41
Bénéfice net ajusté ⁽³⁾	19 782	18 819	72 505	66 660
Bénéfice net ajusté de base par action ⁽³⁾	0,16	0,14	0,57	0,56
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ⁽⁴⁾	104 046	73 341	104 046	73 341
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

(1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

(3) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

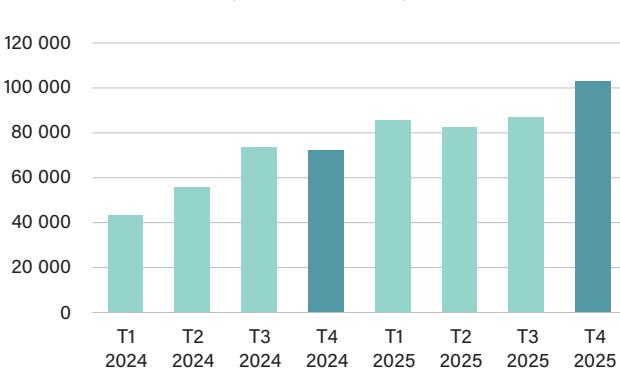
(4) Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie disponibles ».



Bénéfice net ajusté
(en milliers de dollars)



Flux de trésorerie disponibles sur 12 mois
(en milliers de dollars)



RÉSULTATS AJUSTÉS

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant ainsi la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers représentent mieux nos activités pour les gestionnaires, les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux IFRS de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et

de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux IFRS sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, du taux de la marge brute ajustée, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIJA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T4 2025			T4 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(3 773)	—	(3 773)	(3 757)	—	(3 757)
Contrats de change à terme	(1 180)	(1 269)	(2 449)	1 047	719	1 766
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(4 953)	(1 269)	(6 222)	(2 710)	719	(1 991)
Cumul des écarts temporaires	(1 868)	197	(1 671)	1 470	183	1 653
Ajustement total du coût des ventes	(6 821)	(1 072)	(7 893)	(1 240)	902	(338)

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2025			CUM 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(9 609)	—	(9 609)	(12 533)	—	(12 533)
Contrats de change à terme	(5 932)	(2 166)	(8 098)	2 862	822	3 684
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(15 541)	(2 166)	(17 707)	(9 671)	822	(8 849)
Cumul des écarts temporaires	5 796	1 474	7 270	(6 900)	198	(6 702)
Ajustement total du coût des ventes	(9 745)	(692)	(10 437)	(16 571)	1 020	(15 551)

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre ou de produits de l'érable à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 27 septembre 2025, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 7,9 millions de dollars et de 10,4 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 0,3 million de dollars et de 15,6 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T4 2025			T4 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Produits		Total
				\$	\$	
Produits	259 019	63 652	322 671	272 811	60 218	333 029
Marge brute	39 589	4 444	44 033	43 150	6 582	49 732
Charges administratives et de vente	10 078	2 705	12 783	9 305	2 919	12 224
Frais de distribution	7 356	113	7 469	7 079	349	7 428
Résultat des activités d'exploitation	22 155	1 626	23 781	26 766	3 314	30 080
Ajustement du coût des ventes ⁽¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
Marge brute ajustée ⁽²⁾	46 410	5 516	51 926	44 390	5 680	50 070
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽²⁾	28 976	2 698	31 674	28 006	2 412	30 418
BAIIA ⁽²⁾	28 230	3 347	31 577	32 985	4 986	37 971
BAIIA ajusté ⁽²⁾	35 051	4 419	39 470	34 225	4 084	38 309
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	19 856	437	20 293	24 545	492	25 037
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	—	—	—	3 778	—	3 778
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 455	1 207	2 662	—	19	19

(1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

(2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2025			CUM 2024		
	Sucré	Produits de l'érable	Total	Sucré	Produits de l'érable	Total
		\$			\$	
Produits ⁽¹⁾	1 049 490	263 139	1 312 629	998 029	233 734	1 231 763
Marge brute	165 611	26 627	192 238	150 860	25 012	175 872
Charges administratives et de vente	42 117	12 125	54 242	40 502	11 429	51 931
Frais de distribution	27 453	742	28 195	25 494	1 238	26 732
Résultat des activités d'exploitation	96 041	13 760	109 801	84 864	12 345	97 209
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
Marge brute ajustée ⁽³⁾	175 356	27 319	202 675	167 431	23 992	191 423
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽³⁾	105 786	14 452	120 238	101 435	11 325	112 760
BAIIA ⁽³⁾	119 328	20 586	139 914	107 033	19 019	126 052
BAIIA ajusté ⁽³⁾	129 073	21 278	150 351	123 604	17 999	141 603
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	93 657	1 553	95 210	74 716	1 120	75 836
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	—	—	—	9 670	—	9 670
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	3 302	1 390	4 692	3 046	128	3 174

(1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

(3) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

SECTEUR DU SUCRE

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, ainsi que des actifs logistiques destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons que la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné supplémentaire attribuable au projet LEAP sera mise en service au premier semestre de l'année civile 2027.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2025, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur la partie montréalaise du projet, qui constitue la pierre angulaire du projet LEAP, car elle comprend la capacité de raffinage du sucre supplémentaire de 100 000 tonnes métriques. À l'appui de notre stratégie, nous avons réaffecté une partie des ressources liées à la partie torontoise du projet à la partie montréalaise afin de contribuer à son achèvement. Nous avons planifié et échelonné les travaux liés à notre centre de distribution de Toronto afin de mieux faire concorder l'achèvement des travaux et la date de mise en service prévue de la capacité supplémentaire de raffinage du sucre à Montréal.

La phase de construction liée à l'accroissement de la capacité de raffinage du sucre à Montréal progresse, bien qu'à un rythme plus lent en raison de la complexité associée à l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre dans le bâtiment remis à neuf sans nuire à la capacité de production actuelle afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous prévoyons que ces défis repousseront la date de mise en service prévue d'environ six mois, soit jusqu'en juin 2027.

Au cours du second semestre de l'exercice 2025, nous avons achevé la construction du nouveau local électrique, progressé dans les activités relatives aux travaux de gros œuvre liés à la remise à neuf du bâtiment principal du projet d'agrandissement, poursuivi l'installation de l'équipement de raffinage du sucre avec le soutien sur place de l'un de nos principaux fournisseurs européens et procédé au déploiement de la nouvelle infrastructure logistique.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, des entrées de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également majoré le montant disponible aux termes de notre facilité de crédit renouvelable de 75 millions de dollars pour le porter à 340 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ »), pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement à des conditions favorables aux entreprises québécoises (le « prêt ESSOR d'IQ »), et le deuxième prêt à terme est d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars (le « prêt à terme d'IQ »). Au 27 septembre 2025, un montant de 7,4 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ. Un deuxième prélèvement de 16,5 millions de dollars a été effectué dans le cadre de cette facilité le 19 novembre 2025.

Pour l'exercice 2025, un montant de 74,6 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP, comparativement à 42,6 millions de dollars pour l'exercice 2024. Au 27 septembre 2025, un montant cumulatif de 128,4 millions de dollars, incluant des intérêts de 3,7 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, relativement au projet LEAP.

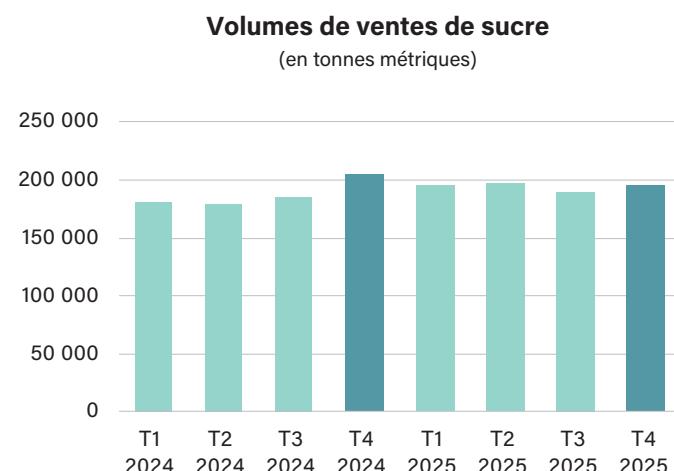
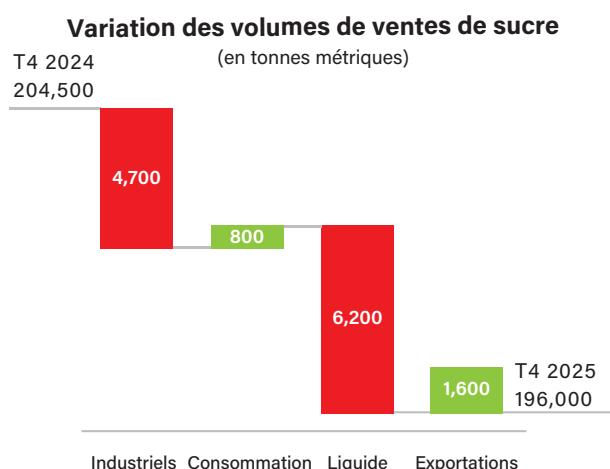
Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

PRODUITS

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	259 019	272 811	(13 792)	1 049 490	998 029	51 461

Au cours du quatrième trimestre de 2025, les produits ont diminué de 13,8 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse du prix moyen du sucre brut no 11 et de la diminution des volumes de ventes. Par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, le prix moyen du sucre brut no 11 a diminué de 3,2 cents US la livre pour se chiffrer à 16,18 cents US la livre pour le trimestre considéré. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025.

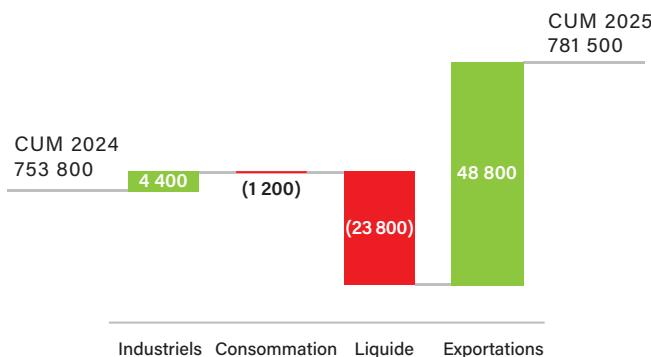
Au cours de l'exercice 2025, les produits ont augmenté de 51,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation positive s'explique en grande partie par la hausse des volumes de ventes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement attribuable à l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver, qui a réduit les volumes de ventes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2024, et par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025. Cette variation a été contrebalancée en partie par une diminution du prix du sucre brut no 11 compris dans nos produits pour l'exercice 2025, par rapport à l'exercice précédent. Le prix moyen de la composante sucre brut no 11 incluse dans nos produits a diminué de 3,09 cents US la livre comparativement à l'exercice précédent pour se chiffrer à 19,42 cents US la livre pour l'exercice 2025.



- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 196 000 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 4 %, ou 8 600 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :
- Les volumes de ventes de produits industriels ont diminué de 4 700 tonnes métriques par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de problèmes ponctuels imprévus rencontrés par l'un de nos clients industriels importants à Montréal.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 6 300 tonnes métriques par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de la perte de deux clients importants dans l'Ouest canadien.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont enregistré une légère hausse par rapport à un an plus tôt, en raison du calendrier des ventes.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 1 600 tonnes métriques au quatrième trimestre de 2025, ce qui s'explique par l'augmentation des ventes opportunistes aux clients existants sur le marché américain.

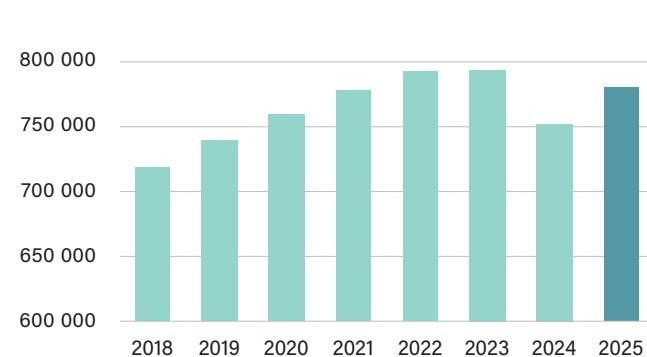
Variation des volumes de ventes de sucre

(en tonnes métriques)



Volumes de ventes de sucre

(en tonnes métriques)



Au cours de l'exercice 2025, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à environ 781 500 tonnes métriques, ce qui représente une hausse d'environ 28 200 tonnes métriques en regard de ceux de l'exercice précédent. La variation positive est essentiellement attribuable à l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver sur les volumes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2024, qui a réduit les volumes de ventes d'environ 23 500 tonnes métriques.

Les variations des volumes de ventes par catégorie de clients sont les suivantes :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 4 400 tonnes métriques, sous l'effet surtout de la forte demande actuelle de nos clients existants et de l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver en 2024. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les problèmes ponctuels imprévus rencontrés par l'un de nos clients industriels importants à Montréal au quatrième trimestre.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué de 1 200 tonnes métriques, en raison surtout du calendrier des ventes.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 23 800 tonnes métriques, en raison surtout de la perte de deux clients importants dans l'Ouest canadien.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 48 800 tonnes métriques, ce qui s'explique par l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver en 2024, pendant lequel nous avons donné la priorité aux expéditions aux clients nationaux, et par l'augmentation des ventes opportunistes aux clients existants sur le marché américain.

MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	39 589	43 150	(3 561)	165 611	150 860	14 751
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	6 821	1 240	5 581	9 745	16 571	(6 826)
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	46 410	44 390	2 020	175 356	167 431	7 925
Marge brute ajustée par tonne métrique ⁽¹⁾	237	217	20	224	222	2
Élément inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 879	5 092	(213)	18 570	17 678	892

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2025 s'est chiffrée à 39,6 millions de dollars et à 165,6 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des pertes de 6,8 millions de dollars et de 9,7 millions de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 43,2 millions de dollars et à 150,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des pertes de 1,2 million de dollars et de 16,6 millions de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché.

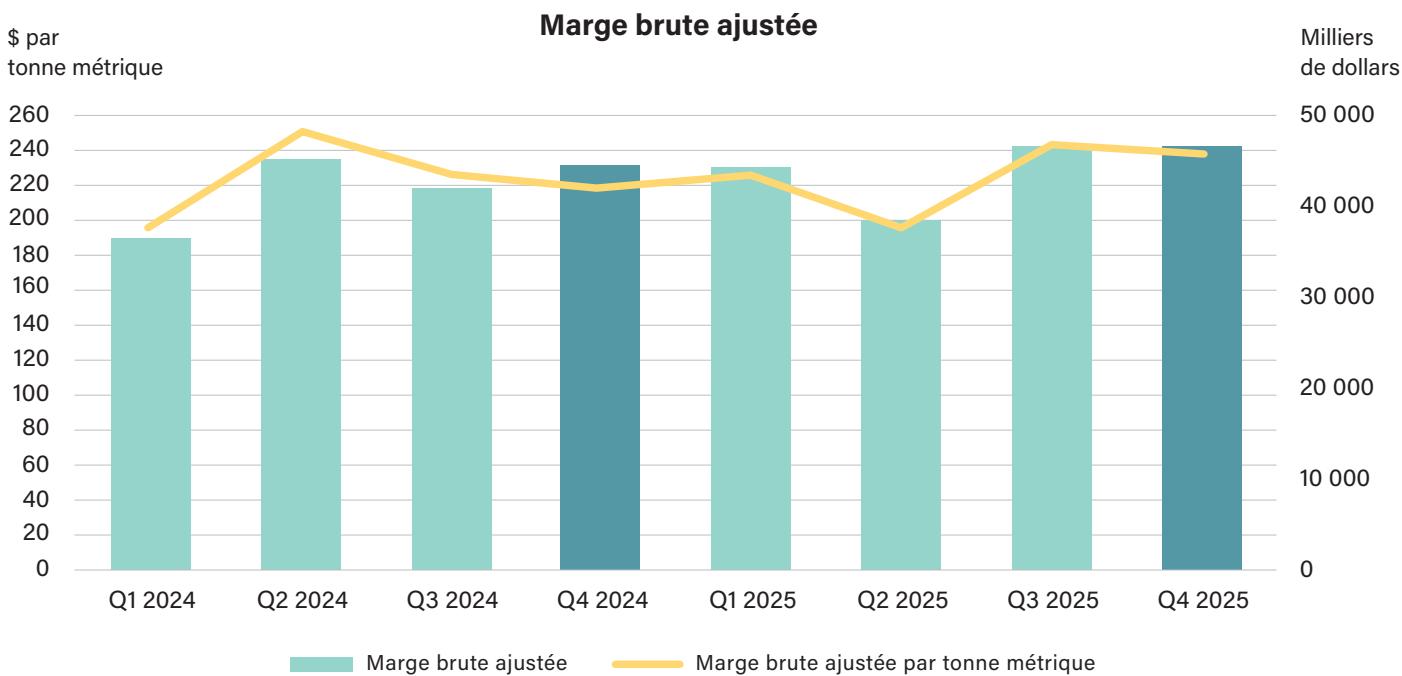
La marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2025 s'est établie à 46,4 millions de dollars et à 175,4 millions de dollars, respectivement, contre 44,4 millions de dollars et 167,4 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2024.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre a augmenté de 2,0 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'augmentation des prix moyens pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 237 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 217 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la baisse des volumes de ventes.

Pour l'exercice 2025, la marge brute ajustée s'est accrue de 7,9 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des volumes de ventes associée au retour à la normale des activités à Vancouver en 2025 après la grève au premier semestre de 2024, ainsi que des hausses de prix liées au marché pour les clients. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'accroissement des dépenses affectées aux activités d'entretien à la raffinerie de Montréal au premier semestre de 2025, en raison de bris d'équipement imprévus.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 224 \$ pour l'exercice 2025, contre 222 \$ par tonne métrique pour l'exercice précédent. La légère hausse de 2 \$ par tonne métrique est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente et des volumes de ventes accrus, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production.



AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	10 078	9 305	773	42 117	40 502	1 615
Frais de distribution	7 356	7 079	277	27 453	25 494	1 959
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	238	180	58	921	755	166
Éléments inclus dans les frais de distribution :						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	958	947	11	3 796	3 736	60

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre de l'exercice 2025 ont augmenté de 0,8 million de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie, en raison d'une variation plus importante du cours de l'action servant à évaluer le passif connexe pour le trimestre considéré.

Les frais de distribution ont augmenté de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout des coûts de logistique supplémentaires attribuables aux volumes d'exportations plus élevés.

Les charges administratives et de vente pour l'exercice 2025 ont augmenté de 1,6 million de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la hausse de 2,2 millions de dollars de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant d'une variation plus importante du cours de l'action servant à évaluer le passif connexe pour l'exercice 2025, ainsi que par la charge non récurrente de 1,6 million de dollars comptabilisée au troisième trimestre de l'exercice 2025 relativement à des indemnités de départ. Cette variation a été contrebalancée en partie par une baisse de 2,0 millions de dollars des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel.

Les frais de distribution pour l'exercice 2025 ont augmenté de 2,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de la hausse des coûts de logistique pour soutenir la croissance des volumes de ventes d'exportations.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	22 155	26 766	(4 611)	96 041	84 864	11 177
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	6 821	1 240	5 581	9 745	16 571	(6 826)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	28 976	28 006	970	105 786	101 435	4 351
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 075	6 219	(144)	23 287	22 169	1 118
BAIJA ⁽¹⁾	28 230	32 985	(4 755)	119 328	107 033	12 295
BAIJA ajusté ⁽¹⁾	35 051	34 225	826	129 073	123 604	5 469

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 22,2 millions de dollars et à 96,0 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 4,6 millions de dollars et une hausse de 11,2 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2025 a progressé de 1,0 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'accroissement de la marge brute ajustée, en partie contrebalancé par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2025 s'est accru de 4,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse de la marge brute ajustée ayant été partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le BAIJA du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 28,2 millions de dollars et à 119,3 millions de dollars, respectivement, en baisse de 4,8 millions de dollars et en hausse de 12,3 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIJA ajusté du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 a augmenté de 0,8 million de dollars et de 5,5 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée, partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

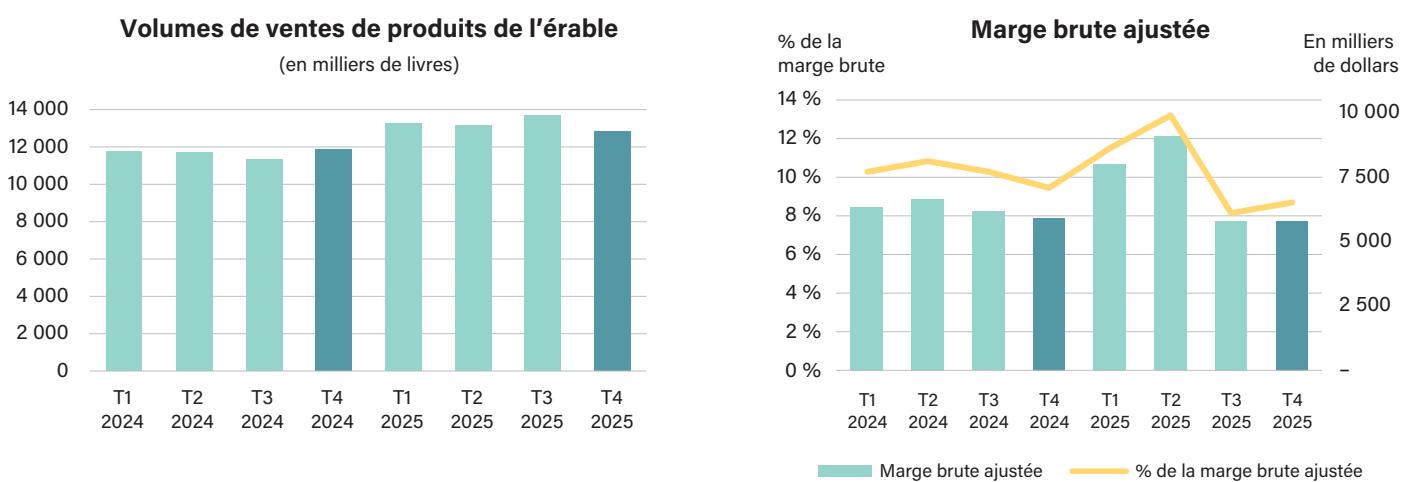
SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

PRODUITS

(en milliers de dollars, sauf les volumes)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volume (en milliers de livres)	12 926	11 927	999	53 398	46 947	6 451
Produits	63 652	60 218	3 434	263 139	233 734	29 405

Les produits du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 ont augmenté de 3,4 millions de dollars et de 29,4 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des volumes de ventes attribuable à la conjoncture de marché favorable.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2025, les volumes vendus ont augmenté de 1,0 million de livres et de 6,5 millions de livres, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les augmentations de volume sont principalement attribuables à la hausse des ventes aux clients existants et aux ventes supplémentaires à de nouveaux clients.



MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données sur le taux de la marge brute ajustée)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	4 444	6 582	(2 138)	26 627	25 012	1 615
Ajustement total du coût des ventes ^{(1),(2)}	1 072	(902)	1 974	692	(1 020)	1 712
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	5 516	5 680	(164)	27 319	23 992	3 327
Pourcentage de la marge brute ajustée ⁽¹⁾	8,7 %	9,4 %	(0,7) %	10,4 %	10,3 %	0,1 %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	836	789	47	3 281	3 143	137

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est chiffrée à 4,4 millions de dollars et à 26,6 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des pertes de 1,1 million de dollars et de 0,7 million de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. La marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 6,6 millions de dollars et à 25,0 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des profits de 0,9 million de dollars et de 1,0 million de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2025 a diminué de 0,2 million de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation défavorable s'explique essentiellement par la hausse du coût d'acquisition moyen du sirop d'érable associée à la composition des produits vendus au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par l'augmentation des volumes vendus au cours de cette période. En conséquence, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 8,7 %, en baisse de 0,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La marge brute ajustée de l'exercice 2025 s'est accrue de 3,3 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement associée à l'accroissement des volumes vendus aux clients, à la baisse des charges d'exploitation associées aux activités d'embouteillage et au rabais pour quantités reçus des PPAQ au cours de l'exercice 2025. Cette variation favorable a été partiellement contrebalancée par l'incidence de la hausse du coût d'acquisition du sirop d'érable au second semestre de l'exercice 2025, comparativement à des coûts moyens moins élevés opportunistes au cours de l'exercice 2024, ainsi que par la composition défavorable des produits vendus. En conséquence, le pourcentage de la marge brute ajustée pour l'exercice 2025 s'est établi à 10,4 %, en hausse de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent.

AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	2 705	2 919	(214)	12 125	11 429	696
Frais de distribution	113	349	(236)	742	1 238	(496)
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :						
Amortissement des immobilisations incorporelles	885	883	2	3 544	3 531	13

Au quatrième trimestre de l'exercice 2025, les charges administratives et de vente ont reculé de 0,2 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les charges administratives et de vente de l'exercice 2025 ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, par suite essentiellement des augmentations des coûts liés au marché au titre des charges liées à la rémunération et des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour le quatrième trimestre et l'exercice 2025 ont reculé de 0,2 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des coûts de logistique et d'un recouvrement plus élevé de ces coûts auprès des clients.

Résultat des activités d'exploitation et BAlIA ajusté

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	1 626	3 314	(1 688)	13 760	12 345	1 415
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	1 072	(902)	1 974	692	(1 020)	1 712
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾⁽³⁾	2 698	2 412	286	14 452	11 325	3 127
Amortissements	1 721	1 672	49	6 826	6 674	152
BAlIA ⁽¹⁾	3 347	4 986	(1 639)	20 586	19 019	1 567
BAlIA ajusté ⁽¹⁾	4 419	4 084	335	21 278	17 999	3 279

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

(3) Le résultat ajusté des activités d'exploitation ne tient pas compte de la dépréciation du goodwill.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 1,6 million de dollars et à 13,8 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 1,7 million de dollars et une hausse de 1,4 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre a augmenté de 0,3 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse des frais de distribution et des charges administratives et de vente, en partie contrebalancée par la diminution de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2025 a progressé de 3,1 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation de la marge brute ajustée et de la diminution des frais de distribution, atténuées par la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAlIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2025 s'est établi à 3,4 millions de dollars et à 20,6 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 1,6 million de dollars et une hausse de 1,6 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre de l'exercice 2025 a augmenté de 0,3 million de dollars, en raison de la baisse des frais de distribution et des charges administratives et de vente, en partie contrebalancée par le repli de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA ajusté de l'exercice 2025 a progressé de 3,3 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des marges brutes ajustées et de la baisse des frais de distribution, contrées en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité au cours des deux derniers exercices, nous prévoyons de continuer à dégager de bons résultats financiers en 2026. La volatilité du marché actuelle attribuable à la révision des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités jusqu'à présent. Nous présumons que cette situation se maintiendra au cours de l'exercice 2026 et qu'aucune modification défavorable importante ne sera apportée à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (l'« ACEUM »). Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Notre projet LEAP va de l'avant et nous prévoyons que la phase de construction du projet progressera considérablement en 2026, alors que nous poursuivons l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre et de l'infrastructure logistique. Dans le cadre de ce projet, nous prévoyons dépenser environ 117 millions de dollars au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses sont soutenues par le plan de financement du projet que nous avons mis en place au cours des deux derniers exercices.

SECTEUR DU SUCRE

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2026. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord est stable, et nous prévoyons que les prix augmenteront au rythme de l'inflation à l'avenir. Nos prévisions quant aux volumes pour 2026 se situent entre 750 000 et 770 000 tonnes métriques de sucre, ce qui représente une baisse d'environ 3 % par rapport à 2025. Nos perspectives en matière de volumes de ventes reflètent la volatilité actuelle du marché attribuable aux effets persistants des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné ainsi qu'une certaine faiblesse de la demande de la part de quelques-uns de nos clients industriels qui s'explique par l'incidence de l'inflation générale des prix alimentaires et les récentes hausses de prix pour d'autres ingrédients connexes comme le cacao. Pour 2026, nous prévoyons, d'une part, une diminution des volumes de ventes à l'exportation à marge plus faible compte tenu de la dynamique actuelle du marché et, d'autre part, une légère croissance des volumes de ventes sur le marché intérieur qui devrait provenir de l'Est du Canada.

Nous prévoyons que la raffinerie de Montréal continuera de fonctionner à pleine capacité et produira environ 550 000 tonnes métriques de sucre raffiné. Cette production est inférieure à la demande prévue de nos clients de l'Est du Canada. Par conséquent, nous continuerons de mettre à contribution la production provenant de nos autres installations dans l'Ouest canadien, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des Producteurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2025 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte de 2025 permettra une production d'environ 100 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Ce volume attendu est conforme à la superficie visée par des contrats conclus avec les Producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume de betteraves à sucre que nous avons reçu.

Pour l'exercice 2026, nous prévoyons produire entre 100 000 et 120 000 tonnes métriques de sucre raffiné à notre usine de Vancouver. Le niveau de production de la raffinerie de Vancouver est modulable et sera ajusté au besoin pour répondre à la demande dans l'Ouest canadien, pour soutenir les ventes à l'exportation opportunistes vers les États-Unis et pour participer à répondre aux besoins liés à la demande toujours forte dans l'Est du Canada.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient croître légèrement en 2026, du fait des augmentations des coûts externes liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2026, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient être stables en 2026 par rapport à 2025.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement augmentent au cours de l'exercice 2026, car nous augmentons nos emprunts dans le cadre du projet LEAP. Nous avons atténué notre exposition aux variations des taux d'intérêt à court terme liée à notre facilité de crédit renouvelable grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2026.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités ordinaires devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026 par rapport à 2025. Nous prévoyons consacrer environ 25,0 millions de dollars à différentes initiatives, liées principalement à la conformité réglementaire et au renforcement de notre infrastructure de production actuelle. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP dont il est question plus haut. La baisse prévue des dépenses d'investissement pour les activités ordinaires en 2026 reflète notre détermination à nous concentrer sur l'avancement de notre projet LEAP.

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable continueront d'être solides en 2026, reflétant l'amélioration de la performance observée au cours des deux derniers exercices. La demande mondiale de sirop d'érable devrait continuer de croître au cours du prochain exercice, et nous avons la capacité de conquérir une bonne part du marché correspondant à la demande supplémentaire prévue.

À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes atteindront 55,0 millions de livres pour l'exercice 2026, ce qui représente un taux de croissance d'environ 3 % par rapport à 2025. La croissance prévue de notre secteur des produits de l'érable est assujettie à l'incidence négative possible de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché à l'échelle mondiale et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'érable de 2025 a permis la production de 4,1 livres de sirop d'érable par entaille au Québec, ce qui est plus élevé que la moyenne du secteur. Nous nous sommes procuré suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande attendue de nos clients pour la majeure partie de l'exercice 2026. Nous prévoyons satisfaire les besoins de volume restants au moyen du sirop d'érable provenant de la récolte à venir de 2026 et/ou des réserves actuelles des PPAQ.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1,0 million de dollars à 2,0 millions de dollars à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable en 2026. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2025	T4 2024	CUM 2025	CUM 2024
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	195 952	204 540	781 454	753 333
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 926	11 927	53 398	46 947
Produits totaux ⁽¹⁾	322 671	333 029	1 312 629	1 231 763
Marge brute	44 033	49 732	192 238	175 872
Marge brute ajustée ⁽²⁾	51 926	50 070	202 675	191 423
Résultat des activités d'exploitation	23 781	30 080	109 801	97 209
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽²⁾	31 674	30 418	120 238	112 760
BAIIA ⁽²⁾	31 577	37 971	139 914	126 052
BAIIA ajusté ⁽²⁾	39 470	38 309	150 351	141 603
Charges financières nettes	6 405	5 286	23 502	23 783
Charge d'impôt sur le résultat	3 702	6 232	21 844	19 697
Bénéfice net	13 674	18 562	64 455	53 729
de base par action	0,11	0,14	0,50	0,45
dilué par action	0,10	0,13	0,49	0,41
Bénéfice net ajusté ⁽²⁾	19 782	18 819	72 505	66 660
de base par action ⁽²⁾	0,16	0,14	0,57	0,56
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

(1) La Société a changé la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation vers les États-Unis dans le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » pour obtenir plus d'informations.

(2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRODUITS TOTAUX

Les produits du quatrième trimestre ont diminué de 10,4 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse découle essentiellement des prix moins élevés reçus des clients pour le sucre brut n° 11 et de la diminution des volumes de ventes dans le secteur du sucre. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable et par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025. Les produits de l'exercice 2025 ont augmenté de 80,9 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, principalement en raison des volumes de ventes accrus à la fois dans le secteur du sucre et le secteur des produits de l'érable. L'augmentation s'explique aussi par la hausse des produits attribuables aux droits élevés sur les exportations aux États-Unis, un montant compensatoire correspondant ayant été imputé au coût des ventes en raison des volumes plus importants vendus en 2025. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la baisse du prix payé pour le sucre brut n° 11 dans le secteur du sucre.

MARGE BRUTE

La marge brute a diminué de 5,7 millions de dollars au quatrième trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du quatrième trimestre s'est accrue de 1,9 million de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable au cours du quatrième trimestre découle principalement de la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur du sucre du fait essentiellement de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par une légère diminution de la marge brute ajustée dans le secteur des produits de l'érable.

La marge brute a augmenté de 16,4 millions de dollars pour l'exercice 2025. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée de l'exercice 2025 s'est accrue de 11,3 millions de dollars comparativement à celle de l'exercice précédent. La variation favorable découle principalement de la marge brute ajustée plus élevée à la fois dans le secteur du sucre et le secteur des produits de l'érable.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre s'est élevé à 23,8 millions de dollars, contre 30,1 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 6,3 millions de dollars. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre s'est chiffré à 31,7 millions de dollars, contre 30,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 1,3 million de dollars. La variation favorable s'explique essentiellement par l'apport plus important à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Le résultat des activités d'exploitation de l'exercice 2025 s'est élevé à 109,8 millions de dollars, contre 97,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2025 s'est chiffré à 120,2 millions de dollars, contre 112,8 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 7,4 millions de dollars. La variation favorable s'explique essentiellement par l'apport plus important à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, y compris la désactualisation de 849 \$ (1 130 \$ en 2024)	1 860	2 203	(343)	9 244	8 636	608
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	2 132	736	1 396	5 166	4 695	471
Intérêts sur les billets de premier rang garantis, y compris la désactualisation de 222 \$ (213 \$ en 2024)	926	924	2	3 702	3 694	8
Amortissement des frais de financement différés	322	333	(11)	1 531	1 328	203
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	635	656	(21)	1 890	1 822	68
Autres charges d'intérêts	(222)	(11)	(211)	(52)	43	(95)
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	428	437	(9)	1 626	1 720	(94)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	324	8	316	395	1 845	(1450)
Charges financières nettes	6 405	5 286	1 119	23 502	23 783	(281)

Pour le quatrième trimestre de 2025, les charges financières nettes ont augmenté de 1,1 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la hausse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable, du fait des emprunts moyens plus importants, et de l'augmentation du taux d'intérêt moyen sur nos contrats de swap. L'augmentation découle également des variations liées au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la baisse des charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, dont la valeur nominale nette s'élevait à 115,0 millions de dollars pour le trimestre considéré, contre 155,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation des débentures convertibles subordonnées non garanties est liée à l'émission de débentures convertibles subordonnées non garanties de huitième série (les « débentures de huitième série ») et au calendrier de remboursement des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série (les « débentures de sixième série ») et des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série (les « débentures de septième série ») au cours de l'exercice 2025.

Les charges financières nettes de l'exercice 2025 ont enregistré une diminution de 0,3 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, qui est largement associée à l'incidence moindre des variations liées au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture. Cette variation a été partiellement contrebalancée par la hausse des intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait de l'augmentation du taux d'intérêt moyen sur nos contrats de swap au cours de l'exercice 2025 par rapport l'exercice précédent. La variation a été également contrebalancée par la hausse des charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties en lien avec l'émission des débentures de huitième série en février 2025 et le moment du remboursement des débentures de sixième série en décembre 2024 et des débentures de septième série en mars 2025.

IMPOSITION

(en milliers de dollars)	T4 2025	T4 2024	Δ	CUM 2025	CUM 2024	Δ
Exigible	3 488	2 168	1 320	21 890	15 496	6 394
Différé	214	4 064	(3 850)	(46)	4 201	(4 247)
Charge d'impôt sur le résultat	3 702	6 232	(2 530)	21 844	19 697	2 147

Les variations de la charge d'impôt exigible et différé pour le trimestre considéré et l'exercice 2025 concordent avec la variation du résultat avant impôt comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net a diminué de 4,9 millions de dollars et augmenté de 10,7 millions de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre et l'exercice 2025 par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 1,0 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et de la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, contrebalancées en partie par les charges financières nettes plus élevées.

Le bénéfice net ajusté de l'exercice 2025 a augmenté de 5,8 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et de la baisse des charges financières nettes, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés audités et des mesures financières non conformes aux IFRS de la Société pour les huit derniers trimestres.

TRIMESTRES ⁽²⁾ (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	2025				2024			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
Volumes de sucre (TM)	195 952	191 147	198 246	196 100	204 540	185 799	180 618	182 376
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	12 926	13 796	13 294	13 382	11 927	11 392	11 777	11 851
Produits totaux ⁽³⁾	322 671	320 445	338 184	331 329	333 029	309 091	300 944	288 699
Marge brute	44 033	48 500	52 965	46 740	49 732	36 635	44 861	44 644
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	51 926	51 993	47 025	51 731	50 070	47 742	51 292	42 319
Résultat des activités d'exploitation	23 781	25 722	33 292	27 006	30 080	16 315	24 704	26 110
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	31 674	29 215	27 352	31 997	30 418	27 422	31 135	23 785
BAIIA ⁽¹⁾	31 577	33 071	40 642	34 624	37 971	23 372	31 664	33 045
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	39 470	36 564	34 702	39 615	38 309	34 479	38 095	30 720
Bénéfice net	13 674	14 429	20 544	15 808	18 562	7 379	13 936	13 852
de base par action	0,11	0,11	0,16	0,12	0,14	0,06	0,13	0,13
dilué par action	0,10	0,10	0,14	0,11	0,13	0,06	0,11	0,11
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	19 782	17 041	16 165	19 517	18 819	16 337	18 891	12 613
de base par action	0,16	0,13	0,13	0,15	0,14	0,13	0,17	0,12
dilué par action	0,15	0,12	0,11	0,14	0,13	0,11	0,15	0,10
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ⁽¹⁾	237	243	194	225	217	225	249	199
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ⁽¹⁾	8,7 %	8,2 %	13,2 %	11,5 %	9,4 %	10,4 %	10,9 %	10,3 %

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

(3) Au quatrième trimestre de 2025, la Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les exportations aux États-Unis pour le secteur du sucre. En conséquence, les montants connexes facturés aux clients ont été comptabilisés dans les produits et un montant compensatoire correspondant a été imputé au coût des ventes. Les informations financières trimestrielles comparatives pour l'exercice 2025 ont été ajustées pour tenir compte de cet ajustement de présentation mineur. L'incidence sur les produits totaux du premier, du deuxième et du troisième trimestre de 2025, avec un montant compensatoire correspondant imputé au coût des ventes, s'est établie à 8,2 millions de dollars, à 11,9 millions de dollars et à 6,7 millions de dollars, respectivement. Cet ajustement de présentation n'a pas eu d'incidence sur les marges brutes et les marges brutes ajustées.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont les meilleurs trimestres sur le plan de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté. Au cours des deux derniers exercices, le profil des volumes de ventes par trimestre présenté ci-dessus a été influencé par les variations des volumes de ventes à l'exportation liées à la volatilité du marché résultant de nouveaux tarifs douaniers sur les ventes aux États-Unis et du ralentissement des activités à notre raffinerie de sucre de Vancouver attribuable à l'arrêt de travail au cours du premier semestre de l'exercice 2024.

Le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Au cours des quatre trimestres de l'exercice 2025, nous avons observé une tendance favorable en ce qui a trait aux volumes de ventes, en raison des conditions de marché avantageuses et d'une forte demande de nos clients nouveaux et existants.

SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)	27 septembre 2025	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$	\$
Total des actifs	1162 843	1 078 744	960 901
Total des passifs	704 390	656 331	654 005

La hausse de 84,1 millions de dollars du total des actifs pour l'exercice 2025 s'explique principalement par une augmentation de 74,9 millions de dollars des immobilisations corporelles largement associée au projet LEAP, par un accroissement de 17,3 millions de dollars des actifs au titre des avantages du personnel, qui reflète l'incidence liée au marché sur l'évaluation actuarielle réalisée à la clôture de l'exercice 2025, et par une hausse de 8,8 millions de dollars des clients et autres débiteurs en raison du calendrier. L'accroissement du total des actifs a été atténué par une baisse de 10,6 millions de dollars de la trésorerie, par une diminution de 3,7 millions de dollars des immobilisations incorporelles et de 1,1 million de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de l'amortissement comptabilisé au cours de l'exercice et par une baisse de 1,5 million de dollars de l'impôt sur le résultat à recevoir en raison du calendrier des acomptes provisionnels.

L'augmentation du total des passifs de 48,1 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse de 19,5 millions de dollars de l'impôt à payer en raison du calendrier des acomptes provisionnels et des charges d'impôt exigible plus élevées, à une augmentation de 15,7 millions de dollars des fournisseurs et autres créateurs du fait du calendrier et de l'augmentation des créateurs liés au projet LEAP, à un accroissement de 6,4 millions de dollars du prêt à terme en lien avec le prélèvement sur le prêt d'IQ au premier trimestre de l'exercice 2025 et à l'augmentation de 5,4 millions de dollars des passifs d'impôt différé. La facilité de crédit renouvelable a été majorée de 47,0 millions de dollars au cours de l'exercice, principalement pour soutenir une réduction de 40,0 millions de dollars du solde lié aux débentures convertibles en cours.

LIQUIDITÉS

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers et/ou de rachats d'actions de catégorie A de Lantic, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débentures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2025	Exercice 2024
	\$	\$
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	121 438	79 790
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(43 364)	5 364
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(88 686)	(66 075)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	36	(4)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(10 576)	19 075

Les entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation de l'exercice 2025 ont augmenté de 41,6 millions de dollars comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 25,5 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie, d'une variation positive de 3,8 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une baisse de 13,8 millions de dollars de l'impôt sur le résultat payé. Ces variations positives ont été contrebalancées en partie par une augmentation de 1,5 million de dollars des intérêts payés.

Les entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement de l'exercice 2025 ont diminué de 48,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par les rachats nets de 45,4 millions de dollars des débentures convertibles associé au remboursement de débentures de sixième et de septième séries totalisant 155,0 millions de dollars, partiellement contrebalancé par l'émission de débentures de huitième série d'un montant de 115,0 millions de dollars. Cette diminution est également attribuable à l'augmentation de 4,2 millions de dollars des dividendes versés au cours de l'exercice 2025 en raison des actions supplémentaires émises en mars 2024.

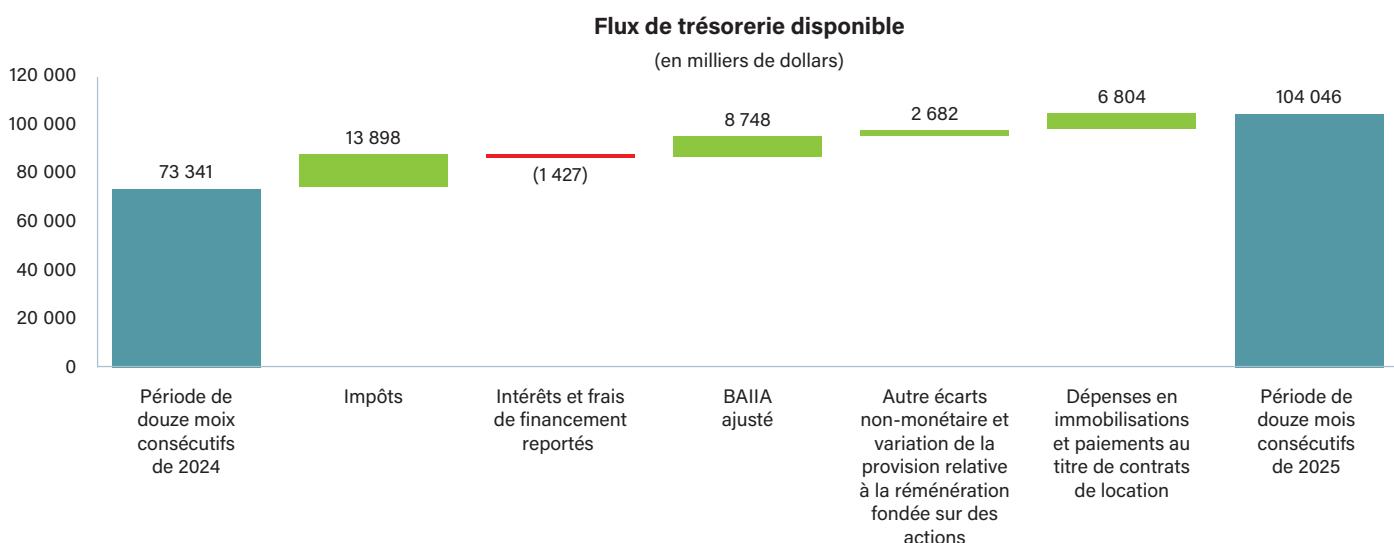
Les sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré se sont accrues de 22,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation s'explique essentiellement par le paiement de 66,2 millions de dollars pour l'exercice 2025 en lien avec le projet LEAP, comparativement à 33,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette variation a été partiellement contrebalancée par une diminution de 10,0 millions de dollars des dépenses en immobilisations affectées aux activités ordinaires au cours de l'exercice 2025 par rapport à l'exercice 2024.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités ordinaires et, par conséquent, d'exclure les éléments liés au projet LEAP. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu du paiement des frais de financement différés, des obligations locatives et des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée désignent les dépenses en immobilisations pour des projets qui devraient générer des rendements plus élevés grâce à une efficience accrue ou à une capacité accrue. Les flux de trésorerie disponibles ne tiennent pas compte des dépenses liées au projet LEAP.

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	121 438	79 790
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	6 776	10 572
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	10 832	17 396
Paiement de frais de financement différés	(542)	(646)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(5 779)	1 712
Paiement au titre des obligations locatives	(7 013)	(6 700)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP	(22 511)	(32 506)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	845	3 723
Dépenses en immobilisations nettes et immobilisations incorporelles liées aux activités d'exploitation	(21 666)	(28 783)
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	104 046	73 341
Dividendes déclarés	46 119	43 996

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 27 septembre 2025 se sont chiffrés à 104,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 30,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation de 8,7 millions de dollars du BAIJA ajusté, à la diminution de 13,9 millions de dollars des paiements

d'impôt en raison du calendrier des acomptes provisionnels, ainsi qu'à la baisse de 7,1 millions de dollars des dépenses en immobilisations et immobilisations incorporelles nettes liées aux activités d'exploitation. La variation favorable a été contrée en partie par la hausse de 1,5 million de dollars des intérêts payés.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités courantes ont diminué de 7,1 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'exercice précédent à cause surtout de la baisse des investissements dans les actifs de production courants. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les dépenses liées au projet LEAP n'ont pas réduit les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets n'étaient pas essentiels aux activités ordinaires des usines.

La diminution du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour la période de douze mois close le 27 septembre 2025 s'est établie à 2,9 millions de dollars et s'explique en grande partie par l'accent mis actuellement sur le projet LEAP.

Les intérêts payés pour la période de douze mois close le 27 septembre 2025 ont augmenté de 1,4 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait essentiellement de la hausse des intérêts versés au titre de la facilité de crédit renouvelable et des débentures convertibles subordonnées non garanties.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 0,36 \$ pour les périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créateurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 5,1 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

(en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
		\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	147 000	—	—	147 000	—
Intérêts sur les swaps	12 029	8 272	3 757	—	—
Intérêts sur les débentures convertibles	34 500	6 900	13 800	13 800	—
Billets de premier rang garantis y compris les intérêts	119 486	3 490	6 980	6 980	102 036
Prêts à terme y compris les intérêts	8 080	85	170	170	7 655
Obligations locatives	35 330	7 142	8 854	6 933	12 401
Contrats à terme normalisés sur le sucre	10 242	22 897	(12 655)	—	—
Contrats sur le gaz naturel	48 520	8 583	23 058	16 879	—
Contrats de change à terme (montant net)	(186 527)	(184 781)	(1 746)	—	—
Autres obligations liées aux achats	360 315	360 315	—	—	—
	588 975	232 903	42 218	191 762	122 092
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	876	686	190	—	—
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'érabile (en milliers de livres)	143	143	—	—	—

Lantic dispose d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de six banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et garantie par les actifs de Lantic et de Lantic Érable.

Au 27 septembre 2025, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 28 mars 2030, sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, sous réserve du respect de certains ratios financiers. Au 27 septembre 2025, Lantic avait prélevé 147 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable.

Lantic conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 27 septembre 2025, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Date	Valeur totale
(en milliers de dollars)	\$	
Exercice 2024	30 décembre 2024 au 30 décembre 2026 – 3,94 %	100 000
Exercice 2024	27 juin 2025 au 27 juin 2027 – 3,70 %	100 000

Les débentures de huitième série, lesquelles arrivent à échéance en juin 2030, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions ordinaires.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis (les « billets ») dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré du placement privé des billets a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Le 26 novembre 2024, un premier prélèvement de 7,4 millions de dollars a été reçu dans le cadre des prêts d'IQ, dont 5,0 millions de dollars empruntés au titre du prêt ESSOR et 2,4 millions de dollars empruntés au titre du prêt à terme d'IQ. La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées aux prêts d'IQ sur une base trimestrielle.

Au 27 septembre 2025, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable, à son placement privé et aux prêts d'IQ. À cette date, une somme de 798,7 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 722,8 millions de dollars au 28 septembre 2024.

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement de logistique pour les activités de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. Lantic s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer notre exposition aux variations futures des prix, la Société gère le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour atténuer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en mars 2028.

Au 27 septembre 2025, nous détenions une position acheteur nette sur 24 284 tonnes métriques de sucre dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 10,2 millions de dollars. Cette position acheteur est liée essentiellement à un plus gros volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients que le volume de sucre dont le prix a été convenu avec les fournisseurs.

Nous utilisons des contrats à terme et des swaps sur marchandises afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 27 septembre 2025, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 48,7 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 48,5 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrats. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 27 septembre 2025, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 186,5 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 189,2 millions de dollars, représentant une perte latente de 2,7 millions de dollars.

Les autres obligations d'achat de 360,3 millions de dollars comprennent ce qui suit :

- les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice 2025, totalisant 16,3 millions de dollars;
- l'obligation d'achat, estimée à 38,0 millions de dollars, se rapportant à l'achat prévu de betteraves à sucre auprès des Producteurs pour notre usine de Taber pour l'exercice 2026;

- l'engagement résiduel de 0,5 million de dollars de notre secteur des produits de l'érable lié à l'achat de 0,1 million de livres de sirop d'éryngie auprès des PPAQ;
- l'engagement relatif aux dépenses en immobilisations pour l'achèvement des projets d'investissement visés par un engagement estimé à 127,1 \$, y compris 121,4 millions de dollars pour le projet LEAP;
- l'engagement d'achat totalisant 876 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 299 284 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 178,4 millions de dollars. Cet engagement s'inscrit dans le cours normal de nos activités, qui consiste à conclure des contrats d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut devant être livré au fil du temps. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut.

Nous n'avions pas d'autres engagements hors bilan.

RESSOURCES EN CAPITAL

Au 27 septembre 2025, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 27 septembre 2025, des actifs d'une valeur totale de 798,7 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 722,8 millions de dollars au 28 septembre 2024.

Au 27 septembre 2025, un montant de 147,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 14,7 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation de betteraves à sucre de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. Lantic Érable requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice.

Des engagements futurs d'environ 127,1 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours, y compris les dépenses d'investissement liées au projet LEAP.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au

27 septembre 2025, les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de nos usines de Montréal et de Taber affichaient un actif net. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2024, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2027. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2025, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages sociaux se sont établies à 4,0 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 3,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2026 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux de nos employés et sur les actifs et passifs connexes sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation.

Le financement du projet LEAP provient de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Le plan de financement du projet LEAP comprend un soutien du gouvernement du Québec sous la forme de deux prêts d'Investissement Québec. Les prêts d'IQ sont soumis à des clauses restrictives et sont garantis par des actifs spécifiques désignés du projet LEAP.

Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises. Ce prêt doit servir au financement de l'acquisition par Lantic de certains nouveaux équipements liés au projet LEAP. Lantic bénéficiera d'un moratoire de 36 mois sur le remboursement du capital à compter de la date du premier décaissement du prêt ESSOR d'IQ. À l'expiration du moratoire, Lantic remboursera le capital du prêt ESSOR d'IQ en 60 versements mensuels consécutifs. Le prêt ESSOR d'IQ porte intérêt à un taux de 1,69 %.

Un deuxième prêt à terme, d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars a été consenti à Lantic par Investissement Québec. Le prêt à terme d'IQ doit servir à financer l'acquisition de certains nouveaux équipements liés au projet LEAP. Lantic bénéficiera d'un moratoire de 24 mois sur le remboursement du capital à compter de la date du premier décaissement du prêt à terme d'IQ. À l'expiration du

moratoire, Lantic remboursera le capital du prêt à terme d'IQ en 20 versements trimestriels consécutifs. Le prêt à terme d'IQ porte intérêt au taux préférentiel, majoré de 72 points de base.

Le 26 novembre 2024, un premier prélèvement de 7,4 millions de dollars a été reçu au titre des prêts d'IQ, dont 5,0 millions de dollars ont été empruntés au titre du prêt ESSOR d'IQ et 2,4 millions de dollars ont été empruntés au titre du prêt à terme d'IQ. Un montant équivalent d'immobilisations corporelles a été donné en garantie. En lien avec ce premier prélèvement, nous avons comptabilisé une subvention de 1,1 million de dollars en réduction des immobilisations corporelles, représentant la différence entre la juste valeur du prêt ESSOR d'IQ au moment de la conclusion de l'entente et la trésorerie reçue. Lantic doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées aux prêts d'IQ sur une base trimestrielle. Lantic respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

En mars 2024, RSI a émis 22 769 232 actions ordinaires pour un produit net, après tous les frais liés à la transaction, de 112,5 millions de dollars afin de financer la composante capitaux propres prévue du projet LEAP.

La direction est d'avis que le crédit disponible inutilisé aux termes de la facilité renouvelable, les prêts d'IQ disponibles, les flux de trésorerie d'exploitation existants et le produit net tiré de la récente émission d'actions au titre du projet LEAP sont suffisants pour combler les besoins escomptés en matière de liquidités aux fins du financement des activités courantes et du projet LEAP.

TITRES EN CIRCULATION

Au 27 septembre 2025 et au 26 novembre 2025, un total de 128 181 916 actions étaient en circulation, respectivement (127 916 834 au 28 septembre 2024).

En 2024, RSI a émis 22 769 232 actions ordinaires au prix de 5,18 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 117,9 millions de dollars dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme au Canada, et de placements privés auprès du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et d'un actionnaire existant, Belkorp Industries Inc.

Des frais d'émission d'actions de 5,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôt) ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social ordinaire aux états consolidés de la situation financière.

Le produit net découlant de l'émission des actions ordinaires s'est élevé à 112,5 millions de dollars et est utilisé pour financer le projet LEAP, conformément à l'emploi du produit énoncé dans le supplément de prospectus déposé le 28 février 2024 dans le cadre du placement d'actions ordinaires,

Le 19 février 2025 et le 21 février 2025, RSI a émis pour 100,0 millions de dollars et 15,0 millions de dollars, pour un total de 115,0 millions de dollars, de débentures de huitième série, échéant le 30 juin 2030, les intérêts étant payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties en actions ordinaires au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 7,10 \$ l'action.

Au cours de l'exercice 2025, l'encours des débentures de sixième et de septième séries totalisant respectivement 57,4 millions de dollars et 97,6 millions de dollars a été remboursé à l'échéance. Parallèlement, un montant de 20 000 \$ a été converti en 2 259 actions ordinaires par un détenteur avant le remboursement du capital à l'échéance des débentures de septième série.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 27 septembre 2025, 2 262 664 options étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans. Aucune option n'a été attribuée au cours des exercices 2025 et 2024.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions en cours aux termes du régime d'UAP :

Date d'attribution	UAP attribuées	UAP supplémentaires ⁽¹⁾	Nombre total d'UAP	Cycle de performance
12 décembre 2022 (exercice 2023)	310 964	58 951	369 915	2023-2025
11 décembre 2023 (exercice 2024)	559 963	66 186	626 149	2024-2026
9 décembre 2024 (exercice 2025)	513 037	24 803	537 840	2025-2027

(1) Les UAP supplémentaires désignent le total des UAP qui ont été attribuées au titre des dividendes gagnés chaque trimestre depuis l'émission initiale des actions.

Au cours de l'exercice 2025, les attributions de l'exercice 2022 ont fait l'objet d'un règlement en espèces pour un montant de 1,3 million de dollars. Les attributions de l'exercice 2023 n'ont pas rempli les conditions relatives aux critères de performance associées au régime d'UAP et, par conséquent, aucun paiement ne sera effectué en décembre 2025.

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire et des autres critères de performance fixés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire et les autres critères de performance atteints se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire et les autres critères de performance atteints se situent en deçà du seuil, les droits liés aux UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

ENVIRONNEMENT, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE (« ESG »)

Rogers et son conseil d'administration reconnaissent tous deux l'importance de la gouvernance dans une optique de gestion efficace des activités, de protection des employés et des actionnaires et d'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Nous estimons que nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux exigences canadiennes applicables aux émetteurs inscrits à la cote de la TSX. La Société s'engage à suivre l'évolution des recommandations en matière de gouvernance pour s'assurer que ses pratiques restent à jour et pertinentes.

Le conseil d'administration de Rogers a nommé un comité responsable des questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance (le « comité ESG »). Il est responsable :

- de la supervision et de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- de l'élaboration de principes de gouvernance efficaces, de leur recommandation au conseil d'administration, de leur mise en œuvre et de leur évaluation;

- de la supervision et des conseils au conseil d'administration relativement à la gestion de la stratégie, des initiatives, des risques, des possibilités et des rapports de la Société en ce qui concerne les questions ESG importantes;
- au besoin, de la sélection des candidats qualifiés au poste d'administrateur et de leur recommandation au conseil d'administration de Rogers en vue de leur élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société;
- de la revue et(ou) de l'approbation de toute autre question qui lui est expressément confiée par le conseil d'administration de Rogers et de la prise, pour le compte du conseil d'administration, de toute autre initiative nécessaire ou souhaitable en matière de gouvernance, de façon à permettre au conseil d'administration d'assurer une gouvernance efficace de la Société et de contribuer au succès de Rogers.

Le comité ESG est composé de cinq membres : Stephanie Wilkes (présidente), Dean Bergmame, Dallas H. Ross, Gary M. Collins et Shelley Potts, lesquels sont tous considérés comme étant indépendants au sens du Règlement 58 101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bill Maslechko, qui siège au conseil d'administration de Lantic et qui possède une vaste expérience en matière de gouvernance, participe à toutes les réunions du comité ESG à titre d'invité. Il est également considéré étant indépendant au sens du Règlement 58-101.

Nos systèmes de gouvernance et de gestion des activités sont conçus pour surveiller la conformité aux normes réglementaires environnementales pertinentes. Nous nous conformons, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière d'environnement et nous maintenons un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et les différents ordres de gouvernement en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes environnementales et leur adoption. L'importance sur le plan économique et de la réputation de l'énergie et des ressources naturelles dans nos activités est gérée dans une optique d'amélioration continue, ce qui comprend l'examen des nouvelles technologies et pratiques commerciales disponibles qui réduisent notre empreinte environnementale et qui, dans la mesure du possible, renforcent notre situation financière. Au cours des dernières années, nous nous sommes engagés résolument à tirer parti des nouvelles technologies et des améliorations aux procédés pour récupérer l'énergie résiduelle, améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'intensité énergétique.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiations environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver, de Montréal et de Taber se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être

consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe au centre de distribution de Toronto, ni sur les biens immobiliers de Lantic Érable, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de ces biens immobiliers, d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

Rogers est engagée socialement et fait la promotion de valeurs fondamentales en phase avec la gérance de l'environnement, le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous favorisons un milieu de travail axé sur la sécurité, l'habilitation, le leadership, la reddition de comptes et la reconnaissance au travail. Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs, y compris les sous-traitants, les mandataires et les consultants, respectent l'éthique des affaires et les comportements décrits dans notre code de conduite et à ce qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et règlements en matière de main-d'œuvre, d'emploi, de santé et sécurité et d'environnement applicables et pertinents.

Le conseil d'administration de Rogers a la responsabilité globale de surveiller et d'évaluer l'orientation stratégique et opérationnelle de l'entreprise et d'y contribuer. Cela comprend l'établissement d'un cadre de gouvernance pour soutenir l'entreprise et satisfaire à toutes les exigences réglementaires et juridiques applicables. Depuis 2022, Rogers compte une équipe responsable des questions ESG au sein de son équipe de direction, qui travaille en appui à sa stratégie ESG.

Au troisième trimestre de l'exercice 2025, nous avons publié notre rapport de 2024 sur les facteurs ESG. Le rapport peut être consulté sur SEDAR+ ou sur notre site Web, à l'adresse www.Lanticrogers.com. À l'avenir et à compter de 2025, nous publierons notre rapport sur les facteurs ESG en tant que rubrique de notre rapport annuel, lequel est normalement publié en décembre de chaque année.

RAPPORTS SUR LES FACTEURS ESG

En mai 2025, nous avons publié le rapport sur les facteurs ESG 2024, intitulé « *Préserver le goût pour le sucre : Réduire l'impact, renforcer les communautés et se porter garant de l'avenir* », qui intègre des indicateurs clés de performance alignés sur les normes du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (« NCID 1 et 2 du CCNID »). Ce rapport s'appuie sur nos précédents rapports sur les facteurs ESG, et les données et la méthodologie utilisées pour les indicateurs clés ont été vérifiées de manière indépendante, reflétant nos progrès continus en matière d'approvisionnement responsable, de gérance de l'environnement et de conservation des ressources.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons continué à nous concentrer sur la réduction de notre empreinte environnementale. La consommation totale d'énergie pour l'exercice a été de 4 096 511 gigajoules (« GJ »),

ce qui a entraîné des émissions combinées de gaz à effet de serre (« GES ») provenant d'activités des champs d'application 1 et 2 de 238 959 tCO₂e (soit 235 191 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (« tCO₂e ») provenant d'activités du champ d'application 1 et 3 769 tCO₂e provenant d'activités du champ d'application 2. L'intensité des émissions est restée pratiquement inchangée.

Les prélèvements d'eau ont diminué pour atteindre 27,9 millions de m³, poursuivant ainsi une tendance à la baisse observée depuis plusieurs années, soutenue par des projets de récupération et de réutilisation des condensats à Taber et à Montréal. Notre taux de réacheminement des déchets a atteint 90 % - ce qui est conforme aux normes définies par le programme TRUE Zero Waste et la Zero Waste International Alliance (« ZWIA ») -, grâce à des initiatives améliorées de gestion circulaire des déchets dans toutes nos installations.

L'exercice 2024 a été marqué par la mise en œuvre des premières évaluation des risques climatiques et évaluation des risques liés à l'eau de Rogers, réalisées conformément aux cadres établis par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et le World Resources Institute (« WRI »). Ces évaluations ont permis d'identifier les expositions spécifiques à chaque site et d'éclairer la planification des futures mesures d'atténuation dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous avons fait des progrès considérables en matière d'approvisionnement éthique et durable, avec une augmentation importante des volumes d'approvisionnement répondant aux critères de vérification et de certification Bonsucro et FSA (Farm Sustainability Assessment), qui ont atteint 59 % de notre approvisionnement total, en hausse par rapport à 19,3 %, ce qui renforce la traçabilité et souligne l'engagement des fournisseurs en matière de normes du travail et de protection de l'environnement.

Nos initiatives d'emballage durable ont progressé grâce à l'adoption plus généralisée du mono-polyéthylène prêt à être recyclé et à la poursuite de l'élimination progressive des composants non recyclables, conformément aux exigences provinciales en matière de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Rogers a continué d'accorder une grande importance à la responsabilité sociale. Les contributions à des œuvres de bienfaisance ont totalisé 338 000 \$ et la proportion de femmes occupant des postes de direction a augmenté pour atteindre 32 %, ce qui témoigne des progrès continus en matière de diversité et d'inclusion. Les performances en matière de santé et de sécurité se sont améliorées, le taux d'incidents avec perte de temps s'établissant à 1,8, tandis que toutes les installations ont conservé la certification 100 % de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (Global Food Safety Initiative, « GFSI »).

Une gouvernance efficace est fondamentale pour les efforts de Rogers en matière de durabilité, et pour appuyer ces efforts, la rémunération incitative des cadres est rattachée à des objectifs liés

aux facteurs ESG, ce qui souligne notre engagement à intégrer la durabilité dans notre culture d'entreprise.

Il est possible d'obtenir des exemplaires des rapports ESG sur le site Web de la Société, à l'adresse www.lanticrogers.com, ou sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants, employés, consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse www.Lanticrogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Nos affaires et nos activités sont considérablement touchées par plusieurs facteurs et, à ce titre, sont exposées à divers risques et incertitudes. Nous présentons ci-après les risques et incertitudes qui, à notre avis, sont actuellement significatifs. Certains autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou qui ne sont actuellement pas considérés comme significatifs pourraient exister. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos affaires, nos activités, notre situation financière et nos résultats.

DÉPENDANCE ENVERS LANTIC

Rogers dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de Lantic Érable à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard

des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par Rogers, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

ABSENCE DE GARANTIE QUANT À LA PERFORMANCE FUTURE

La performance antérieure et actuelle des activités de Rogers, de Lantic et de Lantic Érable n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de Rogers, de Lantic et de Lantic Érable. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de Lantic Érable, ce qui pourrait nuire sensiblement à notre performance, à notre situation financière et à nos résultats.

ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

L'évolution de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence significative sur la rentabilité de nos secteurs d'activité et sur l'évaluation de la valeur de nos actifs, affectant ainsi notre capacité à mener à bien notre stratégie commerciale. Les pressions inflationnistes annuelles font augmenter les charges d'exploitation et rien ne garantit que nous serons en mesure de recouvrer l'ensemble de ces coûts au moyen d'augmentations correspondantes des prix pour nos clients. Le risque de détérioration de l'économie mondiale pourrait nuire à la performance, à la situation financière et aux résultats de Rogers.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR CONCERNANT LE SECTEUR DU SUCRE

En juillet 1995, l'Agence du revenu du Canada a rendu une décision à l'égard du dumping, au Canada, de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a mené une enquête et statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, de même que les subventions visant le sucre raffiné en provenance de l'UE, présentaient un risque de préjudice important pour l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection antidumping et compensateurs à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour

une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Le prochain examen par le TCCE devrait débuter en 2026. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Le secteur du sucre exporte une certaine quantité de sucre directement aux États-Unis et vend du sucre à des clients industriels qui exportent des produits contenant du sucre aux États-Unis. Ces ventes sont exposées à des risques intrinsèques, notamment des mesures qui entravent la libre circulation des denrées alimentaires entre le Canada et les États-Unis, des politiques budgétaires discriminatoires, des modifications imprévues des lois et règlements locaux ainsi que l'incertitude entourant la manière dont les règles et les recours sont mis en application.

Depuis le 4 mars 2025, l'administration américaine impose des tarifs douaniers sur les importations de certaines marchandises en provenance du Canada, dont le sucre de canne raffiné. En outre,

depuis le 2 avril 2025, l'administration américaine impose également des tarifs douaniers spécifiques à chaque pays sur les importations de marchandises d'autres origines. Ces mesures ont été imposées soudainement et de façon imprévisible, ce qui a eu des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement et les occasions internationales, y compris celles sur lesquelles s'appuient l'industrie mondiale du sucre et ses clients.

À l'heure actuelle, les tarifs douaniers ne s'appliquent pas aux produits canadiens qui sont conformes à l'ACEUM. La plupart des ventes de produits contenant du sucre réalisées par nos clients aux États-Unis sont conformes à l'ACEUM et, par conséquent, ne sont pas assujetties à ces tarifs douaniers. Les ventes à l'exportation de sucre de canne raffiné aux États-Unis, qui sont actuellement assujetties aux tarifs douaniers, sont maintenant soumises à des tarifs douaniers supplémentaires, de 10 % dans le cas du sucre raffiné fabriqué à partir de sucre brut provenant d'Amérique centrale, ou de 50 % dans le cas du sucre raffiné fabriqué à partir de sucre brut provenant du Brésil, puisque le pays d'origine du produit vendu est réputé être le pays de provenance du sucre brut.

La question des tarifs douaniers continuera d'évoluer au cours des prochains mois et demeure incertaine. Si de nouveaux tarifs douaniers sont mis en place sur les produits canadiens conformes à l'ACEUM, ces tarifs douaniers potentiels et tout tarif douanier ou contre-mesure imposé en représailles pourraient entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour Lantic, son secteur du sucre et ses clients.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers de Lantic et de son secteur du sucre.

APPROVISIONNEMENT EN SUCRE DE CANNE BRUT

Quelque 186 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, environ 57 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

APPROVISIONNEMENT EN BETTERAVES À SUCRE ET QUALITÉ EN ALBERTA

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

COURS DU SUCRE BRUT NO 11 ET RISQUE DE CHANGE POUR LE SECTEUR DU SUCRE

Le prix des achats de sucre de canne brut pour les raffineries de Montréal et de Vancouver est fondé sur le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Le prix du sucre raffiné vendu aux clients est également tributaire du marché du sucre brut n° 11. Tous les achats de sucre de canne brut et les ventes de sucre raffiné sont couverts économiquement par des instruments financiers comme des contrats à terme pour atténuer le risque, ce qui atténue l'incidence de la volatilité du cours du sucre brut n° 11.

Ces achats de sucre de canne brut et ventes de sucre raffiné sont libellés en dollars américains et pourraient nous exposer à la fluctuation de la valeur du dollar canadien. Notre stratégie consiste à couvrir l'exposition au risque de change de ces transactions au moyen des instruments financiers disponibles, comme les contrats à terme, pour atténuer l'incidence de la volatilité.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à atténuer efficacement cette exposition au cours du sucre brut n° 11 et au risque de change connexe dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ces risques pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

PROJET LEAP

Le parachèvement du projet LEAP est assujetti à plusieurs conditions et risques, dont certains sont hors du contrôle de Lantic. Les phases de planification et de conception du projet LEAP sont terminées et la phase de construction est en cours. Les principaux équipements de raffinage du sucre et d'autres grands équipements de production et de logistique ont été reçus sur les sites. Le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars.

Des retards et d'autres dépassements de coûts pourraient survenir pendant la réalisation du projet LEAP. Plusieurs facteurs pourraient causer de tels retards ou dépassements de coûts, notamment les retards liés aux permis, la hausse des prix liés à la construction, l'évolution des exigences en matière de travaux techniques et de conception, l'efficacité des entrepreneurs, les arrêts de travail, les conditions météorologiques défavorables et la disponibilité du financement. Même une fois achevés, la capacité nouvellement installée et les autres actifs connexes pourraient ne pas fonctionner comme prévu en raison de défauts de conception ou de fabrication, lesquels pourraient ne pas tous être couverts par la garantie. Des bris mécaniques de l'équipement pourraient survenir après l'expiration de la garantie et se traduire par une perte de production et des coûts de réparation.

En outre, pour achever le projet, Lantic pourrait devoir modifier de nouveau ses facilités de crédit existantes et possiblement conclure des ententes de financement additionnelles afin de financer la construction. La capacité de Lantic à obtenir le financement global pour le projet dépend de divers facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, le coût définitif du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet LEAP sera réalisé ou qu'il le sera dans les délais prévus pour la mise en service, qui aura lieu selon les estimations actuelles en juin 2027. De plus, rien ne garantit que le projet LEAP fournira les volumes additionnels prévus au coût prévu. L'incapacité de Lantic de réaliser le projet LEAP selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, la situation financière et les résultats de Rogers.

CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DU SUCRE

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée et de Sucro Can Canada Inc., ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sacralose et la stévia). Les différences de propriétés

fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits par le passé. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

COURS DU GAZ NATUREL

Le gaz naturel représente une charge importante des activités de raffinage de la Société. Nos trois raffineries de sucre consomment du gaz naturel dans le processus de raffinage. Le processus de nos usines d'embouteillage du secteur des produits de l'érable nécessite également l'utilisation de gaz naturel, mais dans une moindre mesure.

Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

RÉGIME DE RÉGLEMENTATION RÉGISSANT L'ACHAT ET LA VENTE DE SIROP D'ÉRABLE AU QUÉBEC

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la Loi sur la mise en marché, qui habilite les PPAQ à gérer la production et la mise en marché du sirop d'érable au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ sont responsables d'établir et de gérer un cadre de gouvernance ayant pour objectif de maintenir l'approvisionnement du marché et des prix équitables pour tous les producteurs pour le sirop d'érable vendu en vrac dans des contenants de cinq litres ou plus. Cela comprend la gestion des surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale du sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendue directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. Lantic Érable est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que Lantic Érable pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de Lantic Érable de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait une incidence sur notre capacité d'approvisionner nos installations d'embouteillage et pourrait par conséquent avoir une incidence significative sur la performance, la situation financière et les résultats du secteur des produits de l'érable.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec, établissent le prix d'achat minimal du sirop d'érable pour les acheteurs autorisés. Les PPAQ établissent le prix en fonction des données issues de la veille du marché, de l'offre disponible et de la demande attendue. Si les PPAQ augmentent sensiblement le prix du sirop d'érable, rien ne garantit que Lantic Érable sera en mesure de recouvrer une telle augmentation auprès de ses clients et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance, la situation financière et les résultats du secteur des produits de l'érable.

Aux termes des règles et de la réglementation des PPAQ, les acheteurs autorisés doivent s'engager à acheter une quantité de sirop d'érable correspondant à leur « volume de ventes anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter notre volume anticipé ou notre incapacité d'évaluer correctement notre volume anticipé pour une année donnée pourrait influer sur notre aptitude à augmenter notre capacité de production et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence significative sur la performance, la situation financière et les résultats du secteur des produits de l'érable.

APPROVISIONNEMENT EN SIROP D'ÉRABLE

Les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. L'objectif des PPAQ est d'avoir en réserve environ la production annuelle. La réserve varie d'une année à l'autre en fonction du volume des récoltes. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que Lantic Érable pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée. Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de Lantic Érable en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur sa performance, sa situation financière et ses résultats.

LE SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE REPOSE EN GRANDE PARTIE SUR L'EXPORTATION

On estime actuellement à 1,5 milliard de dollars la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant le plus grand importateur. Malgré l'augmentation des ventes sur le marché national des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie des marchés internationaux. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Le Canada produit 80 % du sirop d'érable à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, nous estimons que la part de sirop d'érable canadien vendu aux États-Unis est d'environ 60 % par année en moyenne.

Depuis le 4 mars 2025, l'administration américaine impose des tarifs douaniers sur les importations de certaines marchandises en provenance du Canada. En outre, depuis le 2 avril 2025, l'administration américaine impose également des tarifs douaniers spécifiques à chaque pays sur les importations de marchandises d'autres origines. Ces mesures ont été imposées soudainement et de façon imprévisible, ce qui a eu des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement et les occasions internationales.

À l'heure actuelle, les tarifs douaniers ne s'appliquent pas aux produits canadiens qui sont conformes à l'ACEUM. Tous les produits de l'érable que nous vendons aux États-Unis sont conformes à l'ACEUM et, par conséquent, ne sont pas assujettis à ces tarifs douaniers.

La question des tarifs douaniers continuera d'évoluer au cours des prochains mois et demeure incertaine. Si de nouveaux tarifs douaniers sont mis en place sur les produits canadiens conformes à l'ACEUM, ces tarifs douaniers potentiels et tout tarif douanier ou contre-mesure imposé en représailles pourraient entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour notre secteur des produits de l'érable.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance, la situation financière et les résultats de Lantic et de son secteur des produits de l'érable.

CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Notre secteur des produits de l'érable est la plus importante société d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. Nous comptons cinq principaux

concurrents situés au Canada, et nous livrons aussi concurrence aux nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de notre secteur des produits de l'érable est générée par les ventes de produits de marque maison. Nous prévoyons que dans un avenir prévisible, la relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison continuera d'être essentielle et d'avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires. Bien que nous soyons d'avis que notre relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement notre chiffre d'affaires et avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

EXPOSITION DU SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE AU RISQUE DE CHANGE

Une part importante des ventes de sirop d'érable sont des exportations et sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de couverture de change avec certains clients pour atténuer le risque de change.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au risque de change dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ce risque pourrait avoir une incidence significative sur la performance, la situation financière et les résultats du secteur des produits de l'érable.

CYBERSÉCURITÉ

Nous sommes exposés à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque autre façon notre capacité à exercer nos activités. Nos activités dépendent de divers systèmes de technologie de l'information. Une cyberattaque, y compris, sans toutefois s'y limiter, un accès non autorisé, des fuites d'informations confidentielles (ou un vol d'identité), un logiciel malveillant ou d'autres violations des systèmes qui contrôlent nos activités de production et notre gestion financière pourraient gravement perturber ou autrement nuire à nos activités. De telles attaques visant nos systèmes d'information et l'incapacité de rapidement reprendre des activités normales pourraient avoir des conséquences pour les particuliers, pour nos partenaires d'affaires et pour nos capacités opérationnelles et pourraient engendrer des dépenses inattendues ayant une incidence sur la rentabilité, entacher notre réputation et entraîner des responsabilités additionnelles.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses afin de contrer ces menaces et risques toujours plus complexes.

Les mesures de sécurité que nous avons mises en œuvre ne peuvent assurer une sécurité absolue, et notre infrastructure de technologie de l'information peut être vulnérable à des cyberattaques. De telles attaques pourraient comporter des risques accrus pour nos activités et les exposer à des coûts supplémentaires et, selon leur ampleur définitive, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre performance, notre situation financière et nos résultats.

RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

La plupart de nos établissements sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans chacune des usines syndiquées.

La convention collective de la raffinerie de sucre de Montréal arrivera à échéance en mai 2026.

Nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de tout arrêt de travail dans nos établissements. Cependant, de tels arrêts survenant au cours de l'exercice considéré ou des prochains exercices pourraient restreindre notre capacité à servir notre clientèle dans les régions touchées et, par conséquent, pourraient nuire à notre performance, à notre situation financière et à nos résultats.

FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons notre facilité de crédit renouvelable pour financer nos activités courantes et une partie du projet LEAP. Nous sommes assujettis au risque de taux d'intérêt en raison du taux variable de notre facilité de crédit à court terme renouvelable. Pour atténuer le risque de volatilité des taux d'intérêt à court terme, nous couvrons une partie de notre risque au moyen de swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que des swaps de taux d'intérêt efficaces seront accessibles dans l'avenir pour atténuer ce risque.

PANDÉMIES, ÉPIDÉMIES ET AUTRES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE

Nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos flux de trésorerie et le cours de notre action peuvent subir l'incidence défavorable de pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique. De tels événements pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un ralentissement économique généralisé, affectant ainsi l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de livraison.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Nos secteurs du sucre et des produits de l'érable sont soumis à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Nous assurons une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans nos installations de fabrication et nos systèmes de distribution.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procérons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance, la situation financière et les résultats de Lantic et de son secteur du sucre.

SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre.

Au cours de la dernière décennie, les préoccupations grandissantes en matière de santé publique ont conduit les organismes publics partout dans le monde à envisager l'imposition de taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin d'en réduire la consommation ou de générer des revenus. Plus récemment, l'utilisation de médicaments GLP-1 pour réduire l'obésité a augmenté, ce qui se répercute sur la consommation alimentaire globale de nombreuses personnes

auxquelles ces médicaments ont été prescrits. Enfin, en janvier 2026, le Canada mettra en place un nouveau symbole sur le devant des emballages des produits à teneur élevée en gras saturés, en sucres ou en sodium. Cette nouvelle législation vise à encourager les consommateurs à réduire leur consommation.

Tous les facteurs décrits ci-dessus pourraient avoir une incidence sur la consommation de sucre ou d'autres types d'édulcorants, comme le sirop d'érable, et entraîner une baisse de la demande de nos produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Nos activités comportent des risques inhérents de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des employés et de l'environnement, dont le risque d'ordonnances gouvernementales pour remédier à des conditions non sécuritaires ou à certains enjeux environnementaux. La conformité aux lois actuelles et futures en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement demeure importante pour l'exploitation efficace de nos activités. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses pour nous conformer aux réglementations fédérales, provinciales et municipales afin de gérer notre responsabilité éventuelle.

Nous sommes d'avis que RSI et ses filiales se conforment actuellement, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela comprend les règlements en matière d'environnement portant sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Cependant, ces réglementations sont devenues progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts de conformité additionnels. Le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. Par conséquent, rien ne garantit que des enjeux additionnels en matière de santé, de sécurité et d'environnement liés à des situations actuellement connues et inconnues n'engendreront pas de dépenses dans l'avenir ni n'entraîneront des amendes, pénalités ou autres conséquences significatives pour notre entreprise et nos activités et susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris les impacts du réchauffement climatique et les changements soudains des conditions météorologiques entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos deux secteurs d'activités. Ce risque s'est accru ces dernières années alors que le mercure monte et que les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné par notre secteur du sucre repose sur la disponibilité du sucre de canne brut et des betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes présentent un risque de dommages aux récoltes annuelles de canne à sucre et de betteraves à sucre. La taille et la qualité des récoltes dépendent directement des conditions météorologiques. Les effets défavorables des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient donner lieu à des problèmes d'approvisionnement et/ou à une augmentation substantielle des prix d'achat pour notre secteur du sucre.

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril. La production de sirop d'érable est étroitement liée aux conditions météorologiques étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'érable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'érable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

Ces risques liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

MÉCANISME DE TARIFICATION DU CARBONE

La Société exploite trois usines qui sont assujetties à la tarification provinciale de la pollution par le carbone au Canada, soit nos raffineries de Montréal et de Vancouver ainsi que notre usine de transformation de betteraves à sucre de Taber. Nous avons réalisé une évaluation des risques approfondie des différents régimes de réglementation provinciaux afin de comprendre le niveau de risque et de déterminer les mesures d'atténuation potentielles.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels, y compris la hausse du niveau actuel de la taxe connexe, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

STRESS HYDRIQUE

Nos activités de raffinage du sucre et les activités agricoles de nos fournisseurs dépendent de la disponibilité d'eau utilisable. Pour mieux comprendre ce risque, nous effectuons régulièrement des évaluations des risques liés à l'eau afin de prioriser les mesures et les investissements dans nos installations, tout en ayant comme objectif d'optimiser la consommation d'eau liée à notre processus de production. Nous collaborons également avec nos fournisseurs dont les activités agricoles nécessitent de l'eau pour surveiller notre exposition potentielle et pour nous assurer d'un approvisionnement stable et durable en matières premières pour nos usines de production.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels relatifs à l'utilisation de l'eau, y compris la hausse du coût actuel de l'eau nécessaire dans le cadre de notre processus de production, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre performance, notre situation financière et nos résultats.

CAPACITÉ À MAINTENIR EN POSTE LES DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS CLÉS ET À ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

Les dirigeants et autres employés clés de Rogers, Lantic et Lantic Érable jouent un rôle important dans notre réussite. Notre performance et notre croissance futures dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de notre équipe de direction. Notre capacité à maintenir en poste notre équipe de direction ou à attirer des remplaçants convenables advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance, la situation financière et les résultats de Rogers. En outre, une telle perte pourrait être perçue de manière négative sur les marchés financiers. Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité soutenue à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés chevronnés pour répondre aux besoins de l'entreprise.

QUESTIONS D'ORDRE FISCAL

Rogers et ses filiales sont assujetties à l'impôt sur le résultat et à des impôts non fondés sur le résultat (collectivement, les « impôts »), principalement au Canada et aux États-Unis. Les lois fiscales évoluent et sont susceptibles de changer à mesure que de nouvelles lois sont adoptées et que de nouvelles interprétations des lois sont publiées ou appliquées. Si de telles modifications législatives, administratives ou juridiques, dans quelque pays ou territoire, sont apportées aux lois fiscales applicables, nos impôts globaux pourraient être touchés et des fluctuations du taux d'impôt effectif pourraient se répercuter sur nos résultats financiers et sur notre capacité à verser des dividendes. De plus, de telles modifications pourraient avoir une incidence sur nos positions en matière d'impôt différé, nos charges d'impôt sur le résultat ou toute autre charge fiscale. Par ailleurs, les autorités fiscales examinent périodiquement les positions fiscales de Rogers et de ses filiales. Si une autorité fiscale n'est pas d'accord avec notre position à l'égard d'une question fiscale, nous pourrions devoir assumer des obligations fiscales supplémentaires, y compris des intérêts et des pénalités.

Tous ces risques d'ordre fiscal pourraient entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des flux de trésorerie, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance, la situation financière et les résultats de Lantic et de son secteur des produits d'éralbe.

GESTION ET EXPLOITATION DE LANTIC

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belkorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquérir le contrôle de Lantic ou de Rogers, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclus) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts

temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.

- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'étable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2025			T4 2024		
	Sucre	Produits de l'érablé	Total	Sucre	Produits de l'érablé	Total
Marge brute	39 589	4 444	44 033	43 150	6 582	49 732
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
Marge brute ajustée	46 410	5 516	51 926	44 390	5 680	50 070
 Résultat des activités d'exploitation	22 155	1 626	23 781	26 766	3 314	30 080
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
Résultat ajusté des activités d'exploitation	28 976	2 698	31 674	28 006	2 412	30 418
 Résultat des activités d'exploitation	22 155	1 626	23 781	26 766	3 314	30 080
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 075	1 721	7 796	6 219	1 672	7 891
BAIIA ⁽¹⁾	28 230	3 347	31 577	32 985	4 986	37 971
 BAIIA ⁽¹⁾	28 230	3 347	31 577	32 985	4 986	37 971
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	6 821	1 072	7 893	1 240	(902)	338
BAIIA ajusté	35 051	4 419	39 470	34 225	4 084	38 309
 Bénéfice net			13 674			18 562
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾			7 893			338
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾			324			8
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 109)			(89)
Bénéfice net ajusté			19 782			18 819
Bénéfice net de base par action			0,11			0,14
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,05			0,00
Bénéfice net ajusté de base par action			0,16			0,14

(1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Sucre	Produits de l'érablé	Total	Sucre	Produits de l'érablé	Total
Marge brute	165 611	26 627	192 238	150 860	25 012	175 872
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
Marge brute ajustée	175 356	27 319	202 675	167 431	23 992	191 423
Résultat des activités d'exploitation	96 041	13 760	109 801	84 864	12 345	97 209
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
Résultat ajusté des activités d'exploitation	105 786	14 452	120 238	101 435	11 325	112 760
Résultat des activités d'exploitation	96 041	13 760	109 801	84 864	12 345	97 209
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	23 286,9	6 825,9	30 113	22 169	6 674	28 843
BAIIA ⁽¹⁾	119 328	20 586	139 914	107 033	19 019	126 052
BAIIA ⁽¹⁾	119 328	20 586	139 914	107 033	19 019	126 052
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	9 745	692	10 437	16 571	(1 020)	15 551
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	129 073	21 278	150 351	123 604	17 999	141 603
Bénéfice net			64 455			53 729
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾			10 437			15 551
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾			395			1 845
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 782)			(4 465)
Bénéfice net ajusté			72 505			66 660
Bénéfice net de base par action			0,50			0,45
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,07			0,11
Bénéfice net ajusté de base par action			0,57			0,56

(1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ⁽¹⁾ Pour l'exercice clos le 27 septembre 2025				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	44 033	48 500	52 965	46 740	192 238
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	7 893	3 493	(5 940)	4 991	10 437
Marge brute ajustée	51 926	51 993	47 025	51 731	202 675
Résultat des activités d'exploitation	23 781	25 722	33 292	27 006	109 801
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	7 893	3 493	(5 940)	4 991	10 437
Résultat ajusté des activités d'exploitation	31 674	29 215	27 352	31 997	120 238
Résultat des activités d'exploitation	23 781	25 722	33 292	27 006	109 801
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 796	7 349	7 350	7 618	30 113
BAIIA	31 577	33 071	40 642	34 624	139 914
BAIIA	31 577	33 071	40 642	34 624	139 914
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	7 893	3 493	(5 940)	4 991	10 437
BAIIA ajusté	39 470	36 564	34 702	39 615	150 351
Bénéfice net	13 674	14 429	20 544	15 808	64 455
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	7 893	3 493	(5 940)	4 991	10 437
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽²⁾	324	21	50	—	395
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(2 109)	(902)	1 511	(1 282)	(2 782)
Bénéfice net ajusté	19 782	17 041	16 165	19 517	72 505

(1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ⁽¹⁾ Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	49 732	36 635	44 861	44 644	175 872
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Marge brute ajustée	50 070	47 742	51 292	42 319	191 423
 Résultat des activités d'exploitation	 30 080	 16 315	 24 704	 26 110	 97 209
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Résultat ajusté des activités d'exploitation	30 418	27 422	31 135	23 785	112 760
 Résultat des activités d'exploitation	 30 080	 16 315	 24 704	 26 110	 97 209
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 891	7 057	6 960	6 935	28 843
BAIIA	37 971	23 372	31 664	33 045	126 052
 BAIIA	 37 971	 23 372	 31 664	 33 045	 126 052
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
BAIIA ajusté	38 309	34 479	38 095	30 720	141 603
 Bénéfice net	 18 562	 7 379	 13 936	 13 852	 53 729
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽²⁾	8	943	236	658	1 845
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(89)	(3 092)	(1 712)	428	(4 465)
Bénéfice net ajusté	18 819	16 337	18 891	12 613	66 660

(1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Nous procédons à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 D) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 27 septembre 2025 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées en cours d'examen sont les suivantes :

- Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)
- Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité (y compris des modifications de l'IFRS 1, de l'IFRS 7, de l'IFRS 9, de l'IFRS 10 et de l'IAS 7)
- Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 28 septembre 2025. Elle évalue actuellement l'incidence des modifications sur les états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la vice-présidente aux finances et chef de la direction financière (la « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 27 septembre 2025, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 27 septembre 2025.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (cadre du COSO établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Au 27 septembre 2025, la conception et l'efficacité des CIIF de Rogers ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 27 septembre 2025.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice considéré, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes;
- toute information présentée à l'égard de notre projet LEAP, notamment le coût total prévu et la date prévue de mise en service;
- les prix futurs du sucre brut no 11;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations

et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. ("RSI") qui accompagnent le présent rapport annuel et toute l'information contenue dans ce rapport annuel concernant RSI et ses filiales en propriété exclusive sont la responsabilité du gestionnaire de l'entreprise et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par le gestionnaire de l'entreprise conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) en appliquant les principes comptables détaillés présentés dans les notes aux états financiers. Le gestionnaire de l'entreprise est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de critères raisonnables et significatifs et en utilisant des estimations justifiables et raisonnables. Le gestionnaire de l'entreprise a préparé les informations financières qui figurent ailleurs dans le rapport annuel et a veillé à ce qu'elles soient conformes avec les états financiers de RSI.

Le gestionnaire de l'entreprise maintient des systèmes de contrôles comptables et administratifs internes de haute qualité, à des coûts raisonnables. Ces systèmes sont conçus pour assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que les informations financières sont pertinentes, fiables et exactes, et que les actifs de RSI et de ses filiales sont comptabilisés de manière appropriée et protégés de manière adéquate.

Le conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que le gestionnaire de l'entreprise s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il est responsable de la révision et de l'approbation des états financiers de RSI. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes et non liés. Le comité se réunit avec le gestionnaire de l'entreprise, ainsi qu'avec les vérificateurs externes, pour discuter des contrôles internes du processus de production de l'information financière, des questions de vérification et de toute question relative à la production des rapports financiers, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités ainsi que pour examiner le rapport annuel, les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses conclusions au conseil d'administration pour qu'il les prenne en considération lors de l'approbation des états financiers en vue de leur communication aux actionnaires. Le comité examine également, pour examen par le conseil d'administration et approbation par les actionnaires, l'attribution ou le renouvellement du mandat des vérificateurs externes.

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar ont été vérifiés par KPMG LLP, les vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, pour le compte des actionnaires. KPMG LLP a pleinement et librement accès au comité de vérification.



Mike Walton,
Président et Chef de la direction
Lantic Inc, gestionnaire de l'entreprise



Jean-Sébastien Couillard,
Vice-président des finances, Chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Lantic Inc, gestionnaire de l'entreprise

27 novembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

Aux actionnaires de Rogers Sugar Inc.

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 27 septembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

DÉTERMINATION ET ATTRIBUTION DES COÛTS AUX TRAVAUX EN COURS ET AUX STOCKS DE PRODUITS FINIS DU SECTEUR DU SUCRE

DESCRIPTION DE LA QUESTION

Comme il est décrit à la note 8 des états financiers consolidés, l'entité a présenté des travaux en cours et des stocks de produits finis de respectivement 14,8 millions de dollars et 62,9 millions de dollars, dont une partie se rapporte au secteur du sucre. Comme il est décrit à la note 3 e) des états financiers, le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks de produits finis fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend également une portion adéquate des frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

RAISONS POUR LESQUELLES IL S'AGIT D'UNE QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Nous avons déterminé que la détermination et l'attribution des coûts aux travaux en cours et aux stocks de produits finis du secteur du sucre constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies en raison de l'ampleur des travaux en cours et des stocks de produits finis ainsi que de la nature et de l'étendue de l'effort que nécessite cette question.

FAÇON DONT LA QUESTION A ÉTÉ TRAITÉE DANS LE CADRE DE L'AUDIT

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

- examen d'un échantillon du coût du sucre brut par tonne métrique et rapprochement de celui-ci avec les factures des fournisseurs;
- examen d'un échantillon de coûts de production et de conversion fixes et variables compris dans le coût des ventes et établissement d'une prévision indépendante des coûts de production et de conversion fixes et variables par tonne métrique. Comparaison de cette prévision aux coûts de production et de conversion fixes et variables réels par tonne métrique enregistrés par la direction;
- établissement d'une prévision indépendante du coût des travaux en cours et des stocks de produits finis fondée sur le coût par tonne métrique mentionné précédemment, l'état d'avancement et le nombre de tonnes métriques en main à la clôture de l'exercice, et comparaison de cette prévision au coût réel des travaux en cours et des stocks de produits finis enregistrés par la direction.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans :

- le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2025 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2025 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Franco Mucci.



Montréal, Canada
Le 26 novembre 2025

*CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A131106

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
États consolidés du résultat net		
	\$	\$
Produits (note 33)	1 312 629	1 231 763
Coût des ventes	1 120 391	1 055 891
Marge brute	192 238	175 872
Charges administratives et de vente	54 242	51 931
Frais de distribution	28 195	26 732
	82 437	78 663
Résultat des activités d'exploitation	109 801	97 209
Charges financières nettes (note 5)	23 502	23 783
Bénéfice avant impôt sur le résultat	86 299	73 426
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement) (note 6)		
Exigible	21 890	15 496
Différé	(46)	4 201
	21 844	19 697
Bénéfice net	64 455	53 729
Bénéfice net par action (note 28)		
De base	0,50	0,45
Dilué	0,49	0,41

	Exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
États consolidés du résultat global		
	\$	\$
Bénéfice net	64 455	53 729
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront ou qui pourraient être reclasés par la suite dans le résultat net		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	1 586	(15 873)
Impôt relatif aux couvertures de flux de trésorerie (note 6)	(407)	4 074
Écarts de conversion	597	23
	1 776	(11 776)
Éléments qui ne seront pas reclasés dans le résultat net		
Profits actuariels au titre des prestations définies (note 20)	16 945	4 477
Impôt relatif aux profits actuariels au titre des prestations définies (note 6)	(4 347)	(1 148)
	12 598	3 329
Autres éléments du résultat global	14 374	(8 447)
Résultat global	78 829	45 282

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Actifs	\$	\$
Actifs courants		
Trésorerie	8 545	19 121
Clients et autres débiteurs (note 7)	129 569	120 795
Impôt sur le résultat à recevoir	—	1 526
Stocks (note 8)	290 306	290 299
Charges payées d'avance	8 844	8 089
Instruments financiers dérivés (note 9)	2 555	3 530
Total des actifs courants	439 819	443 360
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 10)	408 063	333 120
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	26 378	27 494
Immobilisations incorporelles (notes 12 et 15)	13 755	17 436
Autres actifs (note 13)	1 294	1 072
Instruments financiers dérivés (note 9)	—	66
Avantages du personnel (note 20)	40 527	23 189
Goodwill (note 15)	233 007	233 007
Total des actifs non courants	723 024	635 384
Total des actifs	1 162 843	1 078 744
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres crébiteurs (note 17)	211 209	195 461
Impôt sur le résultat à payer	19 524	—
Provisions (note 18)	4 777	5 585
Obligations locatives (note 19)	5 683	5 194
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	—	153 830
Instruments financiers dérivés (note 9)	5 667	209
Total des passifs courants	246 860	360 279
Passifs non courants		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	147 000	100 000
Avantages du personnel (note 20)	18 624	19 665
Provisions (note 18)	2 060	2 881
Instruments financiers dérivés (note 9)	4 085	6 391
Obligations locatives (note 19)	22 278	23 448
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	107 796	—
Prêts à terme (note 22)	6 350	—
Billets de premier rang garantis (note 23)	98 630	98 409
Passifs d'impôt différé (note 14)	50 707	45 258
Total des passifs non courants	457 530	296 052
Total des passifs	704 390	656 331
Capitaux propres		
Capital social (note 24)	222 692	221 340
Surplus d'apport	301 081	301 069
Composante capitaux propres des débentures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	1 966	5 085
Déficit	(113 481)	(136 902)
Cumul des autres éléments du résultat global	46 195	31 821
Total des capitaux propres	458 453	422 413
Engagements (notes 19 et 26)		
Éventualités (note 27)		
Total des passifs et des capitaux propres	1 162 843	1 078 744

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

Pour l'exercice clos le 27 septembre 2025							
Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante propres débentures convertibles	Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul des écart de conversion	Déficit	Total
Solde au 28 septembre 2024	127 916 834	221 340	301 069	5 085	35 024	(4 315)	1 112
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	64 455
Dividendes (note 24)	—	—	—	—	—	—	(46 119)
Émission d'actions (note 24)	262 823	1 332	(51)	—	—	—	1 281
Émission de débentures convertibles, après impôt (note 21)	—	—	1 966	—	—	—	—
Rachat de débentures convertibles et conversion à l'échéance de débentures convertibles en actions ordinaires (note 21)	2 259	20	—	(5 085)	—	—	5 085
Rémunération fondée sur des actions (note 25)	—	63	—	—	—	—	63
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	1 179	—	—
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	—	—	—	12 598	—	—	12 598
Écarts de conversion	—	—	—	—	597	—	597
Solde au 27 septembre 2025	128 181 916	222 692	301 081	1 966	47 622	(3 136)	1 709
						(113 481)	458 453

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024							
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante propres des débentures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
Solde au 30 septembre 2023	105 096 120	107 210	300 968	5 085	31 695	7 484	1 089	(146 635)
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	306 896
Dividendes (note 24)	—	—	—	—	—	—	—	53 729
Émission d'actions (note 24)	22 820 714	114 130	(10)	—	—	—	—	(43 996)
Rémunération fondée sur des actions (note 25)	—	—	111	—	—	—	—	—
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	(11 799)	—	—	(11 799)
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 29)	—	—	—	3 329	—	—	—	3 329
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	—	23	23
Solde au 28 septembre 2024	127 916 834	221 340	301 069	5 085	35 024	(4 315)	1 112	(136 902)
								422 413

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	64 455	53 729
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation (note 4)	26 094	25 055
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	3 735	3 788
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	5 384	(3 557)
Charge d'impôt sur le résultat (note 6)	21 844	19 697
Cotisations aux régimes de retraite	(11 570)	(10 835)
Charge de retraite	10 136	8 890
Charges financières nettes (note 5)	23 502	23 783
Perte (gain) résultant de la disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs au titre de droits d'utilisation (notes 10 et 11)	284	(8)
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 25)	63	111
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 25)	3 214	1 003
	147 141	121 656
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	(8 715)	(2 549)
Stocks	360	(23 068)
Charges payées d'avance	(851)	823
Fournisseurs et autres crébiteurs	4 059	17 128
Provisions (note 18)	(1 629)	(2 906)
	(6 776)	(10 572)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	140 365	111 084
Intérêts payés	(18 084)	(16 553)
Impôt sur le résultat payé	(843)	(14 741)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	121 438	79 790
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes payés	(46 096)	(41 942)
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit renouvelable (note 16)	47 000	(58 000)
Paiement au titre des obligations locatives (note 19)	(7 013)	(6 700)
Produit des prêts à terme (note 22)	7 399	—
Émission de débentures convertibles, déduction faite des charges financières (note 21)	109 587	—
Remboursement de débentures convertibles, déduction faite de la conversion de débentures convertibles en actions ordinaires pour un montant de 20 \$ (notes 21 et 24)	(154 980)	—
Émission d'actions (note 24)	1 281	112 652
Paiement de frais de financement	(542)	(646)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(43 364)	5 364
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(88 686)	(65 907)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 12)	—	(168)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(88 686)	(66 075)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	36	(4)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(10 576)	19 075
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	19 121	46
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 545	19 121

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 29)

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés de Rogers au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic »), Lantic Érable Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et Highland Sugarworks Inc. (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « Érable ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à empaqueter et à commercialiser le sucre (« Secteur du sucre »), et à empaqueter, commercialiser et distribuer le sirop d'érable et les autres produits de l'érable (« Secteur des produits de l'érable »).

La clôture de l'exercice de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin du mois de septembre. Toute mention de 2025 et de 2024 renvoie aux exercices clos le 27 septembre 2025 et le 28 septembre 2024.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 26 novembre 2025.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) la rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, diminuée de toute perte de valeur subséquente, le cas échéant;
- v) les obligations locatives sont évaluées à la valeur actuelle des obligations locatives minimales selon l'IFRS 16 *Contrats de location*.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses relatives à des événements futurs qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent Rogers et les filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, à savoir Lantic Inc., Lantic Érable Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et Highland Sugarworks Inc.

Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic ainsi que 100 % des actions de catégorie A de Lantic. Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belkorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à une valeur nominale d'un dollar l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte du fait de la propriété d'actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour une valeur nominale d'un dollar, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété d'actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination du contrôle implique une part de jugement. S'appuyant sur tous les faits et informations disponibles, la direction a conclu que Rogers contrôle Lantic.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans le bénéfice net de la période.

C) ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen ayant eu cours durant la période de présentation de l'information financière.

Des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, soit dans le cumul des écarts de conversion. Lorsqu'un établissement à l'étranger est vendu en totalité ou en partie de manière que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulatif des écarts de conversion se rapportant à l'établissement à l'étranger en question est reclasse dans le résultat net à titre de profit ou de perte à la disposition.

D) TRÉSORERIE

La trésorerie se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

E) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de réalisation et des frais de vente.

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif moins les subventions gouvernementales reçues pour les dépenses en capital. Le coût des actifs comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont inscrits à l'actif pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la disposition d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le coût des ventes dans le cas des actifs de production et dans les charges administratives et de vente pour ce qui concerne les autres actifs.

La charge d'amortissement liée aux actifs de production est comptabilisée dans le coût des ventes alors que celle des autres actifs est constatée dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées et, si une composante a une durée d'utilité différente de celle du reste de l'actif, elle est amortie séparément.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Barils	6 ans
Bâtiments	de 10 à 60 ans
Mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 40 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture d'exercice, et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

i) Goodwill

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de la mise en service de ces immobilisations, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès que ces dernières sont prêtées pour l'usage auquel elles sont destinées. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes.

Logiciels	de 5 à 15 ans
Relations clients	10 ans
Autres	10 ans

Les marques ne sont pas amorties, étant donné qu'elles sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux actifs incorporels à durée de vie limitée, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque clôture d'exercice et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

H) CONTRATS DE LOCATION

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. La Société utilise leur taux d'emprunt marginal pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges financières de l'état consolidé du résultat net.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les charges administratives et de vente ou les frais de distribution à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

I) DÉPRÉCIATION

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date, soit à la clôture de l'exercice, et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support pourrait s'être déprécié, la valeur recouvrable serait déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartiendrait.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La juste valeur diminuée des coûts de vente (la « JVDCV ») est le montant estimé pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. Dans la détermination de la JVDCV, l'approche de marché est utilisée et inclut des multiples sélectionnés sur la base de sociétés comparables qui sont appliqués au BAlA ajusté moins le coût estimé de cession afin d'arriver à une fourchette de la JVDCV.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

J) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Régimes de retraite

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen de régimes à prestations définies et à cotisations définies. Par ailleurs, elle est la promotrice du régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni capitalisé au préalable. Pour conclure, elle est également la promotrice de régimes à prestations définies d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la Société au titre des régimes de retraite à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le résultat net sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

i) Régimes de retraite (suite)

Régimes à prestations définies

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux salariés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, ce qui l'oblige à estimer le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs, à actualiser ce montant et à déduire la juste valeur des actifs de tout régime de retraite. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations qui sont assorties d'une notation de crédit de AA, dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui englobent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, exclusion faite des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. Les charges nettes d'intérêts et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Lorsqu'il y a modification des prestations accordées en vertu d'un régime ou réduction d'un régime, la variation des prestations liées aux services passés en découlant ou le profit ou la perte résultant de la réduction est immédiatement comptabilisé en résultat net. Les coûts liés à une liquidation de régime sont comptabilisés à la date à laquelle la Société s'engage à effectuer une liquidation constituant une obligation implicite distincte. Après cette date, la Société doit évaluer le passif du régime sur la base des taux d'intérêt à la date de liquidation afin qu'il reflète le coût de liquidation prévu.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de mesures incitatives en trésorerie est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Rémunération fondée sur des actions

La Société a un régime d'options sur actions. Les droits à des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisés comme charge liée au personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui est en contrepartie, au cours de la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditee au capital social.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel

La Société a un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui est constitué de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres destinés aux membres du personnel. L'évaluation s'appuie sur la juste valeur à la date d'attribution de l'instrument de capitaux propres. Ainsi, la charge est comptabilisée lorsque le membre du personnel achète les actions.

v) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie

La Société a un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel certains membres de l'équipe de direction et hauts dirigeants ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit dans les créateurs relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits.

Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La juste valeur des charges au titre des avantages du personnel attribuables aux unités d'actions liées à la performance est évaluée selon les meilleures hypothèses de la direction qui incluent un modèle d'évaluation Monte Carlo.

vi) Indemnités de cessation d'emploi

La Société comptabilise une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas prévu dans les douze mois qui suivent la clôture de la période, elles doivent être actualisées.

K) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs de remise en état des lieux qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge d'enfouissement de déchets dangereux, ainsi que pour les huiles usées, les produits chimiques et les autres matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation actuelle, juridique ou implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis en charges sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

i) IFRS 9, Instruments financiers

La Société comptabilise initialement les comptes clients lorsqu'ils sont créés et les autres instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, à l'exception des comptes clients sans composante de financement qui sont évalués initialement au prix de transaction. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

ii) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de correction de valeur.

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur, hormis les instruments financiers dérivés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers dérivés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit.

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évaluerait les actifs ou les passifs).

a. Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

b. Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des prix du sucre brut, des devises et du gaz naturel. De plus, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie de l'exposition de la Société à la dette à taux d'intérêt variable sur ses emprunts à court terme. L'objectif de la Société en détenant des dérivés est de minimiser le risque en utilisant les méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les impacts de ces expositions.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des informations disponibles sur les instruments financiers considérés. En raison de leur nature, elles sont subjectives et ne peuvent être établies avec précision.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

b. Instruments financiers dérivés (suite)

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. La juste valeur des contrats à terme normalisés et d'options sur le sucre est évaluée à l'aide de données de niveau 1, soit au moyen de valeurs à la cote publiées pour les marchandises visées par les contrats. Les justes valeurs des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des contrats de swap de taux d'intérêt sont évaluées à l'aide de données de niveau 2. Les justes valeurs de ces actifs et de ces passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur.

Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gaz naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

La juste valeur de tous les instruments dérivés avoisine la valeur comptable de ces derniers, et elle est comptabilisée sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt (pour les exercices 2025 et 2024 – une partie des swaps de taux d'intérêt n'a pas entièrement satisfait aux critères de la comptabilité de couverture) de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture.

Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée.

c. Instruments financiers composés

Les débentures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale. Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le résultat net.

d. Frais de financement

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

e. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

v) Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt (pour les exercices 2025 et 2024 – une partie des swaps de taux d'intérêt n'a pas entièrement satisfait aux critères de la comptabilité de couverture) ont été désignés par la Société comme étant des couvertures de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations du prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

M) COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment du sucre, du sirop d'érable et des autres produits de l'érable. La Société comptabilise les produits une fois que toutes les obligations de prestation ont été remplies, soit généralement au moment précis où elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui a lieu lors de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société ou lors de la livraison des produits dans les locaux du client. Certains contrats de vente de produits finis prévoient des rabais sur les prix et/ou des remises sur quantité en fonction des ventes totales pour une période donnée, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont établies pour les éléments donnant lieu à une contrepartie variable, selon les modalités du programme ou du contrat de vente. Une partie des ventes à l'exportation est assujettie à des taxes, prélèvements ou droits imposés par les autorités gouvernementales. Ces droits, prélèvements ou tarifs sont constatés à titre de produits dans la période où ils sont engagés.

L'estimation se fonde sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les ventes sont comptabilisées déduction faite des rabais commerciaux et des remises, compte non tenu des taxes de vente.

N) CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et autres frais de financement. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées initialement dans les autres éléments du résultat global lors de l'établissement de la couverture de flux de trésorerie et transférées soit dans les charges financières nettes de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. La variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui ne satisfont pas à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans les charges financières nettes. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

O) AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale, y compris les subventions salariales et les crédits d'impôt à l'investissement, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société recevra une aide et qu'elle respectera toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale liée à l'acquisition de stocks et d'immobilisations corporelles et incorporelles est portée en réduction du coût de l'actif connexe. L'aide gouvernementale liée aux charges engagées est portée en réduction des dépenses connexes. Les subventions salariales sont portées en réduction des stocks ou des charges salariales connexes.

P) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des écarts temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des écarts temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat net de la période à laquelle l'adoption ou la quasi-adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Q) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débentures convertibles et des options d'achat d'actions dans le cours.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

R) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

La Société a adopté les normes et interprétations suivantes lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 29 septembre 2024.

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)
- Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)

L'adoption des normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés, sauf les modifications à la norme IAS 1, qui ont entraîné le classement de l'intégralité du solde de la facilité de crédit renouvelable en tant que passif non courant. Le changement a été appliqué de manière rétrospective aux états consolidés de l'exercice clos en septembre 2024. L'adoption de ces modifications n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

S) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 27 septembre 2025 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes.

- Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)
- Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité (comprenant des modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7)
- Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 28 septembre 2025. La Société évalue l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés.

4. CHARGES D'AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la façon suivante.

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Amortissement des immobilisations corporelles		
Coût des ventes	19 543	18 905
Charges administratives et de vente	730	498
	20 273	19 403
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		
Coût des ventes	2 025	1 916
Charges administratives et de vente	3 796	3 736
	5 821	5 652
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Charges administratives et de vente	3 735	3 788
Charges d'amortissement totales	29 829	28 843

5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Comptabilisés dans le bénéfice net

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 849 \$ (1 130 \$ en 2024) (note 21)	9 244	8 636
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	5 166	4 695
Intérêts sur billets de premier rang garantis, y compris la charge de désactualisation de 222 \$ (213 \$ en 2024)	3 702	3 694
Amortissement des frais de financement différés	1 531	1 328
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les <i>Producteurs et Productrices Acéricoles du Québec</i>	1 890	1 822
Autres charges (produits) d'intérêts	(52)	43
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	1 626	1 720
Variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	395	1 845
Charges financières nettes	23 502	23 783

6. CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Charge (recouvrement) d'impôt exigible		
Période à l'étude	21 902	17 397
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(12)	(1 901)
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	21 890	15 496
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Comptabilisation et renversement des écarts temporaires	49	2 398
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(95)	1 803
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(46)	4 201
Total de la charge d'impôt sur le résultat	21 844	19 697

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	27 septembre 2025			28 septembre 2024		
	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de flux de trésorerie	1 586	(407)	1 179	(15 873)	4 074	(11 799)
Profits actuariels au titre des régimes à prestations définies	16 945	(4 347)	12 598	4 477	(1 148)	3 329

6. CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens au bénéfice avant impôt sur le résultat. Cette différence et les incidences fiscales connexes s'expliquent comme suit.

	Pour les exercices clos les			
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	%	\$
Bénéfice avant impôt sur le résultat		86 299		73 426
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt de la Société prévu par la loi	27,00	23 301	27,00	19 825
Variations liées aux éléments suivants:				
Variations des taux d'impôt des différentes autorités fiscales	(1,46)	(1 257)	(0,42)	(308)
Charges non déductibles (revenus non imposables)	(0,11)	(93)	0,38	278
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(0,12)	(107)	(0,13)	(98)
	25,31	21 844	26,83	19 697

7. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Comptes clients		\$
	112 899	112 391
Moins les pertes de crédit attendues	(600)	(598)
	112 299	111 793
Autres débiteurs		
	16 848	7 988
Dépôts de garantie initiaux auprès de courtiers en marchandises	422	1 014
	129 569	120 795

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités.

La direction est d'avis que le risque de crédit et de pertes de valeur relatif aux comptes clients et autres débiteurs de la Société est limité pour les raisons suivantes.

- Clientèle très diversifiée sur le plan des segments de marché.
- Ratio créances irrécouvrables radiées/produits totaux inférieur à 0,1 % pour chacun des cinq derniers exercices (radiations moyennes inférieures à 0,1 million de dollars par année). Pour l'exercice 2025, les radiations se sont élevées à une somme de néant (néant au 28 septembre 2024). Toutes les radiations de créances irrécouvrables sont imputées aux charges administratives et de vente.
- Pourcentage des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours inférieur à 2 % (moins de 2 % au 28 septembre 2024) et pourcentage des comptes clients en règle (moins de 30 jours) supérieur à 86 % au 27 septembre 2025 (87 % au 28 septembre 2024).

Les comptes clients et autres débiteurs ont été donnés en garantie additionnelle permanente à l'égard de tous les emprunts actuels et futurs consentis par les prêteurs de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et billets de premier rang garantis (note 23), au moyen d'un contrat de garantie générale conclu avec les prêteurs de la Société.

8. STOCKS

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Stocks de matières premières	171 700	164 406
Production en cours	14 849	15 364
Produits finis	62 885	75 462
	249 434	255 232
Matériel d'empaquetage et fournitures d'exploitation	19 062	15 430
Pièces de rechange et autres	21 810	19 637
	290 306	290 299

Les coûts des ventes passés en charges au cours de l'exercice se rapportent intégralement à des éléments d'inventaire, à l'exception des coûts fixes engagés à Taber, en Alberta, après la campagne de coupe en tranches des betteraves, et aux ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Une partie des ventes à l'exportation est assujettie à des taxes, prélèvements ou droits imposés par les autorités gouvernementales. Ces droits, prélèvements ou tarifs sont constatés à titre de coût des ventes dans la période où ils sont engagés.

Au 27 septembre 2025, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 1 109,9 millions de dollars (1 040,3 millions de dollars au 28 septembre 2024).

Tous les stocks ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et des billets de premier rang garantis (note 23).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comprend pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur (ce qui est le cas pour la trésorerie, les clients et autres débiteurs, la facilité de crédit renouvelable et les fournisseurs et autres créateurs).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR (SUITE)

27 septembre 2025	Valeur comptable				Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
	\$	\$	\$	\$		\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	135	—	135	Niveau 1	135
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	2 420	—	—	2 420	Niveau 2	2 420
	2 420	135	—	2 555		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	—	—	8 545	8 545		
Clients et autres débiteurs	—	—	129 569	129 569		
	—	—	138 114	138 114		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	(2 641)	—	—	(2 641)	Niveau 2	(2 641)
Contrats de change à terme	—	(2 672)	—	(2 672)	Niveau 2	(2 672)
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(4 242)	—	—	(4 242)	Niveau 2	(4 242)
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	—	(197)	—	(197)	Niveau 2	(197)
	(6 883)	(2 869)	—	(9 752)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	—	—	(147 000)	(147 000)		
Fournisseurs et autres crébiteurs	—	—	(211 209)	(211 209)		
Prêts à terme	—	—	(6 350)	(6 350)	Niveau 2	(6 800)
Billets de premier rang garantis	—	—	(98 630)	(98 630)	Niveau 2	(94 300)
Débentures convertibles subordonnées non garanties	—	—	(107 796)	(107 796)	Niveau 1	(115 000)
	—	—	(570 985)	(570 985)		

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR (SUITE)

28 septembre 2024	Valeur comptable			Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	367	—	367	Niveau 1
Contrats de change à terme	—	2 480	—	2 480	Niveau 2
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	749	—	—	749	Niveau 2
	749	2 847	—	3 596	
Actifs financiers non évalués à la juste valeur					
Trésorerie	—	—	19 121	19 121	
Clients et autres débiteurs	—	—	120 795	120 795	
	—	—	139 916	139 916	
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	(2 702)	—	—	(2 702)	Niveau 2
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(3 898)	—	—	(3 898)	Niveau 2
	(6 600)	—	—	(6 600)	
Passifs financiers non évalués à la juste valeur					
Facilité de crédit renouvelable	—	—	(100 000)	(100 000)	
Fournisseurs et autres crébiteurs	—	—	(195 461)	(195 461)	
Billets de premier rang garantis	—	—	(98 409)	(98 409)	Niveau 2
Débentures convertibles subordonnées non garanties	—	—	(153 830)	(153 830)	Niveau 1
	—	—	(547 700)	(547 700)	

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	27 septembre 2025		27 septembre 2025	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	135	—	—	—
Contrats de change à terme	—	—	2 537	135
Swaps de taux d'intérêt	—	—	197	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	2 420	—	—	2 641
Swaps de taux d'intérêt	—	—	2 933	1 309
	2 555	—	5 667	4 085

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	28 septembre 2024		28 septembre 2024	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	367	—	—	—
Contrats de change à terme	2 414	66	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	—	209	2 493
Swaps de taux d'intérêt	749	—	—	3 898
	3 530	66	209	6 391

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE (SUITE)

	Pour les exercices clos les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Charges financières nettes		Autres éléments du résultat global	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(9 609)	(12 533)	—	—	—	—
Contrats de change à terme	(8 098)	3 684	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	(395)	(1 845)	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	—	—	—	2 481	(7 119)
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	—	(895)	(8 754)
	(17 707)	(8 849)	(395)	(1 845)	1 586	(15 873)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture du cumul des autres éléments du résultat global de la Société au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024 :

	27 septembre 2025			28 septembre 2024		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swaps de taux d'intérêt	Total
				\$	\$	
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	(1 992)	(3 957)	(5 949)	5 127	4 797	9 924
Impôt sur le résultat	(1)	1 635	1 634	(1 828)	(612)	(2 440)
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(1 993)	(2 322)	(4 315)	3 299	4 185	7 484
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2 481	(895)	1 586	(7 119)	(8 754)	(15 873)
Impôt sur le résultat	(637)	230	(407)	1 827	2 247	4 074
Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(149)	(2 987)	(3 136)	(1 993)	(2 322)	(4 315)

Pour l'exercice clos le 27 septembre 2025, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ont été considérés comme pleinement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat net, à l'exception d'une perte de 395 \$ sur les swaps de taux d'intérêt (perte de 1 845 \$ sur les swaps de taux d'intérêt au 28 septembre 2024).

Des pertes nettes d'environ 0,5 million de dollars présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devraient être reclassées dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHANDISE

Le risque de marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des prix des marchandises.

La Société conclut deux types de contrats sur marchandises :

i) Sucre

Pour se protéger contre les fluctuations du sucre brut sur le marché mondial, la Société suit un programme de couverture économique rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné. Chaque fois qu'un fournisseur de sucre fixe le prix du sucre brut, un contrat à terme normalisé sur le sucre correspondant est vendu pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. Chaque fois qu'un client fixe le prix du sucre raffiné, le volume correspondant de sucre brut est acheté pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. La Société a comme politique de couvrir tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné lorsque les prix sont fixés par ses fournisseurs et clients. Elle surveille, chaque jour, ses positions nettes sur les contrats à terme normalisés sur le sucre par rapport aux promesses d'achats et de ventes de marchandises à prix établis pour s'assurer que les couvertures économiques appropriées ont été conclues.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de pré-couverture économique relativement aux opérations de la Société visant la betterave. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition qu'un contrat visant la culture de betteraves à sucre soit en vigueur avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta.

Le conseil d'administration a également approuvé un portefeuille de négociation comprenant des contrats dérivés sur le sucre visant un maximum de 15 000 tonnes métriques.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats d'achat et de vente de sucre brut au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024.

	27 septembre 2025			28 septembre 2024		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats						
De 0 à 12 mois	141 410	132 953	(8 457)	137 151	151 208	14 057
De 12 à 24 mois	28 159	27 186	(973)	10 715	11 190	475
Plus de 24 mois	117	112	(5)	282	284	2
	169 686	160 251	(9 435)	148 148	162 682	14 534
Ventes						
De 0 à 12 mois	(122 588)	(116 525)	6 063	(121 117)	(132 500)	(11 383)
De 12 à 24 mois	(27 609)	(26 189)	1 420	(334)	(354)	(20)
Plus de 24 mois	(10 499)	(10 188)	311	—	—	—
	(160 696)	(152 902)	7 794	(121 451)	(132 854)	(11 403)
Position nette	8 990	7 349	(1 641)	26 697	29 828	3 131
Cours du change à la clôture de la période			1,3938			1,3515
Valeur nette (\$ CA)			(2 287)			4 232
Moins les décaissements (encaissements) d'appels de marges à la clôture de l'exercice			2 422			(3 865)
Actif (passif) net (\$ CA)			135			367

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHANDISE (SUITE)

i) Sucre (suite)

Tous les contrats à terme normalisés sur le sucre sont négociés par l'intermédiaire d'une importante chambre de compensation de la New York Intercontinental Exchange. Les règlements du secteur des contrats à terme normalisés aux États-Unis sont principalement déterminés par autoréglementation, le rôle de la Federal Commodity Futures Trading Commission consistant surtout à exercer une surveillance afin d'assurer que l'autoréglementation fonctionne en continu et qu'elle soit efficace.

La chambre de compensation utilisée est l'un des organismes financiers les plus importants au monde sur le plan de la capitalisation dont les notes de crédit à long terme sont excellentes. Des règlements en trésorerie (« appels de marges ») doivent être effectués quotidiennement lorsque des gains ou des pertes découlent de la négociation de contrats à terme normalisés, et ce, pour le compte de chacun des clients. Pour ces raisons, la Société ne prévoit pas que des risques de crédit découlent des contrats à terme normalisés sur le sucre brut, lesquels sont des instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre de la Société au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024.

	27 septembre 2025			28 septembre 2024		
	Volume	Valeur contractuelle moyenne par T.M.	Valeur totale des contrats	Volume	Valeur contractuelle moyenne par T.M.	Valeur totale des contrats
		T.M.	(\$ US)		T.M.	(\$ US)
Achats	448 946	356,95	160 251	349 067	466,05	162 682
Ventes	(424 662)	360,06	(152 902)	(270 170)	491,74	(132 854)
Précouverture visant la betterave	—	—	—	—	—	—
	24 284	s. o.	7 349	78 897	s. o.	29 828
Cours du change à la clôture de la période			1,3938			1,3515
Valeur totale des contrats (\$ CA)			10 242			40 313

Au 27 septembre 2025, une hausse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,0 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation du bénéfice net d'environ 2,8 millions de dollars, selon le risque ponctuel au 27 septembre 2025 (augmentation du bénéfice net de 8,7 millions de dollars au 28 septembre 2024). Une baisse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution du bénéfice net d'environ 1,1 million de dollars (diminution du bénéfice net de 3,5 millions de dollars au 28 septembre 2024).

À l'exception de la précouverture visant la betterave, la direction est d'avis que les hypothèses dont il est question précédemment ne sont pas représentatives étant donné que la Société détient des contrats d'achat de sucre brut avec livraison physique et des contrats de vente de sucre raffiné avec livraison physique qui, dès leur réalisation, contrebalanceraient dans une large mesure les profits ou les pertes qui découleraient d'une diminution ou d'une augmentation du cours des marchandises. La Société n'avait aucun contrat de précouverture de betteraves au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHANDISE (SUITE)

ii) Gaz naturel

Afin d'atténuer le risque global de prix lié aux achats de gaz naturel destiné aux activités de fabrication, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ne sont pas conclus à des fins de spéculation. La Société suit ses positions et les notes de solvabilité de ses contreparties. Elle n'entrevoit pas de pertes pouvant découler de la non-exécution des obligations de ses contreparties. Le tableau qui suit présente les contrats sur le gaz naturel de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats qui visent des achats de gaz naturel.

	27 septembre 2025			28 septembre 2024				
	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
		(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats								
Moins d'un an	4 421	6 158	1 737		7 431	7 276	(155)	
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	7 884	7 142	(742)		6 077	7 516	1 439	
Plus de deux ans et jusqu'à trois ans	10 270	9 402	(868)		9 173	7 994	(1 179)	
Plus de trois ans	12 394	12 109	(285)		20 503	18 399	(2 104)	
	1 064	34 969	34 811	(158)	1 321	43 184	41 185	(1 999)
Cours du change à la clôture de la période			1,3938				1,3515	
Actif (passif) net (\$ CA)			(221)				(2 702)	

Les achats de gaz naturel prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

Si, le 27 septembre 2025, le prix du marché du gaz naturel avait augmenté de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, les autres éléments du résultat global auraient augmenté de 11,0 millions de dollars (augmentation des autres éléments du résultat global de 13,2 millions de dollars au 28 septembre 2024) en raison de la variation de la juste valeur de nos contrats à terme sur le gaz naturel. Si la valeur du gaz naturel avait diminué de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, cela aurait un effet égal mais opposé sur les autres éléments du résultat global.

La direction est d'avis que ces incidences concernant le gaz naturel ne sont pas représentatives puisque les écarts se contrebalancent en grande partie à l'achat et à l'utilisation du gaz naturel. À cette date, les gains et pertes sur la liquidation des contrats sur le gaz naturel contrebalanceraient en grande partie les augmentations ou les diminutions correspondantes lors des opérations physiques réelles.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des cours de change. Les risques de change importants liés aux flux de trésorerie de la Société découlent principalement des éléments suivants :

- ventes en dollars américains pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable;
- achats de sucre blanc raffiné importé;
- achats de gaz naturel;
- ventes de sous-produits;
- ventes de sucre raffiné et de sous-produits de Taber;
- fret maritime; et
- achats d'immobilisations corporelles pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable.

La Société atténue son risque de change en concluant des contrats de change à terme.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un tel contrat, dans le cadre duquel la Société tire un profit latent, ne respecte pas ses engagements aux termes du contrat. Le risque de crédit est de loin inférieur au notionnel du fait qu'il est plafonné en tout temps à la fluctuation des cours du change s'appliquant au principal.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à quatre ans. Les contrats visent surtout le dollar américain et, à l'occasion, l'euro, la livre sterling et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Les contrats de change à terme de la Société visant l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles pour le secteur du sucre sont décrits plus bas. En outre, pour le secteur des produits de l'érable, la Société couvre son exposition aux variations de change visant les flux de trésorerie devant être tirés de ses ventes à des clients américains en particulier au moyen de contrats de change à terme.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Le tableau qui suit présente les contrats de change de la Société au 27 septembre 2025 et au 28 septembre 2024.

	27 septembre 2025			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/GBR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sucre				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	78 053	107 680	108 279	599
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	10 290	14 011	14 093	82
De deux à trois ans	1 483	1 993	2 017	24
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(142 341)	(194 674)	(197 665)	(2 991)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(11 958)	(16 162)	(16 381)	(219)
De deux à trois ans	(1 185)	(1 588)	(1 611)	(23)
	(155 484)	(212 424)	(215 657)	(3 233)
Total - dollars américains - Sucre	(65 658)	(88 740)	(91 268)	(2 528)
Produits de l'éable				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	12 045	16 619	16 654	35
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(76 078)	(105 178)	(105 136)	42
Total - dollars américains - Produits de l'éable	(64 033)	(88 559)	(88 482)	77
Produits de l'éable				
Achats - euros				
Moins d'un an	450	734	734	—
Ventes - euros				
Moins d'un an	(3 425)	(5 447)	(5 593)	(146)
Total - euros - Produits de l'éable	(2 975)	(4 713)	(4 859)	(146)
Produits de l'éable				
Ventes - dollars australiens				
Moins d'un an	(3 205)	(2 851)	(2 903)	(52)
Total - dollars australiens - Produits de l'éable	(3 205)	(2 851)	(2 903)	(52)
Produits de l'éable				
Ventes - livres sterling				
Moins d'un an	(912)	(1 664)	(1 687)	(23)
Total - livres sterling - Produits de l'éable	(912)	(1 664)	(1 687)	(23)
Total - devises	(136 783)	(186 527)	(189 199)	(2 672)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

	28 septembre 2024			
	Valeur initiale des contrats (\$ US/EUR/GBR/AUD)	Valeur initiale des contrats (\$ CA)	Valeur actuelle des contrats (\$ CA)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ CA)
Sucre				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	114 866	154 805	154 885	80
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	3 838	5 134	5 143	9
De deux à trois ans	80	106	106	—
	118 784	160 045	160 134	89
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(171 121)	(232 501)	(230 808)	1 693
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(9 845)	(13 208)	(13 192)	16
De deux à trois ans	(1 345)	(1 790)	(1 794)	(4)
	(182 311)	(247 499)	(245 794)	1 705
Total – dollars américains – Sucre	(63 527)	(87 454)	(85 660)	1 794
Produits de l'érable				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	5 350	7 198	7 209	11
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(43 608)	(59 488)	(58 748)	740
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(2 745)	(3 721)	(3 674)	47
	(46 353)	(63 209)	(62 422)	787
Total – dollars américains – Produits de l'érable	(41 003)	(56 011)	(55 213)	798
Produits de l'érable				
Achats – euros				
Moins d'un an	74	111	112	1
Ventes – euros				
Moins d'un an	(3 397)	(5 095)	(5 133)	(38)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(113)	(170)	(172)	(2)
	(3 510)	(5 265)	(5 305)	(40)
Total – euros – Produits de l'érable	(3 436)	(5 154)	(5 193)	(39)
Produits de l'érable				
Ventes – dollars australiens				
Moins d'un an	(3 030)	(2 745)	(2 818)	(73)
Total – dollars australiens – Produits de l'érable	(3 030)	(2 745)	(2 818)	(73)
Produits de l'érable				
Ventes – livres sterling				
Moins d'un an	—	—	—	—
Total – livres sterling – Produits de l'érable	—	—	—	—
Total – devises	(110 996)	(151 364)	(148 884)	2 480

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Les risques de change importants auxquels la Société était exposée à la clôture des exercices indiqués s'établissaient comme suit :

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	(\$ US)	(\$ US)
Instruments financiers évalués au coût amorti		
Trésorerie	1 578	1 751
Clients et autres débiteurs, y compris les dépôts de garantie initiaux	32 264	29 964
Fournisseurs et autres créiteurs	(5 998)	(5 621)
	27 844	26 094
Instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeur actuelle nette des contrats à terme normalisés sur le sucre brut	(7 349)	(29 828)
Contrats sur le gaz naturel	(34 969)	(43 184)
	(42 318)	(73 012)
Risque total découlant des éléments ci-dessus	(14 474)	(46 918)
Contrats de change à terme	(129 691)	(104 529)
Exposition brute	(144 165)	(151 447)
Achats de sucre à prix établis, mais non reçus	(128 015)	(142 829)
Engagements fermes de ventes en dollars américains	237 686	256 434
Fret maritime	(1 096)	(2 772)
Exposition nette	(35 590)	(40 614)

Au 27 septembre 2025, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,3938 \$ (1,3515 \$ au 28 septembre 2024).

Compte tenu du montant brut à risque à la clôture de l'exercice présenté plus haut et en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, particulièrement le prix du sucre brut et du gaz naturel, une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net de 5,3 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 5,6 millions de dollars au 28 septembre 2024), alors qu'une baisse de 0,05 \$ aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net.

La direction est d'avis que l'incidence sur le montant brut à risque n'est pas représentative étant donné qu'elle devrait être ajustée afin de tenir compte des opérations, qui n'ont pas été inscrites aux états consolidés de la situation financière à la clôture de l'exercice, mais qui ont fait l'objet d'engagements au cours de l'exercice, et seront comptabilisées lorsque les transactions matérielles auront lieu.

Le montant net à risque découle essentiellement de la politique de la Société qui consiste à ne pas utiliser de couverture à l'égard du risque de change découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel d'une durée de plus de douze mois. Une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net de 1,3 million de dollars pour l'exercice 2025 (augmentation du bénéfice net de 1,5 million de dollars au 28 septembre 2024), alors qu'une baisse aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net.

Les contrats de vente à terme de sucre représentent, en grande partie, des contrats conclus lorsque le sucre est facturé à un client. Étant donné que la composante sucre brut des contrats de vente à terme et les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu sont en dollars américains, il n'est pas nécessaire de couvrir la devise de la composante sucre brut, d'où l'ajustement pour les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu. Il comprend également les ventes de sucre raffiné de Taber en dollars américains. Comme tout le sucre de betterave est payé en dollars canadiens, les contrats de vente de Taber en dollars américains doivent être couverts financièrement pour le risque de change.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Certaines ventes sont effectuées en dollars américains. Dans le cas de ces ventes, la valeur du sucre brut n'est pas couverte puisque les contrats à terme normalisés correspondants sont également en dollars américains. Seules la marge sur le sucre raffiné et la marge sur le fret maritime en dollars américains sont couvertes contre le risque de change.

Le fret maritime pour le sucre brut est en dollars américains, de sorte que des contrats de change à terme de gré à gré sont conclus pour couvrir le risque de change.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélevements prévus sur la facilité de crédit renouvelable.

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt. Tous les autres emprunts qui sont contractés au-delà du montant notionnel total des contrats de swap sont donc exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, à l'exception des billets garantis de premier rang et le Prêt IQ Essor qui portent intérêt à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a conclu deux contrats de swap de taux d'intérêt de 100,0 millions de dollars chacun. Les détails de ces contrats sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

Les montants notionnels globaux de tous les swaps de taux d'intérêt à la date de clôture, tous contractés au taux CORRA composé quotidiennement, sont les suivants.

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Date	Valeur totale (\$)
Exercice 2024	30 décembre 2024 au 30 décembre 2026 - 3,941 %	100 000
Exercice 2024	27 juin 2025 au 27 juin 2027 - 3,695 %	100 000

Les contreparties à ces swaps sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 27 septembre 2025, la Société disposait d'un emprunt à long terme de 251,9 millions de dollars (198,4 millions de dollars au 28 septembre 2024) dont la portion portant un taux d'intérêt fixe est exposée au risque de variation de juste valeur. Ces emprunts à long terme à taux d'intérêt fixe comprenaient 98,6 millions de dollars de billets garantis de premier rang (98,4 millions de dollars au 28 septembre 2024) et 3,9 millions de dollars de Prêt IQ Essor (note 22).

L'autre portion des emprunts à long terme porte intérêt à un taux ajusté en fonction du risque et n'est donc pas exposée aux variations de juste valeur. Cette portion des emprunts à long terme au taux ajusté en fonction du risque comprenait le Prêt à Terme IQ (note 22) au montant de 2,4 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel, et 147,0 millions de dollars sous la facilité de crédit renouvelable, laquelle porte intérêt au taux CORRA composé quotidiennement sur 30 jours ou au taux préférentiel. Au cours de l'exercice 2025, le principal de la facilité de crédit renouvelable s'est situé entre 45,0 millions de dollars et 260,0 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 27 septembre 2025, une hausse hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt des emprunts non couverts par les contrats de swap de taux d'intérêt désignés aux fins de la comptabilité de couverture aurait entraîné une diminution du bénéfice net de 0,1 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,1 million de dollars au 28 septembre 2024), alors qu'une baisse aurait eu un effet contraire du même montant sur le bénéfice net.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

F) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est d'avis que son risque de crédit est limité, à l'exception des éléments décrits à la note 7, « Clients et autres débiteurs », et à la note 9, « Instruments financiers ».

G) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'échéance de celles-ci. Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés.

	27 septembre 2025				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés					
Facilité de crédit renouvelable	147 000	147 000	—	—	147 000
Fournisseurs et autres crébiteurs	211 209	211 209	211 209	—	—
Prêts à terme	6 350	8 080	85	85	7 910
Billets garantis de premier rang	98 630	119 486	3 490	3 490	112 506
	463 189	485 775	214 784	3 575	267 416
 Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre ⁽¹⁾	(135)	10 242	22 897	1 390	(14 045)
Contrats de change à terme (montant net) ⁽¹⁾	2 672	(186 527)	(184 781)	(2 151)	405
 Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	221	48 520	8 583	9 954	29 983
Intérêt sur les contrats de swap	4 242	12 029	8 272	3 757	—
	7 000	(115 736)	(145 029)	12 950	16 343
	470 189	370 039	69 755	16 525	283 759

(1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

G) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

	28 septembre 2024				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés					
Facilité de crédit renouvelable	100 000	100 000	—	—	100 000
Fournisseurs et autres créateurs	195 461	195 461	195 461	—	—
Débentures convertibles subordonnées non garanties-Sixième série	57 182	57 425	57 425	—	—
Billets garantis de premier rang ⁽²⁾	98 409	122 976	3 490	3 490	115 996
	451 052	475 862	256 376	3 490	215 996
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ⁽¹⁾	(367)	40 313	25 284	14 645	384
Contrats de change à terme (montant net) ⁽¹⁾	(2 480)	(151 364)	(137 714)	(11 966)	(1 684)
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	2 702	55 661	9 834	10 158	35 669
Intérêt sur les contrats de swap	3 149	16 599	4 875	7 636	4 088
	3 004	(38 791)	(97 721)	20 473	38 457
	454 056	437 071	158 655	23 963	254 453

(1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

(2) Les flux de trésorerie contractuels ont été modifiés de 100 000 \$ à 122 976 \$ afin d'inclure les paiements d'intérêts.

Les débentures subordonnées convertibles non garanties d'une valeur comptable de 107,8 millions de dollars et les paiements d'intérêts liés de 34,5 millions de dollars (valeur comptable de 96,6 millions de dollars et paiements d'intérêts de 4,2 millions de dollars au 28 septembre 2024 pour la Septième série) ont été exclues de ce qui précède en raison de l'option qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou de l'échéance en émettant des actions.

La Société effectue des emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (note 16). La Société a l'intention de maintenir un niveau d'endettement aux termes de la facilité de crédit renouvelable compris entre 140,0 millions de dollars et 250,0 millions de dollars. Tous les autres passifs financiers non dérivés devraient être financés au moyen des clients et autres débiteurs recouvrés et des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Le projet d'expansion dans l'est du pays (« Projet LEAP ») est financé par une combinaison de divers instruments financiers, y compris la facilité de crédit renouvelable, des prêts d'Investissement Québec (« prêts IQ ») pour un montant allant jusqu'à 65 millions de dollars, ainsi que d'autres emprunts et/ou instruments de capitaux propres.

Les instruments financiers dérivés au titre des contrats sur le sucre brut, sur le gaz naturel et de change à terme devraient être financés au moyen du fonds de roulement de la Société.

Au 27 septembre 2025, la Société disposait d'une ligne de crédit inutilisée de 193,0 millions de dollars (240,0 millions de dollars au 28 septembre 2024), d'un solde de trésorerie de 8,5 millions de dollars (19,1 million de dollars au 28 septembre 2024).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Barils	Mobilier et agencements	Travaux en cours	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût ou coût présumé							
Solde au 30 septembre 2023	18 089	97 175	390 091	2 952	10 220	30 523	549 050
Entrées	—	96	744	347	54	84 101	85 342
Transferts	—	1 666	20 829	—	279	(22 774)	—
Dispositions	—	(28)	(31)	—	(105)	—	(164)
Effet des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 28 septembre 2024	18 089	98 909	411 633	3 299	10 448	91 850	634 228
Entrées	—	81	278	267	77	94 810	95 513
Transferts	—	16 420	15 268	—	916	(32 604)	—
Dispositions	—	—	(1 655)	(92)	—	—	(1 747)
Effet des variations des cours de change	—	1	5	—	—	—	6
Solde au 27 septembre 2025	18 089	115 411	425 529	3 474	11 441	154 056	728 000
Amortissement cumulé							
Solde au 30 septembre 2023	—	36 236	235 959	2 418	7 252	—	281 865
Amortissement	—	3 191	15 281	137	794	—	19 403
Dispositions	—	(28)	(31)	—	(101)	—	(160)
Solde au 28 septembre 2024	—	39 399	251 209	2 555	7 945	—	301 108
Amortissement	—	3 465	15 614	183	1 011	—	20 273
Dispositions	—	—	(1 352)	(92)	—	—	(1 444)
Solde au 27 septembre 2025	—	42 864	265 471	2 646	8 956	—	319 937
Valeur comptable nette							
Au 28 septembre 2024	18 089	59 510	160 424	744	2 503	91 850	333 120
Au 27 septembre 2025	18 089	72 547	160 058	828	2 485	154 056	408 063

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025 et de l'exercice 2024.

Toute subvention reçue est portée en réduction des entrées d'immobilisations corporelles. Une somme de 1,6 million de dollars a été comptabilisée à cet effet pour l'exercice en cours (0,2 million de dollars au 28 septembre 2024), ceci inclut 1,1 million de dollars lié au Prêt IQ Essor décrit à la note 22.

Toutes les immobilisations corporelles ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et des billets de premier rang garantis (note 23).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les coûts capitalisés associés au projet LEAP. Ces coûts sont inclus dans les travaux en cours, eux-mêmes inclus dans les immobilisations corporelles.

	Total	Portion liée aux coûts d'emprunt	Taux de capitalisation d'intérêts
	\$	\$	%
Coût ou coût présumé			
Solde au 30 septembre 2023	11 203	359	
Entrées	42 616	1 347	5,10
Solde au 28 septembre 2024	53 819	1 706	
Entrées	74 603	2 009	4,82
Solde au 27 septembre 2025	128 422	3 715	

Au 27 septembre 2025, ce montant comprend des dépôts sur matériel et outillage de 3,0 millions de dollars (11,3 millions de dollars au 28 septembre 2024).

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 30 septembre 2023	40	30 753	15 237	46 030
Entrées	—	2 463	711	3 174
Dispositions	—	—	(347)	(347)
Effet des variations des cours de change	—	(1)	—	(1)
Solde au 28 septembre 2024	40	33 215	15 601	48 856
Entrées	—	4 185	507	4 692
Dispositions	—	—	—	—
Effet des variations des cours de change	—	12	1	13
Solde au 27 septembre 2025	40	37 412	16 109	53 561
Amortissement cumulé				
Solde au 30 septembre 2023	—	11 510	4 547	16 057
Amortissement	—	3 698	1 954	5 652
Dispositions	—	—	(347)	(347)
Solde au 28 septembre 2024	—	15 208	6 154	21 362
Amortissement	—	3 968	1 853	5 821
Solde au 27 septembre 2025	—	19 176	8 007	27 183
Valeur comptable nette				
Au 28 septembre 2024	40	18 007	9 447	27 494
Au 27 septembre 2025	40	18 236	8 102	26 378

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Relations clients	Marques⁽¹⁾	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 30 septembre 2023	4 940	34 513	5 857	574	45 884
Entrées	168	—	—	—	168
Effet des variations des cours de change	—	123	43	—	166
Solde au 28 septembre 2024	5 108	34 636	5 900	574	46 218
Entrées					
Effet des variations des cours de change	—	46	8	—	54
Solde au 27 septembre 2025	5 108	34 682	5 908	574	46 272
Amortissement cumulé					
Solde au 30 septembre 2023	3 691	20 965	—	338	24 994
Amortissement pour l'exercice	315	3 444	—	29	3 788
Solde au 28 septembre 2024	4 006	24 409	—	367	28 782
Amortissement pour l'exercice	251	3 455	—	29	3 735
Solde au 27 septembre 2025	4 257	27 864	—	396	32 517
Valeur comptable nette					
Au 28 septembre 2024	1 102	10 227	5 900	207	17 436
Au 27 septembre 2025	851	6 818	5 908	178	13 755

(1) À durée de vie indéfinie.

13. AUTRES ACTIFS

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à l'accord sur la facilité de crédit renouvelable (note 16). Ces frais sont amortis sur la durée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 28 mars 2030.

14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Les passifs d'impôt différé comprennent les écarts temporaires suivants.

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Actifs (passifs) nets		
Immobilisations corporelles	(44 981)	(44 939)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(6 742)	(7 119)
Immobilisations incorporelles	(3 775)	(4 648)
Avantages du personnel	(5 618)	(904)
Obligations locatives	7 153	7 413
Instruments financiers dérivés	2 471	(221)
Report prospectif de pertes	528	4 220
Goodwill	(2 960)	(3 042)
Provisions	1 754	2 172
Frais de financement différés	405	698
Autres	1 058	1 112
	(50 707)	(45 258)

Au 27 septembre 2025, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les écarts temporaires découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les écarts temporaires ne se renverront pas dans un avenir prévisible.

14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

L'évolution des écarts temporaires au cours des exercices considérés se présente comme suit.

	Solde au 28 septembre 2024	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Solde au 27 septembre 2025
Immobilisations corporelles	(44 939)	(41)	(1)	—	(44 981)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 119)	382	(5)	—	(6 742)
Immobilisations incorporelles	(4 648)	868	5	—	(3 775)
Avantages du personnel	(904)	(367)	(4 347)	—	(5 618)
Obligations locatives	7 413	(264)	4	—	7 153
Instruments financiers dérivés	(221)	3 099	(407)	—	2 471
Report prospectif de pertes	4 220	(3 692)	—	—	528
Goodwill	(3 042)	99	(17)	—	(2 960)
Provisions	2 172	(418)	—	—	1 754
Frais de financement différés	698	(293)	—	—	405
Autres	1 112	673	—	(727)	1 058
	(45 258)	46	(4 768)	(727)	(50 707)

	Solde au 30 septembre 2023	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Solde au 28 septembre 2024
Immobilisations corporelles	(41 618)	(3 321)	—	—	(44 939)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 737)	617	1	—	(7 119)
Immobilisations incorporelles	(5 566)	918	—	—	(4 648)
Avantages du personnel	739	(495)	(1 148)	—	(904)
Obligations locatives	7 857	(443)	(1)	—	7 413
Instruments financiers dérivés	(5 307)	1 012	4 074	—	(221)
Report prospectif de pertes	7 832	(3 612)	—	—	4 220
Goodwill	(2 934)	(110)	2	—	(3 042)
Provisions	434	1 738	—	—	2 172
Frais de financement différés	(640)	(166)	—	1 504	698
Autres	1 452	(339)	(1)	—	1 112
	(45 488)	(4 201)	2 927	1 504	(45 258)

15. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

RECOUVRABILITÉ DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (« UGT »)

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante.

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Sucre		
Goodwill	229 952	229 952
Produits de l'érable		
Goodwill	3 055	3 055
Marques	5 908	5 900
	238 915	238 907

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la disposition.

A) SECTEUR DU SUCRE

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 27 septembre 2025, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2025	2024
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	10,9	10,7
Taux de croissance final	2,0	2,5
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	5,0	4,7

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes en tenant compte du projet LEAP et de la croissance des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

15. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE (SUITE)

A) SECTEUR DU SUCRE (SUITE)

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2025	2024
	% points de base	% points de base
Taux d'actualisation avant impôt	4,9	3,4
Taux de croissance du BAIIA prévu	(7,3)	(4,0)

B) SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 27 septembre 2025, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2025	2024
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	12,2	11,7
Taux de croissance final	2,0	3,0
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	4,1	2,7

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de la croissance des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2025	2024
	% points de base	% points de base
Taux d'actualisation avant impôt	8,6	6,6
Taux de croissance du BAIIA prévu	(7,4)	(5,1)

16. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

Au 27 septembre 2025, la Société disposait d'un fonds de roulement disponible totalisant 340,0 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 28 mars 2030, aux termes de laquelle elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au taux SOFR ou sous forme de prêt fondé sur le taux CORRA à terme ajusté (qui est le taux CORRA à terme majoré d'un ajustement variant de 30 à 32 points de base), plus 20 à 250 points de base, en fonction de l'atteinte de certains ratios financiers.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025, la Société a prorogé la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable du 31 octobre 2027 au 28 mars 2030.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 27 septembre 2025, des actifs de 798,7 millions de dollars ont été donnés en garantie (722,8 millions de dollars au 28 septembre 2024).

La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à cette facilité de crédit renouvelable sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque.

17. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Dettes fournisseurs	165 964	154 971
Autres crébiteurs non commerciaux	5 103	4 072
Engagements liés au personnel	28 606	24 905
Dividendes à verser aux actionnaires	11 536	11 513
	211 209	195 461

Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, les *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* (les « PPAQ ») permettent aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats au cours de l'année, au plus tard à la fin février. Le solde impayé au montant de 97,9 millions de dollars au 27 septembre 2025 (87,2 millions de dollars au 28 septembre 2024) est inclus dans les dettes fournisseurs, porte intérêt au taux de 4,0 % (5,5 % au 28 septembre 2024) et il est payé en cinq versements mensuels (octobre, novembre, décembre, janvier et février).

Au cours de l'exercice, environ 89 % des achats de sirop d'érable ont été effectués par le biais des processus des PPAQ (86 % au 28 septembre 2024).

Les engagements liés au personnel représentent l'obligation de la Société envers les membres du personnel actuels et anciens au titre des salaires et droits à des congés accumulés dont le règlement est attendu dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

18. PROVISIONS

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	8 466	1 702
Nouvelles provisions	—	9 670
Provisions utilisées au cours de la période	(1 629)	(2 906)
Solde de clôture	6 837	8 466

Présentation sous les rubriques suivantes :

Courant	4 777	5 585
Non courant	2 060	2 881
	6 837	8 466

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société a prévu engager relativement au désamiantage des installations d'exploitation et à l'élimination des huiles usées, des produits chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

Le total du passif estimé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peut varier selon les modifications des lois et des règlements et à mesure que de nouvelles informations sur les activités de la Société sont disponibles. Le cas échéant, les modifications futures du montant total du passif estimé découlant de modifications des exigences, des lois, des règlements et des hypothèses concernant les activités d'exploitation seront comptabilisées de façon prospective à titre de changement d'estimations.

19. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les contrats de location de la Société visent essentiellement les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production.

Le tableau suivant présente les obligations locatives inscrites aux états consolidés de la situation financière.

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Courant	5 683	5 194
Non courant	22 278	23 448

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des obligations locatives pour les exercices clos :

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	28 642	30 450
Entrées	4 692	3 174
Paiement des obligations locatives	(7 013)	(6 700)
Intérêts au titre de la désactualisation	1 626	1 720
Autres	14	(2)
Solde de fermeture	27 961	28 642

19. OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Certains contrats de location comportent des options de prolongation ou de résiliation que la Société peut exercer avant la fin de la période pendant laquelle le contrat est non résiliable. La Société a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats assortis d'options de renouvellement ou de résiliation et elle a tenu compte dans son évaluation des obligations locatives de toute option de renouvellement ou de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer. La Société réévalue si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options, s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'appréciation initiale.

Les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est faible ont été négligeables pour les périodes closes les 27 septembre 2025 et 28 septembre 2024.

La sortie de trésorerie totale liée aux contrats de location (y compris les intérêts) pour la période close le 27 septembre 2025 s'est élevée à 7,0 millions de dollars (6,7 millions de dollars au 28 septembre 2024), et cette somme a été incluse dans les sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Les obligations locatives se présentent comme suit.

	27 septembre 2025			28 septembre 2024		
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location		Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
		Intérêts	\$			
Moins d'un an	7 142	1 459	5 683	6 706	1 512	5 194
Plus d'un an et jusqu'à cinq ans	15 787	3 712	12 075	17 217	3 680	13 537
Plus de cinq ans	12 401	2 198	10 203	11 646	1 735	9 911
	35 330	7 369	27 961	35 569	6 927	28 642

20. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société est la promotrice de régimes de retraite à prestations définies (les « régimes de retraite ») ainsi que de régimes de soins de santé, d'assurance-maladie et d'assurance-vie (les « autres régimes d'avantages sociaux ») offerts à ses salariés.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux.

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes :		
Régimes de retraite	153 509	137 767
Obligation au titre des prestations définies :		
Régimes de retraite	120 293	122 820
Autres régimes d'avantages sociaux	11 313	11 423
	131 606	134 243
Situation de capitalisation :		
Régimes de retraite	33 216	14 947
Autres régimes d'avantages sociaux	(11 313)	(11 423)
	21 903	3 524
Régimes présentant des actifs nets:		
Régimes de retraite	40 527	23 189
Régimes présentant des passifs nets:		
Régimes de retraite	(7 311)	(8 242)
Autres régimes d'avantages sociaux	(11 313)	(11 423)
	(18 624)	(19 665)

La Société a déterminé, en se fondant sur les modalités et conditions des régimes de retraite à prestations définies et sur les exigences réglementaires (telles que les exigences de financement minimal) auxquelles sont assujettis les régimes des pays respectifs, que la valeur actualisée des remboursements ou des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au total de la juste valeur des actifs des régimes diminué du total de la valeur actualisée des obligations.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2024, et la prochaine évaluation obligatoire sera en date du 31 décembre 2027.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

La répartition des actifs des principales catégories d'actifs des régimes s'établit comme suit.

	27 septembre 2025		28 septembre 2024	
	%	\$	%	\$
Instruments de capitaux propres	61,6	94 539	62,0	85 364
Obligations d'État	33,0	50 663	33,0	45 484
Trésorerie et titres à court terme	5,4	8 307	5,0	6 919
	100,0	153 509	100,0	137 767

Le comité de retraite rédige la documentation sur la gestion de la répartition des actifs, révise la politique de placement et, lorsque des modifications importantes y sont apportées, en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Il fait également un suivi semestriel de la répartition des actifs des régimes de retraite afin de s'assurer du respect des limites établies à cet égard.

À la lumière des données historiques, les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies devraient s'élever à environ 3,8 millions de dollars pour l'exercice 2026.

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques énumérés ci-après.

i) Risque de placement

L'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation. Si le rendement des fonds est inférieur au taux d'actualisation, il y a création d'un déficit.

ii) Risque de taux d'intérêt

Toute variation des taux obligataires aura une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

iii) Risque d'inflation

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies repose sur un taux d'inflation hypothétique. Un taux d'inflation réel supérieur à celui prévu aura pour effet d'accroître la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

L'évolution des régimes de retraite et autres avantages est la suivante :

	Pour les exercices clos les					
	27 septembre 2025			28 septembre 2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :						
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	122 820	11 423	134 243	108 413	10 425	118 838
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 285	241	2 526	1 760	177	1 937
Coût financier	5 615	516	6 131	5 950	563	6 513
Cotisations des membres du personnel	1 077	—	1 077	1 078	—	1 078
Paiements de prestations par le régime	(5 725)	—	(5 725)	(5 321)	—	(5 321)
Paiements de prestations par l'employeur	(927)	(652)	(1 579)	(945)	(693)	(1 638)
(Profits actuariels) pertes actuarielles (découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	55	55	—	(308)	(308)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(2 365)	(217)	(2 582)	12 095	1 246	13 341
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de l'expérience concernant les participants	(2 487)	(53)	(2 540)	(210)	13	(197)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	120 293	11 313	131 606	122 820	11 423	134 243
Variation de la juste valeur des actifs des régimes:						
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	137 767	—	137 767	115 940	—	115 940
Produit d'intérêts	6 414	—	6 414	6 495	—	6 495
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	11 914	—	11 914	17 319	—	17 319
Cotisations patronales	3 357	652	4 009	3 372	693	4 065
Cotisations des membres du personnel	1 077	—	1 077	1 078	—	1 078
Paiements de prestations par le régime	(5 725)	—	(5 725)	(5 321)	—	(5 321)
Paiements de prestations par l'employeur	(927)	(652)	(1 579)	(945)	(693)	(1 638)
Charges au titre des régimes	(368)	—	(368)	(171)	—	(171)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	153 509	—	153 509	137 767	—	137 767

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit.

	27 septembre 2025		28 septembre 2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Participants actifs aux régimes	39,1	30,2	42,2	30,5
Participants retraités	55,6	69,8	53,1	69,5
Participants aux régimes différés	5,3	—	4,7	—
	100,0	100,0	100,0	100,0

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société s'est établie comme suit.

	Pour les exercices clos les					
	27 septembre 2025			28 septembre 2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts des régimes de retraite comptabilisés dans le bénéfice net :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 285	241	2 526	1 760	177	1 937
Charges liées aux prestations de retraite	368	—	368	171	—	171
Coût financier (produit d'intérêts) net	(799)	516	(283)	(547)	563	16
Réévaluations des autres avantages à long terme	5	(41)	(36)	9	(15)	(6)
Charge de retraite	1 859	716	2 575	1 393	725	2 118
Montants comptabilisés aux postes suivants :						
Coût des ventes	1 344	552	1 896	806	552	1 358
Charges administratives et de vente	515	164	679	587	173	760
	1 859	716	2 575	1 393	725	2 118

Le tableau qui suit présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

	Pour les exercices clos les					
	27 septembre 2025			28 septembre 2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant cumulé dans le résultat global à l'ouverture de l'exercice	(34 409)	(13 184)	(47 593)	(28 966)	(14 150)	(43 116)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	(16 771)	(174)	(16 945)	(5 443)	966	(4 477)
Montant cumulé dans le résultat global à la clôture de l'exercice	(51 180)	(13 358)	(64 538)	(34 409)	(13 184)	(47 593)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice après impôt	(12 469)	(129)	(12 598)	(4 047)	718	(3 329)

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Les principales hypothèses retenues pour les évaluations actuarielles réalisées sont les suivantes.

	Pour les exercices clos les			
	27 septembre 2025		28 septembre 2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies de la Société				
Taux d'actualisation	4,85	4,85	4,70	4,70
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,00
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux				
Taux d'actualisation	4,70	4,70	5,65	5,65
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,00

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes.

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels		
Hommes	22,4	22,4
Femmes	25,0	24,9
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans		
Hommes	23,9	23,8
Femmes	26,3	26,2

Au 27 septembre 2025, le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux était de 5,30 % (5,38 % au 28 septembre 2024), il sera diminué uniformément jusqu'à 4,00 % en 2040 (4,00 % en 2040 au 28 septembre 2024) et restera à ce niveau par la suite.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour l'exercice clos le 27 septembre 2025 et la sensibilité des obligations au titre des régimes à prestations définies et des coûts nets des régimes à prestations définies à une variation du taux en pourcentage de chacune de ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités à chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour l'exercice clos le 27 septembre 2025		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société :			
Taux d'actualisation			
Incidence d'une augmentation de 1 %	(12 910)	(1 310)	(14 220)
Incidence d'une diminution de 1 %	16 482	1 665	18 147
Taux des augmentations de salaire			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	937	5	942
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(873)	(3)	(876)
Mortalité			
99 % du taux prévu	250	32	282

Les taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux ont un effet important sur les montants comptabilisés pour les régimes de soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait les effets suivants.

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Effet sur les obligations au titre des prestations définies	1 335	(1 079)

Au 27 septembre 2025, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 12,3 ans (13,0 ans au 28 septembre 2024).

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant.

	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Non courant		
Sixième série ^(A)	—	57 425
Septième série ^(B)	—	97 575
<u>Huitième série^(C)</u>	<u>115 000</u>	—
Total de la valeur nominale	115 000	155 000
Moins les frais de financement différés, montant net	(4 748)	(559)
Moins la composante capitaux propres ^(C) (28 septembre 2024 ^{(A)(B)})	(2 693)	(6 930)
Charge de désactualisation cumulée	237	6 319
Total de la valeur comptable – non courant (courant au 28 septembre 2024)	107 796	153 830

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES (SUITE)

A) SIXIÈME SÉRIE

Le 31 décembre 2024, la Société a remboursé le capital de 57,4 millions de dollars des débentures convertibles ainsi que les intérêts courus à l'échéance. Par conséquent, le montant de 2,6 millions de dollars (2,0 millions de dollars après impôt) qui avait été attribué initialement à la composante de capitaux propres a été transféré au déficit.

B) SEPTIÈME SÉRIE

Le 30 juin 2025, la Société a remboursé le capital de 97,6 millions de dollars des débentures convertibles ainsi que les intérêts courus à l'échéance. Parallèlement, un montant de 20 \$ a été converti en 2 259 actions ordinaires par un détenteur avant le remboursement du capital à l'échéance. Par conséquent, le montant de 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) qui avait été attribué initialement à la composante de capitaux propres a été transféré au déficit.

C) HUITIÈME SÉRIE

Le 19 février 2025 et le 21 février 2025, la Société a émis pour 100,0 millions de dollars et 15,0 millions de dollars, pour un total de 115,0 millions de dollars, de débentures subordonnées convertibles non garanties à 6,00 % de huitième série (les « débentures de huitième série »), échéant le 30 juin 2030, avec des intérêts payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance, à un prix de conversion de 7,10 \$ l'action.

À compter du 30 juin 2028 mais avant le 30 juin 2029, les débentures offertes pourront être remboursées par anticipation par la Société à un prix correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré des actions ordinaires pour la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédent la date de remise de l'avis de remboursement anticipé corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 7,10 \$ l'action. À compter du 30 juin 2029, les débentures offertes pourront être remboursées par anticipation, à un prix correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé.

Au moment du remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant un montant égal au capital des débentures en circulation, ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédent la date fixée pour le remboursement anticipé ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué un montant de 2,7 millions de dollars (2,0 millions de dollars après impôt) des débentures de la huitième série à une composante capitaux propres.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 5,4 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles. La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de huitième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. Au 27 septembre 2025, la juste valeur était d'environ 121,9 millions de dollars.

22. PRÊTS À TERME

Les prêts d'Investissement Québec (« prêts IQ ») sont composés de deux prêts distincts et sont soumis aux mêmes clauses restrictives de nature financière que la facilité de crédit renouvelable et les billets de premier rang garantis. Ils sont garantis par les actifs spécifiques du projet LEAP. Les prêts IQ sont les suivants :

Un premier prêt d'un montant pouvant atteindre 40,0 millions de dollars dans le cadre du programme ESSOR, un programme du gouvernement du Québec conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises (« Prêt IQ ESSOR »), doit être utilisé par la Société pour financer l'acquisition de certains nouveaux équipements liés au Projet LEAP. La Société bénéficiera d'une période de moratoire sur le remboursement du capital de 36 mois à compter de la date du premier décaissement du Prêt IQ ESSOR. À la fin de cette période de moratoire, la Société remboursera le capital du Prêt IQ ESSOR en 60 versements mensuels consécutifs. Le Prêt IQ ESSOR porte intérêt à un taux de 1,69 %.

Un deuxième prêt à terme d'un montant pouvant atteindre 25,0 millions de dollars a été accordé à la Société par Investissement Québec (« Prêt à Terme IQ ») pour financer l'acquisition de certains nouveaux équipements liés au Projet LEAP. La Société bénéficiera d'une période de moratoire sur le remboursement du capital de 24 mois à compter de la date du premier décaissement du Prêt à Terme IQ. À la fin de cette période de moratoire, la Société remboursera le capital du Prêt à Terme IQ en 20 versements trimestriels consécutifs. Le Prêt à Terme IQ porte intérêt au taux préférentiel, plus 72 points de base.

Le 26 novembre 2024, un premier versement de 7,4 millions de dollars a été reçu dans le cadre des Prêts IQ, dont 5,0 millions de dollars empruntés au titre du Prêt IQ ESSOR et 2,4 millions de dollars empruntés au titre du Prêt à Terme IQ. Un montant équivalent d'immobilisations corporelles a été donné en garantie. La Société a comptabilisé une subvention de 1,1 million de dollars en réduction des immobilisations corporelles, représentant la différence entre la juste valeur du Prêt IQ ESSOR au moment de la conclusion de l'entente et la trésorerie reçue. La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées aux prêts IQ sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

Après la fin de l'exercice, le 19 novembre 2025, un deuxième versement de 16,5 millions de dollars a été reçu dans le cadre des Prêts IQ, dont 11,2 millions de dollars empruntés au titre du Prêt IQ ESSOR et 5,3 millions de dollars empruntés au titre du Prêt à Terme IQ. Ce nouveau versement est sujet aux mêmes termes et conditions énumérés ci-dessus.

Les Prêts IQ sont classés et évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements attendus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque. Au 27 septembre 2025, la juste valeur était d'environ 6,8 millions de dollars.

23. BILLETS DE PREMIER RANG GARANTIS

En 2021, la Société a émis un placement privé de 100 millions de dollars sous forme de billets garantis de premier rang (les « billets ») en vertu d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et de même rang que la facilité de crédit renouvelable existante. Les billets sont dus le 30 avril 2031, portent intérêt à 3,49 %, et les intérêts sont payables semestriellement à terme échu en versements égaux les 30 avril et 30 octobre de chaque année et représentent les intérêts courus à compter de la date d'émission des billets inclusivement.

Les billets sont classés et évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque. Au 27 septembre 2025, la juste valeur était d'environ 94,3 millions de dollars (93,7 millions de dollars au 28 septembre 2024). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à ces billets sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

24. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Au 27 septembre 2025, un total de 128 181 916 actions ordinaires (127 916 834 au 28 septembre 2024) étaient en circulation.

En 2024, la Société a émis 22 769 232 actions ordinaires au prix de 5,18 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 117,9 millions de dollars dans le cadre d'un placement public par voie de prise ferme au Canada, et de placements privés auprès du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et d'un actionnaire existant, Belkorp Industries Inc.

24. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Les coûts d'émission des actions de 5,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôts) ont été comptabilisés comme une réduction des actions ordinaires dans les états financiers consolidés de la situation financière et des variations des capitaux propres.

Le produit net de l'émission d'actions ordinaires s'est élevé à 112,5 millions de dollars et sera utilisé pour financer le Projet LEAP, conformément à l'emploi du produit indiqué dans le supplément de prospectus déposé le 28 février 2024, en lien avec ce placement d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice, 262 823 options ont été exercées pour un produit de 1,3 million de dollars et le renversement d'un montant de rémunération fondée sur des actions préalablement comptabilisé dans le surplus d'apport de 0,1 million de dollars a été transféré au capital actions (note 25) (51 482 options ont été exercées pour un produit de 0,2 million de dollars pour l'exercice 2024).

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les exercices 2025 et 2024. La Société a déclaré les dividendes suivants.

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
Dividendes	\$ 46 119	\$ 43 996

Le 26 novembre 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 14 janvier 2026.

A) SURPLUS D'APPORT :

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser les montants découlant des attributions de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres (voir la note 25, « Rémunération fondée sur des actions »).

B) GESTION DU CAPITAL :

Les objectifs de la Société en matière de gestion de capital sont les suivants :

- investir suffisamment de capital dans l'infrastructure de fabrication de manière à assurer la stabilité et la nature concurrentielle des activités;
- assurer la stabilité des dividendes versés aux actionnaires;
- disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour protéger les dividendes versés aux actionnaires; et répondre à ses besoins opérationnels pour gérer l'entreprise;
- maintenir un seuil d'endettement approprié qui fait en sorte que la Société soit à l'abri de contraintes financières quant à l'utilisation du capital;
- disposer d'une ligne de crédit suffisante, tout en considérant le ratio d'endettement.

D'ordinaire, la Société engage dans son exploitation environ 25,0 millions de dollars annuellement sous forme de dépenses d'investissement, en excluant le Projet LEAP. La direction est d'avis que ces investissements, combinés à une somme de 50,0 millions de dollars à 55,0 millions de dollars affectée en moyenne annuellement aux frais d'entretien, assurent la stabilité des activités de fabrication et améliore le caractère concurrentiel de ses coûts grâce à de nouvelles technologies ou à de nouveaux procédés.

L'objectif du conseil d'administration est de faire en sorte que les réserves de trésorerie suffisent à maintenir les dividendes à leur niveau actuel. Les dividendes aux actionnaires ne seront approuvés que lorsque les administrateurs auront minutieusement évalué divers facteurs, parmi lesquels la conjoncture concurrentielle, la capacité de maintenir le volume et les marges sur les ventes, les exigences en matière de performance d'exploitation et de capital des usines de fabrication et la durabilité de toute croissance.

24. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 340,0 millions de dollars en plus des billets garantis de premier rang de 100 millions de dollars qui ont été émis en 2021 et des prêts IQ de 7,4 millions de dollars qui ont été émis durant l'exercice. Elle prévoit utiliser entre 140,0 millions de dollars et 250,0 millions de dollars de cette facilité de crédit renouvelable pour financer son fonctionnement normal.

La Société passe en revue trimestriellement son ratio de dette totale/bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement, ajusté pour tenir compte de l'incidence de tous les instruments financiers dérivés (« BAIIA ajusté ») de la société exploitante. Aux fins du respect des clauses restrictives imposées par les prêteurs, ce ratio doit être maintenu sous la barre des 3,75:1. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement de la société exploitante était de 1,74:1 pour l'exercice 2025 et de 1,40:1 pour l'exercice 2024.

Le Projet LEAP devrait fournir une capacité supplémentaire de 100 000 tonnes métriques de sucre blanc raffiné, pour un coût anticipé estimé de 280,0 millions de dollars à 300,0 millions de dollars. La Société finance ce projet en utilisant une combinaison de divers instruments financiers, y compris le fonds de roulement, la facilité de crédit renouvelable, les prêts IQ et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

La Société n'a pas recours à des ratios de capitaux propres dans la gestion de ses obligations en matière de capital.

25. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES

La Société a réservé un total de 6 000 000 d'actions ordinaires (6 000 000 d'actions ordinaires au 28 septembre 2024) pour émission à un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir du jour qui suit la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Aucune option n'a été attribuée au cours des exercices 2025 et 2024.

La charge de rémunération totale fondée sur des actions est amortie sur la période de service, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 63 \$ pour l'exercice clos le 27 septembre 2025 (111\$ au 28 septembre 2024).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 27 septembre 2025.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 28 septembre 2024	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 27 septembre 2025	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	164 000	—	(100 000)	—	64 000	4,48	64 000
4,68 \$	160 448	—	(81 987)	—	78 461	4,18	78 461
5,58 \$	146 841	—	(13 172)	—	133 669	3,18	133 669
5,85 \$	666 347	—	(34 331)	—	632 016	7,21	232 207
5,85 \$	785 897	—	(33 333)	—	752 564	6,19	431 539
6,23 \$	391 954	—	—	—	391 954	2,18	391 954
6,51 \$	210 000	—	—	—	210 000	1,19	210 000
5,88 \$	2 525 487	—	(262 823)	—	2 262 664	5,02	1 541 830

25. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 28 septembre 2024.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2023	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 28 septembre 2024	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	164 000	—	—	—	164 000	5,48	114 000
4,68 \$	263 412	—	(51 482)	(51 482)	160 448	5,18	99 230
5,58 \$	200 733	—	—	(53 892)	146 841	4,18	146 841
5,85 \$	666 347	—	—	—	666 347	8,21	133 269
5,85 \$	785 897	—	—	—	785 897	7,19	304 359
6,23 \$	585 322	—	—	(193 368)	391 954	3,18	391 954
6,51 \$	360 000	—	—	(150 000)	210 000	2,19	210 000
5,77 \$	3 025 711	—	(51 482)	(448 742)	2 525 487	6,01	1 399 653

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 1 927 266 au 27 septembre 2025 (2 325 487 au 28 septembre 2024) (se reporter à la note 30, « Principaux dirigeants »).

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE - UNITÉS D'ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP »)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

Attribution pour l'exercice 2025

Le 9 décembre 2024, un total de 513 037 UAP ont été attribuées à certains hauts dirigeants à un prix de 6,29 \$ par unité. De plus, un total de 24 803 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,67 \$ l'action par suite des versements des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 27 septembre 2025, un total de 537 840 UAP étaient en circulation dans le cadre de cette attribution. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2025-2027, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire et d'autres conditions de performance non liées au marché fixées par le conseil d'administration.

À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration déterminera, en même temps que la publication des résultats financiers de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribuées à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis. Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribuées à un participant dont les conditions d'acquisition n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

25. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE – UNITÉS D'ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP ») (SUITE)

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo pour la portion soumise à des conditions de performance de marché et la portion restante, qui est fondée sur certaines conditions de performance autres que celles du marché, s'acquièrent en tranches égales sur une période de trois ans (un tiers par an). La Société estime qu'il est probable que certaines conditions de performance non liées au marché seront atteintes. La juste valeur à la date d'attribution était de 2 985 \$ et de 3 006 \$ au 27 septembre 2025. Une charge de 1 228 \$ pour cette attribution spécifique a été comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Au 27 septembre 2025, le passif lié aux UAP s'élevait à 1 228 \$.

Attribution pour l'exercice 2024

Le 11 décembre 2023, un total de 559 963 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 66 186 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,60 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 27 septembre 2025, 626 149 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2024-2026.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 2 484 \$ et de 4 437 \$ au 27 septembre 2025 (3 042 \$ au 28 septembre 2024). Une charge de 2 115 \$ a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 27 septembre 2025 (charge de 1 014 \$ au 28 septembre 2024) dans les charges administratives et de vente. Au 27 septembre 2025, le passif lié aux UAP s'élevait à 3 129 \$ (1 014 \$ au 28 septembre 2024).

Attribution pour l'exercice 2023

Le 12 décembre 2022, un total de 310 964 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 58 951 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,66 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 27 septembre 2025, 369 915 UAP étaient en circulation. Les conditions d'acquisition des droits inhérents à ces UAP n'étaient pas remplies à la fin du cycle de performance 2023-2025.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur était de néant \$ au 27 septembre 2025 (469 \$ au 28 septembre 2024). Un gain de 313 \$ a été comptabilisé, pour l'exercice clos le 27 septembre 2025 (charge de 6 \$ au 28 septembre 2024) dans les charges administratives et de vente. Au 27 septembre 2025, le passif lié aux UAP s'élevait à néant (313 \$ au 28 septembre 2024).

Attribution pour l'exercice 2022

Au cours de l'exercice 2025, l'attribution pour l'exercice 2022 a été réglée en espèces pour un montant de 1 302 \$, et une charge de 184 \$ a été enregistrée pour l'exercice clos le 27 septembre 2025 (3 755 \$ pour une attribution de l'exercice 2021 au cours de l'exercice clos le 28 septembre 2024, et une charge de 77 \$) dans les charges administratives et de vente.

26. ENGAGEMENTS

Au 27 septembre 2025, la Société avait des engagements d'achat totalisant 876 000 tonnes métriques de sucre de canne brut en vigueur jusqu'à l'exercice 2027 (1 554 000 tonnes métriques au 28 septembre 2024 jusqu'à l'exercice 2027), dont 299 284 tonnes métriques (254 786 tonnes métriques au 28 septembre 2024) avaient un prix établi, soit un engagement total de 178,4 millions de dollars (175,8 millions de dollars au 28 septembre 2024). Elle s'est en outre engagée à hauteur d'environ 38,0 millions de dollars (45,5 millions de dollars au 28 septembre 2024) relativement à la récolte et au traitement de betteraves à sucre au cours de l'exercice 2026.

Érable à 0,5 million de dollars (6,8 millions de dollars au 28 septembre 2024) à payer relativement à une entente d'achat d'environ 4,5 millions de dollars (1,4 million de livres) (6,8 millions de dollars; 2,0 millions de livres au 28 septembre 2024) de sirop d'érable des PPAQ durant l'exercice 2025. Afin de sécuriser les achats de sirop en vrac, la Société a émis un cautionnement d'assurance pour un montant de 23,1 millions de dollars en faveur des PPAQ (18,7 millions de dollars au 28 septembre 2024). Le cautionnement expire le 16 mars 2026.

Au cours de l'exercice clos le 27 septembre 2025, la Société s'est engagée à investir 127,1 millions de dollars (133,2 millions de dollars au 28 septembre 2024) pourachever ses projets d'investissement qui seront engagés lors des exercices 2026 et 2027, dont un montant de 121,4 millions de dollars (124,8 millions de dollars au 28 septembre 2024) lié au Projet LEAP.

27. ÉVENTUALITÉS

La Société, dans le cours normal des activités, est à l'occasion partie à des litiges et à des réclamations. Bien que l'issue définitive de ces litiges et actions en justice en cours au 27 septembre 2025 ne puisse être déterminée avec certitude, la direction est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision et que les conséquences financières, s'il y a lieu, des réclamations reçues dans le cours normal des activités ne seront pas significatives.

28. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le rapprochement du bénéfice de base et dilué par action est le suivant.

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Bénéfice de base par action		
Bénéfice net	64 455	53 729
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	128 056 304	118 143 883
Bénéfice de base par action	0,50	0,45
Bénéfice dilué par action :		
Bénéfice net	64 455	53 729
Plus l'incidence des débentures convertibles non subordonnées garanties et des options sur actions	3 284	6 393
	67 739	60 122
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	128 056 304	118 143 883
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	9 869 164	29 108 857
	137 925 468	147 252 740
Bénéfice dilué par action	0,49	0,41

29. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	27 septembre 2025	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie :			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créateurs	21 608	13 704	3 951
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	—	9 670	350
Ajouts aux actifs au titre du droit d'utilisation	4 692	3 174	12 093

30. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	5 951	6 158
Allocations des membres du conseil d'administration	1 520	1 459
Avantages postérieurs à l'emploi	170	174
Rémunération fondée sur des actions (note 25)	3 277	1 114
	10 918	8 905

31. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	136 045	128 834
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 20)	2 590	2 118
Charges liées aux régimes à cotisations définies	7 546	6 772
Rémunération fondée sur des actions (note 25)	3 277	1 114
	149 458	138 838

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ou inscrites à l'actif dans les états consolidés de la situation financière de la façon suivante:

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Coût des ventes	109 883	102 075
Charges administratives et de vente	35 201	32 422
Frais de distribution	3 364	2 853
	148 448	137 350
Immobilisations corporelles	1 010	1 488
	149 458	138 838

32. PARTIES LIÉES

Lantic a des actions spéciales rachetables de catégorie B d'une valeur de 44,5 millions de dollars en circulation, lesquelles sont rachetables au gré de Lantic et peuvent être réglées au moyen de l'émission d'un billet d'une valeur égale à recevoir de Belkorp Industries Inc. Le billet ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Les actions spéciales de catégorie B donnent à leurs porteurs le droit de voter, au prorata, à l'assemblée des actionnaires de Lantic. Aux termes d'une convention de vote fiduciaire entre Belkorp Industries Inc. et Rogers, cette dernière possède un droit de vote lié aux actions spéciales de catégorie B pourvu qu'elles soient en circulation. Étant donné que Lantic a l'intention et le droit de régler le billet avec des actions spéciales rachetables de catégorie B, ces montants se compensent et, par conséquent, ils ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Par l'entremise de Lantic Capital, Belkorp Industries Inc. contrôle également les deux actions de catégorie C émises et en circulation de Lantic. Les actions de catégorie C donnent à Lantic Capital le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

33. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'éable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, empaqueter et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'éable transforme du sirop d'éable pur et fabrique des produits dérivés de l'éable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

	Pour l'exercice clos le 27 septembre 2025			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'éable	Siège social et éliminations	Total
		\$	\$	\$
Produits	1 049 490	263 139	—	1 312 629
Coût des ventes	883 879	236 512	—	1 120 391
Marge brute	165 611	26 627	—	192 238
Amortissements	23 003	6 826	—	29 829
Résultat des activités d'exploitation	98 660	13 760	(2 619)	109 801
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	93 657	1 553	—	95 210
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	—	—	—	—
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	3 302	1 390	—	4 692

33. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour l'exercice clos le 27 septembre 2025				
	Secteur du sucre	Secteur de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	1 099 047	229 558	(165 762)	1 162 843
Total des passifs	(546 251)	(165 807)	7 668	(704 390)

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	998 029	233 734	—	1 231 763
Coût des ventes	847 169	208 722	—	1 055 891
Marge brute	150 860	25 012	—	175 872
Amortissements	22 169	6 674	—	28 843
Résultat des activités d'exploitation	87 467	12 345	(2 603)	97 209
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	74 716	1 120	—	75 836
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	9 670	—	—	9 670
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	3 046	128	—	3 174

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	1 025 379	218 547	(165 182)	1 078 744
Total des passifs	(539 733)	(161 860)	45 262	(656 331)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les exercices clos les	
	27 septembre 2025	28 septembre 2024
	\$	\$
Canada	969 262	997 245
États-Unis	271 708	176 657
Europe	39 983	31 542
Autres	31 676	26 319
	1 312 629	1 231 763

La quasi-totalité des actifs non courants se trouvent au Canada.

Rogers Sugar Inc.

Renseignements sur la Société

ADMINISTRATEURS

M. Dallas H. Ross,⁽¹⁾⁽³⁾
Président, fondateur et associé commandité
Kinetic Capital Limited Partnership

Dean Bergmame,⁽²⁾⁽³⁾
Administrateur de sociétés

Gary Collins,⁽²⁾⁽³⁾
Administrateur de sociétés

Daniel Lafrance,⁽¹⁾⁽²⁾
Administrateur de sociétés

Eric Morisset,⁽²⁾
Administrateur de sociétés
et Conseiller Stratégique

Shelley Potts,⁽²⁾⁽³⁾
Administratrice de sociétés

Stephanie Wilkes,⁽³⁾
Administratrice de sociétés

(1) Candidats au conseil de Lantic Inc.
(2) Membres du comité de vérification
(3) Membres du comité environnemental,
social et de gouvernance

CONSEILLERS JURIDIQUES

Davies, Ward, Phillips & Vineberg
Montréal (Québec)

SYMBOLE BOURSIER

RSI

INSCRIPTION EN BOURSE

La Bourse de Toronto

ASSEMBLÉE ANNUELLE

en ligne le 4 février 2026 à 13h00 l'heure
normale du Pacifique

BUREAU DE DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686
Téléc. : (514) 527-8406

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT

chargé de la tenue des registres
Computershare Investor Services Inc.
Toronto (Ontario)

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Jean-Sébastien Couillard
Sans frais : (844) 913-4350
Tél. : (514) 940-4350
Courriel : investors@lantic.ca

SITE WEB

lanticrogers.com

Compagnies d'exploitation

Direction et administrateurs

ADMINISTRATEURS DE LANTIC INC.

M. Dallas H. Ross,⁽¹⁾
Président, fondateur et associé commandité
Kinetic Capital Limited Partnership

Gary Collins,⁽²⁾
Administrateur de sociétés

Michael Heskin,⁽²⁾
Vice-Président Séniор,
Belkorp Industries Inc.

Donald G. Jewell,
Associé et directeur général
RIO Industrial

Daniel Lafrance,⁽¹⁾⁽²⁾
Administrateur de sociétés

William Maslechko,
Associé
Burnet, Duckworth & Palmer LLP

Michael Walton,
Président et chef de la direction
Lantic Inc.

(1) Candidats au conseil Rogers Sugar Inc.
(2) Membres du comité de vérification

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Michael Walton,
Président et chef de la direction

Jean-Sébastien Couillard,
Vice-président, finance,
Chef de la direction financière
et secrétaire corporatif

Adam James,
Vice-président,
Production du sucre

Jean-François Khalil,
Vice-président,
ressources humaines

Rod Kirwan,
Vice-président,
ventes et marketing

Louis Turenne,
Vice-président et directeur général,
Lantic Érable Inc.

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)

BUREAU DE LA DIRECTION
4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686

INSTALLATIONS DE SUCRE
123 Rogers Street,
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 3N2
Tél. : (604) 253-1131

5405 – 64th Street
Taber (Alberta)
T1G 2C4
Tél. : (403) 223-3535

198 New Toronto Street
Toronto (Ontario)
M8V 2E8
Tél. : (416) 252-9435

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686

INSTALLATIONS DE PRODUITS DE L'ÉRABLE

1150, rue Arthur-Danis
Granby (Québec)
J2J 0T3
Tél. : 450 777-4464

331, rue Principale,
Saint-Honoré-de-Shenley (Québec)
G0M 1V0
Tél. : (418) 485-7777

21 rue Industrielle,
Dégelis, Québec
G5T 2J8
Tél. : (418) 853-6265

PO Box 58, Websterville
(Vermont) 05678, USA
Tél. : (802) 479-1747

CONCEPTION ET RÉDACTION

FGS Longview
Imprimé au Canada

ROGERS

Lantic 

ÉRABLE  MAPLE

lanticrogers.com themapletreat.com